© 1957, *by les Editions du Cerf.*

SOURCES CHRÉTIENNES

Collection dirigée par H. de l.ubac, S. J., et J. Daniélon, **S.** *J.*
Secrétariat de Direction : G. Mondéserl, S. J.

N«

TERTULLIEN

TRAITÉ DE LA PRESCRIPTION ONTRE LES HÉRÉTIQUES

INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, ET NOTES DE

R. F. REFOULÉ, o. p.

TRADUCTION DE

P. DE LABRIOLLE

S ÉDITIONS DU CERF, 29, bd de la Touh-Maubodrg, PARIS

1957

NIHIL OBSTAT !

Paris, le 23 janvier 1956
fr. V. HUIUS, (). P.
fr. J. PÉRINEI.LE, O. P.

impuimi potest :

Paris, le 23 janvier 1956
fr. V. DUCATT1LLON, O. P.
prieur provincial.

NHIIL OBSTAT I

Paris, le 31 janvier 1956
F. ΛMIOT, ss.

IMPRIMATUR ;

Paris, le l=r février 1956
PIERRE GIRARD, ss.
vie. gén.

PRÉFACE

Le *De praescriptione haereticorum* (le Tertullien est unanimement considéré comme son chef-d'œuvre. « Le plus vigoureux et le plus durable, avec *VApologétique,* «le tous les ouvrages de Tertullien n, écrit par exemple le P. J. Lebreton *. Pierre de Labriolle s'exprime de la même façon : « L'un des plus vigoureux et des plus puissamment charpentés des écrits de Tertullien '. » Dans son récent traité de Patrologie, J. Quaslen le désigne comme le « plus achevé, le plus caractéristique et le plus valable des écrits de Tertullien » '. Enfin, le professeur Ch. Mohrmann le présente comme « un sommet dans l'activité littéraire de Tertullien » ·.

Après de tels éloges, il paraîtra peut-être étrange que la seule traduction française de ce traité *, due à Pierre de Labriolle et épuisée depuis de nombreuses années, n'ait

1. J. Lkmbtox. in Fijciik et Martin. *Histoire de I'fajlise.* t. 2. Paris. 1948, p. 17G.
2. Pierre de Laurioixe. *Histoire de ta I.ilUralure latine chrétienne,* Paris, 1920. p. 119.
3. Johannes Quasten, *Patrology,* vol. II, Utrecht, 1953. p· 272.
4. Tkktci.i.ianus. *Apologeticum en andere Geschriltcn...,* ingcleld, vertûld en tOcgellcht door Ch. Mohrmann. Utrecht, 1951, p. lxvhi.
5. l.a traduction do Λ. de Genoudk, Paris, 1852 (Introuvable, du reste) est sans valeur.

pas été rééditée '. Et pourtant l'ouvrage est redevenu plus actuel que jamais. De tous côtés, théologiens catholiques et protestants s'efforcent, dans une perspective oecuménique, de préciser le rôle de la tradition dans la vie de l'Église et les rapports entre Écriture et Tradition Et tout naturellement ils sont amenés à interroger les Pères les plus anciens 24

C'est 5 cette étude commune que nous voudrions contribuer pour notre part en mettant ù la disposition des théologiens cette nouvelle édition du De *praescriptione* et en la faisant précéder d'une brève analyse de la démarche, de Tcrtullien. Dans ce travail, nous avons cherché à tenir compte des travaux les plus récents, en particulier de la thèse de J. Stirnimann qui, croyons-nous, a fait faire un progrès décisif & l'interprétation de cct ouvrage *.

Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidé, d'une façon ou d'une autre, dans notre travail. Nous voudrions remercier en particulier le DrBorIcffs et le docent Lundstrom qui nous ont aidé dans le choix de leçons particulièrement difficiles, le lec-

1. TcivnnxnJN, *De praescriptione haereticorum,* texte latin, traduction française, introduction et index, par Pierre r>n Labriollb (coll. *Textes et Documents,* sous la direction de H. Hkmmf.r et P. Lf.jav), Paris, 1907.

2. Signalons les études suivantes : Oscar Cullmann, *La Tradition (Cahiers thMogiiptcs* 33), Ncuchatcl-Parls, 1953 (la même année eu est panic uno traduction allemande) qui fut très discutée dans toutes les revues. J. N. Bakuuizf.n van dkn Brink, *Traditio in de Heformalie en het Katholicisme in de Zestiendc. Eemo,* Amsterdam. 1952 (une traduction anglaise est parue en 1955) ; Daniel Jenkis, *Tradition and the Spirit,* London. 1951 : F. W. Dil - ' LISTON», *Scripture and Tradition,* London, 1955; ![. von Campenhacshn, *Tradition und Geist im Vrchristcnltim,* in *Studium Generale,* 1951, p. 331 sqq.; K. E. Skvosoaahp, *Schrift und Tradition, liemcrkttngcn zmu Traditions' problem in der ncueren Théologie,* in *Jicrygma und Dogma,* l (1955), p. 161-179 (avec une large bibliographie).

3. Nous signalerons les plus remiuquabies travaux en ce domaine au cours I des chapitres 4 et 5.

4. J. K. Stirnimann, *Die Praescriptio Terlullians im Liehle des rimischcn Hechts und der Théologie* (coli. *Paradoxis,* 111), Fribourg (Suisse), 1919.

tour G. Claesson qui nous a communiqué quelques pages d·· son index complet des œuvres de Terlullien (en préparation), Mll® d'Alvemy, de la Bibliothèque nationale, les RK. PP. Saffrey et Verhcijen qui ont accepté de lire pour nous à la lampe quartz quelques passages de *VAgobardinus*. Nous devons également beaucoup aux RR. PP. Camelot et Dewailly qui ont eu l'obligeance de revoir notre texte et de nous faire part de leurs observations. Grâce à eux tous, nous espérons être parvenu à retrouver, aussi fidèlement que possible, le texte, la pensée et la démarche de Tertullien.

Nous remercions enfin Mm0 de Labriollc et M. J. Picard qui nous ont autorisé à reprendre la traduction de Pierre de Labriollc, parue jadis dans la collection « Textes et Documents» dirigée par H. Ilemmer et P. Lejay.

Lund, le 30 novembre 1955.

INTRODUCTION

I. *Occasion du traité.*

Le *De praescriptione haereticorum,* comme la plupart des autres traités de Tertullien. lui fut dicté par une préoccupation pastorale, celle d'un homme d'Église qui se sent charge d'âmes et qui a mesuré la faiblesse des âmes dont il est responsable [1]. Selon sa propre expression, « il lui fut imposé par la condition des temps présents » (1, 1). Il s'agissait pour lui de défendre la foi des simples chrétiens, des *rudes,* comme il les appelle parfois ailleurs[2], contre les séductions des hérésies, et de freiner un inquiétant mouvement de défections parmi les chrétiens. A partir du milieu du IIe siècle, en effet, les sectes hérétiques, selon le mot d'Irénée, se mirent à « sortir de terre comme des champignons »[3]. La plupart ne tardèrent pas à disparaître, mais quelques-unes connurent un progrès si rapide qu'au temps de Tertullien elles étaient presque aussi répandues que la grande Église, (l'Église catholique. Tertullien envisageait même comme possible que dans un proche avenir la tradition hérétique d'un Marcion, par exemple, remplît le monde entier[4].

1. P. Labriolle, *Tertullien. De praescriptione haereticorum,* Paris, 1907, *Introduction,* p. XXX.

2. *Ct. De res. car.,* 2(111,28-3-4). *Ado. Mare..* 1.9 (III. 300. 25). *Ado. Frax.,* 2 (III, 230,8). *Scorp.,* 1(1,145, 11), *De bapt.,* 1 (sur le sens des abréviations, I. II ou III, cf. p. 85].

3. *Ado. hacr..* J, 29, 1 (61. Harvey, p. 221-222).

4. *Ado. Marc.,* V, 19 (111. G43. 8-0). Cf. Justin, *Apot., I,* XXVI. 5. Sur l'expansion des sectes gnostiques, cf. G. Bakov, *l-a thMorjte de l'Église de salut Jrénte* un *concile de Nlaie,* Paris. 1947, p. 23-29; A. Harnack, *Die Mission und Aitsbrcitunfi des Christe.nlmus,* P éd., Leipzig, 1921. p. 928-929.

Ces hérésies représentaient pour l'Église un véritable danger, d'abord parce qu'elles se posaient comme ses rivales, et surtout parce qu'elles l'affaiblissaient intérieurement, en recrutant la plupart de leurs adeptes parmi les chrétiens *. Tertullien notait par exemple « qu'elles tirent toute leur force de la faiblesse de quelques-uns, niais qu'elles sont sans vigueur contre une foi vigoureuse » (2, 3)'. Elles faisaient d'ailleurs preuve d'une indéniable habileté pour répandre leurs idées, les camouflant sous le couvert de formules ambiguës, semant le doute et le scrupule dans les esprits, pour «persuader avant même d'instruire «2. En lisant aujourd'hui les fragments gnostiques parvenus jusqu'à nous, nous avons peine à comprendre l'emprise exercée par ces élucubrations : elles nous semblent si étranges que leur seul exposé devrait, croyons-nous, sullirc à les réfuter45 Pourtant, en fait, elles ne laissaient pas indifférents les esprits d'alors, même les meilleurs. C'est qu'elles se trouvaient en harmonie avec l'« esprit du temps », dont elles étaient le produit, et s'efforçaient de donner réponse aux problèmes qui préoccupaient les philosophes et les fidèles : l'origine du mal, celle de la matière, la raison de la descente de l'âme dans le corps, la révolte des anges et leur rôle auprès des hommes, etc. \ Ces questions s'imposaient à tel point que, malgré l'interdiction d'Irénée et de Tertullien, Origène croira devoir en

1. Sur l'apostasie et l'attirance du gnosticisme, cf. G. Bakuy, *La connerslon au christianisme durant* les premiers sirrfes, Paris, 1917, ch. VIII, L'Apostasie, p. 306-313. — Les gnostiques se sentient en particulier recrutés, si nous en croyons Origène. parmi les chrétiens doués d'une certaine culture. Cf. ORinÊNB, *in Joh.,* II, S (G. G. S.. *Origenes,* Bd. IV, cd. E. Pubi.schen, p. 105).

2. Cf. *De bapt.*. 1. 1. *De* poen.» 2. 3.

3. Les Valentiniens, observe Tertullien, professent la foi commune dons les ambiguités d'une langue à double sens. C'est alors qu'il ajoute : ▮ Habent artificium quo prius persuadent quam edoceant » *Ada. Val.,* l (III, 178; 6-12). — Cf. IhCnée. Ada. *harr.,* III, 15, 2 (éd. Sacxaiid, p. 272-273), etc.

-l. *Ada. Val.,* 6 (HI. 183, 4-7). Il ajoute : ‹ et si ridebitur alicubi, materiis ipsis satisfiet » *{ibid.,* 183. 9-11). - Comparer avec Adu. *inter.,* I, 16. 3 (éd. Hαπυευ, p. 162).

5. *De praesc.,* 7, 5. Irén Cu, *Ada. haer.* II. 28. 3 (Haiivey, p. 332), 28, 5 (p. 355), etc. Cf. G. Bardy, *Im théologie de l'Église...,* p. 77.

conseiller l'examen pour qu'y soit donnée enfin une réponse orthodoxe *.

Ges hérésies entravaient encore l'élan missionnaire de l'Église, car celle-ci, vue de l'extérieur, risquait d'apparailrc comme une secte entre beaucoup, plus importante sans doute par le nombre, mais de même nature que les autres. Les gnosliques, du reste, entretenaient volontiers cette confusion, pour en profiter 3. Ce faisant, ils fournissaient aux païens un facile prétexte pour mettre les chrétiens sur le même pied que les philosophes et « conclure de cette variété à la défaillance de la vérité » *. De toutes façons, la transcendance de la révélation s'en trouvait offusquée.

Une réfutation des hérésies s'imposait donc. Il est vrai que déjà au début du ni® siècle ces réfutations ne manquaient pas. Mais aussi longtemps qu'un danger n'est pas écarté, ne convient-il pas de forger sans cesse de nouvelles arines pour le repousser ? Et d'ailleurs, Justin, Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, Rhodon, Irénée n'avaient écrit qu'en grec. La langue latine ne possédait encore aucun équivalent de leurs traités, et pourtant c'était la langue devenue presque exclusivement en usage en Afrique. Tertullien ne pouvait donc se dérober à une tâche pressante pour laquelle tout le désignait ⁋. Fils d'un officier romain de Carthage, il s'était converti au christianisme autour des années 190-195 et avait aussitôt mis au service de l'Église son talent et sa culture 6, une culture si étendue qu'elle fera Γadmiration même de Jérôme et que Vincent de Lérins la comparera à celle d'Origène *. Rien qu'au cours des années 197-200, il

1. Oiiigêne, *De principiis,* I, praef., 4.

2. Cf. G. Bardy, *La théologie de* rEglisc..., p. 24 ; H. E. W. Turner, *The pattern* o/ *Christian truth,* London, 1954, p. 13, 9S ss.

3. *Apol.,* 47, 9 (trad. J. P. Waltzing, éd. *Budé,* Pari», 1929).

4. Cf. P. Monceaux, *Histoire, littéraire de l'Afrique chrétienne.* t. I, Paris, 1901, p. 304.

5. CL, outre l'ouvrage déjii mentionné de P. Monceaux, P. de Labiuolle, *la crise montaniste,* Paris, 1913, *Histoire de In littérature chrétienne,* 3' éd. revue par G. Bawdy, t. I, Paris. 1947 ; P. Gcn.i.oux, *L'Evolution religieuse de Tertullien,* in Rev. *Hist. Eccles.,* XIX (1923), p. 4-24, 141-159.

6. Jérôme, *Épltre* LXX, 5 (C.*S. E. L.*. LIV, 707.4-5). ViNCBNT de Lérins. *Commonitorium,* XVIII, 24 (éd. A. Julicueii, p. 23).

avait fait paraître toute une série d'opuscules apologétiques ou philosophiques *. En particulier son *Apologétique* avait attiré Fattcntion. en révélant son tempérament de polémiste. Il se devait maintenant de réduire à néant les arguments des hérétiques.

II. *Les hérétiques et la Bible.*

Λ. *Les deux types d'hérésie.*

Tertullien se trouvait en présence de deux formes d'hérésie, l'une représentée par Marcion et son disciple Apelle, l'autre, la gnose proprement dite, répandue par Valentin et ses émules. Encore que les points de contact ne manquent pas erdre le niarcionisine et les systèmes gnostiques, des différences fondamentales permettent de les distinguer 2.

Marcion prétendait ne pas innover mais seulement réformer, retrouver la foi chrétienne telle qu'elle existait avant d'avoir été altérée par le légalisme juif Interprétant le christianisme à la lumière de l'épitre aux (lalatcs ♦ il croyait ;

1. Pour la chronologie tics œuvres do Tertullien, ci. P. Monceaux, op. *cit.,* p. 193 ss., suivi par Cn. Mourmann, *Tertullianus. Apologeticum en anderc Geschrlften ait Tertullianus' voor*montanistisehen Tijd,* Utrecht, 1951, p. ι.νιπ-MX, O. îlAnoExnuwEK, *Geschiclilc der altklrchlicken Lileralur,* '- 2* Auflag., Friliourg (I. Brisgau). 1914, p. 392-393.

2. A. Harnack. *Marcion, Das Evangelium oom fremden Gott,* 2' id.. Leipzig. 1924, p. 18, 196-198, réclame pour Marcion une place si part, cn dehors du mouvement guostique. H fonde sa revendication avant tout sur le caractère purement biblique et a-philosophiquc du marclonismc. Voir la mise au point de E. C. Blackmans-, *Marcion and his influence,* London, 1918, p. 82-87 ; H. Sbkberg, *Lehrbuch der Dogmengeschichte,* l' éd., t. I, BAlc, 1953, p. 312-313.

3. « Aiunt enim Marcioncin non tam innovasse regulam separatione legis et evangclii quum retro adulteratum recurasse» *{Ado. Marc..* I, 20 (111, 315, 11-16).

4. IX *Adv. Marc..* IV. 3(111, 427. 17-19). — C'est pourquoi l'on a souvent rapproché I.nlhcr de Marcion. Harnack écrit, par exemple (op. *cil.,* p. 225) : • ...so ist wirklich der Glaubensbcgrill Luthers derjenige. der dem Marcionltischen am nflehsten stcht... · Et Turner (op. *cit.,* p. 119) qui ne fait cependant pas sien ce jugement de Harnack : ‹ Marcion was, in fact, a secondccntury Paulinist, a veritable morning star of the Reformation ·. Cf. encore la brève étude de ce rapprochement chez K. C. Blackmann, *op. cit.,* p. 81-82.

pouvoir discerner dans renseignement de l'Église de son temps une contamination de la grâce par la loi. Or ces deux motifs lui paraissaient non seulement distincts mais incompatibles, étrangers l'un à l'autre. Dans son ouvrage fondamental, les *Antithèses,* il se proposait de prouver que l'esprit de l'Ancien Testament était si inconciliable avec celui du Nouveau qu'il fallait non seulement les séparer totalement mais même les attribuer à deux dieux différents. Le premier venait du Créateur auquel étaient dus encore la matière et le corps, pour lesquels Marcion partageait le mépris des gnostiques ». Par contre le Nouveau Testament était un don du Dieu inconnu révélé en et par Jésus-Christ. Marcion faisait du reste remonter cette altération du véritable esprit du christianisme au temps même des apôtres, et il exploitait cn ce sens le différend entre Pierre et Paul à Antioche *.

Il en concluait que tout ce qui dans le Nouveau Testament rappelait l'Ancien. ou même le supposait, de quelque façon que ce fût, provenait d'une interpolation judaïque '. Aussi « tailladait-il les Écritures à coups de sabre « ' pour les

1. Sur ces thèses de Marcion, ci., outre les ouvrages déjà mentionnés de Harnack, Sceberg et Blackman, la notice de E. Amann dans D. *T. C.,* t. IX. col. 2009-2032, l'étude de H. E. W. Turner, *op. cit.,* p. 117-12-1, 157-160. E. de Fayr, *Gnosliqucs et Gnosticisme,* Paris, 1913, p. 121-166. Sur l'antithèse fondamentale entre le Pore de Jésus-Christ et le Dieu créateur et législateur. cf. encore \. Houssiau, *Iji christologie de saint Irinfc,* Louvain-Gembloux, 1955, p. 49-53. — Tertullien distingue les deux Testaments, mais retuso de les séparer. « Et tamen, si concedimus scpnniüoneni istam, per reformationem, per amplitudinem, per profectum, Sicut fructus separatur a semine, cum sit fructus ex semine, sic et cvangellum separatur a lege, dum provehitur ex lege, aliud ab ilia, xcd non alienum, diversum, sed non contrarium · *(Adu. Marc.,* IV, It (HI, 452, 12-16). · O Christum, ct in novis veterem · *{Ado. Marc.,* IV, 21, 489. 6). Ces deux formules résument admirablement la position de Tertullien. Cf. aussi *Ado. Marc.,* IV, l (125. 11-19).

2. *De praesc.,* 23 ; *Ado. Marc.,* IV, 2 (III, 427. 5 ss.), 3 (427. 24 ss.).

3. Sur Marcion ct la Bible, consulter, outre les ouvrages mentionnés p. 14, note 2. John Knox, *Marcion and the Neto Testament. .An Essay in the early history* o/ *the Canon,* Chicago. 1942, et la rapide présentation du problème avec un essai de mise au point de G. Bardy, dans *Dictionnaire de la Bible, Suppl.,* art. *Marcion,* t. V. fasc. XXVII, col. 862-877, Bonne mise au point de Turner, *op. cit.,* p. 168-175.

4. *De praesc.,* 38, 9. Marcion n'hésitait pas non plus à changer dans une phrase un mot ou uno syllabe. Cf. *Ado. Marc.,* V, 18 (III, 638, 5-6).

adapter à son système. Des Evangiles, il ne gardait que cclui de Luc, avec diverses amputations, dont l'évangile de l'enfance. Des autres écrits du Nouveau Testament, t n'acceptait dans son canon que les grandes épîtres de Paul bien qu'avec un certain nombre de suppressions ou d'amendements *. Il n'avait épargné, assure Tertullicn ironique, que le billet à Philémon 1 !

Valentin se comportait tout autrement avec les Écritures Il les gardait à peu près dans leur intégralité, mais s'il les épargnait, c'est qu'a il accommodait, je ne dis pas les Écriturcs à son système, mais son système aux Écritures » (38. 10 ; 17, 2-3) a. Les travaux récents, appuyés sur les dernières découvertes de manuscrits gnostiques, confirment ce jugement de Tertullicn *. La gnose, en particulier la gnose Valentinienne, nous apparaît de plus en plus comme un systènu composite, une · sorte de pot-pourri * s, mêlant à des éléments chrétiens d'autres apports d'origines diverses. « Lî gnose Valentinienne, écrit par exemple F. M. Sagnard, a puisé ses éléments caractéristiques dans l'ambiance de l'époque : philosophie courante, traditions religieuses, et les a adaptés comme elle a pu à la révélation chrétienne °. » Ainsi la gnose, dans son inspiration première, n'est pas chrétienne G. Quispel pouvait récemment écrire, peut-* être avec quelque exagération s'il s'agit de la gnose valentinienne sous sa forme originelle : ‹ Retiré le christianisme de la gnose, reste la gnose *. »

Pour justifier leurs interprétations, les gnostiques prétendaient parfois que leurs fondateurs avaient reçu un charisme semblable ù celui des apôtres, mais surtout ils mettaient en avant des traditions secrètes, confiées par le Christ à quelques apôtres en particulier, que seuls les gnostiques auraient reçues ou intégralement conservées *. Selon eux, en effet, le Christ aurait donné un double enseignement, l'un destiné au grand public, l'autre aux seuls initiés, aux « gnostiques » 3. La plupart d'entre eux se réclamaient d'écrits secrets contenant la vraie révélation. Les valenti-

1. Des épîtres de saint Paul, il ne gardait que les suivantes et dans l'ordre suivant : *Gâtâtes,* 1 et 2 ; *Corinthiens,* 1 et 2 ; *Thessalonieiens, LaodMen» (.Éphcsiens), Colossiens, Philémon* et *Philippiens.*

2. *Ado. Mare.,* V. 21 (III. 649. 18-19).

3. Marcion tirait aussi parti de l'ambiguïté de certains passages, mais cette méthode est moins caractéristique chez lui que chez Valentin. · Scimus quosdam sensus ambiguitatem pati posse de sono pronuntiationis aut de modo distinctionis cutn duplicitas earum intercedit · *Adv. Marc.,* V, Il (HI, 612, 26-28).

4. Cf. par exemple : F. M. Sagnard, *l.a gnose Valentinienne et le témoignage de saint Irénée.* Paris, 1947 : G. Quispel, *The original doctrine oj Valenlinc,* in *Vigiliae Christianae,* I (1947), p. 43-73. Rapide présentation dam H. E. W. Turner, *op. cit.,* p. 102-117 ; G. Quispel, *Gnosis als Welt-Religion* Zürich, 1951 ; *The Jung Codex,* London, 1955, spécialement ch. 2, dû à G. Quispbl (p. 35-78).

5. Expression de Turner, op. *cit.,* p. 117.

0. F. M. Sagnard, *op. cit.,* p. 609. Ce jugement conclut une minutieuse analyse des sources de la gnose Valentinienne, p. 575-609.

7. R. Reitzenstein, W. Boussbt, F. Cumont voyaient dans In gnose une Invadon de l'hellénisme par des influences orientales. A. Harnack, malgré Irt objections qui lui furent adressées, a maintenu. Jusqu'à ses derniers jours, sa définition du gnosticisme : · Dic nkutc Hcllenisicrung (ou Vcrwcltlichung) des Christcntmns. · Le P. FESTUGii'RE, sans nier l'apport oriental y attache une moindre importance et considère la gnose essentiellement comme un développement et un prolongement de l'hellénisme (cf. /xi *Révélation d'Herniés Trismégiste,* 4 tomes. Paris, 1911-1054). De toutes façons, la gnose ne saurait plus être regardée comme un mouvement limité au christianisme. Λ côté de la gnose païenne, il existe aussi une gnose juive. Cf. G. Scholem, *Major Trends in Jewish Mgslicism,* New York, 19-16. L'Essénismc lui-même ne fut peut-être pas sans avoir été inllut-ncé par la gnose. Cf. E. M. Braun, *Essénisme et Hermétisme,* In *Revue Thomiste,* L1V (1954). p. 523-558. Sur les rapports entre la gnose Valentinienne et la gnose juive, cf. G. Quispel, *The. Jung Codex and its signifiance,* in *The Jung Codex,* London, 1955, p. 61-78; de même : *Christlichc Gnosis und jûdischc Hétérodoxie,* in *Evang. Thcol.,* XIV (1954), p. 478-181.

1. · Gnosis minus Christcntum 1st Gnosls. Dus zeigen cinwundfrci die ûbcrlieferten und schon Hingst bekannten Dokumentc der hcidnischcn Gnosis... ·, G. Quispel, *Gnosis als Weltreliqion,* p. 28.

2. Voir les objections auxquelles répond Tertulllen *ù* partir du chapitre 23. Cf. Iiiûnée, *Adv. haer.,* III, 2 : · lis prétendent, écrit-il entre autres, surpasser en sagesse non seulement les pre-sbytres mais les apôtres, et avoir trouvé la Vérité sans alliage » (trad. Sagnard, « Sources Chrétiennes », n® 34, p- 101).

3. Cf. lu» conclusion de l'épitre de Ptoléméc à Flora : ‹ Si Dieu le permet, vous recevrez plus tard des éclaircissements plus précis... quand vous aurez été jugée digne de connaître la tradition <les apûlres, tradition que nous aussi nous avons reçue par voie de succession · (trad. Quispel, « Sources Chrétiennes », n“ 24, p. 69). Relever le vocabulaire de Ptolémée. Tous ces ternies sont repris par Ircnée et Tertullicn pour établir leur doctrine de la vraie tradition.

nicns se prévalaient ainsi d'un *fivangile de Vérité,* peut-être une des premières œuvres de Valentin appelé ainsi par opposition aux Quatre Évangiles considérés comme n'offrant qu'une doctrine de qualité inférieure destinée aux « psychiques »[1].

Comme les marcionistes, les Valentiniens déployaient un incontestable talent pour tirer à eux les Écritures, jouer sur l'ambiguïté des mots, grouper les textes et les adapter en fonction de leur doctrine[3]. Tertullicn, comme avant lui Irénée, prête à leur dialectique une « habileté démoniaque ». Il leur reconnaît également une grande aisance dans les discussions : « Ils mettent en avant les Écritures et, par leur audace, font tout de suite impression sur quelques-uns. Dans le combat, ils fatiguent les forts, ils séduisent les faibles ; ils laissent en les quittant un scrupule au cœur des médiocres » (15, 2).

B. *Les deux méthodes de controverse.*

Pour réfuter de tels adversaires, le défenseur de l'Église pouvait d'abord chercher à démontrer l'inconsistance des hérésies. Puisque ces doctrines se donnaient comme chrétiennes et se réclamaient de la révélation du Christ, il suffisait de manifester leur défaut de conformité avec les Écri-,

1. L'attribution à Valentin n'est pas prouvée, niais si cet écrit n'est pas de lui, il vient d'un de ses disciples immédiats et doit avoir été rédigé aulcud de 150. Cet Évangile a été retrouvé, il y a une dizaine d'années (10-15), parmi les manuscrits de Nng Hammadl et sera prochainement édité. Cf. H. PuEciq et G. Quispr l, *Les écrits gnostiques dit* Codex Jung, in *Vigiliae Christianae,* VIII (1954), p. 1-51 (voir p. 31 et 39 pour la datation cl l'attribution), et les études de H. PuiiClt, G. Quispri. et W. C. Unnik, traduites et éditées par F. !.. Cross, *The Jung Codex,* London. 1955. — Cf. l'allusion d'Irënécj ù cet écrit. *Ado. huer.,* III, 11, 9 (éd. Sagnaho, p. 201-205).

2. H. Puech et G. Quispr l, *Les écrits du Codex Jung,* p. 21. — n'est pas à considérer comme un génitif objectif mais comme un génitif· modal, c.-â-d. le *véritable* Évangile. Cf. Van Unnik, *op. cif.*. p. 104-105] Toutefois, celui-ci relève l'alisence de toute trace polémique. Cet Évangile serait donc qualifié de *vrai* pour s'opposer non à un Évangile faux mais ai l'Évnngile *oublié.* Les notions d'onbli et de rappel jouent en eilct un grand rôle dans la gnose Valentinienne et particulièrement dans cet écrit.

3. Cf. H. E. W. Turneii, op. *rit.,* p. 180-18(5, et appendice D, The jnosftii *exegesis of Holy Scripture,* p. 232-238.

tares, celles-ci étant des *instrumenta,* moyens de preuve de la vérité révélée *. Cette méthode était traditionnelle, et Tertullien lui-même ne cessa, toute sa vie durant, de la mettre en œuvre. Mais il était parfaitement conscient des limites de la méthode. Le principal inconvénient de ce type d'argumentation était sa longueur. Il exigeait l'examen et la réfutation de chaque système en particulier et, à l'intérieur de chaque système, de chacun «les points de doctrine. Il est significatif que Tertullien, pour réfuter Marcion, crut devoir écrire cinq gros livres. Travail considérable qui, constatait lui-même Tertullien. n'aboutissait qu'a des résultats dérisoires, sans proport ion avec l'effort fourni. « En portant le combat sur le terrain des Ecritures, la victoire risque d'être nulle, incertaine ou peu sûre. Car il n'est pas d'arguments que les adversaires ne peuvent retourner » (19, 1). Irénée avait observé que déjà ses adversaires glissaient comme des serpents et cherchaient à se dérober de tous côtés 13 Par exemple, si Tertullien objectait à Marcion que lui, Tertullien, possédait le véritable évangile de Luc, il pouvait s'attendre à ce que Marcion protestât et revendiquât la vérité pour le sien. Si on lui reprochait alors d'avoir falsifié et interpolé ses textes, Marcion le nierait purement et simplement, en prétendant que c'était au contraire Tertullien qui faisait usage de textes altérés '. Réussirait-on alors à prouver que telle doctrine des Valentiniens ne pouvait se réclamer de la véritable interprétation des Ecritures, ceux-ci invoqueraient d'autres traditions secrètes (25, 3).

Inévitablement la discussion se prolongerait à l'infini et prendrait une tournure de plus en plus technique qu'un simple chrétien serait bien incapable de suivre. Celui-ci risquerait de rentrer chez lui encore plus inquiet et plus indécis (18, 2). De toutes façons, le défenseur de l'Église devait renoncer à l'espoir d'obtenir par cette voie un avantage décisif.

1. Cf. *De praesc.,* 28, 2 ; 40.7 : Adi». *Prax.,* 20 (11Γ, 263, 11-12); *Dr* r«. *car.,* 33 (III, 72. 1), 39 (81. 18-19);Adt>. *Marc.,* IV,2(111, 126. 7). V, 1 (569, 9). Il parle de *probare ex scripturi* * : *Ado. Marc.,* V, 1 (569, 21) « dum non probantur nisi de Instrumento creatoris ». — *Ado. Prax.,* 11 (III, 212. 16 el 22-24); *De car. Chr.,* 6 (11, 206. 54 ct 66); *Ado. Marc.,* V. 1 (571, 8-9).

2. *Ado. hacr.*. III, 2, 3 (6d. Sagnard, p. 101).

3. ΛΛ·. *Marc.,* IV, t (III, 428, 22-24).

Pour sortir de cette impasse, Tertullien chercha donc une autre tactique, à la fois plus simple et plus efficace, il crut en découvrir une, précisément celle qu'il exposa dans le *De praescriptione haereticorum,* l'un de ses premiers traités et l'un des plus brillants. Selon les termes de Paul Monceaux, il débutait par un coup de maître en renouvelant la méthode de combat [1].

III. *L'argument de Prescription.*

A. *L'argument de prescription dans le droit romain.*

Le titre du traité est emprunté au vocabulaire technique du droit romain. Pour comprendre la portée de l'argument, bien que Tertullien garde ici une grande liberté d'interprétation, il convient donc d'avoir présent à l'esprit les grandes' lignes de la procédure romaine [2].

A l'époque de Tertullien, le droit romain connaissait une· double procédure, l'une dite procédure formulaire, la seconde procédure extraordinaire.

Dans la procédure formulaire, l'instance était divisée en deux phases : l'une se passait *in jure* devant le préteur et sd terminait par la *litis contestatio,* c'est-à-dire la rédaction dd la formule. L'autre phase avait lieu plus tard devant le juge. La formule (sous sa forme la plus simple) comprenait ail moins la nomination du juge, l'indication de la question

1. P. Monceaux, op. *cil.,* p. 301.

2. Sur l'argument de prescription en droit romain, outre les manuels ‹la droit romain (par exemple ceux de P. Giiiard, *Manuel Élémentaire tie* drod *romain,* 5» éd., Paris, 1911, p. 1029 ss. : Éd. Cuq, *Manuel des institutions* Jurfl *digues des romains.* 2· éd., Paris, 1928. p. 862 ss.). voir J. Stiiinimann, Dil *Praescriptio Tertutlians im Lichtc des râmischen Hechts und der* T/ieo/opd (coll. · Parndosis », 3), Fribourg en Suisse, 1949, spécialement p. 11-27 •Jean-Léon Allie. *L'argument de prescription dans le droit romain, en* upolol *gitiquc et en théologie dogmatique,* Ottawa, 1910, spécialement p. 39-55 A. Beck, *Riimisches Redit bel Tertullian und Cgprlan. Einc Studieiur /rûhen Kirchenredilsgeschichle,* in *Sdiri/tcn der Künigsberger Gelehrten Gcsellsdia/i Geisteswissensdui/t Klasse. 7* Jnhr., Hcft 2. Halle a. d. Sonie, 1930, p. 85 ss.j P. de LaBRIolle, *L'argument de prescription,* in *Revue. d'histoire et de litlA rature religieuse,* XI (1906), p. 408-514 (résumé duns l'introduction de l'édfi tion du De *praescriptione* du mémo auteur).

posée *(intentio),* enfin la « condamnation s sous forme conditionnelle. Le juge devait vérifier le bien-fondé de la demande, et, selon les cas, condamner le défendeur ou l'absoudre. Mais des parties accessoires pouvaient se greffer sur la formule, en particulier des prescriptions et des exceptions.

Les prescriptions, comme le nom le suggère, étaient des clauses placées en tête de la formule, après la nomination du juge, mais avant *Vintentio,* clauses exprimées soit en faveur du demandeur *(actor),* lui permettant de limiter l'objet de sa demande de telle façon que le juge ne puisse statuer que sur une partie de son droit *, soit en faveur du défendeur. Les prescriptions réservaient alors le cas où ce dernier opposerait soit un autre principe juridique faisant échec au premier, soit des circonstances de fait obligeant à écarter l'application du principe (par exemple, la prescription résultant d'un certain temps accompli) *. Le défendeur pouvait ainsi, dans certains cas, se soustraire à la condamnation, même si la cause du demandeur était régulière ou justifiée3.

1. Cette prescription avait pour but d'écarter l'application de la règle *bis de eadem re ne sil actio.* En limitant l'objet de sa demande et en demandant au Juge de ne statuer que sur une partie du droit, la prescription réservait au demandeur la possibilité «Je poursuivre ultérieurement pour l'autre partie. Par exemple, le propriétaire en ne poursuivant son fermier que pour les fruits échus, sc réservait le droit de poursuivre plus tard pour les fruits nouveaux. — Sur les modalites et les Justifications de lu régie *bis de eadem...,* cf. Arnaldo DISCARD!, *Esquisse d'une histoire de la litis contestatio,* in *tteuue hist, de droit français et diranger,* XXXIII (1055), p. 1-19.

2. Nous n'avons pas en droit français l'analogue do la « prescription » prise dans ce sens, et en pure procédure. Tout au plus pourrait-on penser aux · qualités · d'un Jugement (Devait-il «lire que..., Devait-il nu contraire déclarer que...), mais elles sont rédigées après l'instance et non avant. Il est souvent demandé au tribunal dans les conclusions de « dire et Juger que... », mais c'est uniquement pour l'obliger â statuer sur un argument et ù ne pas le traiter par prétéritlon. En réalité, le juge ne peut sortir des limites de la demande (il ne peut, par exemple, statuer *ultra petila),* mais aucune formule préalable ne lui trace de limites. — La prescription romaine n'était donc qu'une difficulté préalable qui écartait lu preuve dont le demandeur comptait *se* servir.

3. · Quand il comparait devant le magistrat, le défenseur lui demandait de dicter au juge délégué cct ordre conditionnel ou prescription, *ea res agatur st, que lu* présente intention ne soit examinée que si elle n'a pas déjà été discutée *(praescriptio **ni** judicatae)* ou ne porte préjudice à aucune autre

An temps de Tertullien, seules les prescriptions *pro aclore* restaient en vigueur ; celles en faveur du défendeur *{pro reo)* étaient tombées en désuétude et remplacées par les exceptions. Λ la différence de la prescription qui évitait que le fond même de l'affaire fût abordé, *Vexceptio* ne niait pas directement la prétention à laquelle on l'opposait. Le plus souvent meme, elle en supposait le bien fondé, mais elle lui opposait un fait distinct qui écartait la condamnation, comme par exemple un accord préalable des parties, la crainte, le dol, etc. *.

Dès la fin du 1le siècle, cette procédure ordinaire se trouvait en régression dans les provinces, sinon à Rome 3 ; elle y était supplantée par la *cognatio extra ordinem,* la procédure extraordinaire, qui deviendra la seule procédure du dernier état du doit romain. Le représentant de l'autorité (gouverneur de province, préfet impérial) rendait lui-même la justice entre les particuliers, en dehors des formes régulières des instances civiles. Tous les pouvoirs étaient concentrés entre ses mains. C'était, lui qui citait, organisait l'instance en disposant d'une assez grande liberté, jugeait et faisait exécuter. Dans cette procédure, comme dans la précédente, le défendeur pouvait faire valoir devant le fonctionnaire impérial des prescriptions et des exceptions, et même avec une plus grande liberté, car il n'était plus lié par une formule. Celles-ci n'étaient plus rien d'autre que des « fins de non-reccvoir », des objections : si elles se trouvaient vérifiées, elles avaient pour résultat d'abréger le procès en évitant que la cause du défendeur ne fût prise en considération.

Les prescriptions les plus fréquemment invoquées étaient fondées sur l'écoulement d'un délai fixé par le législateur. Ainsi, en matière de droit matrimonial, une loi *(lex Julia)*

question plus grave *(praescriplio-praejuiiMum)* on que si le magistrat était compétent, pour déléguer *(praescriptio fori) (J.* L. At.me, *op. cit.,* p. 48).

1. Sur les exceptions les plus fréquemment invoquées, voir la liste dressé» par P. Giiia iid, *op. cil.,* p- 1032 ss.

2. J. St iin ima n x *(op. cit.*. p. 19) attire l'attention sur l'imprécision du vocabulaire au temps de Tertullien. Les juristes désignaient alors souvent les exceptions sous le nom «le prescriptions. Nous ne pouvons donc savoir à priori si Tertullien, dans son traité, vise des prescriptions au sens strict du mot ou des exceptions.

sur les adultères avait établi un délai de cinq ans, après lequel la plainte des époux n'était plus recevable. Une autre prescription, destinée à une longue survie et sur laquelle nous reviendrons bientôt, la *longi temporis praescriptio,* permettait au possesseur d'un bien foncier de rejeter l'action qu'on intentait contre lui pour reprendre ce bien, s'il l'avait possédé de façon continue et sous certaines conditions, durant, un temps fixé par la loi. Encore que nos sources d'information soient lacunaires, nous sommes fondés Λ penser que les lois permettaient au défendeur d'invoquer bien d'autres faits ou circonstances également susceptibles de paralyser l'action.

Tertullien, dans ses différentes œuvres, fait souvent allusion à des prescriptions. Ce terme ne s'y présente pas toutefois avec un sens univoque. Parfois il signifie simplement « ordonner, déclarer, conclure, écrire en tête a, sans référence au droit romain *. Mais dans d'antres passages, une quarantaine, relevés par J. Stirnimann. *praescriptio, praescribere.* présentent bien le sens d'objection, fin de non-recevoir, objectera. De l'ensemble de ces quarante textes, il ressort avec évidence que Tertullien entend habituellement par prescription : 1) une objection, 2) fondée sur des motifs divers (selon l'objet du débat et les circonstances), 3) qui, si elle est présentée devant un tribunal, a pour effet de simplifier et abréger le procès. En un mot, elle est une preuve brève et décisive. Il est intéressant de relever que le terme *praescriptio* en vient ainsi à évoquer pour Tertullien celui de *compendium* *.

Ces prescriptions sont très librement formulées, ce qui prouve que Tertullien ne se réfère pas à celles de la procédure formulaire rédigées sous forme négative et liées à une formule, mais à celles de la procédure extraordinaire caractérisée par leur formalisme moins strict. N'était-il pas normal

1. Voir les textes relevés par J. L. Allie, op. *cit.,* p. -18.
2. Cf. J. Stirnimann, op. *cit.,* p. 82-85 et A. Beck, op. *cit.,* p. 80-87.
3. Par exemple : *Ado. Marc.,* III, 1 (III, 377, 22) « ceterum In praescriptionum compendiis vincit · ; Adu. *Marc.,* I, 1 (292, 9-10), IV. 5 (132, 7) ; *Ad nat.*. II, 12 (1. 120, 20); *De pat.,* 4 (III, 0. 8). Voir encore les analyses de quelques-uns de ces textes par J. Stirnimann, *op. cit.,* p. 89-92.

du reste pour Tcrtullien de se référer aux institutions du droit romain alors en vigueur en Afrique, et non pas à celles des époques antérieures ou même à celles encore en usage à Borne [1] ?

Nous devons toutefois éviter de nous laisser abuser par ce vocabulaire juridique. Tcrtullien, la suite le montrera, ne garde de la procédure romaine que le cadre et l'idée générale de prescription, car il transpose cet expédient juridique dans le domaine théologique et lui donne un contenu tout différent. Son innovation se borne à présenter de façon originale un argument théologique déjà invoqué par quelques Pères du 11e siècle, en particulier Irénée et Clément d'Alexandrie [2].

D. *L'argument du* De praescriptione.

Pour donner à sa polémique contre les hérétiques à la fois plus d'originalité et plus d'éclat, Tcrtullien recourt donc à une sorte de mise en scène juridique[3]. Il présente la discussion comme le déroulement d'un procès où les hérétiques

1. Ce caractère antiformaliste «les prescriptions de Tcrtullien n'a, à notre connaissance, été reconnu que par J. Stirnimann.

2. Mais ceux-ci ne l'avaient fait qu'en passant. Cf. Irénée, *Ado. haer.,* III, 4, 2 ; Clément d'Alexandrie, *Stromales,* VII, 17 (P. G., IX. 518-55 2) : • Que leurs convcntlcules humains soient puînés «le l'Ëglise catholique, il n'est pas besoin de longs discours pour le prouver. L'enseignement du Sauveur, au temps de son avènement, a commencé sous Auguste et a pris fin nu milieu «lu règne de Tibère ; l'enseignement des apôtres du Seigneur s'achève avec le ministère de Paul sous Néron... Ce n'est que plus tard, au temps de l'empereur i[adri«m, qu'apparaissent les inventeurs d'hérésies et ils continuent jusqu'à l'époque d'Antonin FAncien... S'il en est ainsi, il est évident que ces hérésies puînées et celles qui sont plus récentes encore sont «les innovations de mauvais aloi par rapport à l'Ëglise aînée et très véritable. » (Trad. G. Bardy, dans *La théologie de Γ Église...,* p. 33). Cf. R. P. Hanson, *Origen's doctrine o/ tradition,* London, 1954, p. 03; Damien van dbn Eynde, Les *Normes de l'enseignement chrétien dans la littérature patrislique des trois premiers siècles,* Gcmbloux. Paris, 1933. p. 218-219; J. T1XER0NT, *Histoire des dogmes «lans l'antiquité chrétienne.* 11· éd., Paris. 1930, t. I, p. 342.

3. Outre les ouvrages déjà mentionnés de J. Stirnimann, Allie et de Labriollc, consulter U. Hüntkma N. *Tertulliani Ue praescriptione haereticorum libri analysis,* Quaracchi, 1921 ; A. d'Alès, *La théologie de Tertullien,* Paris. 1905.

tiendraient le rôle du demandeur et lui-même celui d'avocat du défendeur, c'est-à-dire de l'Église. Quant au rôle de juge, il le départit à chacun de ses lecteurs.

La question à trancher est la suivante : « A qui revient la possession des Écritures ? ». Tertullien constate que les hérétiques en usent, comme si elles leur appartenaient, pour donner un semblant d'autorité à leurs systèmes, et c'est précisément ce droit qu'il entend leur contester. Toutefois il s'avise habilement de renverser les rôles pour se donner à lui-même celui du défendeur. Il se présente donc comme possédant, depuis toujours, les Écritures ; ce sont alors les hérétiques qui viennent contester son droit et troubler sa possession, en invoquant de façon abusive l'Ancien et le Nouveau Testaments. Il imagine en outre d'élargir le débat en joignant à cette question une autre plus générale : « Qui peut se réclamer de la véritable doctrine révélée par le Christ, à laquelle se rapportent les Écritures ? », car, ajoute-t-il, là où il apparaîtra que réside la vérité de la doctrine et de la foi chrétienne, là seront aussi les Écritures ▮ (19, 3). Il fait donc de la possession des Écritures un corollaire de celle de la véritable doctrine.

Mais avant même que la plaidoirie ait abordé le fond de l'aiTaire, il présente des prescriptions, autrement dit des objections ou lins de non-recevoir, qui doivent à elles seules sutllre à repousser la prétention des hérétiques, sans même qu'il soit nécessaire d'examiner davantage leurs systèmes. Tertullien a une telle confiance en son argumentation qu'il ose assurer : « La preuve est si facile qn'aussitôt mise en lumière elle ne souffre plus de réplique » (22, 1).

En d'autres termes, Tertullien pense pouvoir démontrer, sans l'aide des Écritures, que celles-ci n'appartiennent pas aux hérétiques (38, 1).

Quelles sont donc ces fins de non-recevoir si décisives ? Les auteurs modernes sont loin d'être d'accord sur leur nombre et sur leur nature. Selon une opinion longtemps admise partagée par exemple par G. Esser, K. Adam, A. d'Alès, B. Altaner, le *De praescriptione* contiendrait trois prescriptions : une *praescriptio veritatis* (ch. 20-30), une *praescriptio principalitatis* (ou *novitatis)* (ch. 31-35) et une *praescriptio*

proprietatis (ch. 36-40) [1]. D'autres auteurs estimaient qu'il n'y avait à proprement parler qu'une prescription, la *longi temporis praescriptio,* accompagnée cependant d'arguments subsidiaires. Ainsi Mgr Freppel, P. Monceaux, P. de Labriollc, G. Bardy [2]. P. Batiffol, qui pour sa part refusait cette façon de voir, découvrait dans ce traité trois arguments principaux : unanimité dans la foi (28, 3), assistance de l'Esprit Saint (38), succession apostolique (36) mais une seule prescription au sens strict, celle de nouveauté ou postériorité [3]. Selon Hünteman, Tertullien présenterait quatre prescriptions, la première exposée dans les chapitres 21-10, et les trois autres dans les trois derniers chapitres qui, pourtant, les énonceraient en dehors de toute forme juridique [4]. Un des derniers commentateurs de ce traité, le P. Allie, s'inspirant des frères Wallenburch, controversistes hollandais du xvne siècle, énumère une dizaine de prescriptions, dont les principales seraient les suivantes : prescription fondamentale de possession *(praescriptio longi temporis),* celle d'unité ou du consensus doctrinal, d'ancienneté et de nouveauté, d'apostolicité [5]. Enfin, selon D. van den Eynde, Tertullien ferait valoir deux arguments, l'un direct, les titres positifs des Églises à l'héritage apostolique, l'autre indirect, la nouveauté des hérésies [6].

Une telle diversité d'opinions risque, au premier abord,

1. Kaki. Adam. *Uer Kirehcnbegrlfl Tertulliani, Eine dogmengesehtehlliche Studie (Eorschuntjcn sur Christtichen Literatur.nnd-Dogmengeschir.hle,* VI, 4), Paderborn, 1907, p. 27 ; Gerhard Essen, *Tertulliane* ousgeiadhffe *Schri/ten in deufschc ûbersetzt,* t. 2, *Terlullians Apolooelische-Dogmatlsche und Montanistiche Schri/ten (Bibliothek der Kirchcnvdtcr).* p. 234; d'Alès, op. cff., p. 200-2G1 ; B. Altanhr, *Putrologie,* 3*éd., Fribourg (1. Brisgau). 1951, p. 127.

2. -Mgr Freppel, *Tertullien, Cours d'éloquence sacrée.* t. 2, Pari». 1871, p. 199-201 ; P. Monceaux, *op. cit.,* p. 301-305 (qui, cependant, p. 330-331. identifie moins explicitement la prescription de Tertullien ii celle de la longue possession); P. de I.aurioli.h. *Introd.,* p. xv-xvt; G· Bardy, *Tertullien,* in *lJ. T. C.,* t. XV, 1, col. 146 (sn façon de s'exprimer reste toutefois assez vague).

3- P. Batifiol, */.'Eglise naissante et le catholicisme,* 7· éd., Paris, 1919, p. 32S-330.

4. U. Hünteman, *op. cil.,* p. 11, 32. 55.

5. J. L. Allie, *op. cit.,* p. 93, p. 106-108.

6. Van pen Evnde, *op. cit.,* p. 198.

de paraître assez déconcertante. Elle atteste en tout cas que le *De praescriptione* constitue un inépuisable arsenal où peuvent s'armer les controvcrsistes de tous les temps *. Mais pouvons-nous espérer retrouver la pensée même de Tertullien et sa propre argumentation ? La méthode la plus sûre consiste à confronter les résultats d'une analyse précise du *De praescriptione* avec les allusions à ce traité que nous pouvons trouver dans les autres œuvres de Tertullien.

Dans une quarantaine de passages, nous l'avons dit, Tertullien use du *terme praescriptio* au sens juridique du mot. Une douzaine de ces passages présentent des ressemblances si frappantes avec le traité *De praescriptione* qu'on ne peut douter qu'ici et là Tertullien n'évoque le même argument '. Ces rapprochements n'ont du reste jamais été mis en question. Dans trois d'entre eux, la prescription est présentée par Tertullien comme une fin de non-recevoir valable contre *toutes* les hérésies '. Enfin, par deux fois, il renvoie à un autre traité qui a développé ou développera cette preuve avec plus d'ampleur, et ce traité ne peut être que le *De. praescriptione* *.

1. P. de Labrioixe, *Inlrod.,* p. xxxvu.

2. *Apol.,* 47, 10; *Ado. Marc..,* I. I (III, 292. 4-12); III. l <377.15-20) ; IV. 4 (128, 24-129. 10); IV. 5 (430. 11-27. 132. 7-11): V.19 (642. 26-643. 13); Ado. *Hcrm.,* I (III, 126. 3-7); *Ado. Prax.,* 2 (III, 229,15-20) ; *De car. Ch.,* 2 (II, 192. 29-35). — Λ cette liste pourrait être ajouté .4</i>. *Marc.,* I, 21 (317, 28-318, 7). Le mot *praescriptio* tic s'y trouve pas, mais Tertullien évoque l'argument. En outre, *Ada. Marc.,* I. 22 (318, 19-20) ‹relaxata praescriptionum defensione · renvoie sans doute à ce passage. — Voir aussi une rapide allusion dans *De virg. t>el.,* 2 (Oriiler, t. I, p. 885).

3. *Ado. Mare.,* V. 19(111,612. 26): Ado. *Prax.,* 2(111,229, 18);De *car. Ch.,* 2 (II. 192, 32-33). Comparer nvec *De prar.se..* 35. 1 et 44, 13.

4. *Ado. Marc.,* I, l (III, 292. 6-8) : ·Sed alius libellus hunc gradum sustinebit adversus haereticos etiam sine retractatu doctrinarum revincendos ·. Le futur *sustinebit* n'est pas sans poser une difficulté, car *le De praescriptione* est certainement antérieur à l'Adoersiw *Marcionem.* P. Monceaux suppose que ce futur provient d'une première réduction antérieure nu *De praescriptione. L'Ado. Marc,* fut en effet plusieurs fois rédigé et remanié *(op. cit.,* p. 198 et 204). De Labriollc croit plutôt (et cette hypothèse nous semble très vraisemblable) que Tertullien se place en pensée au point de vue du lecteur qui n'aurait pas déjà pris connaissance du *De praescriptione (Introd.,* p. vi-xi). Quoi qu'il en soit, le traité doit certainement être daté du début de la carrière de Tertullien, entre 198-203. L'argument le plus impressionnant est l'absence de toute allusion à une doctrine monlanistc. — *De. car. Ch.,2(* II. 192,32-33): ▮Sed plenius eiiismodi praescriptionibus adversus omnes haereses alibi iiun

Or, dans tous ces cas, Tertullien se borne il invoquer la nouveauté des hérésies ou, si l'on préfère, leur postériorité par rapport à l'Eglise. La *temporis ratio* le *testimonium temporum* 2, le *temporis ordo* 3 suffit, affirme-t-Il, à faire préjuger l'erreur de leur doctrine. De plus, chaque fois qu'il veut fonder cet argument, il fait appel au même principe général : ‹ Est vrai ce qui est premier, est falsifié ce qui est postérieur ‹ *, ou : « Dans la même mesure où l'erreur n'est que la corruption de la vérité, il est nécessaire que celle-ci précède l'erreur » °.

A ses yeux, cet argument est suffisant et décisif, plus efficace meme que celui de catholicité. Car, dit-il, même au cas où Marcion parviendrait à remplir l'univers de sa doctrine, celle-ci n'en resterait pas moins postérieure et ne pourrait donc se prévaloir du nom d'apostolique °. Relevons cette dernière expression révélatrice. Elle suffit à poser le débat à son véritable plan, le plan théologique. Ce n'est pas l'ancienneté d'une, doctrine, mais son apostoliclté qui, en définitive, constitue le critère de sa vérité '.

Dès *VApologétique,* il esquisse cette preuve : « Vite et sans peine, nous opposons une fin de non-recevoir à ces falsifications de notre doctrine et nous leur disons que la seule règle de la vérité n'est autre que celle qui vient du Christ, transmise par ses propres compagnons. Or il sera facile de prouver que tous ces novateurs leur sont de beaucoup postérieurs » 8.

sumus. »— Relever encore *Ado. Marc.,* III. 1 (377, lS)qtii renvoie indirectement au *De prae.se. et* l'expression *soleo d'Adv. Hcrm.,* 1 etAdv. *Marc.,* V, 19.

1. *Adv. Marc.,* IV, 1 (III, 428. 25).
2. *Adv. Marc.. V,* 19 (HJ, 612, 27).
3. ΛΛ>. *Marc.,* IV. 5 (III. 432, 8-9).
4. *Adv. Marc.,* IV. 5 (III, 132. 11-12).
5. *Adv. Marc.,* IV, 4 (III. 42«. 27-429, 7).
6. .idt>. *Marr...* V. 19 (HI, 643, 8-13).
7. Ce fondement de la prescription de nouveauté n'a pas échappé â O. JJardenhewer qui écrit justement (op. *cil.,* p. 406) : · Es handclt sich ober in letzer Unie immer nur um einc Einrede. dic *praescriptio novitatis.* ‹l. 1. die Einredc der mangelnden Apostolizitüt. Die undem Einredcn sind nbleitungen oder l'oigerungen. ·
8. *Apol.,* 47, 10 *{trad.* J. P. Waltzing, éd. *Budi,* p. 90-100).

Quelques années plus lard, peut-être dans une première rédaction de *VAdversus Marclonem,* il reprend cet argument : « Sera considéré comme hérésie, ce qui est introduit après, et sera tenu pour vérité, ce qui a été transmis depuis l'origine par la tradition. Mais un autre livre établira contre les hérétiques celte thèse, que, même sans discuter leurs doctrines, on doit les convaincre d'etre tels au moyen de la *prescription de nouveauté* » ».

Cet argument est facile et rapide 23 Il substitue en effet à la critique détaillée des doctrines une preuve d'ordre historique aisée à produire. Toutefois, Tertullien se rend compte que, pour devenir pleinement efficace, cette preuve indirecte (bien qu'en soi suffisante) exige sa contrepartie : la manifestation du caractère apostolique des Églises. C'est cette démonstration d'ordre historique qu'il esquisse dans un passage célèbre de *VAdversus Marcioncm* * : « Bref, s'il est évident que ce qui est plus ancien est plus vrai, et plus ancien ce qui est depuis le commencement, et depuis le commencement ce qui remonte aux apôtres, il deviendra également évident que la doctrine transmise par les apôtres est celle qui est conservée religieusement dans les Églises (fondées par) les apôtres. Voyons donc de quel lait les Corinthiens ont été nourris par Paul, selon quelles règles furent repris les Galales... ▮ Dans la suite du passage, Tertullien fait allusion à *VOrdo episcoporum* qui permet, à partir des évêques actuels des sept villes mentionnées dans l'Apocalypse, de remonter jusqu'à l'apôtre Jean. Tertullien fait donc appel à la fois au consensus doctrinal des Églises apostoliques et à la succession des évêques, garantie de l'apostolicité des Églises. Celle-ci ne s'identifie pas à l'apostolicité de la hiérarchie. Les Églises sont apostoliques par tout ce qu'elles sont, leurs traditions, leur doctrine, leur culte. Mais la continuité de la hiérarchie étant plus facile à constater et à prouver que celle de la doctrine, il est tout naturel que

1. *Ada. Marc.,* I, 1 (292. 3·8) (trad. P. Monceaux légèrement modifiée).
2. *Expedite: Apol.,* 47. 10; *Jacillim‹.·.·.·ldo. Marc.,* HI. 1 (III, 377, 15-10).
3. Ad». *Marc.,* IV, 5 (III, 130, 11-19). CL *Adv. Marc.*. I, 21 (318, 0-7): • Exhibe ergo aliquam (ecclesiam) ex tuls apostolic! census et obduxeris... · Celui qui peut apporter cette preuve est sûr de l'emporter.

Tertullien en vienne à faire de la première le signe de l'apostolicité des Églises et de leurs traditions

Il faut cependant avouer que dans *De praescriptione,* cet argument ne se dégage pas avec l'évidence qu'on attendait. C'est que Tertullien, comme J. Stirnimann nous semble l'avoir établi de façon définitive, suit un plan soigneusement élaboré [2] mais assez complexe [3]. Il pose d'abord l'objet du débat : « A qui attribuer la véritable doctrine, à laquelle se rapportent les Écritures ? » Il déclare alors qu'il convient de traiter ce sujet méthodiquement en répondant aux quatre questions suivantes :

De qui ?
Par qui ?
Quand ?
A qui ?

vient la doctrine par laquelle on devient chrétien ? (19). Dès le chapitre 20, il répond brièvement : « Cette doctrine vient

Du Christ
Par les apôtres
Après l'Ascension
Aux Églises apostoliques. »

Les hérétiques ne mettaient en doute ni la première ni la troisième de ces réponses. Par contre, quelques-uns niaient pratiquement le charisme d'apostolicité en plaçant leurs propres docteurs au-dessus des apôtres ou en supposant que les apôtres eux-mêmes (ou certains d'entre eux) avaient déformé la doctrine du Christ. La plupart, tout, en reconnaissant en théorie le rôle des apôtres, dénonçaient la déviation des Églises et prétendaient revenir au christianisme primitif.

C'est pourquoi, au chapitre 21, Tertullien, se référant à ses réponses du chapitre 20, élève une double prescription destinée à barrer la route aux hérétiques :

1) Le Christ n'a révélé sa doctrine *qu'aux apôtres.*

1. Cf. les réflexions de Ch. Journet dans *L'Église du Verbe. Incarné,* t. 1. V éd., Paris, 19-11. p. 660-602.

2. Comme dans l'Apologétique, *et.* .1. Iοπτζ, *Tertullian uls Apologet,* I. 2, Münster (WcstL), 1928, p. 153, note 2-

3. Voir p. 82 le plan détaillé du *De praescriptione.*

2) Les apôtres ne l'ont confiée *qu'aux Églises* fondées par eux *. Tout le reste de la plaidoirie sc ramène à une défense de ces deux prescriptions contre les objections des hérétiques:

1) Il doit d'abord défendre sa première prescription contre les deux difficultés suivantes : *a)* les apôtres n'ont pas tout su ; *b)* les apôtres n'ont pas tout transmis.

2) A la deuxième prescription, les adversaires objectaient que les Églises avaient mal compris l'enseignement des apôtres et que les hérétiques n'avaient fait que rétablir la vérité. Tertullien développe avec une certaine ampleur sa deuxième réponse qui visiblement forme le cœur du traité. Il invoque d'abord un argument direct, l'unanimité dans la foi des Églises apostoliques, puis un argument indirect, celui de la postériorité des hérésies, qu'il défend à son tour contre l'instance éventuelle des hérétiques, selon laquelle eux aussi remonteraient aux temps apostoliques. Tertullien met donc en avant le fait de la succession apostolique comme garantie de la continuité réelle entre les apôtres et les Églises d'aujourd'hui ; il défie ensuite les hérétiques d'etre en mesure de présenter des arguments de même poids. La conclusion se dégage d'elle-même : les hérétiques ne possèdent pas la vraie doctrine du Christ et des apôtres, et n'ont donc aucun droit sur les Écritures *.

Un tel plan ne manque ni de rigueur ni de logique. Il reste pourtant quelque peu déroutant, ce qui explique les divergences d'interprétation des auteurs modernes. Car l'argu-

1. Tertullien parle des Églises apostoliques au pluriel, bien qu'il les fasse toutes procéder de la seule Église primitive issue des apôtres. Ce n'est que peu à peu qu'on en vint à parler de l'Église apostolique nu singulier. Dans l'Égllse grecque, le processus est achevé nu concile de Nlcée ; dans l'Égllse latine, sensiblement plu* tard. Durant longtemps encore on n'employa le singulier que lorsqu'on voulait Insister sur le rapport qui relie l'Église aux apôtres. Cf. !.. M. Dewaillly, *Mission de l'Église el Apostolicilé,* in *Rca. Se. Phil, et Theol.,* XXXII (1918). p. G-1U.

2. Voici le tableau proposé par J. Stirnimann pour résumer la démarche de Tertullien dans le De *praescriptione* (op. *cil.,* p. 58) :

Partitio	*Prescriptions*	*Objections*
1'' point : a quo		
2· point : per quos	> 1«· prescription	1'· et 2· objection
3* point : quando		
■I· point : quibus	-> 2· prescription	3* objection

nient fondamental du traité, celui que Tertullien présente ailleurs comme la *praescriptio novitatis* *, n'est explicitement énoncé qu'au chapitre 29, sans nom spécial du reste, et n'apparaît que comme une défense de la seconde prescription du chapitre 21.

En réalité, Tertullien n'a pas changé d'idée. Il suffit pour s'en convaincre de lire attentivement le début du chapitre 22 : il serait facile de présenter immédiatement, assure-t-il, la preuve de la seconde prescription, et celle-ci ne souffrirait plus alors aucune réplique. Mais il en retarde l'exposé pour permettre à scs adversaires de produire leurs arguments. Il est donc évident qu'aux yeux de Tertullien la prescription du chapitre 21 et l'argument de postériorité développé au chapitre 29, d'une certaine façon, n'en font qu'un. En d'autres termes, l'argument de nouveauté ou postériorité ne fait que préciser davantage la prescription d'apostolicité des Églises. Les deux se conditionnent mutuellement. Il n'y a donc aucune contradiction entre ce que nous dit Tertullien dans *VAdversus Marcionem* ou le De *carne Christi* et les résultats fournis par une analyse méthodique *du De praescriptione.* Il convient seulement de ne pas se laisser dérouter par un artifice de présentation, qui a l'avantage de permettre un exposé cohérent des doctrines hérétiques, de montrer clairement les points essentiels de la foi catholique remis par elles en question, et de les réfuter avec plus d'éclat.

C. *Prescription* longi temporis ! ?

Divers auteurs, nous l'avons vu précédemment, ont naguère interprété l'argumentation du *De praescriptione* comme une transposition, dans le domaine théologique, de la *longi temporis praescriptio.* A *priori,* cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, car les historiens du droit font d'ordinaire remonter cette prescription aux empereurs Septime

1. *Ado. Mare.,* I. 1 (292. 8).

2. Λ fa bibliographie donnée au début des section* précédentes (p. 20, note 2 et p. 21, note 3), ajouter J. Pautsch, *Die longi temporis praescriptio im klassisclien rümisehen Rcchle,* Leipzig. 1800.

Sévère et Caracalla, aux alentours des années 193-199 *. D'institution récente, due en partie à un empereur d'origine africaine, elle se prêtait, semble-t-il, à une utilisation apologétique de la part de Tertullien. C'était bien dans sa manière t Même une fois reconnu que Tertullien, dans le traité *De praescriptione,* ne développe que les deux prescriptions d'aposlolicité, il est permis encore de se demander s'il ne fait pas au moins allusion à l'argument de « possession prolongée et continue ». Des auteurs comme J. Partsch, J. Stirnirnann, sans oser l'affirmer de façon absolue, sont favorables ὰ cette hypothèse.

Le droit romain, dès la Loi des Douze Tables, avait établi sous le nom *d'usucapio* qu'un citoyen romain pouvait acquérir la « propriété » d'une chose susceptible de droit privé ù la suite d'une « possession » continue d'un an pour les meubles et «le deux ans pour les immeubles. Ce mode d'acquisition était réservé aux seuls citoyens romains. Mais même à leur profit, l'usucapion ne pouvait porter sur des choses non romaines, sur des fonds provinciaux notamment.

Quand Home se fut agrandie, le besoin se fit vite sentir de compléter cette institution cl d'imaginer un autre mode d'acquisition en faveur des pérégrins et pour les fonds provinciaux. Telle fut l'origine de la *longi temporis* (ou *longae possessionis) praescriptio.*

Comme son nom l'indique, elle fut sans doute d'abord un moyen de défense donné au possesseur contre les actions réelles des tiers, une clause mise en tête de la formule. Destinée ù combler une lacune du système de l'usucapion, elle restait soumise aux mêmes conditions que celui-ci, soit : 1) un juste litre d'acquisition, */ustus titulus,* 2) un certain délai, 3) l'absence de «loi, de violence, et la bonne foi. Mais elle en différait quant à la longueur du délai, porté à dix ans entre présents et vingt ans entre absents, et quant à l'effet : elle ne conférait pas la propriété et ne donnait que le droit de repousser les réclamations des tiers. Quelqu'un venait-il, par

1. Cf. J. Pautsch, op. *rit.,* p. 108 ss. : J. Stirnimann*, op. *cit.,* p. 31 ; E. Cvq, op. *cit.,* p. 287 ss. Toutefois certains auteurs sont moins nflirmntiis. I.e reserit de Caracalla du 30 décembre 199 en est la première attestation connue, mais celte prescription aurait pu appnniilrc plus tôt.

exemple, à réclamer tel bien-fonds comme lui appartenant, le défendeur pouvait repousser cotte action en faisant valoir qu'il avait réellement possédé ce bien de façon continue pendant le délai légal. Il pouvait bien l'avoir possédé plus longtemps, mais le juge ne s'intéressait qu'à la période des dix ou des vingt dernières années, suivant le cas.

Bien que Tertullien ne fasse allusion à cette prescription dans aucune autre de ses œuvres, il est permis de se demander s'il n'en est pas question au chapitre 37 du *De praescriptione.* Au début de ce chapitre, il tire les conséquences de sa démonstration. Il estime qu'il a suffisamment défendu sa cause et il conclut : « Puisque la vérité doit nous être adjugée en partage.... nous étions bien fondés à soutenir que les hérétiques n'ont aucun droit sur les Écritures. Arrivé à ce point, il pourrait s'arrêter là. Sa plaidoirie est pratiquement achevée. Il poursuit néanmoins son argumentation, comme pour écraser plus sûrement ses adversaires. Il n'apporte en vérité aucun argument nouveau, il se réfère à ceux des chapitres précédents : postériorité des hérésies, apostolicité des origines des Églises, peut-être succession apostolique. Mais il les expose sous un éclairage nouveau.

Il présente d'abord le cas de la possession des Écritures comme analogue à celui de la possession d'une *res,* d'un domaine par exemple, d'une forêt ou d'une source. Il parle de « possession », non de propriété. Les précisions qu'il fournit ensuite montrent que cette possession remplit les conditions requises par la loi pour la validité de la *longv temporis praescriptio.* La loi exigeait un juste titre : Tertullien invoque les *origines firmas,* un délai de dix ou vingt ans : lui, il possède ce bien de date autrement ancienne, il le possède depuis le début, c'est-à-dire depuis les apôtres. Il n'évoque pas explicitement la bonne foi. Peut-être, suppose J. Stirnimann, parce que la loi tie l'exigeait pas encore ou ne la mentionnait pas. En tout cas, les chapitres précédents ont suffisamment éclairé les lecteurs sur la mauvaise foi des hérétiques [1].

1. Voir l'analyse du vocabulaire de colle section par J. Stirnimann, ora ci/.. p. 100-126.

L'abondance des termes juridiques, concentrés en quelques lignes, leur similitude avec ceux de la *longi temporis praescriptio,* rendent donc plausible ici une application de celle prescription.

Batiffol, cependant, objecte que Tertullien (parlant au nom des Églises) ne se borne pas à se prévaloir d'une possession ininterrompue, faute de pouvoir présenter un titre de propriété, mais produit la preuve pleine et directe de son droit de propriété. Il se donne en effet comme héritier des apôtres, il n'a donc pas à faire appel à la prescription de possession qui le dispenserait de celle preuve *.

En réponse à celte objection, ne pourrait-on pas pourtant expliquer la démarche de Tertullien de la façon suivante ? Reprenant les arguments des chapitres précédents, l'auteur les proposerait dans une perspective telle que d'eux-mêmes ils évoquent à l'esprit la *longi temporis praescriptio.* Mais Tertullien se bornerait ici à une simple allusion. Par contre, quand il en vient à produire son juste litre et fait valoir un droit de propriété, il abandonnerait son premier argument à peine esquissé pour repartir sur la nouvelle idée d'héritage. L'Église, en effet, est la famille de Dieu, et les Écritures sont le 0 bien de famille » que chaque génération transmet à la suivante, avec charge de le transmettre à son tour intégralement *. Les hérétiques n'appartenant pas à cette famille, ils n'ont donc aucun droit sur l'héritage. Les apôtres les ont d'ailleurs déshérités d'avance.

Ainsi tant par la voie de la possession continue que par celle du droit d'héritage, les prétentions des hérétiques se trouvent definitivement repoussées. Juridiquement même, ils n'ont plus le droit d'intenter de nouvelle action concernant

1. P. Ba t i f f o l , *L'Église naissante...,* p. 329-330.

2. M terme technique employé pur Tcrtullien est celui <le lidélcommls. Cf. J. SruiNiMANN, *op. cil.,* p. 118-119 ; Λ. Be c k , *op. cil.,* p. 111-115. Le lidéicommis de famille avait pour résultat d'astreindre les héritiers ù transmettre à leurs descendants qui transmettront aux leurs. Le bien de famille était dr cette sorte rendu Inaliénable. Cf. P. Gir a r d , *op. cil.,* p. 992-993, p. 285, note 7. — Mémo idée dans *De* monog,, 10 (Oe h l e r . l, p. 786) : . Haeredes scilicet Christianus quaeret saeculi totius exhaeres. Habet fratres, habet ecclesiam, matrem. ·

les Écritures *. Le chapitre 37 se référerait donc bien â la *praescriptio longi temporis,* quoique de façon accidentelle et sans que Tertullien exploite cette preuve. Mais cette simple allusion suffit pour que ses lecteurs soient convaincus de la valeur de sa cause.

D. *Fondement et valeur des prescriptions de Tertullien.*

On a souvent relevé les dernières lignes du *De praescriptione.* qui annoncent une réfutation détaillée de plusieurs hérésies. On a voulu y voir comme un aveu de l'inefficacité de la nouvelle méthode abrégée 2. De fait, cette déclaration, à l'issue d'une longue plaidoirie destinée à prouver précisément qu'il est inutile d'engager une controverse avec les hérétiques, risque de passer au moins pour une inconséquence^ Tertullien le comprit et chercha lui-même à prévenir l'objection. Dans *VAdversus Marcionem,* par exemple, il s'excuse de son entreprise en faisant valoir que s'il se bornait à toujours invoquer son argument juridique, on pourrait le soupçonner de craindre la discussion 3. S'il consent à ‹ relâcher le nœud des prescriptions », pour un instant, c'est une concession qu'il fait à ses adversaires et qui témoigne de sa confiance en sa cause '. Parfois du reste, il le reconnaît, la discussion peut instruire et prémunir quelques chrétiens5. P. de l.abriolle remarque très justement que Tertullien. dans ses autres traités fait souvent allusion à des prescriptions mais qu'il n'en parle que comme d'une machine de guerre qu'il tient en réserve. Il pourrait certes en faire usage, mais il préfère la laisser en arrière du champ de bataille parce qu'il, a d'autres moyens d'obtenir la victoire et aussi parce qu'il ne veut pas laisser croire à ses adversaires qu'il se défie de la bonté fie sa cause e.

En d'autres termes, l'argument de prescription est en lui-,

1. En vertu du principe : *bis de eadem rt ne sit actio,* la contestation dejj hérétiques est ainsi repoussée une lois pour toutes.
2. Voir quelques appréciations réunies par *J. !..* Allie, *op. cit.,* p. 99-10fl
3. *Ado. .Marc.,* 1, 1 (III, 292. 1Û).
4. *Ado. Marc.,* !. 22 (318, 18-20).
5. Adl>. *Prax.,* 2 (III, 229, 20-22).
6. P. de Labbiolle, *op. cit.,* Introd.. p. xxx-xxxi.

même suffisant et décisif, mais, étant donné ce que sont les hommes et le peu de prise que les arguments logiques ont sur leurs esprits, il est pratiquement nécessaire d'y joindre une réfutation particulière de chaque hérésie. Tertullien pourtant ne met nullement en doute la valeur intrinsèque de sa méthode. A ses yeux, elle constitue bien une lin de non-recevoir valable une fois pour toutes.

Si nous voulons aujourd'hui apprécier objectivement la valeur de ces prescriptions, nous devons naturellement dépasser leur aspect juridique pour prendre en considération leur fondement réel.

I.a première prescription se fonde sur le charisme d'apostolicité, autrement dit sur la plénitude des dons du Saint-Esprit. reçus par les apôtres *pour* fonder l'Église, selon la promesse du Christ (22, 9-11). Tertullien insiste souvent sur la mission du Saint-Esprit (13, 5 ; 20 ; l 1). Les apôtres l'ont reçu de façon toute spéciale, puisque le Paraclet fut leur docteur : « La doctrine devait nous arriver par les apôtres, et aux apôtres par le Saint-Esprit » (8, 11-15). Ce charisme est unique, étroitement rattaché au fait unique du Christ. Le vocabulaire ici est, à lui seul, significatif. Tertullien, comme tous les autres Pères, réserve le nom d'apôtre exclusivement aux Douze et à saint Paul [1]. C'est à eux, dit-il, que le Christ confia l'Evangile *une fois pour toutes* [2]. Prêcher un nouvel Evangile, ou même corriger et interpoler les évangiles reçus, c'est donc s'arroger le titre et la fonction d'apôtre[3]. C'est pourquoi dans le *De carne Christi* et dans *VAdversus Marcionem,* Tertullien interroge ironiquement

1. L'usage restera constant jusqu'à la lin du Moyen-Age : et. I.. M. I)k-WAii.bY, .Vo/ftjt *sur l'histoire. tie l'ad/eclif apostolique,* in *Melanges de Science Religieuse* (Ulle), 1918, p. 143-110.

2. 11. 9 : · semel...regulae doctrinam apostolis meis delegaveram. »Cf. *De bapt.,* 12. l ; *Ado. Mare..* IV. 13 (III. 157, 25-20); IV, 2 (120. 0-8).

3. Des sentiments similaires animent l'auteur anonyme du *Contre Artimon.* dont G. Bardy place l'activité littéraire vers 235. il souligne de la façon suivante Je crime des artémonistes, qui ont osé interpoler les Écritures : « Ou bien ils ne croient pas que les Écritures divines ont été dites par le Saint-Esprit, et ils sont Infidèles ; ou bien ils s'estiment eux-mêmes plus sages que le Saint-Esprit, et que sont-ils d'autre que des démoniaques ? · (Cité par Ecsèue, *Hist. Eccl.,* V, XXVIII, 18, trad. G. Bahoy, coll. ‹ Sources Chrétiennes ·, n' 41, p. 78-79).

Marcion : « Es-tu apôtre l ? » et l'assimile lui et ses disciples à ces« pseudo-apôtres » (1, 4) dont parle saint Paul (II Cor., 11, 13), parce qu'ils contrefont les apôtres (30, 17) *. Il n'y a qu'un Évangile, celui du Christ, que celui-ci remit aux apôtres pour qu'ils le transmettent au monde entier. Prétendre critiquer les apôtres revient donc à critiquer le Christ lui-même '.

En résumé, la prétention des hérétiques implique ou bien une défaillance du Saint-Esprit, qui, malgré la promesse du Christ, n'aurait pas conduit les apôtres à toute vérité, ou bien une nouvelle incarnation du Christ. « Qu'ils prouvent qu'ils sont de nouveaux apôtres, qu'ils «lisent que le Christ est descendu une seconde fois, qu'il a été de nouveau crucilié... › (30, 15).

La deuxième prescription se fonde elle aussi sur la présence du Saint-Esprit dans l'Église. L'Église, pour Tertullicn comme pour les Pères des n· et ni® siècle», est au sens fort du mot « la maison 4, le troupeau de Dieu 6 », le « temple ·, la maison de l'Esprit Saint 7 ». Dans le De *pudicitia,* il écrira même que » l'Église est l'Esprit lui-même · ». L'action dc

1. *Adv. Marc.,* IV. 4 (III. 430. 4-5); *Dc. car. Ch.,* 2 (11. 191, 15-192, 20); *Adv.* Marc., IV. 9 (410. 17-19).

2. *Ado. Marc.,* IV, 5 (111, 431, 21).

3. *Adv. Marc.,* IV, 3 (Ill, 428, 7) : «Christum Ium accusat accusando quos Christus elegit... ·

4. *De pud.,* 7. 20 (I. 233. 17-18).

5. *De pud.,* 7. 6 (I, 231, 6-7).

6. *Adv. Marc.,* HI, 7 (III, 388, 9-10) : « Spiritale templum « ; *ibid.* (386, 24-25); *De mon.,* 8 (Oehler, I. p. 773), *De pud.,* 13 (I, 216, 8-9). Ailleurs Tertullien ierit que le Saint-Esprit est le sage architecte qui édifie l'Eglise, c'est-â-dirc le temple de Dieu : *Adv. Mare.,* iII. 23 (417. 5-7). (Cf. / *Cor.*. 3. 10 ss.).

7. *Adv.* Val., 3 (III. 179. 15) : «Nostrae columbae domus. · Cf. l·'. *J.* Dol-«hr, *Umerer Taube Haus. Dic Lage* des *christlichen Kuttbaues nach Terlullan,* in *A. C.,* II (1930). p. 41-56, spécialement p. 46-48.

8. *Dc pud.,* 21, 16 (I, 271, 3-5) ; · Ipsa ecclesia proprie et principaliter Ipse est spiritus, in quo est trinitas imius divinitatis, pater et illius et spiritus sanctus. · — Sur l'eccléslologlc dc Tertullien, voir l'étude clairvoyante, malgré quelques exagérations et gauchissements, de Erich Altrnoorf, *Einheit und Ilciligkcit der Kirehc,* Berlin-Leipzig, 1932, p. 19-21. — Noter que recelésiologie du *De. pudiciiia* est montmiiste et très postérieure au *De praescriptione.* 11 convient donc d'éviter des rapprochements trop hâtifs entre ces doux ouvrages.

l'Esprit Saint semble se restreindre aux limites de l'Église visible. Les juifs, les païens, les hérétiques sont dehors (cf. l Cor., 5, 12; l Thess., I, 12, etc.), les chrétiens sont chez Dieu (8, 8-10) *. De la même façon que le corps est l'instrument de l'Ame, l'Église est l'instrument de l'Esprit Saint. Celui-ci agit *par* la sainte Église, *per sanctam ecclesiam,* selon la formule du symbole alors en usage à Carthage 1. Supposer que les sacrements administrés par les Églises apostoliques aient cessé ù un moment d'être efficaces, reviendrait à admettre que le Saint-Esprit ait à un moment donné abandonné ces Églises (28, 1),àqui Dieu l'avait donné pour veiller sur elles et les conduire à la vérité (29, 3-1). Dans ces conditions, si les Églises apostoliques au cours de l'histoire ont dévié, il faut nécessairement conclure à une défaillance du Saint-Esprit, ou bien prétendre qu'elles ne furent jamais rien de plus qu'une institution humaine, bref qu'elles n'étaient pas le « temple du Saint-Esprit ».

Pas davantage, il n'est concevable que le Saint-Esprit puisse contredire l'enseignement du Christ. I) n'est que le *vicaire* du Christ ·, envoyé par celui-ci non pour innover mais pour garder la vraie doctrine et aussi pour l'élucider, ce qui laisse entrevoir une certaine marge de développement de la doctrine *. Du reste, puisque les Écritures sont inspirées par le Saint-Esprit, comment celui-ci pourrait-il se

1. Celte vue était du reste partagée pnr tous les Pères ; cf. S. !.. Grehnsi-AiiE, *Schism in the caria Church,* London, 1953, p. 18.

2. Cf. De *bapt.,* fi, 2 ("Sources Chrétiennes», n" 35, p. 75 et note 3); B. Botte, .Voie *sur le symbole baptismal dHlippolyte, Mélanges dc Ghelllnck,* t. I, p. 197-198; K. Adam, *op. cil.,* p. 88-91.

3. Cf. 28, l et 13, 5; *Dc oirg. vcl.,* 1. Cf. Beck (op. *cil.*. p. 70) qui propose de rattacher cette formule h In titulature impériale en usage au temps de Sévère. Cette hypothèse est réfutée par Michele Maccarkoxi:, Picantis *Christi. Storia del titolo papale.* Home, 1952. p. 27-28.

4. Cf. *De virg. vcl.,* l : · Non enim ab so loquitur, sed quae mandatur a Christo... · ; *Ado, Prax.,* 30 (111,288, 111-13) : « Oikonomiae. interpretatorem, si quis sermones novae prophetiae eius admiserit, et deductorem omnis veritatis»; ifnrf., 2 t22*J, 2), Dr /non., 4 (Oehleii, 1,p. 7fifi) : · L't paracletum restitutorem potius sentias eius (monogamiae disciplinam) quam instituto rem ».Cf. E Elessemas-van Leer , *Tradition and Scripture in the early Church,* Assen, 1951, p. 155-157.

contredire lui-même [1]? Il est donc naturel que Tertullien en vienne à présenter toute variation dans la foi comme un signe d'erreur; par contre, l'unanimité dans la foi des Églises apostoliques fait préjuger, lui semble-t-il, de leur vérité (28, 2-3).

Parmi les théologiens modernes, c'est Moehicr. croyons-nous, qui a retrouvé le plus fidèlement la pensée de Tertullien sur ce point. « Si la doctrine chrétienne, écrit-il, est nécessairement l'expression entière du Saint-Esprit animant la communauté des fidèles, celle-ci ne peut oublier ou laisser échapper aucune doctrine. Car alors i'Esprit qui est *actif* en elle serait supposé *inactif.* Elle ne peut encore moins prononcer le contraire de la vraie doctrine : car alors le Saint-Esprit serait considéré comme se contredisant lui-même, c'est-à-dire comme n'existant pas. Chaque fidèle pris isolément pouvait bien se tromper, mais relié à la communauté de tous les autres, l'Église, il ne le pouvait plus »

Celui qui accepte ces prémisses doit considérer le raisonnement de Tertullien comme irréfutable; mais, comme le relève très justement P. Monceaux, ce sont des prémisses de foi [2] Les prescriptions de Tertullien ne peuvent donc trancher le différend qu'aux yeux des fidèles. Mais n'est-ce pas précisément à eux surtout que Tertullien destine son traité ?

E. *Les conclusions du* De praescriptione.

Deux conclusions, rune négative, l'autre positive, se dégagent de la démonstration de Tertullien.

1. CI. *De oral.*. 22 (I. 193. 15-17) : 'Apostolus codent utique spiritu actus, quo cum omnis scriptura divine, tum et ilia Genesis digesta est. eadem voco usus est... »;.lp<>L. 18. 1-2; iMd.,31. l ; iάM.,39,3: *Adv. Herm.*. 22(111,150, 9-10, 151, 5) ; *De orat.,* 20 (I. 192. 20) -,*Adi*>. *Marc.,* V. 7 (592,21-24) : Paul écrit, c'est l'Esprit-Snlnt qui écrit : « Ne dicam spiritus sanctus. » Cf. Flf.sseman, *op. cit.,* p. 171-172. Sur l'opinion des Pères antérieurs à Tertullien, Cf. Vax dex EvNi>R, *op. rit.,* p. 42-51, 118-130. Sur la pensée de Clément d'Alexandrie, cf. Walther V6UKEM, *Der wahre Gnosliker nach Clemens Alexandrinus,* Berlin-Leipzig, 1952. p. 351-359.

2. J. A. Moeulek, *L'Unité dans l'Église* ou *le principe, du catholicUnie d'apris l'esprit des Pires des trois premiers siècles de l'ÉglUe* (trad. A. de Lil ie x fel i», coll. · Unam Sanctam », 2), Paris, 1938, p. 31. Le chapitre 2 et plus encore le chapitre 3 sont si inspirés du *De. praescriptione* qu'ils en constituent une sorte de commentaire continu.

3. P. MoxCEAl x. *op. cit.,* p. 331.

1) La première est celle qui est énoncée au chapitre 37 : « Les hérétiques ne sont nullement chrétiens et n'ont donc aucun droit sur les Écritures, » Elle est rédigée dans un style juridique concis et net, qui écarle toute équivoque. Celle clarté, qui a ses avantages, risque pourtant de nous en cacher la portée réelle.

Les hérétiques ne sont pas chrétiens. Ils se sont eux-mêmes retranchés de la communauté chrétienne, ou comme le dit encore Tertullien, de la *paix* et de la *fraternité* chrétiennes *. Ces mots dont le sens aujourd'hui s'est souvent affaibli, exprimaient alors tout à la (ois la communion des chrétiens entre eux dans la charité, celle de tons avec Dieu par la communion au corps et au sang du Christ, et l'accord harmonieux de toutes les Églises apostoliques dans l'Esprit Saint. Ils évoquaient l'Église comme le milieu vital où chaque fidèle reçoit participation à la viedel'Esprit. Or les hérétiques, par leur propre choix, s'excluent de celte communauté et passent dans le camp adverse, celui du diable '. Ce sont des déserteurs, des transfuges, des rebelles (12, 2; 11, 7). Du même coup, ils s'éloignent du centre de la vie et se privent de tous les biens de l'Esprit Saint : le salut, la vérité et la lumière 2

L'Esprit Saint, en effet, est esprit vivifiant4. Adhérer à l'hérésie, c'est donc se condamner soi-même à mort. Tertullien y fait plus d'une fois allusion dans le *De praescriptione* : « l.es hérésies apportent la mort éternelle » (2, 4). Valentin,

1. Cf. 20, 8 cl 32,8 nvec les notes. Sur l'opposition *exlranel-lratres,* voir *De* uirp. *vel.,* 13 (Ohhi.hr, L I, p. 002) ; *De bapt.,* 15. 2.

2. Sur celte métaphore du camp, ci. A. Harnack, *Militia Christi.* Tübingen, 1005, p. 100, et H. Hoppb, *Syntax und Stil des Tcrtullians,* Leipzig, 1003. p. 201 ss.

3. Ces conclusions ne sont pas propres ù Tertullien, mais expriment le point de vue do tous les Pères des premiers siècles (voir, par exemple. Iηήnûb, *Ado. Haer.,* III, 21, 1 (Sagnard, p. 400) : Ubi cnira Ecclesia, ibi et Spiritus Dci, etc.). Augustin ne parlera pas autrement, et les raisons qu'il fait valoir sont, avec quelques correctifs, les mêmes que celles de Tertullien. Cf. M. Pontkt, *La notion de schisme d'après saint Augustin,* in : 1054-1054. *L'Église et les Ê'jUses (Mélanges Dont Beauduin),* t. I. Clwvctogne, 1951, p. 103-180.

4. *De rcs. car.,* 4. 0 (III, 93. 28-29), 50 (104, 5-9), 54 (112, 1-2); *De bapt.* (· Sources Chrétiennes ·, n· 35, p. 10-17, 22-23).

Marcion, Apelle « donnent la mort aux vivants » (30, 17). Dans le *De carne Christi,* il invective Marcion en ces termes : a Tu es mort, toi qui n'es pas chrétien... et même d'autant plus mort, que tu l'es moins, toi qui fus chrétien, mais qui t'es séparé... *. Le choix hérétique se révèle aussi mortel que celui d'Adam, dont il n'est que le prolongement 1.

En perdant l'Esprit Saint, l'hérétique se prive aussi de la véritable intelligence des choses de Dieu et d'abord de celle des Écritures. Comprendre celles-ci est en effet un don de la foi. « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas », répète Tertullien 3. La foi est illumination de l'âme, et en passant à l'hérésie le chrétien retourne aux ténèbres auxquelles le baptême l'avait arraché 4. Dans le *De anima* et le *De resurrectione,* Tertullien compare même la grâce baptismale à une sorte de mariage entre l'âme et l'Esprit illuminateur 5. Dans cette perspective, l'hérésie apparaît comme l'équivalent d'un adultère 6 : le chrétien, infidèle à sa promesse baptismale, répudie l'Esprit Saint pour s'unir à l'esprit du monde 7. Et passant volontairement sous la mouvance de l'esprit de perversité, il plonge aussi son cœur dans les ténèbres 8. Nul ne saurait en effet être éclairé par celui

1. *De car. Chr.,* 2 (11, 192, 20-25).

2. *Ado. Marc.,* H, 2 (HJ. 335, 21-336, 3).

3. *Ado. Marc.,* IV, 25 (III, 501. 10-12); IV. 27 (515, 20-21) ; IV. 20 (487, 16-18); *Detest, animae,* 1 (1,1.35,9-10): «Tanto abest ut nostris litteris annuant homines, ad quas nemo venit nisi iam Christianus. »

4. Sur la présentation du baptême comme illumination, cf. *De bapt.,* 1.1 (· Sources Chrétiennes ·, n° 35, p. 64, et note 2) ; F. J. Dölger, *Die Sünde in Blindheit and die Unmissenhetl,* in A. *C„* 11 (1930), p. 222-229.

5. *De. anima,* 41, 1 (1, 369, 5) et note de Waszink, p. 156-157 ; *De. res. car.,* 63 (111. 123, 3-124, 11).

6. Cf. note de J. H. Waszjnk dans son édition du *Dr anima,* Amsterdam, 1947, p. 458. Le diable est dit « adultère », parce qu'il enlève l'âme du chrétien au Christ, le véritable époux. Les expressions de » fornication ·, · d'adultère · sont courantes «inns in littérature patristique pour désigner le schisme ou l'hérésie. Cf- S. TnOMP, *Ecclesia Sponsa, Viryo, Mater.* In *Gregortanum,* XVIII (1937). p. 20 ss. ; J. C. Plumpr. *Mater Ecclesia, An inquiry into the concept of the Church as mother in early Christianity,* Washington. 1913, p. 25-28, 60. 103.

7. *Adv. Marc.,* U, 2 (III, 335, 1-16).

8. Les hérésies sont suscitées par le diable, les esprits de perversité. Cf. *De pracsc.,* 7, 1 ; 31, 1 ; 34, 5 ; 39, 1 ; c. 40 tout entier ; *Apol.,* 46, 1 ; *De anima,*

qui n'est que ténèbres (12, 4). Dans *VAdversus Marcionem,* Tertullien rend le démon responsable de l'enténèbremcnt du cœur des infidèles, en particulier de Marcion l'apostat '. Aussi ne cesse-t-il de traiter ce dernier d'aveugle prétendant conduire des aveugles (14,8) *. Par son refus de croire au Christ né d'une vierge, il se condamne à rester aveugle « trébuchant sur l'antithèse * ». L'hérétique n'est donc pas qualifié pour se réclamer des Écritures. Devant elles, les yeux de son cœur demeurent voilés, comme ceux du juif ou du païen ·.

« Quiconque possède l'Esprit vivifiant comprendra aussi l'Écriture, qui en est l'expression », écrit Moehler, qui, ici encore, rend bien la pensée de Tertullien. Par contre, «hors de l'Église on ne saurait ni comprendre ni interpréter les Écritures. Car s'il est vrai que là où est l'Église, là aussi est l'Esprit Saint, et que là où est l'Esprit, là aussi est l'Église, il faudrait, conclure que l'Esprit se trouve en dehors de lui-

57, 7. Voir J. Lonrz, op. *cil.,* t. 2, p. 91. note 25. Il s'agit du reste d'un thème classique de l'apologétique chrétienne.

1. *Ad». Mare.,* V, 11 (III, 613. 20-611, 3).

2. Adi>. *Marc.,* III, 7 (HI. 386, 6-8) ; IV, 36 (547, 4) .*De res. car.*. 3 (III, 29, 13). L'image de la cécité et de l'aveuglement «les hérétiques est souvent reprise par Tertullien, voir par exemple : *Ada. Marc.,* IV. 6 (432,22-23) ; 1V,17(476,2) ;V, 7 (595.26); 111,8(389. 10-12); 11.2(331, 9-11) ; De *anima* 57, 7 ; *Ada. Marc.,* I. l (291. 27-28): · Marcion deurn quem invenerat extincto lumine (idei suae amisit *»;Ada. Mare.,* V, 13(619,20); IV, 22(496, 16-17);De *rts. car., T5* (III, 91, 15).

3. *Marc.,* IV, 36(111. 547, 1-1) : · lia caecus remanebit, ruens in nntlthesim. ·

1. .-Ido. *Marc.,* V. 11 (III, 612, 11-26). De ce passage, rapprocher les suivants qui développent la métaphore des yeux du cœur : *Ada. Marc.,* V, 17 (634, 2-3) : ‹ illa dabit illuminatos coniis oculos qui etiam exteriores oculos luce ditavit, cui displicet caecitas populi. Et quis caecus pueri nisi mei ? et excaecati suut famuli dei ▮ ;*De antma,* 57,6(1.392,19-21) : « Nec magnum illi exteriores oculos circumscribere cui interiorem mentis aciem cxcaecare perfacile est · (cl note de Wa s z j x k , p. 581) ; .4<fv. *Marc,* V, 11 (663, 9-1I) : · Nisi quin velamen cordis illorum ad caecitatem qua non perspexerant Christum Moysi, pertinebat · ; *ibid.* (613, 13-15) qui fait allusion à In métaphore des oreilles du cœur : *Ada. Marc.,* IV. S (481, 12). — Sur l'assimilation des hérétiques aux païens, voir par exemple : De *rcs. car.,* 3 (III.29. 8-13),4 (30, 1-4); *Ada. Marc.,* II, 2 (385, 26-27) ; *De pad.,* 13(1, 245, 22-23) ; *Ada. Marc.,* V, 19 (III, 645, 18-29), etc.

même, si l'on pouvait comprendre les Écritures, son œuvre, hors de l'Église *. »

2) La seconde conclusion n'est que l'autre face de la première. Ce sont les Églises apostoliques, organes de l'Esprit Saint, qui sont les authentiques interprètes îles Écritures. Pour connaître le véritable sens de celles-ci, leur substance et leur esprit — *medullam scripturarum* il faut le demander à l'école du Christ, c'est-à-dire aux apôtres, à ceux que le Christ a donnés comme maîtres aux nations, et, aujourd'hui, aux Églises apostoliques, gardiennes de la doctrine des apôtres 13 De meme que les apôtres se sont bornés à transmettre la doctrine qu'ils avaient reçue du Christ (20, 2), les Églises garrient cette doctrine et la transmettent, intégralement à toutes les générations. Pour connaître la vérité, il est donc inutile d'interroger les docteurs (nous dirions aujourd'hui les exégètes et les théologiens), il suffit de s'informer de la règle de foi des Églises apostoliques, de ce qu'elles enseignent aujourd'hui (21. 3-4).

Cette argumentation n'implique à aucun moment que soit apportée la preuve de la perpétuité de la foi dans les Églises apostoliques. Cette preuve est a priori impliquée par la continuité historique des Églises avec les apôtres, puisqu'une telle continuité, jointe à l'unanimité dans la foi de ces memes Églises apostoliques, garantit Faction de l'Esprit Saint dans ces Églises.) Il n'y a donc pas, conclut Tertullicn, à connaître d'autres traditions des apôtres que celle qui est proclamée *aujourd'hui* dans leurs Églises = '.

1. .l. A. Moeiif.nR. op. cit, p. 23 (qui renvoie Ici à Irénéc).

2. *Scorpiaee,* 12 (l, 172, 5-8) : · Quis nunc medullam scripturorum magis nosset, quam Ipsn Christi schola ? Quos et sibi discipulos Dominus adoptavit omnia utique edocendos, et nobis magistros adordimivit, omnia utique... docturos >; Acto. Marc., IV. 2 (111,420,6-8) : · Constituimus in primis evangellcnm instrumentum apostolos auctores habere, qullius hoc munus evangelH promulgandi ab ipso domino est impositum · ; *ibid.,* (426, 11-18) : · si non ndsistat Illi auctoritas magistrorum, immo Christi, quae magistros apostolos fecit · ; cf. IV, 5 (431, 9 et 16). Tertullicn réserve le titre de *maître* exclusivement aux apôtres. Luc, par exemple, est disciple et « homme apostolique ·, niais ni apôtre ni maître ; *Ad». Marc.,* IV, 2 (426,27) *;Depud.,* 20(1,266, 17). Cf. L. At. Df.wah.ly, N'o/m *sur l'histoire de l'adiecli/ apostolique,* In Afdonyes *île Science Religieuse,* Lille, 1918, p. 142-143.

3. *Ada. Marc.,* l, 21 (Ill, 318, 3-4) : · Non alia agnoscenda erit traditio apostolorum quum quae hodie apud ipsorum ecclesias editur. ·

La certitude en matière do foi n'est pas en définitive constituée par la lettre même des Écritures, sur laquelle l'astuce hérétique sait toujours élever des contestations, mais par l'interprétation qu'en donnent les Églises apostoliques, car elles en ont reçu le dépôt et elles sont conduites à toute vérité par l'Esprit Saint demeurant en elles *.

IV. *Tradition, Règle de foi et Écriture.*

Nous n'avons pu exposer l'argument de prescription sans être amené ù diverses reprises à invoquer la tradition des apôtres et la règle de foi. Étant donné l'importance de ces notions, l'ampleur des discussions qu'elles ont occasionnées et qui se poursuivent encore de nos jours, la divergence des interprétations proposées, il ne sera sans doute pas inutile, quitte à nous répéter parfois, d'en reprendre l'examen méthodique. Nous nous limiterons ici au De *praescriptione,* renonçant à envisager ce sujet dans l'ensemble de l'œuvre de Tertullicn.

A. « *Traditio* » *et* « *Tradere* » *.

a) Le terme *traditio* n'apparaît dans le *De praescriptione* que quatre fois. De ces quatre emplois, le premier (7, 7) n'a

1. Nous reprenons en le modifiant un peu le texte de P. oc Labriolеh, op. *cit.,* Introd., p. xi.n.

2. Pour ce chapitre, voir en particulier I). van drn Eynde, Les normes *de l'enseignement chrétien,* Parls-Genibloux, 1933 ; E. Flesseman-van Lhi:ii, *Tradition and Scripture in the early Church,* Asscn, 105-1 ; B. Rbyndbrs, *Paradoxis, Le. progrès de l'idée de tradition jusqu'à saint Irénfc,* in *Hecherehes de Théol. Ane. et Méd., V* (1033), p. 155-101 ; J. N. Bakhcixen van den Brink, *Tradition und HI. Schrifl, atn Anfang des drilten Jahrhundcrts,* In *Catholica, Jahrbuch fur Konlroverstheologle,* XX (1053), p. 105-114. Bonnes vue* d'ensemble de lu question dans H. E. W. Torner, *The Pattern of Christian truth,* London, 195t. ch. 9, p. 309-386 ; A. Dbnbpfb, *Der Tradlllonsbegriff, Studien zur 'Théologie* (Miinstcrlsche Beitrûge zur Théologie. IL, 18), Munster l W., 1931 : .1. Ranpt, *Der Vrsprnng des kathollschen Traditionsprincips,* 1931 ; L. M. Dewaii.i.v, *Mission de l'Église et Apostolicité,* in *Rev. Sc. Phil, et Thcol.,* XXXII (1918). p. 2-37; G. I.. Prestige, *Fathers and Heretics,* 2· éd., London, 1018. p. 16-22. Ces études dépassent souvent le cadre de* premiers siècles. Présentation rapide des travaux récents par R. P. G. Hanson, *Origen's Doctrine of Tradition,* London. 1053, p. 31-39.

pas à retenir notre attention : en référence an texte de saint Paul dans l'épître aux Cotassions (2, 8), Tertullicn y parle de la a tradition des hommes n, et désigne par ce mot les doctrines des philosophes. Dans le deuxième passage (19, 3), il est question de *traditiones.* Ce pluriel vise soit les interprétations des livres saints transmises parmi les chrétiens, soit les coutumes et usages qui font autorité dans l'Église l. Mais dans le *De praescriptione,* comme du reste dans scs autres traités antérieurs à sa conversion au montanisme -, Tertullien ne prête que fort peu d'attention à ces traditions.

Au chapitre 20, 9, après avoir évoqué la communion des Églises apostoliques, leur fraternisation et leur échange du devoir d'hospitalité, il ajoute : ‹ Tous ces droits, aucune autre loi ne les réglemente que l'unique tradition d'un même mystère. » *Traditio sacramenti* désigne ici très certainement la totalité de la doctrine de l'Église, avec cette précision qu'implique le contexte, que cette doctrine vient des apôtres. Enfin au chapitre 21, G, Tertullien déclare expressément que la doctrine de l'Église se rattache à la tradition des apôtres. *Traditio* est ici synonyme d'enseignement.

Ainsi *traditio,* chez Tertullicn, comme *r.etpiwsti* chez Irénéc, présente toujours un sens objectif '. C'est l'enseignement qui vient des apôtres. Mais cet enseignement n'est pas seulement à rechercher dans le passé ; il est proclamé par les Églises d'aujourd'hui, et jouit continûment de l'autorité propre aux apôtres.

b) Si l'emploi du mot *traditio* est rare dans le *De praescriptione,* celui du verbe *tradere* est relativement fréquent ' : nous l'y trouvons onze fois. Toutefois deux de ces passages[3]

1. b", or Pavw, La *justification des traditions non écrites chez Tertullien,* In *Ephemerides Theologicae Lovanienses,* XIX (1942), p. 5-1« (voir p. 10, note 12). Cf. Karl Fhdeiuîu, *Liturgie und Glaube, Eine theologle-geschichtllche Untcrsuchung* (coll. · Paradosls », IV), Fribourg cn Suisse, 1950. p. 75-93, et plus spécialement p. 85-93.

2. F. de Pauw, *art. cit.,* p. 10.

3. Cf. B. Rf.ynders, *art. cil.,* p. 150. Cette remarque vaut aussi bleu pour les Pères grecs que pour les Pères lutins, cf. F. Smui.df.rs. Le *mot et le concept de tradition chez les Pères grecs,* in *Kecherches de Se. Ilelig.,* XL (1952), *(Mélanges J. Lebreton,* t. 2. p. 43).

i. Voir â l'index la liste de ces passages.

sont sans intérêt pour notre recherche. En 30, 4, *tradi* signifie « être livré à la mort, trahir », sans relation avec une doctrine chrétienne. L'emploi de 7, 10 est également un peu spécial. Tertullien y parle de Salomon qui avait lui-même enseigné qu'il faut chercher le Seigneur cn toute simplicité de cœur, allusion évidente au texte <le la Sagesse (1, 1). Il s'agit donc ici d'une tradition mais sous forme écrite et sans attache avec les apôtres.

Par contre, les autres emplois présentent un sens nettement chrétien. *Tradere* y désigne la transmission de la doctrine (celle-ci entendue au sens large du mot), mais ce terme n'est pas réservé aux seuls apôtres, comme c'est le cas habituellement chez Irénée *. Tertullien le met en relation tantôt avec les apôtres « qui transmettent la doctrine qu'ils ont reçue du Christ » (22, 2 et 32,1), tantôt avec les Eglises apostoliques (28, 4 ; 37, 2) et même une fois avec le Christ (37, 2). Il évoque ainsi la règle de foi que «lesÉglises transmettent après l'avoir reçue des apôtres, les apôtres du Christ, le Christ de Dieu a (37, 1).

Le Christ « transmet », les apôtres c transmettent », les églises « transmettent », mais il est clair que ce n'est pas identiquement dans le même sens. Le Christ est la source de la révélation (« *quo* sit tradita disciplina) ; les apôtres sont ceux *par qui* le Christ transmet sa doctrine *aux* Églises (20). Mais les apôtres sont unis au Christ de façon si étroite, comme nous l'avons signalé, que la doctrine du Christ peut tout aussi bien être dite « doctrine apostolique » 2. Ils sont nos maîtres *(magistri),* les *auctores* de la doctrine chrétienne, mais2

1. Sur l'emploi de *tradere* par Irénée, cl. B. Rkyxdf.hs, *art. cil.,* p. 184 : • Si *tradere* n'est pas toujours employé pour caractériser le rôle des apôtres dans l'économie de la doctrine, U leur est cependant exclusivement réservé. · Toutefois. H. Holsteix a montré qu'Irénée met en relation *tradere* avec Dieu, le Christ, l'Église, *l.a tradition des apôtres chez saint Irfnfc.* in *Rcch. Se. Relirj.* (1949), p. 220-270, en particulier p. 238-239.

2. Les lignes suivantes de B. Reynders, qui résument la pensée <l*Irénée, sont également valables pour Tertullien : ▮ Les apôtres jouent dans l'éCOnomic doctrinale un rôle de médiateurs indispensables, semblable en fait à celui que le Christ possède cn droit : et les termes qui les énoncent l'un et l'autre, ne sont pas si differents. C'est eux qui ont formé l'Église, non pas seulement comme organisme visible, mais comme société de croyants · *(art. cit.,* p. 178).

ce terme ne peut être traduit en français sans perdre de sa plénitude. Ce sont eux qui ont reçu de façon toute spéciale la mission de prêcher. Ils sont, comme les prophètes, inspirés par l'Esprlt Saint pour communiquer aux Églises la révélation du Christ *.

Les Églises ont reçu celte tradition des apôtres, elles la gardent comme un dépôt précieux (25. 2) et la transmettent aux générations suivantes. Dans cet acte de transmission, les Églises sont assistées par l'Esprit Saint pour ne pas errer (28, 3-1).

Pour les Églises, comme pour les apôtres, *tradere* implique donc qu'elles ont reçu au préalable la doctrine divine *(traditio tradita).* En effet, «les Églises reçoivent la doctrine «les apôtres, qu'eux-mêmes ont reçue du Christ, et le Christ de Dieu » (21. 4). Il est éclairant de rapprocher ce passage de celui du chapitre 37, 1. Les deux phrases sont exactement construites de façon semblable : un seul mol diffère. Dans le premier cas, Tertullien parle de recevoir (accepit), dans le second de transmettre (tradidit)[1][3]

Il est évident que les apôtres ne reçoivent pas de la même façon que les Églises. Ils ont reçu la doctrine directement du Christ. Us sont ceux ù qui le Christ a confié de façon privilégiée son enseignement '. Toutefois les apôtres ne pouvaient rien y changer, rien y ajouter. Tertullien ne cesse de mettre en relief la dignité incomparable des apôtres : ils possédaient dans sa plénitude la doctrine qu'ils annonçaient (27, 1). Mais, comme Irénée et après lui, il n'entend pas leur accorder une sorte d'autonomie et d'originalité doctrinale. Ils n'ont tous prêché (pie la même doctrine et la même foi (20, 4). « Avoir été à l'exclusion de tous les autres choisis par le Christ comme dépositaires de son message, l'avoir transmis

1. Cf. *Adv. Marc.,* IV, 24 (III, 502,9-11) :> Et tam enim apostolus Moyses quam apostoli prophetae ; aequanda erit auctoritas utriusque officium, ab uno eodem domino apostolorum et prophetarum. ·

2. *Accipere, tradere, ce* vocabulaire est déjà celui du N. T., et. 1, *Cor.,* 11, 23 ; 15, 1-11, etc. Sur le sens de ces termes chez saint Paul, ci. !.. Cehpavx, *La tradition selon saint Paul,* in *La* Vie *Spirituelle, Suppl.,* n° 25. mai 1953, p. 170-188, repris dans *Recueil L. Cerfaux,* Louvain, 1055, t. 2. p. 253-203.

3. Pour la comparaison avec Irénée, cf. H. Holstein, *art. cil.,* p. 2G8-2G9.

sans rien y ajouter, sans rien y retrancher, tels sont leurs deux titres au respect des croyants » *.

Les Églises encore moins qu'eux ne peuvent rien changer à la doctrine qui leur est transmise *(quad est traditum,* 28, 3). Dans ce passage, observe très justement !·'. Flcsseman, *traditum* présente une double nuance : celle d'un parfait historique la tradition renvoie au passé, à l'enseignement des apôtres — celle d'un parfait présent — cette doctrine qui a été transmise reste actuellement enseignée et crue dans les Églises apostoliques *. *Tradere* devrait donc être rendu en français par les deux mots : *remettre* et *transmettre,* le premier évoquant l'acte des apôtres condant avec autorité aux Églises l'enseignement du Christ 3.

c) De cet emploi de *traditio* et de *tradere* dans le *De praescriptione,* il ressort que, pour Tertullien, la doctrine chrétienne constitue un donné, unique et précis (9, 3-4), que les Églises ont reçu une fois pour toutes (44, 9), *du* Christ, *par* les apôtres, et sur lequel elles n'ont d'autre droit que de le transmettre intégralement sans y rien changer (6, 3) 4. C'est pourquoi la foi des Églises demeure identique ù travers les temps. Tertullien ne connaît qu'une tradition, l'« unique tradition d'un même mystère » (20, 9), apostolique dans sa source, ecclésiale dans son sujet ·. Il est si éloigné de distinguer entre une tradition apostolique, qui aurait été fixée dans les Écritures, et une tradition ecclésiale, postérieure ù cette fixation, qu'il rejette expressément toute doctrine (tradition ecclésiale) qui ne remonterait pas aux apôtres. Elle est d'avance condamnée comme nouvelle °. L'hérétique en

1. B. Reynders, *art. cit.,* p. 187.

2. E. Fi.kssrman, op. *cil.,* p. 149-150.

3. G. I.. Phestioîî, op. *cit.*. p. 9 : · The distinction between transmission and delivery is not merely philological nor merely antiquariam, but of practical importance : because the idea of delivers' involves the question of authority. from which the idea of mere transmission is free. ·

4. C.f. les réflexions de G. L. Prestige, op. *cit.,* p. 9-10.

5. ‹.f. *J.* Dant Cl Ou. *Qu'esl-ee que la tradition apostolique ?* in *Dieu vivant.* cahier 26 (1951), p. 75.

6. Dans l'article mentionné ci-dessus, le P. Dnniélou repousse la distinction proposée par O. Cullhasx, *Écriture et Tradition,* in *Dieu Vivant,* cahier n· 23 (1953). p. 47 ss. et reprise dans Lo *Tradition* (cahiers théologiques n° 33), Paris, 1953, spécialement p. 14, note 1 ; p. 34, 37-38, 40, 50.

effet est essentiellement celui qui apporte des nouveautés. *Novus, novitas,* et tous les mots de même racine ont toujours chez Tertullien, comme du reste dans le vocabulaire chrétien en général, une résonance péjorative [1].

La mission des Églises est de garder la tradition des apôtres [2] de s'en abreuver (36, 4) et de la transmettre à chaque génération, comme un bien de famille qui passe de pères en fils et auquel ni les uns ni les autres n'ont le droit d'apporter le moindre changement (37, 5). Dans cette transmission, une erreur pourrait-elle se glisser à un moment donné ? Tertullien, nous l'avons dit, n'envisage cette éventualité que pour la repousser. C'est en effet le même Esprit qui remplit de force les apôtres et qui assiste les Églises à travers les siècles.

B. *La règle de foi* [3].

Tertullien semble avoir une préférence marquée pour l'expression *régula.* Elle revient soixante-huit fois dans son œuvre, dont douze fois dans le seul *De praescriptione* [4]. Dans ce dernier écrit, il l'emploie toujours au singulier, sauf une fois quand il se sert de ce mot pour désigner la doctrine des hérétiques. Trois fois, il lui joint comme complément déterminatif le terme *fides.* Cet usage n'est du reste pas exceptionnel : *regula fidei* apparaît huit fois dans l'ensemble de ses ouvrages [5].

Quel sens précis Tertullien donne-t-il à ces deux expressions, *regula* et *regula fidei,* dans le De *praescriptione* ?

Les premiers emplois invitent à interpréter *régula* au sens de norme, règle, principe : [6] L'hérétique est celui qui s'écarte

1. CL. par exemple, *Ado. Prax.,* 2(111. 220. 17); *Adv. Mare.,* IV (1H. 130, 10); -4di>. *Jlerm.,* 1 (III. 127, S); *Ado. Marc.,* IV, 11 (451. 10-20), etc.

2. Cf. J. N. Bakiiuizen van OE.x Biiink, *art. cil.,* p. 112.

3. Outre les ouvrages mentionné» p. 45, note 2, voir F, KArruxucsCH, *Das apnstolisehe Symbol,* 2 volumes, Leipzig, 1894-1000, J. N. D. Kki.i.y, *Early Christian Creeds,* London. 1050. — Sur l'histoire du Symbole, voir la rapide presentation «le P. Th- Camelot, I.e *Symbole des apôtres,* in *l.timii et Vie,* h· 2. 1952. p. 61-80.

4. Voir la liste de ces passages dans l'index.

5. Sur les emplois de *régula* hors du De *praesc., et.* van pkn EynüB, op. *cit.,* p. 291-205.

de la règle › (3, 5) ; la règle limite le champ d'exploration permis au chrétien (12, 5) et détermine ce qu'il est nécessaire de croire cl d'observer (11, l cl 5). Est-il possible de préciser le contenu de cette règle ? Au chapitre 13, Tertullien énumère, sous le nom de *règle.defoi,* une série d'articles dogmatiques dont l'ordre cl le contenu évoquent ceux du symbole romain du iv® siècle (ci. encore 21, 6). Aussi les historiens furent nombreux qui ont cru trouver dans ce texte la clef d'interprétation de la règle de foi et ont identifié celle-ci avec le symbole en usage à Carthage au temps de Tertullien *. Les travaux récents, toutefois, ont prouvé qu'il était impossible de maintenir cette identification. Nous pouvons du reste reconstituer, conjecturalcment mais avec une suffisante approximation, les formules du symbole baptismal de l'Église de Carthage au début du ni® siècle. C'était un symbole ternaire, dont chaque membre ne comprenait qu'un bref développement *.

On ne peut nier cependant toute parenté entre le symbole et les formules de la règle de foi, déjà quasi-stéréotypées et qui semblent faites pour préciser et compléter celles du symbole. L'hypothèse la plus satisfaisante nous paraît celle qui voit dans ces formules le cadre de l'enseignement dogmatique donné aux catéchumènes. Il devient alors facile d'expliquer pourquoi la règle de foi insiste particulièrement sur les vérités chrétiennes mises en question par les hérétiques 3.

Mais la règle de foi ne se restreint pas aux seuls points énumérés au chapitre 13. Tertullien donne souvent à *régula* un sens beaucoup plus large. Dans plusieurs passages, *régula*

1. Textes parallèles : *Ado. Prax.,* 2; *De idrg. pel.,* l et *De praesc.,* 36, 1-5. — Voir le tableau comparatif établi par Ernest Evans, «buis son édition de l'Ado. *Praxras,* London. 1948, p. 190-191. Lire aussi l'étude de H. E. W. Turner, *op. ci!.,* p. 352, et surtout celle de .l. N. D. Kelly, op. *rit.,* p. 82-88.

2. Nous avons tenté cette reconstitution dans notre édition dn *De baptismo* (· Sources chrétiennes ·. n* 35, p. 39). — Comme point de comparaison avec saint Jrénée, cf. H. Holstein, *Les /ormtdcs de symbole dans l'crnorc de saint Ironie,* in *Hech. Sc. Htlig.,* XXXIV (1917), p. 431-161.

3. Nous avons repris cette hypothèse dm» De *baptismo,* !nlrod.,p. 33-34. Elle est longuement discutée par H. E. W. Turner, op. *ci!.,* p. 356, 358. 371 et défendue avec érudition par .l. N. I). Kelly, op. *cit.,* p. 49-52.

semble synonyme de *doctrina* ou de *fides* 1. C'est pourquoi il est peu vraisemblable qu'il faille donner à l'expression *regula fidei* le sens de «règle pour la foi » *(fidci* étant alors un génitif objectif). Il s'agit plutôt d'un génitif subjectif et la vraie traduction serait :«La règle «pii est la foi!. Cette interprétation se trouve confirmée par l'expression *qua creditur* du chapitre 13, I et par le chapitre 44, 9, où *régula* ne peut désigner que la teneur fixe, le contenu déterminé de la doctrine.

Tertullien rattache enfin cette règle soit au Christ, soit aux apôtres qui la transmettent aux Eglises (J 3, 6; 21, 6; 37, 1). Elle est donc identifiable à la tradition apostolique, et, comme elle, irréformable 2.

On pourrait hésiter sur le sens d'un passage comme celui de 14, 9 : n Ne rien savoir contre la règle, c'est savoir tout. # Mais dans le *De anima. 2, 'I,* Tertullien écrit : Il n'est pas permis de chercher au-delà de ce qu'il est permis de trouver... Or il n'est pas permis de trouver plus que ce qui est appris de Dieu. Car ce qui est appris de Dieu est tout, x Les deux formules sont analogues. La conclusion s'impose : la *régula* recouvre l'ensemble de la révélation divine : quod a deo discitur *(De anima,* 2, 7).

Cependant, le sens fondamental île norme se retrouve au fond de toutes ces acceptions et constitue un lien entre elles '. Si donc Tertullien préfère parler parfois de *regula* plutôt que de foi, de tradition ou de doctrine apostolique, c'est en vue de souligner le caractère normatif de cette foi, de cette tradition ou de la doctrine des apôtres. Pratiquement, son

1. Cette équivalence apparaît clairement dan* 27, l : reQiita, dans le deuxième membre, correspond à *prae.dir.atio du* premier membre. En dehors du *De praescriptione,* d'autres textes sont encore plus probants, et. van des Eynde. op. *cit.,* p. 293-204.

2. Cf. van DBN Kynde, op. *cil.,* p. 204 ; TvπNP-R, op. *cit.,* p. 349.

3. Cf. *Ve virg. vel.,* l (Or iii.f.r, t. I, p. 833) : « Regula quidem fldei una omnino est, sola immobili* et irreformabilis, crcdcndi scilicet... ·

4. Co sens fondamental n'est pas surprenant. *Bcgttla* n'est en effet que la traduction de Κανών. Ce terme revêt des nuances variables d'un auteur à l'autre, mais désigne toujours « ce qui a valeur chrétienne propre et authentique, ce qui fait autorité ·, cf. !.. M. Dewailly. *Canon dit Nouveau Testament et Histoire des Dogmes,* in *Vivre et Penser B. Biblique* durant les années de guerre), l (1941) (= *B. B.,* 50), p. 88.

contenu est coextensif à l'enseignement actuel de l'Église, et en particulier à l'enseignement catéchétique qui en est la forme la plus remarquable. On conçoit que Tertullien passe ainsi tout naturellement de *rcgula* au sens de foi, révélation, à celui de foi ou révélation condensée, résumée dans ses éléments essentiels *. En outre, l'unité fondamentale de la foi rend secondaire le fait qu'on l'exprime en plus ou moins de mots *. Dès que l'on croit, l'on sait tout.

La conclusion de E. Flesseman à son étude sur la notion de règle chez Tertullien nous semble donc fondée : « The *régula* is a condensation and formulation of the apostolic tradition, or even, it is this tradition, with special emphasis upon its normative function 9. »

C. *Tradition et Écritures* *.

Nous avons vu dans le chapitre précédent 9 que Tertullien au lieu de répondre directement à la question : « A qui appartiennent les Écritures ? », l'avait ramenée à une autre plus générale : « A qui attribuer la vraie foi, celle qui peut revendiquer pour elle les Écritures ? » Nous avons alors ajouté qu'il ne proposait cet élargissement que dans l'intention de prouver sans l'aide des Écritures, par un raisonnement a priori, (jue les hérétiques n'avaient aucun droit sur elles.

1. Ce caractère de résumé apparaît clairement dans le *De res. car.,AS* (III, 98. 23-27).

2. Cet aspect a été bien mis en lumière par L. Bocyeu, *The Fathers o/ lite church on Tradition and Scripture,* in *The Eastern Churches Quarterly. Supplementary Issue,* VJI (1947), p. 1-15, spécialement p. ·l et 9. Le Christ fait runite de la Révélation : · The focus of that interpretation is the personality, life and words of our Lord, understood as a multiform but homogeneous of one single design of God's merciful providence to redeem the whole · *(ibid.,* p. 11).

3. E. Flessbman, ‹›*p. cil.*. p. 170.

▮l. Ajouter à la bibliographic : II. E. Symonds, *The patristic doctrine of the relation of Scripture and Tradition,* in *The Eastern Churches Quarterly, Suppl. Issue,* VII (19-17). p. 59-70; J. Λ. Moeklf.r. *L'Unité dans l'Eglise,* Paris, 1938. c. 2 ; L. M. Dewahj.y, *Canon du Nouveau Testament et Histoire des Dogmes,* in *Vivre et Penser.* 1(1911), p. 78-93. Bonne vue d'ensemble, qui dépasse ln période patriotique, dans C. Moia.i.iai, *Tradition et Oecuménisme,* in *Irenikon,* XXV (1952). p. 337-370. Voir spécialement § 1, · Il n'y a pas deux sources mais une seule », p. 337-3-16.

5. Voir p. 25.

Quels sont les présupposés d'une telle démarche ? A quelles conditions Tertullien peut-il valablement dire que la possession des Écritures dépend de la possession de la vraie doctrine ? L'argumentation de Tertullien implique-l-ellc, comme on l'a souvent prétendu, une subordination des Écritures à la tradition orale ?

Notons d'abord que Tertullien n'entend nullement rabaisser l'autorité des Écritures. Celles-ci sont la Parole de Dieu et donc revêtues d'une autorité divine *. Elles contiennent l'essentiel du message apostolique, à tel point queTertullien considère même a priori comme fausse une doctrine dont les Écritures ne parlent pas ·. Il les désigne souvent du nom *instrumenta* pour signifier précisément qu'elles sont des moyens de preuve de la doctrine Les deux Testaments, répète-t-il dans le *De praescriptione,* sont les sources où l'Église puise sa foi (36, 5), et c'est en s'appuyant, sur les livres de la foi qu'elle parle des choses de la foi (1 l, 14). Même en matière d'observances, il n'estimait pas possible, avant son passage au montanisme, d'imposer une prescription qui ne fût pas basée sur un précepte du Seigneur ou d'un apôtre *.

Cette autorité des Écritures ne leur vient pas de l'Église. Celle-ci ne leur a pas conféré, de sa propre autorité, une valeur normative, mais les Écritures possèdent celte valeur parce qu'elles viennent des prophètes ou des apôtres. C'est l'origine apostolique cl divine de ces écrits, a-t-on fait très justement remarquer, qui fait reconnaître leur pouvoir régulateur dans l'Église s.

Tertullien s'informe donc auprès des Églises apostoliques des écrits qui chez elles font autorité pour la foi. Mais sa démarche est inspirée par cette conviction qu'une possession unanime des mêmes Écritures par toutes ces Églises ne sau-

1. cr. p. 142, note 8.

2. Ct. Vax i>BN Eyxdh, *op. cit.,* p. 274, note 4, p. 115-1 U».

3. Dr *pause.,* 38. 2 ; .-Ido. Λ/arc., 1V, 2 (111. 126. 6-7) ; Dr *res. car.,* 33 (III, 72, 1-2), 39 (87. 18-19, 27). 40 (86, 26) ; *De car. Chr.,* 2 (II, 191, 14-15), etc.

4. F. DH Paow, *art. cil.,* p. 13.

5. Cf. L. M. Dkwailiy, *Canon du* A'. T... p- 92. * Ce n'est pns l'Église, en les appelant canoniques, qui a confère û ces écrits leur autorité: elle l'a reconnue et. Λ sa manière, garantie, en décidant quels écrits la possèdent réellement », *ibid.,* p. 89-90.

rait s'expliquer sans une « tradition » apostolique. Le fait que toutes les Églises apostoliques acceptent comme normatives les mêmes Écritures, suppose que celles-ci faisaient partie du dépôt primitif «.

Voici du reste comment Tertullien se représentait le ministère des apôtres. Ceux-ci curent comme mission, après l'Ascension, d'enseigner les Églises soit de vive voix, soit par écrit (21, 3). .Mais il s'agissait seulement, de deux formes différentes d'enseignement, non de deux enseignements différents. Tous les apôtres annoncèrent aux nations la meme doctrine et la même foi (20, 4), ils prêchèrent ce que le Christ leur avait révélé (21, 2). Or celui-ci leur avait confié « un évangile et une doctrine d'un contenu identique » (41, 9)a. Paul lui-même ne prêchait pas autrement, que les Douze et ses épîtres s'accordent harmonieusement avec les évangiles '. Tertullien ne cesse de souligner à la fois l'identité de la prédication de tous les apôtres et l'accord essentiel entre la tradition orale et les Écrittires *. L'une et l'autre sont également la Parole de Dieu et il est vain de chercher à les opposer4. Tertullien insiste d'autant plus vigoureusement sur leur identité fondamentale que les gnostiques fondaient souvent leurs prétentions sur une divergence entre des traditions orales, transmises secrètement à quelques privilégiés, et l'enseignement vulgaire contenu dans les Écritures.

Le chapitre 38 du De *praescriptione* exploite cette identité de la doctrine chrétienne avec renseignement réel et total des Écritures. L'une et l'autre viennent des apôtres, contiennent le même enseignement et jouissent de la même autorité ·. Les livres de la foi ne peuvent donc témoigner

1. *De praesc.*. 30, 5 ; *Adv. Marc.,* IV, 5 (III. 130, 16-431,4-12. -132,8-10). Ainsi prouve-t-il lu canonicité <lc IV-pitrc de Darnnbc (l'épitre aux Hébreux) et rejette-t-il le Pasteur d'IIcnnas *(Dr. pud.,20* (1.260, 20-21), 10(210,12-14).

2. I). vas· i›kx Eynue écrit justement à propos de ce texte : · Il semble que cette distinction entre l'évangile et In doctrine doive se rapporter à lu double (orme, écrite et orale, du dépôt apostolique qui ont chacune la même teneur », op. ci/., p. 295.

3. Cf. *Adv. Marc.,* IV. 2 et 3.

4. CL J. N. Bakiicizhx vas i›bx Brixk, *art. cil.,* p. 113-11-1.

5. CL .l. A. Moijii.r.it, op, *rit.,* p. 45-16.

6. Cf. L. M. Dhwaii.i.y, *Canon du* A'. *T...,* p. 85 ; · Ce qui vient des apôtres

qu'en faveur de la foi des apôtres. Une contradiction réelle entre l'évangile écrit et l'évangile oral est littéralement inconcevable *. Tertullien peut donc conclure que * la foi ne saurait subsister là où le texte ou le sens des Écritures sont altérés ». Toute altération des Écritures suppose ou entraîne une altération de la doctrine, et, inversement, la vraie doctrine ne saurait subsister que là où se trouvent les vraies Écritures. Aussi toute interpolation ou mutilation des Écritures suffit à déceler une alteration de la doctrine, et, inversement, si l'on peut établir que les hérétiques ne sont pas en possession de la doctrine des apôtres, l'on prouve par le fait même qu'ils n'ont aucun droit à invoquer les Écritures. Précisément, comme la prescription de nouveauté révèle que les hérétiques ne remontent pas aux apôtres et ne peuvent donc se prévaloir de la foi des apôtres, ils ne peuvent pas davantage se prévaloir des livres des apôtres.

Tertullien est donc loin d'opposer tradition orale cl Écritures, ou même de penser que la révélation soit contenue en partie dans les Écritures, en partie dans la tradition orale, puisqu'on le supposant il ruinerait son raisonnement par la base. Sa démonstration ne porte que s'il est impossible de dresser l'une contre l'autre les différentes formes du dépôt apostolique, si tradition orale et Écritures existent en quelque sorte l'une dans l'autre et contiennent de façon équivalente le message apostolique.

Il n'est donc pas exact de conclure que pour Tertullien l'Écriture serait en soi Insuffisante ou incomplète, ou que la tradition orale serait supérieure à l'Écriture 2, puisque leur contenu est identique. Mais il est vrai que la possession matérielle des Écritures ne suffit pas à justifier les gnostiques ou Marcion quand ils se réclament de la doctrine des apôtres. Il faut en avoir appris des apôtres la *signification*

(ail autorité dans l'Églisc du Christ : te) est le germe commun de l'excellence de In tradition orale et du Canon du N. T. ·

1. Cf. J. A. Moeui.kk, op. *cit.,* p. 51.

2. Comme le prétendent. par exemple, van »BN Evndf. et E. C. Blackmans, op. *cit.,* p. IM, etc.

3. On peut rapprocher de ce point de vin,· celui que tait valoir P. Benoît dans um· intéressante recension du cahier de O. Culmann sur In Tradition : « Il y a pince, ù côté de cette fixai ion écrite, pour tout un commentaire qui

Les hérétiques ont beau invoquer les Livres saints, même s'ils ne les interpolent pas, ils ne peuvent qu'en mésuser, parce qu'ils ne les ont pas reçus *. Ils restent en dehors de la tradition des apôtres. Les Écritures n'ont qu'un sens, celui que les apôtres leur ont donné et qu'ils ont enseigné aux Églises apostoliques.

Par contre, à celui qui demandera comment interpréter les Écritures sans crainte d'erreur, ou même comment en comprendre les passages difficiles, on répondra qu'il lui suint de ne jamais s'écarter de ce que les Églises apostoliques croient et enseignent (12, 5 ; 19, 3) et de rejeter toute exégèse qui ne s'harmoniserait pas avec la règle de foi, c'est-à-dire avec l'ensemble de la Révélation '.

La position de Tertullien est donc parfaitement cohérente quand il s'interdit de discuter avec les hérétiques à partir des Écritures. Non que celles-ci soient imprécises ou ambiguës, mais parce que, en dépit des apparences, elles ne constituent pas véritablement une base commune entre catholiques et hérétiques. Ceux-ci n'ayant pas la foi ne sauraient

l'entoure, la prolonged aide a bien l'entendre dons le sens vrai de ses auteurs: expression vécue, mouvante et orale de la · règle do la foi · révélée ?ı Iα génération apostolique, pour laquelle les textes fixés par écrit sont bien mie norme, niais non pas une borne » (in /tenue *Biblique,* LXII (1935). p. 260).

1. K. E. Skydsgaard présentant cette conception des Pères telle qu'elle se trouve reprise aujourd'hui par les théologiens catholiques dit très heureusement : · Die Schrlfl muss durch die lebendige Tradition gelesen werden... Ausserhalb dieser lebendigen kulliolischcn Tradition wird die Schrifl unvermvldbar missverstanden und falsch gedcutct... · *(Schri/t* und *Tradition, Bemcrkungen zum Tradltionsproblem in dur neueren Théologie,* in *Kerygnta und Dogma, Zeitschrift für tlieologische Eorschung und kirchliche l.ehrc,* 111955), p. (161-179), 165. — Cette notion de tradition vivante a été surtout mise en valeur par Moehler et les héritiers de sa pensée, voir en particulier : J. R. Geiselmann, *l.ebendiger Gtaube aux geheiligter Ucberlicferung,* 1912.— Cf. M. J. Conoar, *L'Esprit des Pires d'après Moehler* et L'héririe, *déchirement de l'unité d'après Moehler,* in *Esquisses du Mystère. de ΓEglise,* 1" éd., Paris, 1941, p. 129-148, 119-165.

2. *Ad». Prax.,* 20 (III, 263, 12-18). — E. Ki-essemann note très Justement que selon Tertullien : · Scripture should be interpreted according to the tradition of the church ; and that this tradition is at the same time the immanent content of scripture, which finds its expression in the preaching and confession of the church, with assistance of the Holy Spirit · (op. *ci!.,* p. 195, voir encore p. 178-179); vas dun Eynde, op. cit., p. 269-270; G. Bardy, *art., Tertullien,* in *D. T.* t. XV, I, co). 144.

non plus avoir la veritable intelligence des Écritures. Bien que nées du germe de la vérité, les doctrines des hérétiques sont devenues totalement étrangères à la doctrine, des apôtres (7, 9 ; 36, 6) [1]. Aussi lorsqu'ils en appellent aux Écritures, ils ne peuvent que leur faire dire ce qu'elles ne disent pas. Comme nous l'avons rappelé précédemment, les Écritures divinement inspirées demeurent voilées pour ceux qui ne les lisent pas dans l'Église, car, pour les comprendre. il faut une inspiration inhérente seulement, à l'Église [2]. » Là où est l'Église, là aussi est l'Espril Saint et l'Esprit est Vérité » [3].

D. *Tertullien et Irénée.*

Cette doctrine de la Tradition est brillamment exposée dans le *De praescriptione,* mais Tertullien n'en est pas l'inventeur. On n'y trouve, assure D. van don Eynde, après P. Monceaux et P. Batiffol, aucun élément essentiel qui ne soit déjà dans la « démonstration » d'Irénée*. De fait, les ressemblances entre *le De praescriptioneelVAdversus haereses* sont telles que pour chaque paragraphe du premier l'on pourrait renvoyer à un passage parallèle du second. Dans quelle mesure Irénée lui-même fit-il œuvre originale, il est difficile d'en décider tant que l'on n'aura pas retrouvé les grandes œuvres du il0 siècle : *Souvenirs* d'Hégésippe, *Traités contre Marcion* de Justin et de Théophile d'Antioche, les

1. Cf. *De bapt.,* 15, 1-2 : · Les hérétiques n'ont ni le même Dieu ni le même Christ que les catholiques, n'ont rien de commun avec ceux-ci. »

2. Expression de Serge Boi.i.gakoff, *L'Orthodoxie.* Paris. 1938, p. 27, citée par Nicolas Arseniev, *The Teaching of the orthodox Church in the relation belurecn Scripture and Tradition,* in *Eastern Churches Quarterly, Suppl· Issue,* VI! (1917), p. 25, note 1. Celui-ci écrit do son côté : · it is the Spirit of God Inhabiting the Church which is decisive ; it is the *spiritual* life of the Church which is decisive and constitutes the unity between Scripture and Tradition » *(ibid.,* p. 25).

3. Cf. p. 44, note 1.

•l. Van drn Eynok, op. *cit.,* p. 202; P. Monceaux. op. *cit.*. p. 331; P. Batiffol, *L'Église naissante,* p. 328. L'ouvrage tie Λ. M. Vellico, *La rivelatione e le sue fonti net de praescriptione haereticorum di Tertulliano, Studio storie.o dogmatico* (Lateranum, N. S., t. J, fuse. 1), Rome, 1935, nous est demeuré inaccessible.

vingt livres de Méliton de Sardes, etc. [*]. Divers indices pourtant laissent croire que la notion d'apostolicité n'était pas inconnue au πυ siècle, en particulier dans les régions d'Asie Mineure d'où Irénée est originaire [13]. Cette réserve ne saurait toutefois diminuer les mérites ni d'Irénée ni de Tertullien.

Entre Irénée et Tertullien, les difTérences concernent moins le fond de la doctrine que la forme. Irénée est plus lyrique, plus chaleureux. Il s'essaye à montrer comment la tradition est en elle-même principe de vie et d'élan spirituel. On a même prétendu qu'un tel mouvement nous emportait bien loin du juridisme un peu figé du *De praescriptione* ·. Il ne faudrait cependant pas exagérer en ce sens : c'est le cadre de l'argumentation, non son esprit, qui est d'origine juridique et, en définitive, le « juridisme » de Tertullien abrite et défend une doctrine qui n'est pas moins mystique et spirituelle que celle d'Irénée. Nous avons suffisamment insisté sur ce point.

Tertullien d'ailleurs, plus qu'Irénée, met en relief le rôle de l'Esprit Saint dans la tradition de la doctrine, sa conservation et sa transmission [*]. Différence d'accent tout au plus, car Irénée affirme aussi que la prédication des apôtres se maintient intacte dans l'Église sous l'action de l'Esprit Saint, qu'il y a implication mutuelle de la foi, de l'Église et de l'Esprit Saint[56]. C'est do lui que vient cette magnifique formule que devait lui envier Tertullien : « Là où est l'Église, là aussi est l'Esprit de Dieu ; et là où esl l'Esprit de Dieu, là est l'Église et toute sa grâce. Et l'Esprit, c'est la Vérité [e]. · Mais ce thème n'est pas développé dans le passage où Irénée

1. Cf. B. Rkyndbr S, *art. cit.,* p. 191.

2. Par exemple les fragments d'HÉOÉsirM». conservés par Evsède. *Histoire Ecclésiastique,* IV, 22, ceux do Dknys de Coryntiie, *H. E.,* IV. 23. de l'auteur nnonymo du *traité contre Artimon, H. E.*. V. 28, de l'anonyme nntlniontanlsto, *H. E.,* V, 16.7 : l'inscription d'Abcrcius (cf. D. *T. C.,* t. I. col. 57, *D.* A. *C.* /.., I, col. 168-187, van den Eynde, op. *cit.,* p. 208-209. etc.).

3. H. Holstein, *La tradition des apôtres...,* in /tech. Se. *lielig.,* XXXVI (1949). p. 235.

•l. Van den Evnde, op. *cit.,* p. 203.

5. CL F. M. Saonard, *Introduction au Livre Iii de l'Adversus haereses* (coll. · Sources Chrétiennes ·, n· 34), p. 21-29, spécialement p. 26-28.

6. *Adv. Haeres.,* III, 21, l (éd. Sagnard, p. 401).

traite expressément de la Tradition. Dans cette section, il n'évoque l'action de l'Esprit Saint que pour établir contre les gnostiques la plénitude de connaissance des apôtres. Le mérite de Tertullien est d'avoir mieux dégagé cet aspect fondamental. Plus vigoureux dialecticien qu'Irénéc, il sut faire la synthèse des diverses considérations éparpillées dans l'œuvre de son devancier, les présenter systématiquement et en déduire rigoureusement toutes les conséquences.

Par contre Irénée a peut-être mieux reconnu le rôle de la succession des évêques dans la transmission du dépôt apostolique *. Différence d'accent, ici également, car le célèbre développement d'Irénée dans le livre III de *VAdversus haereses* sur les églises de Rome, Stnyrne et Éphèse trouve son équivalent dans le chapitre 32 du De *praescriptionez.* La succession ininterrompue des évêques (de telle manière que le premier évêque ait eu comme garant et précédesseur l'un des apôtres ou l'un des hommes apostoliques, 32, 1) est présentée par Tertullien comme le signe convaincant du caractère apostolique des Églises 1. Celle succession en est

1. Sur la succession apostolique, cl. A. Ehrhardt, *The apostolic Succession in the first livo centuries of the Church,* London, 1953, p. 107-131. L'ntltcur montre heureusement comment Irénée, puis Tertullien font de In succession épiscopale la garantie et le signe de la tradition apostolique; par contre, sa tentative de prouver que les listes épiscopales continuent celles des grands prêtres conservées dans la tradition synagognlc ne nous semble pas concluante. Les textes de Tertullien cités pour l'appuyer ne sont pas si affirmatifs : G. Dix, Le *Ministère dans VÉglise ancienne,* Paris, 1955, ch. 3, p. 37 ss.

2. L'identité de vue entre Irénée et Tertullien est reconnue par la plupart des historiens des doctrines : A. Ehrhardt, 1(. von Campp.nhausrn, *Kirchllches Amt und Geistliche Votlrnacht in den ersten drei Jahrhunderlen,* Tübingen, 1953, p. 190; E. Mou.and, *Le développement de Vidée de succession apostolique* in *lieu. Hist. Phil. Jlelig..* XXXIV (1954), p. 1-29, spécialement p. 22-23. Celui-ci distinguo entre Tertullien apologéte catholique et Tertullien devenu inontanistc (p. 22), mais en accentuant moins les dilïérences que P. Batiffol ou Karl Adam. E. Altendorf, au contraire, pense que l'ecclésiologie de Tertullien est restée identique, affirmation qui ne tient pas compte de l'évolution frappante «le Tertullien pour ce qui concerne les traditions non écrites par exemple (voir à ce sujet l'article de F. de Pauw, déjà mentionné). J. Quastkn, *Patroloyv.* t. 2, Utrecht, 1953, p. 331, tient, comme K. Adam et 1'. Batiffol, pour un changement radical.

3. Toutefois, à la différence «le son devancier. Tertullien ne donne pas la liste nominale des évêques, ce qui n'est peut-être pas sans signification. —

une preuve historique, du même ordre que celle de la possession des lettres de saint Paul ou de la chaire des apôtres par ces mêmes Églises.

Le défaut de succession apostolique dans une Église suffit donc à mettre en évidence son caractère hérétique. Mais pouvons-nous «lire que la continuité matérielle de l'épiscopat transmet aux Églises l'apostoliclté ou, selon les termes d'une théologie plus élaborée, qu'elle est «le signe efficace de l'apostoliclté, de la fidélité de l'Église à la mission des apôtres « ? La réponse à une telle question doit sans doute être nuancée, il n'est pas sûr en effet que l'on puisse relever une différence de perspective entre le chapitre 32 du De *praescriptione* et le chapitre 5 du livre IV de *VAdoersus Marcionern,* qui fait appel lui aussi à *VOrdo episcoporum* comme signe de l'apostolicilé des Églises. Or à l'époque où Tertullien écrivait ce dernier ouvrage, il était devenu montaniste et opposait l'Église de l'Esprit à l'Église hiérarchique. Même alors il ne cessait pas de tenir à l'institution des évêques,car celle-ci faisait partie de la tradition des apôtres 2. Dans le même

Sur la présentation de la succession épiscopale comme signe de l'apostolicité des Eglises, ci. les remarques de Ch. Journet, *L'Église du Verbe Incarné,* t. 1. p. 658.

1. Cf. !.. M. Dr.WAiLi.v, *Mission de l'Église cl Apostolicité,* In *Rev. Se. Phil, cl Théol.*. XXXII (1048), p.25.

2. Cf. *de juga.* 13 (Oehler, t. I, p. 11)0) : · liane episcopatui formam apostoli providentius condiderunt. · —Quoi qu'il en soit des lacunes de sa théologie de l'épiscopat, Tertullien témoigne en tout cas de l'existence en son temps d'un épiscopat à qui revient la responsabilité des dernières décisions dans tous les faits et gestes de l'Eglise, par exemple le baptême *(De bapt.,* 17), l'eucharistie (De Idol.. 7. De cor., 3). les jeûnes (De *ieiunio,* 13), les excommunications (De p«d., 14 et 10). Les fidèles doivent respect et obéissance *il* l'évêque *(Dr. pracsc.,* 42, 5 ; 41). Cf. II. Janssen. *Kultur und Sprachc.p.* 72-77 ; A. n'Ai.fcs, *np. cil.,* p. 219 ; K. Raiiner, Ztir *Théologie der Busse bei Terlullian,* in *Abhandlungen iiber Théologie und Klrche (I-'eslchrift K. Adam).* Dusseldorf. 1952, p. 152 et note 16. — l.e rôle que '1'. reconnaît â la fonction et a la succession épiscopales ne permet donc pas de prétendre que peur Tertullien t Les évêques sont nécessaires au *bene esse* de l'Eglise, non à son *esse* · (E. Flbss Bman, *op. cit.,* p. 153). ou que · Ilicrarcliischc Ziige sind dem KlrchenbegrlfTTerlulllans nlcht wcsentllch •(A.BncK,op.rH.,p. 58, voir aussi p. 5G-57). A. Harnack disait de façon plus nuancée, el nnssiplus juste, que la succession des évêques n'était *qu'indirectement* essentielle à la notion d'Eglise de Tertullien *(Dogrnengeschichle,* t. I, p. 29).

livre de *VAdversus Marcionem* il parle des évêques comme de ceux qui ont reçu la mission d'être à la tête des Églises à la suite des apôtres. Ils sont les intendants du royaume de Dieu. Λ ce titre, ils jouent un rôle nécessaire dans le gouvernement des Églises et le maintien de la discipline. Mais il ne leur accorde aucun charisme attaché à la fonction. Le *De pudicitia* révèle cela clairement : Tertullien ne reconnaît d'autorité aux évêques que pour autant qu'ils participent personnellement à l'Esprit animant l'Église '. Dans cette perspective, l'aposlolicilé des personnes reste entièrement conditionnée par celle de la doctrine et l'appartenance à l'Église *. Tertullien aurait sans doute refusé de considérer comme successeur des apôtres l'évêque régulièrement ordonné mais qui. par la suite, serait devenu hérétique, schismatique ou aurait commis un péché l'excluant de la communauté des fidèles ; a fortiori les évêques qu'il aurait pu consacrer.

Déjà, dans le *De praescriptione,* l'insistance de Tertullien sur l'aposlolicilé des Églises laisse penser que l'aposlolicilé des personnes se trouve totalement subordonnée à celle des objets qu'il s'agit de transmettre *. Les évêques ne détiennent

1. *Aı!v. Marc.,* IV, 29 (III, 5-9).

2. Cf. II. von Campenhausp.n, op. *cit.,* p. 10Û-193 ; K. Adam, op. *cil.,* p. 50 ss.

3. Einar Molland (‹trf. *cit.,* p. 22) note Justement que dans cette perspective « un évêque se trouve dans In succession s'il est le successeur légitime de son prédécesseur et s'il reste fidèle à la doctrine de l'Église ·.

4. J. Stirnimann (op. *cit.,* p. 110 ss.) souligne vigoureusement que T., dans le *De praescriptione,* ne voit dans les évêque» que les témoins de la doctrine. au même titre que les chefs d'école de droit ne sont en principe que les témoins de la doctrine du premier maître. De même A. BncKfop. *cit.,* p. 58) relève que chez. T. les évêques ne jouissent d'aucune autonomie doctrinale : • Kelne selbstûndlge l.chrgcwalt, sondem nur Lehrmitteilung und Lchrschutz. · — Il est vrai que la tradition et la succession telles qu'elles existaient dans les écoles de droit ou de philosophie (cf. Cl iImknt d'Ai.F.xandrir, *Strom,* I. XIV, 02-01 ; voir les textes rassemblés par A. Denf.ffb. *Der Traditionsbegrl/I.* Münster, 1931, p. 7-11 et 1£. von Campenhavsen, *Lchrrcihrn unit mscho/srelhen im* 2. *Jahrhundcrt,* in *In Memoriam E. I/thmeijcr,* Stutgart. 1951, p. 242-2-1-1) ont drt, dans une certaine mesure, servir de modèle aux Pères pour l'élaboration dn la notion de tradition; mais, même chez T., le rôle de l'évêque, tout en débondant celui d'un chef d'école, apparaît plus restreint : son pouvoir d'initiative dans l'ordre doctrinal est en effet infiniment moindre, sa mission se bornant ὺ garder, protéger et transmettre. — Les critiques de J. Stirnimann nous paraissent aussi un peu Injustes, con-

la succession apostolique qu'en tant qu'ils dirigent une Église apostolique. En d'autres ternies, la succession apostolique est le bien de l'Église quila possède, non du seul évêque qui se trouve établi à sa tête. Or telle serait aussi la pensée d* Irénée *. Dans cette perspective, il est naturel que l'intérêt des Pères se porte davantage sur les Églises que sur la fonction épiscopale, ce qui, pourtant, ne veut pas dire que celle-ci ne soit pas essentielle pour constituer l'Église *.

Erich Caspar a bien montré, de son côté, que les listes épiscopales dépourvues de dates, établies par Hégésippe, Irénée et Tertullien, présentaient un caractère dynamique et interne qui les opposaient par exemple aux listes royales ou à colles des consuls romains3. C'est que Tertullien, pas plus qu'Irénée, n'avait le souci de faire œuvre d'historien, de fixer une chronologie absolue qui servirait de cadre au récit des événements d'une période donnée. Son propos

damnant sans chercher ii dégager l'ômc de vérité de la position de T. Celui-ci. comme Irénée, avait le sentiment très vil que «les fonctions apostolique.·» sont exclusivement subordonnées aux objets qu'il s'agit de transmettre ·, • que la succession est nu service de la tradition pour la transmettre et la protéger · (L. M. Dkwaii.LV, *art. cit.*. p. 25 et 20).

1. Cf. Einar Holland, *Irenaeus of bugdunum and the apostolic Succèssion,* in *The Journal of Ecclesiastical History,* l (1950). p. 12-28, spécialement p. 25-26 (précédemment paru en norvégien dans le *Fcstskri/t till J.* Nôrre*gaard,* Copenhague, 1917, p. 157-176). Lire les observations Judicieuses de *J.* Haiii.is sur cet article dans *Rev. Hist. EccUs.,* 1918, p. 783-781. E. Lannii, *Le ministère apostolique dans Vceuvrc de saint In'née,* in *Irenikon,* XXV (1952), p. 113-111. en particulier p. 130-131 (à qui nous avons emprunté quelques formules). Ce dernier ajoute : « Ce point de suc nous est assez peu familier, mais il souligne que saint Irénée envisageait avant tout l'Église-corps du Christ ·, fondée par les apôtres, comme un seul tout, un seul organisme animé par l'Esprit Saint, l'évêque ayant sa raison d'être si cause de l'Église, et celle-ci trouvant dans la succession de ses évêques à partir des apôtres la garantie de la pureté de la tradition dont elle vit * (p. 130-131).

2. Cette perspective était familière aux Pères. G. Bahîsv observe ainsi à propos «les lettres de Denys de Corinthe que toutes sont adressées à «les Églises comme l'avalent été celles de Clément et d'Ignace, et non à «h-s évêques, bien «pie ceux-ci y soient expressément nommés (Eusfma, *Hist. Eccl.,* IV, 23, Sources Chrétiennes, n· 31, p. 203, note 0).

3. Cf. Erich Caspaii, *Die atteste nimische Bischoflisle (Schriflen der Konigsberger Gdr.hrtcn Gesellschaft.) Geisteswisscnscbaftliche Klas&e.* 2 Jahr., Heft I. Berlin, 1926, p. 239, 251 et passim. — Voir encore P. Batiffol, *Cathedra Pétri, Eludes d'Histoire ancienne de l'Eglise,* Paris, 1038, p. 170.

était lout autre, essentiellement théologique. Il voulait montrer comment les Églises d'aujourd'hui se rattachaient vitalement aux apôtres et au Christ. C'est celte identité à travers les siècles, cette continuité dynamique et vitale qu'il envisageait d'abord et cherchait à mettre en évidence. Λ ses yeux, la continuité de l'épiscopal n'était que le signe, le témoin et la garantie de cette continuité plus profonde.

Même dans cette perspective, tout efois, la continuité matérielle de l'épiscopat ne cessait pas de jouer un rôle nécessaire. Car c'est dans l'ordre de succession des évêques, selon la célèbre formule d'Irénée, que « la tradition qui est dans l'Église à partir des apôtres et la prédication de la Vérité sont parvenues jusqu'à nous » *. Succession des évêques et tradition apostolique διαδοχή et καφάδοοι sont deux termes indissociables *, qui s'impliquent réciproquement. Quelques décades après Tert ullien, ils deviendront même pratiquement synonymes 2. Il ne saurait donc y avoir véritable tradition apostolique là où la succession épiscopale a été une fois brisée. Par contre, la continuité matérielle de l'épiscopat permet de présumer de l'apostolicité d'une Église locale.

Mais Tertullicn, pas plus qu'Irénée, n'éprouve le besoin de préciser la nature du rapport entre la consécration épiscopale et la succession apostolique. Dans le *be praescriptione,* il ne fait qu'une seule et brève allusion aux ordinations. Elle suffît cependant pour attester l'existence d'ɪ ordinations régulières » dans les Églises de son temps et l'importance qu'on y attachait4. Mais l'attention de Tertullien ne s'arrête

1. Cf. *Ada. llaer.* 3,3 (éd. SAONAΠO, p. 10S>.

2. D'autres textes cités par Eusèbo attestent également cette relation constante entre tradition et succession, Cf. *Hist. Ecclés.,* iII, 37. 4 (cd. Bardy, I, p. 152), V, IG. 7 (II, p. 48). V, 25 (p. 72). Voir encore E. Caspar, op. *cit.,* p. 229'230. L'effort personnel de E. Caspar (op. ci/., p. 247-248, 251-255 ; *Gexchichte des Papstums...,* Tübingen, 1930, p. 8-11) pour dissocier aposlotlcité des Églises et successions épiscopales aux deux premiers siècles n'est pas convaincant Il. von Campkniiausen *(art. cit..* p. 248) reconnaît que rien n'autorise à mettre cn doute le caractère épiscopal des listes primitives.

3. Cf. E. Caspar, Dic *diteste...,* p. 230*233: Geschic/ife, p. 10.

4. Cf- De *praesc..* II, 6. Voir encore De *exhort. cast..* Il (Oehi.hr, J. 753), *De monogamia,* 12 (Of.hi.hr, I, 781). Cf. H. .lanssen. *Kullur und Sprache.* p. 48 ; St. W. J. Tbeuwen, *SpracMlcher Bedeutungsmandcl bei Trrlullian,* p. 70.

pas à cct aspect. Comme Grégory Dix l'a bien montré, ni Irénée ni Tertullien n'avaient à défendre la validité de pouvoirs sacramentels, mais la pureté doctrinale des Églises. Il s'agissait donc pour eux d'opposer aux gnostiques et aux hérétiques une continuité d'enseignement, c'est-à-dire pratiquement une succession assurée par des hommes occupant la meme ' chaire officielle ' de docteur et demeurant fidèles aux instructions reçues au temps de leurs prédécesseurs [1] et des apôtres [2]. C'élail la seule forme de succession pouvant efficacement manifester la vérité doctrinale des Églises. Dans le contexte polémique de l'époque, il était naturel que l'évôque fut d'abord présenté comme un docteur revêtu d'autorité, un témoin éminent de l'enseignement apostolique plutôt que comme un pontife [3]. Mais Tertullien pas plus qu'Irénée n'ignore la succession sacramentelle des évêques, comme le prouve l'allusion du chapitre 11, et ils la présupposent à l'autre forme de succession.

Nous ne croyons donc pas trahir la pensée de Tertullien en assurant que pour lui la succession épiscopale transmise par l'imposition des mains est non seulement le signe de l'apostolicité des Églises, mais encore qu'elle la leur transmet efficacement[3]. Toutefois la validité des ordinations se

1. Gregory Dix, *Le ministère dans I'fiylise ancienne,* p. 42. Voir encore p. 37. Au temps d'Irénéc et de Tertullien. l'accent n'est pas rnis sur la succession sacramentelle de l'évêque aux évêques qui l'ont consacré. Comme le dit très justement G. Dix, l'accent porte sur le fait que l'évêque succède dans son ministère à son prédécesseur sur un siège particulier, lien sera autrement au temps de saint Cyprien. Les circonstances historiques auront nïors changé. P. Batiffol met bien en relief lu différence de perspective : · Avec saint Irénée, écrit-il *(Cathedra Pétri,* p. 173), lu pensée catholique s'attache à dire que lo χήρνγμ,α des apôtres, critérium de la fol, est authentiqué par la 'accession ou διαδοχή, des évêques. Avec saint Cyprien, cette même pensée s'attache à dire que lΥ-piscopat est légitimé par cette mémo διαδοχή. C. H. Tukneh avait déjà attiré l'attention sur cette différence de perspective, cf. *Apostolic Succession* in *Essays an (he early History of the Church and the. ministry,* 1921, spécialement p. 141-142.

2. Cf. G. Dix, op. *cit.,* p. 40, 42-43, 46. Hippolyte assure même que l'évêque, en tant que successeur des apôtres, participe à la grâce des apôtres et jouit ainsi d'une grâce spéciale d'enseignement. On ne trouve aucune affirmation de ce genre chez Tertullicn (cf. Hippolyti:, *Ilefutatio. Prooemium, fi,* éd. Wexdland, p. 3).

3. Certaines formules <l'Irénée se laissent interpréter en ce sens. Outre le

trouve subordonnée à diverses conditions, en particulier à la fidélité doctrinale de celui qui transmet et de celui à qui l'on impose les mains, l'apostolicité des personnes ne devant pas être séparée de celle des objets.

Mais il vaut mieux reconnaître que nous posons là un problème que ni Irénée ni Tertullien ne se sont explicitement posé ou qu'en tout cas ils n'ont pas parfaitement tiré au clair. Et il est dangereux de vouloir dégager des conclusions précises dc textes trop rares ou trop vagues.

Quoi qu'il en soit, la pensée de Tertullien ne paraît pas différer essentiellement de celle dc saint Irénée. Il est vrai que ce dernier sut mieux mettre en relief le rôle et la mission de la hiérarchie. Mais nous devons nous rappeler qu' Irénée fut évêque, alors que nous ne sommes pas même assurés que Tertullien fut prêtre *.

V. *Influence et survivance du* De praescriptione.

J. Tunnel a jadis prétendu, et beaucoup l'ont répété à sa suite, que le *De praescriptione haereticorum* avait joué dans la dogmatique catholique un rôle analogue à celui de certains traités d'Augustin, « qu'il avait servi dc moule à la pensée catholique » '. De telles formules nous paraissent nettement exagérées. Tertullien, nous l'avons à maintes reprises souligné, se contenta de donner plus d'éclat à des idées déjà traditionnelles dc son temps. C'est lui faire trop d'honneur que de lui attribuer l'invention dc. !'« esprit catholique ». Ne

texte cité plus haut, voir *Adv. haer.,* III, 2, 2 (éd. Sagnahd, p. 100-101) : • ...Traditionem quae est ab apostolis, quae per successiones presbyterorum in ecclesiis custoditur... ·

1. Sur le problème du sacerdoce dc Tertullien, attesté par saint JÉRÔMR, *De vlr. ill.,* 53, ci. G. F. Dibrks, *Tertullianus, de Qralionr,* Bustum, 1047, p. 207 ss. et Ch. Moiiiimans, *Tertullianus, Apologeticum* en *andere Geschrlften...,* p. XXXVI-XXXVIII, qui lui donnent des solutions opposées.

2. Cf. J. TURMRi., *Tertullien (La pensfc chrétienne, textes et études), Paris,* 1904, p. 57, cité cl approuvé par .!. L. Ai.i.if., *L'argument dc prescription...,* p. 120 ; P. dr LABRioi.bR, *Introd.,* p. xxxin.

serions-nous pas plutôt en droit de nous étonner de retrouver si peu de traces de ce traité· chez les Pères latins ? N'est-il pas en effet le plus brillant, le plus valable et le plus traditionnel des écrits de Tertullien ? Et pourtant les Pères anciens ne le citent que rarement. Sans doute parce que la réputation d'hérétique attachée an nom de Tertullien portait à mésestimer même ses œuvres catholiques Le Pscudo-Cypricn ·, .Jérôme, Isidore dc Séville * ne lui empruntent que des anecdotes ou des informations secondaires. Il marqua beaucoup plus profondément le *Dc unitate Ecclesiae* de Cyprlcn, peut-être les épîtres de Pacien et, un peu plus tard, le *Commonitorium* de Vincent de Lérins où les rapprochements sont trop évidents pour être dus au hasard '. Mais aucun de ces auteurs ne reprend l'argument de prescription tel que Tertullien l'avait développé. Optat de Milévc *,

1. Sur les citations de Tertnllicn chez tes Pères, et A. Harnack, *Terlut-Han in der l.iteratur der allen Kirrite,* in *Sitiungsberichte der kônig. Preussischen Akademie der Wisscnschaften :u Merlin,* XX (1895), p. 545-573, dont l'essentiel est reproduit par A. d'Alès, lu» *Théologie de Tertullien,* p. 499-503.

2. Aux références données dans les notes explicatives, ajouter cb. 12 (Hahtii., lit, 61, 25-27) où le mot même *preseriptio* apparaît. mais sans signification technique. — L'auteur de l'Arf *Nwalianunt* est suns doute un évêque africain du ni· siècle. L'attribution dc l'ouvrage à Xyste II, proposéc cl défendue par A. Harnack (cf. *Texte, und Untersuch.,* Bd XIII, H. 1 et Bd XXX, H. 3, p. 116-126), n'a pas été acceptée par l'ensemble des historiens.

3. Voir les textes cités dans les notes explicatives.

4. Sur les rapprochements entre le *Commonitorium* et le *De.praescriptione, cl.* F. Bhunetière b et P. de Labrioixp., *Vincent de Lirins (La pensée chrétienne, Textes et Études),* Paris, 1906. *Introd.,* p. lxiv-lxvi. et notes 1-6; J. L. Allie, *op. rit.,* p. 121-126. — Nous avons cité en notes quelques-uns des textes les plus proches du *De praescriptione.*

5. Optat, *De schismate donatislarum, Lil·.* VII, ch. V *(P. L., 11, col.* 1092) : • Utique Jiunnes et Membres secundo loco sunt, qui contra Moysen et veritatem falsis artibus militare voluerunt : et antecesserat Moyses, cuius vlrtutes impugnare frustra conati sunt. Ut Moyses prior est, sic et Catholica prior est : ut Jiunncs et Mambres repugnantes obstiterunt, sic et vos rebelles contra veram Catholicam militatis. » Dans un nuire passage, peut-être Inspiré du *De praescriptione.* Optat oppose mix donatistes la succession «les évêques «le Rome et met en évidence comme signe d'erreur le fait que les évêques donatistes sont sans prédécesseurs *(Ibid.,* L. II. ch. 2, 3 et 4, col. 917 ss.). Voir encore cb. 14, col. 9G6, l'argument d'unanimité.

Jérôme Augustin a, Grégoire le Grand · font parfois allusion à un argument de ce genre, mais d'une façon occasionnelle et sans référence, même implicite, au *De praescriptione.*

Il faut attendre le xvi° siècle et les réformes protestantes pour voir ce traité sortir de l'oubli *. Au cours du xvi® et du xvn° siècle en effet, les éditions du *De praescriptione* se multiplièrent a. Souvent du reste les éditeurs y joignaient le *Commonitorium* de Vincent de Lérins, parfois même les *Decem rationes* du bienheureux Edmond Campion, marquant par lA la perpétuité de la doctrine ° : ce martyr moderne de

1. Voir, par exemple. *Dialog, cent. Lucif.,* 23 *(P. l·.,* 23,182 A) : « ...in ilia esse Ecclesia permanendum, quae ab apostoli» fundata, usque ad diem liano durat. Sicubi audieris cos qui dicuntur Christi, non a Domino Jesu Christo, sed a quoquam alio nuncupari : ut puto marcionltas, valentlnianos, monteuses, sivc campltcs : scilo non Ecclesiam Christi, sed Antichrist! esse synagogam. Ex hoe enim ipso quod postea instituti sunt, cos se esse indicant, quos futuros apostolus praenuntiavit. ·

2. Augustin, *h* la suite d'Optat, préfère invoquer l'argument de catholicité. I) fait appel pourtant Γι in succession apostolique, surtout celle do l'évêquc de Home, mais ne donne pas ù cet argument le même sens que Tcrtullicn, cf. P. Batiffol, *Le catholicisme de saint Augustin,* Paris, 1929 (en particulier *Excursus H, La cathedra Petri dans la controverse antidonatiste d'Augustin,* p. 192-209).

3. Cf. *Moralia,* XXIII, ch. III. n° 11, *P. L.,* 70. col. 257. De telles allusions pourraient sans doute être relevées chez d'autres Pères. N'oublions pas surtout que tous qualifient les hérétiques de · novateurs ·. Ce titre à lui seul implique des conceptions similaires à celles développées par le *De praescriptione (ci. De. praesc,,* IC, 1. Influence possible de I Tïm., 6, 20. selon le texte do la Vulgate).

4. Sur la fortune du *De. praescriptione,* nu xvi* et nu xvn· siècle, voir la rapide étude de P. de Labriolle, dans son article, *L'argument de. prescription,* in *Rev. d'Ilist. et de Llttér. rclig.,* 1906. p. 497 es. résumée dans l'introduction nu De *praesc.,* p.xxxui-xi.,et .l. L. Allii:, *op.eit.* ch. 5,0 et 7. — L'histoire de la controverse avec les protestants à cette époque a été étudiée par A. Rébbliau, *Bossuet, Historien du protestantisme,* Paris, 1S91 (dont le premier chapitre présente le cadre et les grandes lignes décrite histoire) ; P. Pol-MAX, LWmenf *historique dans la controverse religieuse du XVI'* siècle, Louvain, 1932 ; G. Tuils, *Les notes de. l'Eglise dans l'ai>ologétiqur catholique depuis la Réforme,* Louvain, 1937 ; R. SxoRKS, *L'argument de tradition dam la controverse eucharistique entre catholiques et réformés français au* XVII· *siècle,* Louvain, 1951.

5. Voir la liste des éditions séparées du De *praescriptione,* établie par P. DB Labriolle, *Inlrod.,* p. xxxv-xxxvi.

6. Cf. A. d'Alès, *La fortune du Commonitorium,* in *Rœh. Se. Iteiig.,* XXVI (193G), p. 334-356 (confronte l'intention de V. de Lérins Λ l'interprétation

l'Angleterre élisabéthaine avait versé son sang pour témoigner de la même foi qu'avaient défendue les anciens Pères. Dans certaines éditions, par exemple celles de Pamclius pour le Dr *praescriptione,* de Costerius pour le *Commonitorium,* des noies faisaient ressortir l'actualité de ces traités [1]. De cette façon, ils devenaient des sortes de « tracts » de propagande catholique au service de la Contre-Réforme.

Les théologiens et les controversisles empruntèrent aussi à Tertullien nombre d'arguments, pour souligner en particulier les conséquences funestes de l'usage exclusif de la Bible [2], la valeur dogmatique du consentement des Pères, ou pour étayer leur preuve de la succession apostolique [3]. Ils firent également allusion à l'argument de prescription et. si un Luther, un Flacius Illyricus élaborèrent leurs thèses de la succession ininterrompue des vrais croyants et du caractère invisible de l'Église, ce fut en partie pour parer à cette attaque. Mais l'argument de prescription ne suscita aucune œuvre d'importance. C'est qu'alors les controversisles dispersaient leur effort sur de multiples sujets (indulgences, célibat, communion sous une espèce, confession auriculaire, culte des images, etc.) et cherchaient surtout ù relever chez leurs adversaires un nombre sans cesse croissant d'erreurs [4]. Et surtout, la controverse gardait une allure essentiellement dogmatique et rationnelle. Les théologiens, formés à la méthode scolastique, se sentaient moins à l'aise sur un terrain historique et ce n'est que lentement qu'ils se mirent à l'étude de la théologie positive [5].

moderne) ; G. Baiidy. *art. Vincent de L&ins,* in *D. T. C.. t.* XV. col. 3046-305-1 : I*. Poucan, *op. cit.,* p. 390-400.

1. Sur les notes de Pamellus, cf. P. Poi.man, *op. cit.,* p. 39S. — Les notes de l'édition de Miokr, qui reproduisent celles de divers éditeurs des xvi· et xvn· siècles sont révélatrices do leurs intentions.

2. Cf. P. Polman, *op. cit..* p. 283-289, qui renvoie spécialement à Hosius et à Jean Fiscunn, *Assertionis lutheranae con/utatio,* fol. 100.

3. Cf. Poi.max. *op. cit.,* p. 298, 387-388. — Voir dans l'introduction de P. i›h I.λπιιιοι.ι.ι; p. xxxv, noie I, le relevé des citations du *De praescriptione* faites par Bki.i.aumin'.

I. Cf. A. Rébrliau, op. *cit,* p. 5-7. — Dans la seconde partie de scs *Dialogues,* Feuardent impute aux réformés 475 erreurs et, dims la *Thfiornaehie calviniste.* 1400 l (d'après Rébrliau, p. 5).

5. Sur les débuts de h théologie positive, cf. P. Poi.max, *op. cit.,* p. 324, 330, 346, 401 ss.

La controverse devait se renouveler quelque peu avec Richelieu *. Celui-ci, sur le conseil des Pères Joseph et du Laurens, semble avoir cherché, après le siège de La Rochelle, à gagner les protestants par la persuasion. Dans ce but, il préconisa une nouvelle tactique, plus simple, appelée « méthode véronienne » du nom de son promoteur le plus actif, le P. François Véron 1. C'était une méthode en principe exclusivement biblique. Les controversistes catholiques consentaient Λ se placer sur le même terrain que leurs adversaires et â ne faire appel qu'à des preuves scripturaires. En fait, pourtant, le P. Véron combina cette tactique avec celle qu'avait inaugurée Tertullien, et l'argument de prescription joua un rôle important dans ses écrits 3. La mise en œuvre d'ailleurs ne fut pas toujours très heureuse. Le cardinal de Richelieu composa lui-même un ouvrage inspiré de cette méthode, intitulé : » Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus asseurée pour convertir ceux qui se sont séparés fie l'Eglise », traité qui ne devait paraître qu'une dizaine d'années après sa mort, en 1651.

La méthode adoptée, comme celle de Tertullien, est purement négative. Elle se borne à exclure la prétention des réformés. Richelieu est du reste parfaitement conscient des limites de sa démarche : Je n'estime pas aussi que l'argument par lequel j'infère que les prétendus réformez doivent avoiler que l'Eglise romaine est la vraye Église, si l'on monstre, que la leur ne l'est pas, soit un argument infaillible à raison de sa forme... Cet argument conclut en l'estât où les

1. Sur le rôle de Richelieu, cf. A. Rébelliau, op. *rit.,* p. 10-12 ; R. Snokks, op. *cit.,* p. 8.

2. Cf. P. Poïδιάν', *Uct Armamentarium van 'TAstray en het </enre der pôlemische handlcidingcn ait* de XVII· *«eux,* in *Collectanea /ranciscana merlandica,* t. II, Bois-le-Duc, 1931, p. 557-583 (que nous n'avons pu atteindre); G. Tutus, *op. cil.,* p. 89-90 (rapide analyse «les *Méthodes de traiter des controverses) et passim* (voir index).

3. Cf. H. Sxoeks, op. *cit.,* p. 501. — Sa méthode consiste essentiellement à présenter les *notes* de l'Église de façon negative, défensive. Véron assurait qu'« exposées négativement, les preuves sont si évidentes qu'l! n'y a aucune chance pour h-s protestants «te conclure h la vérité de leur Église... · (Afé-*Ihades de traiter des controverses* (1638), t. II, p. 379 A, cite par G. Thils, op. *cit.,* p. 92).

choses sont à présent ; puisque c'est une créance commune entre ceux de notre Église et ceux de l'Église protestante, que de la destruction de l'une de ces deux Églises s'ensuit l'establissement de l'autre » (p. 122; voir aussi p. 10-11). La fausseté de l'Église protestante ne prouve donc la vérité de l'Église romaine que parce qu'en fait, les adversaires en présence se sont enfermés dans ce dilemme. Du reste, nous devons constater que Richelieu, pas plus que Tertullien, ne se tient à celle tactique purement défensive. Non seulement, il s'efforce de présenter les preuves positives des thèses catholiques, mais encore il consacre la troisième et la quatrième parlies de son ouvrage à l'examen critique des principaux griefs et des thèses des réformés.

Le cœur do l'ouvrage est néanmoins constitué par le développement des deux prescriptions d'ancienneté et d'unité de doctrine du *De praescriptione.* Le titre du chapitre premier de la seconde partie est à lui seul significatif : 0 Que l'Église de nos adversaires n'est pas celle de Jésus-Christ, parce qu'elle est nouvelle et que ce titre n'appartient qu'à l'Église romaine, parce qu'elle est la plus ancienne de toutes les Églises chresticnnes. » Ce chapitre s'inspire donc directement de l'argument même de Tertullien.

Le chapitre 2 reprend à son tour l'argument du chapitre 28 du *De praescriptione.* Richelieu l'intitule ainsi : « Que les Prétendus Reformez ne peuvent dire avec raison que leur Église soit celle de Jésus-Christ parce qu'ils n'ont pas l'unité de la doctrine qu'il a laissée en son Église. » Il présente son argument sous forme d'un syllogisme : » Cette Église-là ne peut estre la vraye, qui n'est pas uniforme en sa doctrine, mais tellement divisée que sa créance en un mesme point de foyc est opposée et contraire à elle-même. Or telle est l'Église de nos adversaires. Donc elle ne peut estre la vraye Église » (p 1G8).

Dans les chapitres suivants, il continue d'invoquer les autres marques de l'Église : la visibilité, la succession apostolique, la possession des saintes lettres, sans falsification, la sainteté des premiers membres. L'influence de Tertullien y est encore repérable, mais elle n'est plus la seule : celles

d'Augustin et sans doute de Véron sont également visibles ».

Du traité de Richelieu nous pouvons rapprocher encore les ouvrages des deux frères hollandais Pierre et Adrien Walenburch, qui exerceront une grande influence sur l'Apologétique postérieure [3] et dont les principes méthodologiques ne sont pas sans ressemblance avec ceux de F. Véron Comme ce dernier, comme Richelieu, L. Mainbourg et les théologiens jésuites de Louvain, ils firent valoir les « marques scripturaires et augustinicnncs » de l'Église : la perpétuité, l'universalité, l'unité, la sainteté et la visibilité. Le titre d'un de leurs ouvrages est révélateur de l'esprit qui les inspire : *Methodus Augustiniana defendendi et probandi fidem catholicam, ex solo oerbo Dei* *. C'est en appendice à un autre de leurs traités. *De perpetua probatione fidei testes,* qu'ils publièrent un petit écrit d'une cinquantaine de pages intitulé *De praescriptionibus catholicis* s, composé à l'occasion du *De praescriptione* de Jean llülsemann (théologien luthérien de Leipzig). Ce n'est qu'une mise en œuvre, contre les protestants, du *De praescriptione* de Tertullien dont il est donné de très larges extraits. Les frères Walcnburch y découvrent dix prescriptions ou exceptions, une fondamentale qu'ils présentent en dernier en la développant assez longuement, celle de l'antiquité de possession, et neuf subsidiaires ♦ L'ensemble de l'ouvrage n'a rien de très remarquable. Il laisse l'impression que ses auteurs, tout en s'inspirant de la méthode préconisée par Tertullien, ont a priori formulé les dix prescriptions susnommées et que ce n'est qu'après coup, sauf pour la dernière, qu'ils ont cherché à les rattacher à des passages déterminés du *De praescriptione.* Ce traité garde un intérêt historique ; il nous révèle les objections alors courantes faites aux réformés, mais il ne nous apprend rien de la démarche même de Tertullien '.

1. Cf. J. L. Ai.i.ik. *op. ctt.,* p. 135 ss., qui étudie rapidement chacune de ces prescriptions.
2. Sur cette Influence, et. G. Tuils, *op. cit.,* p. 90.
3. *Ibid.,* p. 63.
4. Dont la troisième edition latine est parue à Cologne, en 1660.
5. Paru en 1052.
6. Voir l'étude de ces neuf prescriptions dans J.L.AM.rR.op.cir.p. 138-143.
7. Tel est aussi l'avis de J. Stirnimann, *op. cit.,* p. 133-131.

A l'époque où ils parurent, les ouvrages du cardinal de Richelieu et des frères Walenburch n'obtinrent pas l'audience qu'ils auraient méritée, surtout le premier. La controverse connaissait alors un temps d'accalmie [1] et, quand elle reprendra après 1068, sur le désir de Louis XIV et avec la participation active des jansénistes, elle prendra une tournure quelque peu différente, plus historique, faisant plus largement appel à l'autorité des Pères Aussi bien du côté calviniste que du côté catholique, on s'était pris «l'un véritable engouement pour l'Église des premiers siècles, et cela amenait les esprits à accepter comme évidents les deux axiomes : ▮ Perpétuité est marque de vérité », « Variation est signe d'erreur »·. Le choix des sujets de controverse s'était également restreint : sans pourtant négliger les points naguère discutés, les adversaires, par une sorte d'accord tacite, tendaient ù limiter les discussions aux deux questions considérées comme fondamentales : l'eucharistie et l'Église *.

De l'immense littérature que suscita cette controverse se détache un chef-d'œuvre, *La Perpétuité de la /ot/ de l'Église catholique touchant Γ Eucharistie* de Nicole L L'argument de prescription inspire toute la composition de l'ouvrage. Mais Nicole le renouvelle. Il bâtit sa démonstration non point sur l'ancienneté mais sur le consentement unanime des Églises (en référence au c. 28 du *De praescriptione)* ·. Il cherche à

t. Cf. \. Réiu.i.i.iac, op. *cil.,* p. 13-1-1 ; R. Sxohks, op. *cil.,* p. 9-10.

2. Cf. A. lU'.nr.t.i.iAO. *op. cit.,* p. 23 s$. ; R. Snoeks, op. *cit.* p. 10 ss., p. 10.

3. A. Rëiieluau. op. *cit.,* p. 50-57 ; R. Snoeks, op. *cil.,* p. 21.

-l. A. Rëiielliau, op. *cil.,* p. 32 ; R. Snof.ks, op. *cit.,* p. 13. Il sullll toutefois de consulter les tables des matières des œuvres de Bossuet pour consister que celui-ci fut amené à aborder les sujets les plu» divers.

5. Cet ouvrage en trois tomes parut en 1704 SOUS le nom d'Antoine Arnould. C'est en réalité une œuvre collective dans laquelle la plus grande part fut assumée par Pierre Nicole, auteur d'un ouvrage portant le même titre, appelé aujourd'hui *La Petite Perpétuité* pour le distinguer du second. Si l'ensemble do l'œuvrc ne fut achevé qu'en 1704, le premier tome parut en 1669. Cf. R. Snoeks, op. *cil.,* p. 193-2'Hi.

6. C'est dans le premier tome que Nicole et Arnauld mettent au point leur méthode de prescription. Les éditeurs des *Œuvre* d'Arnauld* la définissent do façon très heureuse : « (Elle) consiste ù prouver qu'un dogme populaire, tel que celui de la présence réelle, a été cru par l'Eglise dans tous les temps, par cela seul qu'on prouve qu'il a été cru universellement dans

établir l'unanimité des Églises d'Orient et d'Occident au xi® siècle, époque où, selon les réformés, serait née en Occident la foi en la présence réelle. Cette unanimité une fois prouvée, il conclut que les théologiens calvinistes se réclament à tort de l'Antiquité chrétienne pour nier la présence réelle, car l'hypothèse d'un changement insensible est Inadmissible l.

A la différence de la démonstration de Tertullicn, cette preuve n'invoque pas l'infaillibilité de l'Église ni l'assistance de l'Esprit Saint, promise par le Christ, mais un critère d'ordre purement naturel, philosophique : le fait qu'une transformation radicale et inconsciente de la foi populaire est, dans certains cas bien déterminés, psychologiquement impossible 2. D'autre part, l'argument n'a pas la prétention de réfuter en bloc toutes les hérésies, il ne vise que les calvinistes et ne cherche ù défendre qu'un seul article du *Credo* *. Les jansénistes étaient du reste conscients des limites de leur démonstration, il ne semble pas qu'elle ait eu alors quelque eflicacité et ait contribué « ù assurer le succès durable et mérité que devait connaître leur chef-d'œuvre ». ·.

La démarche de Bossuet dans sa célèbre *Histoire des variations des Églises protestantes* s'inspire du même principe, mais exploité en sens inverse. Tandis que Nicole concluait de l'unité de la croyance à la vérité de celle-ci, Bossuet s'efforce de mettre en lumière l'absence d'unité de foi chez les protestants pour convaincre ces derniers du vice irrémédiable de leurs églises *.

un temps particulier. La force de cette preuve est Urée de l'impossibilité du changement insensible «le la croyance, te! que lo supposent les calvinistes, dans quelque époque qu'ils entreprennent de la placer · *(Œuvres d'Arnatild,* t. XII, *Prélace historique et critique,* p. xix, cite par R. Snoeks, p. 202). Il est intéressant de relever que Nicole et Aratiuld mettent en exergue a leur ouvrage le passage suivant de TcrltiUlWi : · Quod apud multos iiiiiiiin Invenitur. non est erratum, soil Lnulitiim » (28, 3).

1. Cf. l'analyse «le In *Perpétuité* par *J. L.* Allie, op. eif., ch. 6, et surtout R. SNOKKS, op. *cit.,* I.. I. section III.

2. R. Snoeks. op. eif., p. 510-515.

3. Voir la comparaison avec Tertullicn par J. L. Allie, op. *cit.,* p. 166.

-l. Cf. R. Snoe.ks, op. *cit.,* p. 518*519.

5. Cf. J. L. Allit*, op. *cil.,* eh. 7. p. 181*186. — Voir aussi R. Stiiutman, *La perpétuité de la fai dans la controverse Bossuet-Jurleu,* 1686-1691, in *Rev. •THist. Ecclés.,* XXXVll (1911), p. 119-165.

Dans une majestueuse préface à son *Histoire,* Bossuet explique le dessein de son ouvrage et les principes qui l'inspirent ». « La foi parle simplement, écrit-il, le Saint-Esprit répand des lumières pures et la vérité qu'il enseigne a un langage toujours uniforme. · « C'est pourquoi tout ce qui varie, tout ce qui se charge de termes douteux et enveloppés a toujours paru suspect, et non seulement frauduleux, mais encore absolument faux, parce qu'il marque un embarras que la vérité ne connaît pas. » Un peu plus loin, il conclut : «L'Église, qui fait profession de ne dire et de «'enseigner que ce qu'elle a reçu, ne varie jamais, et au contraire l'hérésie, (pii a commencé par innover, innove toujours et ne change point de nature. »

Ce recours à l'argument de prescription ne dispensa donc pas Bossuet tie longues et érudites recherches historiques ; cette méthode reste pourtant plus facile et plus courte, car elle évite l'examen des doctrines réformées et convainc les protestants d'erreur sans autre discussion. Comme chez Tertullien encore, Bossuet fonde sa démonstration sur une vérité dogmatique : la présence active du Saint-Esprit dans l'Église. Mais si le cadre est bien celui qu'avait inventé Tertullien, Bossuet, comme Nicole, donne aux prescriptions un contenu nouveau.

[.'Histoire des variations fit, semble-t-il, une profonde impression sur les contemporains. Elle devait être aussi comme « la conclusion, le dernier mot, l'effort suprême, contre le protestantisme, de la controverse catholique » *. De fait, s'il n'est pas de manuel apolégétique qui aujourd'hui encore n'évoque l'argument de prescription *[']Histoire* de Bossuet

t. Nous citons le texte de l'édition Lakciiand des *Œuvres Computes* de Bossii.r (t. VU, p. 1-10).

2. A. BéssLUAti, op. *cil.,* p. 92-93. Sur les résultats de l'Wiiioire *des* Variations, qu'il ne faut pas majorer, voir le ch. 5 de A. Rébelliau. Il n'est pas sans intérêt de noter que les nouveaux convertis, dans les lettres qu'ils envoyaient à Juricu pour justifier leur conduite, renvoyaient celui-ci au *De praescriptione* de Tertullicn (Cf. Juhieu, *Lettres Pastorales, première annte,* p. 211, cité par R. StbUTMAN, *art. cit.,* p. 150, note 2).

3. Cf. L. Ai.t.iii, op. *cil.,* ch. 8: « l/urguinent de prescription depuis lo xvk« siècle i, qui donne un rapide aperçu de la mise en œuvre de l'argument dans les manuels apologétiques.

fut le dernier ouvrage important que suscita la méthode inaugurée par Tertullien. Il faut toutefois ajouter que le *!)c praescriptione* n'a cessé d'inspirer partiellement de grandes œuvres comme *V Unité dans l'Église* de *J.* A. Moehler ou l'*Essai sur le développement du dogme* de Newman.

VI. *Manuscrits et Éditions*

A. *Manuscrite '.*

Les manuscrits qui nous ont transmis le texte du De *praescriptione haereticorum* se divisent pratiquement en deux familles :

a) Le *Corpus Agobardinum,* représenté aujourd'hui par un unique manuscrit, *VAgobardiniis (Parisians* 1622), ainsi appelé du nom de celui qui en commanda la copie, Agobard, évêque de Lyon (816-840). Les travaux des philologues modernes, en particulier ceux de Kroymann, I.ôfstedt et Thürncll, ont définitivement établi que ce manuscrit, malgré des lacunes et des corruptions, offre les leçons les plus fidèles. Aussi tous les éditeurs récents Font-ils pris comme base de leur édition. .Malheureusement, il se trouve dans un état assez défectueux : le bord des pages est souvent déchiré et bien des mots sont devenus illisibles. Toutefois par un pro-

1. L» classification dos manuscrits des œuvre» de Tcrtullien est essentiellement l'œuvre de E. Kroymann, dans les articles suivants : *Die TerluHian· Uberlie/erttiuj in Italien,* in *Silzungsberichte der Pliilosaphisch-llistorlsdien Classe der kais. Akadcmic der Wissenschaflen,* Wien, Band 138, 1898, Heil 3. p. 1-32 ; *Kritische Vorarbelten fûr den III und den IV Band der neuen TerluUian-Ausgabc, ibid.. Band* 113. 1900: *Zur Ucbcrlictcrungsgcschichtc des TcrtulUanus-Textes,* in *Hheinischcs Museum.* 70 (1913), p. 128-152). Kroymnnn η résumé les résultats de scs recherches duns le» introductions ties tomes XI.VU (190G). p. v-xlv et LXX (19-12), p. v-xxxv du *Corpus de Vienne (C. S- ii. L.).* — Bonne vue d'ensemble de In question manuscrite an courant des découvertes récentes duos : Cn. Mouhmann, *Tertullianus, Apologeticum en anderc Gcschriflen...,* Utrecht, 1951, p. xli-xlvii. Plus rapidement dans la préface de l'édition des œuvres de Tertullien dans le *Corpus Christianorum,* t. I, p. vt-JX : .1. Quastrn, *Patrology,* vol. 2, Utrecht, 1953, p. 251-253. Voir encore E. Dekkers, A'o.'c sur *les fragments r/ve.mmenl découverts de Tertullien,* in *Sacris Erudiri,* IV, 1952, p. 372-383. Lu modestie du titre ne doit pas cn cacher l'importance.

cédé nouveau (lampes au quartz) H est possible de faire apparaître le texte invisible à l'œil, ce qui a permis d'améliorer dans quelques cas le texte de notre édition. Enfin les quatre derniers chapitres (exactement du chapitre 10, ligne 13, an chapitre -14, ligne 32) font défaut. Sans doute un feuillet avait-il disparu du codex qui servit de modèle au copiste.

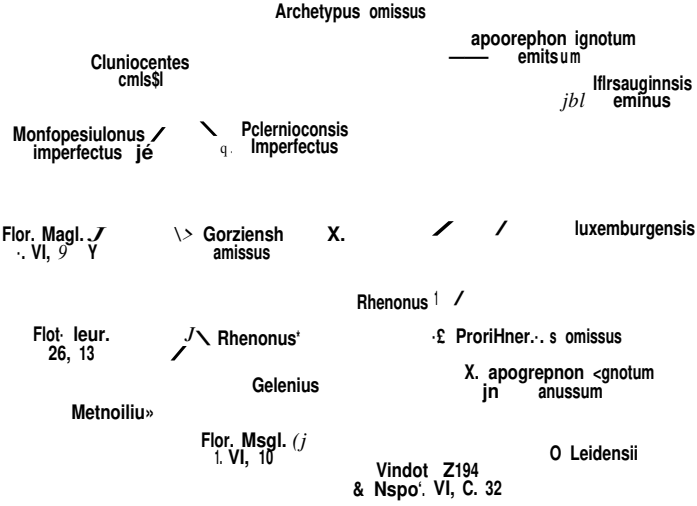
b) La deuxième famille fut peut-être constituée au temps d'Isidore dans l'Espagne visigolhique. Elle fut transcrite à l'abbaye de Cluny, au xi° siècle, d'où elle connut la plus large diffusion. De là le nom de *Corpus Cluniacense* qui sert à la désigner. Elle se divise elle-même en deux groupes : le plus ancien est représenté par le *Paterniacensis* (aujourd'hui à la bibliothèque de Sélcstat) et deux manuscrits dépendant du *Montepessulanus* (conservé à la bibliothèque de Montpellier mais qui ne contient plus aujourd'hui le De *praescriptione),* le *Gorziensis (G),* aujourd'hui perdu, mais dont certaines lectures nous ont été gardées par Rhenanus dans sa troisième édition, et enfin le *Codex Magliabechianus, Conventi soppressi,* I, VI, 9 du xv* siècle (N) dont certaines leçons méritent d'être prises cn considération. L'autre groupe dépend de *VHirsangiensis* (du monastère d'Hirschau, dans le Wurtemberg), aujourd'hui perdu, mais qu'utilisa Rhenanus dans sa première édition et dont il transcrivit alors quelques leçons. Le meilleur représentant de ce groupe est le *Lnxemburgensis ~ô* (λ') dont Borlefîs a prouvé les qualités *. Ce manuscrit et la première édition de Rhenanus peuvent donc suffire à la rigueur pour reconstituer le texte de *ΓHirsangiensis.* Néanmoins il nous semble plus sûr de collationner aussi les leçons du *Codex Leidensis* du xvô siècle (I.) et celles du *Codex Florentinus Magliabechianus, Conventi soppressi,* I, VI, 10, également du xv° siècle, qui dépendent de *VHirsangiensis* à travers le *Pforzhinensis* aujourd'hui perdu. Ce Codex de Florence devint à son tour chef de file de toute une série de manuscrits italiens, conservés pour la plupart aujourd'hui à la Bibliothèque de Florence ou à celle du Vatican. Ils peuvent du reste être

1. Cf. J. Bonr.EPFS, *Zttr Luxemburger TeriulHanhandschri/(,* in *Mnemosyne,* in, 2 (1935), ρ. 290-308.

négligés, sans inconvénient pour la reconstitution du texte de *Vilirsauyicnsis.*

Une troisième famille, le *Corpus Corbeiense,* comprenait également le texte du De *praescriptione* ; malheureusement tous les manuscrits de ce groupe ont disparu. Pamelius dans son édition a seulement transcrit quelques variantes collationnées par loannes Clemens Anglus sur un manuscrit de cette famille. Ces leçons sont sans intérêt, au moins dans le cas du *De praescriptione.* H est vraisemblable que le *Corpus Cotontense* dont on vient de retrouver deux fragments n'est qu'une branche du *Corpus Corbeiense* *. Quant, au *Corpus Masburense,* que Sigismundus Gelenius prétend avoir collationné pour son édition, son existence même esl mise en doute aujourd'hui par les critiques 2.

Le *stemma* suivant reproduit, en l'abrégeant légèrement, celui que proposent, dans le *Corpus Christianorum,* les édi-



1. Cf. E. Drkkbrs, *art. cit.*. p. 371-375.

2. Sur lu valeur de ce Corpus, les avis sont partagés. Voir en dernier lieu, E. Dekkhrs, *art. cil.,* p. 378. 381-382; E. Kroymann, Qnaotioncs *Tcrtulliatteae criticae,* Innsbruck, 1894, p. 7-9 ; J. H. Waslink, *Tertullianus, De anima,* Amsterdam, 1917, *Introït.,* p. 2-3, etc.

leurs des œuvres de Tertullien, qui eux-mêmes reprirent avec quelques retouches celui qu'avait établi E. Kroymann ; il permettra île mieux comprendre la filiation des manus* erits de la collection dite de Cluny et leur autorité respective *.

B. *Éditions* *.

L'édition *princeps* des œuvres de Tertullien parut en 1521 à Bâle par les soins de Beatus Rhenanus. Comme nous l'avons dit, celui-ci prenait comme base de son édition le *Paterniacensis* et *Vlfirsaugiensis.* La deuxième édition qui sortit en 1528, n'en différait que par quelques corrections, purement conjecturales. La troisième édition, de 1539, utilisait en outre des variantes relevées dans le *Gorziensis.*

En 15-15, .Martin Mesnarl faisait paraître ù Paris une nouvelle édition. Il suivait le plus souvent Rhenanus (et c'est ce qu'il se contenta de faire pour l'édition du *De praescriptione),* mais publiait aussi de nouveaux traités que ne contenaient pas les manuscrits de la collection de Cluny et notait en marge des variantes collationnées soit sur un manuscrit du *Corpus Agobardinum,* soit pour d'autres traites sur un manuscrit du *Corpus Trecense.*

Cinq ans plus tard, Sigismundus Gelenius publiait chez le célèbre libraire Froben de Bâle une édition des œuvres de Tertullien, qu'il déclarait, dans une préface enthousiaste, bien supérieure à celle de Paris. Il vantait les mérites d'un *Codex Masburensis* qu'il aurait collationné. Mais, nous l'avons dit plus haut, les critiques mettent en doute aujourd'hui l'existence même de ce Codex.

L'édition de lacobus Pamelius, parue à Anvers en 1579, ne présente rien de très remarquable. Il suit en général le texte de Rhenanus, mais ajoute «les notes théologiques car, assurait-il, Rhenanus était bon philologue, mais faible

1. Cf. E. Kroymann. *Die Tertiülllan-L'herlieferong...,* p. 32; *G. S. E, L.,* t. LXX, p. 30.

2. Outre les Introductions de Kroymann, voir Ch. Mohrmann, *op. cit.,* p. xi.vu-xi.ix; J. H. Waszink, *op. cil,,* p. 2-1 ; J. Martin, *Tertullianus, De praescriptione* dni» *FlorUcgium Patrtstieum,* Bonn. 1930, p. 3 ; J. Quas-TbX, *op. cit.,* p. 253-251, etc.

théologien \ L'édition de Nicolas Rigaltius, parue à Paris, en 1634, représente au contraire un sensible progrès. Il est. remarque E. Kroymann, le premier qui soupçonna la valeur de *l'Agobardinus.* On peut toutefois regretter qu'il se soit encore trop défié de celui-ci Parmi les éditions modernes, bornons-nous à signaler celle de Fr. Oehler (Leipzig, 1853-1854) qui n'était pas sans merites pour l'époque3, celles de Prcuschcn, Rauschen, puis celle de Martin publiée en 1930 dans le *Florilegium Palristicum,* que nous préférons à celle de E. Kroymann parue en 1942 dans le Corpus de Vienne. Cette dernière, bien qu'établie sur une plus large base critique et comportant d'heureuses corrections, est affaiblie par un trop grand nombre de conjectures inutiles ou peu vraisemblables *.

C

Le texte de la présente édition reproduit, avec quelques corrections, celui que nous avons publié dans le *Corpus Christianorum.* Nous avons suivi le plus possible le texte communément reçu, tout en tenant compte des corrections et conjectures proposées par E. Lofstcdt, E. Kroymann, G. Thornell, van <ler Vlict, F. J. Dôlger, Ch. Mohrmann, J. C. Ph. Borlefïs \ Malheureusement l'état actuel de la tradition manuscrite enlève d'avance tout espoir de proposer un texte définitif. Certains passages sont si corrompus que leur reconstitution restera toujours hypothétique. Il nous a paru inutile de reprendre l'apparat critique de notre précédente édition. Nous nous sommes borné à noter les variantes

1. CL Λ. ηκ Schbbvel, *Histoire du séminaire. de. Bruges,* p. S3 ss., cité par Pot.MAN, *Op. cit.,* p. 398.

2. CL Kroymann, in *G. S- E. L.,* XI.VII. p. xxvm. — Rigaltius dit aussi avoir utilisé un manuscrit de Dijon (dont il a transcrit en note quelques variantes), dont on m· sait par ailleurs rien d'autre. Moi* lut-ménie n'avait pas une confiance exagérée en ce manuscrit qui lut semblait récent. CL Kroymann, lu C. *S. E. L.,* XI.VU. p. xxvr.

3. Voir le jugement de Kroymann, in *C.S.E.I..,* XI.VII, p. χχνιπ-**XXXI.**

1. Cf. J. Ch. Boi.epfs, recension du vol. LXX du *Corpus de* Vienne dans *Muscum. Maandblad vorr Philologie en gcsc.hiedenis,* 2 (1913), col. 218-252.

5. Nous donnerons les références au fur et *h* mesure.

les plus importantes et celles pour lesquelles le choix s'avère le plus difficile ou le plus susceptible de révision.

La traduction reproduit celle que proposa jadis Pierre de Labriollc dans la collection Hemmer et Lejay. Certains la jugeront peut-être trop élégante et un peu large, mais elle présente par ailleurs tant de qualités et rend meme si fidèlement la pensée de Tertullien qu'il est, semble-t-il, difficile de faire mieux. Dans quelques cas peu nombreux, pourtant, nous avons cru devoir la retoucher, soit pour l'harmoniscr avec le texte latin de notre édilion, soit pour tenir compte des travaux récents sur la langue et le style de Tertullien, soit même pour serrer davantage la construction latine. Nous avons signalé nos interventions, chaque fois qu'elles ont une certaine importance, par des guillemets simples *....'

Nous avons joint à cette édition des notes explicatives ou grammaticales, mais en visant à la brièveté et sans multiplier les références. Dénonçant à un commentaire philologique continu, nous avons seulement voulu attirer l'attention sur quelques particularités du style, de la syntaxe et de la morphologie de la langue de Tertullien. Dans bien des cas, il nous a semblé que la traduction française rendait inutile toute note particulière. Nous n'avons pas cru non plus devoir légitimer le choix des leçons, chaque fois que cette justification aurait exigé des développements qui ne trouvaient pas leur place ici.

Un index complet du vocabulaire du *De praescriptione* devant paraître d'ici peu *, nous nous sommes contenté d'indiquer à la fin du volume les termes les plus importants ou ceux qui ont été signalés dans les notes.

I. E. Micbibls, *Index verborum omnium quae sunl in Tertulliani De praescriptione.* thèse de doctoral de l'université de Louvain, 1951.

VII. *Plan du* De praescriptione.

I. *Introduction* 1-15.

A. Jugement chrétien sur les hérésies.
1) Nécessité et rôle providentiel des hérésies 1-3.
2) Le Christ et les apôtres ont prédit le développement des hérésies 4.
3) Paul les a par avance condamnées 5-6.
•l) Contribution de la philosophie dans la formation des hérésies 7.

B. Le vrai sens de la formule « Cherchez et vous trouverez » invoquée par les hérétiques 8-12.

C. La règle de foi 13.

D. Le fait que les hérétiques cherchent toujours prouve qu'ils ne sont pas encore chrétiens. — Pourquoi ils ne peuvent pas ne pas invoquer les Écritures 1-l.

II. *Prescriptions contre les hérésies* 15-27.

A. Position du problème : cui competat possessio scripturarum 15.

B. Justification de la méthode 16-18.
1) Autorité des apôtres 16.
2) Inutilité de la discussion :
«) Les hérétiques altèrent les Écritures ou les interprètent faussement 17.
b) Inefficacité des autres méthodes. Les hérétiques retournent les accusations 18.

C. Division du sujet 19.
û) Majeure : Là où est la vérité de la foi. là sont les vraies Écritures.
b) Mineure : De qui. Par qui, Quand, A qui, vient la foi par laquelle on devient chrétien ?

D. Réponse aux quatre points de la mineure 20.

E. Les deux prescriptions 21.
1) Le Christ n'a confié sa doctrine qu'aux apôtres.
2) Les apôtres ne l'ont transmise qu'aux Églises qu'ils ont fondées et à celles qui sont nées d'elles.

I*. Défense des deux prescriptions contre trois objections 22-34.

I. Défense de la première prescription.

a) Première objection : les apôtres n'ont pas tout su 22-21.

1) Affirmation du fait 22.

2) Conflit d'Antioche 23-24, 1-4.

3) La vision de Paul au troisième ciel 24, 5-6.

b} Deuxième objection : les apôtres n'ont pas tout communiqué publiquement 25-26.

II. Défense de la deuxième prescription 27-31.

Objection : les Églises ont mal compris les apôtres et les hérétiques rétablissent la vérité.

Réfutation :

1) Le cas des Galates : mais Paul les a corrigés 28.

2) Rôle du Saint-Esprit dans l'Église. Signe de son action : la parfaite unité de foi des Églises apostoliques 28, 2-7.

3) Principe de la priorité île la vérité sur l'erreur :

a) Ce principe est valable pour la vérité révélée 2!) :

1° Argumentation ex absurdis 29, 1-1.

2° Prédiction des hérésies parles Écritures 29,6.

3° Témoignage de saint Paul 29, 7.

4° Parabole de l'ivraie et du bon grain 31.

b) Démonstration historique 30 :

1° Origine récente des hérésies.

2° Séparation ou correction des deux Testaments.

3e De quelle autorité ?

4) Réponse à une objection éventuelle : Nous remontons aux temps apostoliques :

«) Apostolicité «les origines et successions aposliques 32.

b) Les hérésies du temps des apôtres et les hérésies contemporaines :

1° Ou ce senties mêmes et elles sont condamnées explicitement 33-34, 1-7.

2° Ou elles sont postérieures et différentes et leur nouveauté les condamne a priori 34,8.

G. Mise en demeure des hérétiques : que ceux-ci répondent en prouvant leur vérité de la même façon 35.
H. Derniers arguments en faveur de l'apostolicité des Églises 36-37 :
o) Témoignages historiques : les lettres et les chaires des apôtres conservées dans les Églises apostoliques 36, 1-2.
b) Comparaison du symbole africain avec le symbole romain 36, 3-5.
e) Possession des Écritures et praescriptio longi temporis 37.

III. *Mise en accusation des hérétiques* 38-14, 12.

A. Les hérétiques et les Écritures :
a) Interpolation, adaptation des Écritures 38.
b) Méthode des hérétiques analogue à celle des auteurs des contons virgiliens 39.
c) Elle atteste l'influence du diable qui cherche toujours à contrefaire les œuvres divines 10.
B. Comportement des hérétiques 41-44, 12 :
«) Aucun ordre ni discipline dans leurs Églises 41.
b) Les variations et innovations constantes des hérétiques 42,
c) Leur mode de vie : indice de leur doctrine 43.
d) Que répondront-ils lors du jugement dernier ? 44, 1-12.

IV. *Épilogue* 44, 13.

«) Les hérétiques n'ont donc aucun droit à se réclamer des Écritures.
b) Annonce d'une critique détaillée de leurs doctrines.

Bibliographie

Œuvres de Tertullien.

Nous les citons d'après l'édition du *Corpus de Vienne (C. S. E. L.).* Jusqu'à ce jour, trois volumes en sont parus :

Pars prima : vol. XX, dû à A. Beufehsgheid et G. Wissowa, 1890 (abrév., I).

Pars secunda : vol. LXX, dû à E. Kroymann, 1942 (abrév., U).

Pars tertia : vol. XLVH, dû également à E. Kroymann, 1906 (abrév., IIL).

Nous citons *VApologétique* d'après l'édition de 11. P. Waltzing dans la collection « Les Belles Lettres » (collection des Universités de France), Paris, 1929; le *De baptismo* d'après l'édition parue dans la collection « Sources Chrétiennes », Paris, 1952 ; le *De paenitentia* d'après l'édition de J. Ph. Boni.effs parue dans le *Corpus Christianorum,* Turnholt, 1955.

Les autres œuvres, non encore éditées dans le *Corpus de Vienne,* sont citées d'après l'édition d'OBHLER, Leipzig, 1853-1854.

Études sur Tertullien.

Nous avons indiqué en note, au début de chaque chapitre, la bibliographie se rapportant au sujet traité. Nous ne signalerons ici que celle qui concerne la langue de Tertullien :

IL Hoppe, *Syntax und Slil des Terlullians,* Leipzig, 1903.

II. Hoppe, */leitrdge zurSprache undKritik Terlullians,* Lund, 1932.

J. B. Hofmann, Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik,* 5 Aufl., 2 Lieferung, *Syntax und Stilistisk, neubearbeitet von J. B.* Hofmann, Mûnich, 1928.

IL Janssen, *Kullur und Sprachc, Zur Geschichte der allen Kirche in Spiegel der Sprachentivicklung von Terlullian bis Cyprian,* Nimèguc, 1938.

E. LOfstbdt, *Tertullians Apologeticum textkritisch unterSUCht,* Lund, 1915.
— *Kritische Bemerkungen zur Tertullians Apologeticum,* Lund, 1918.
— *Zur Sproche Tertullians,* Lund, 1920.
Ch. Moiirnann, *Die aUchristlichc Sandersproche in den Sermones des hl. Augustin,* Nimègue, 1932.
M. A. Sainio, *Semasiologische Untersuehungen Uber die. Enlstchung (ler christlichen Latinildt,* Helsinki, 1910.
J. Sciirijnen-CIl Moiiiimann, *Studien zur Syntax dcr Driefe des hl. Cyprian,* 2 vol., Nimègue, 1936-1937.
G. Thôrnki.l, *Studia Tertullianea,* I-IV, Uppsala. 1918-1926.
St. W. J. Teeuwen, *Sprachlicher Bedeulungsivaudcl bci Tertullian,* Paderborn, 1926.
.l. P. Waltzing, *Le Codex Fuldcnsis de Tertullien,* Liège-Paris, 1914-1917.
— *Tertullien, Apologétique (Bibliothèque de la Fac. de Liège,* (asc. XXIV), Liège-Paris, 1919 *(Commentaire analytique, grammatical et historique).*
J. H. Waszink, *Tertulliani De anima,* Amsterdam, 1917.

L'abréviation *Thés. L. L.,* désigne le *Thesaurus Linguae Latinae* en cours de publication à Leipzig depuis 1900.

Nous renvoyons aussi au *Dictionnaire du latin chrétien* de A. Blaise, Strasbourg, 1955.

Récentes éditions du *De praescriptione.*

J. Martin, *Quinti Septimi Florentii Tertulliani librum De praescriptione haereticorum ; addito S. Ircnaei, Adversus hacreses libro III,* 3-4 *(Florileyium Patristicum, fasc.* 4), Bonn, 1950.
J. N. Bakhuizen van den Brink, *Q. Sept. Flor. Tertulliani libri De praescriptione haereticorum et Adversus Praxeam. (Scriptores chrisliani primaevi, fasc.* 2), La Have, 1916.
G. Mazzoni, *Tertulliano, De praescriptione haereticorum. Esorlazionc ad martiri (/ classici cristiani,* 1929, fasc. 1), Sienne, 1929.

Sigles et abréviations.

A	Codex Parisinus Latinos 1622, sacc. IX (Agobardinus).
.4*	Quae in .4 sub luce ultrauiolacea apparent.
P	Codex Paterniacensis 439, saec. XI.
At'	Codex Florentinus Magliabcchianus, Conv. Soppr. I, VI, 9, saec. XV.
X	Codex Luxcmburgensis 75, saec. XV'.
F	Codex Florentinus Magliabechianus. Conv. Soppr. I, VI, 10, saec. XV.
L	Codex Leidensis lal. 2, saec. XV.
Rl	Editio princeps Beati Rhenani, Basileae 1521.
/P	Editio tertia Rhenani, Basileae 1539.
Rmg	Margo editionis B. Rhenani.
llirs	Lectiones codicis Ilirsaugiensis, hodie amissi, quas passim adnotauit in editione prima Rhenanus.
G	Lectiones codicis Gorzicnsis, hodie amissi, quas passim adhibuit in editione sua tertia Rhenanus.
H	Editio Martini Mesnartii, Lutetiae 15-15.
Rmg	Margo editionis Mesnartii.
Gei	Editio Sigismnndi Gclcnii, Basileae 1550.
Pam	Editio iacobi Pamclii, Antuerpiae 1579.
C	Lectiones libri loannis Clementi Angli, quas hic illic adnotauit in editione sua Pamclius.
Itm	Editio Francisci lunii, Franckcrac 1597.
Vrs	Lectiones Fuluii Vrsini, adseruatae a loa. a Wouwer, Francofurti 1603.
Rig	Editio Nicolai Rigaltii, Parisiis 1631.
Diuion	Lectiones codicis Diuionensis, hodie amissi, quas passim adhibuit in editione sua Rigaltius.
Oeki	Editio Francisci Oehler, Lipsiae 1854.
Prsch	Editio Eruini Preuschen, Friburgi 1892.
Rati	Editio Geranii Rauschen, Bonnae 1905.
Krm	Editio Aemilii Kroymann, Vindobonae 19-12.

/sW.	Isidorus	*Labr.*	P. de Labriollc
Iliid,	Hildebrand	*Mohr.*	Chr. Mohrmann
Lofs.	E. Lof-dcdt	*D6lg.*	I·'. J. Dolger
Tho.	G. Thorncll	*Vliet*	.*L* van der Vliet

Codicis .V lectiones adnotantur quae discrepant a *P* ; item codices *F* et *L* tantum adferuntur ubi cum A' differunt.

DE
PRAESCRIPTIONE HAERETICORVM

I. Condicio praesentium temporum etiam hanc admonitionem prouocat nostram non oportere nos mirari super* haereses istas, siue quia sunt, futurae enim praenuntiabantur, siue quia fidem quorundam subuertunt, ad hoc enim sunt utb fides habendo temptationem haberet etiam probationem. 2. Vane ergo et inconsiderate plcriquc hoc ipso scandalizantur quod tantum haereses ualeant. Quantum si non ualerent, non fuissent. 3. Cum quid sort itum est, ut omnimodo sit, sicut causam accipit, ob quam sil, sic uim consequitur per quam sit nec esse non possit

II. Febrem denique inter ceteros mortiferos et cruciarios exitus erogando · homini deputatam neque quia est miramur, est enim, neque quia erogat, hominem, ad hoc enim est. 2. Proinde haereses ad languorem et interitum fidei productas si cxpaucscimus hoc posse, prius est ut expauescamus hoc eas esse quae dum sunt, habent posse et dum possunt, habent esse. 3. Sed enim febrem, ut ma-

8 si ≺ non ualerent^ non fuissent *Tho.* ***(III.p.*** 39-11) *Krm.* sinon fuissent *A X* R3 *Rig Dlulon,* non inderent si non fuissent *B Gcl,* sint *P Rl Pam,* sint fuissent *Rlmg* cum quid .1 A' X *l·' Pam Rig, cum* quod *P RB Gcl,* quasi *l.* 9 ut *A P B Pam,* om. .V X *R Gei* sicut *om. A Rig Ochi* sic *P R B Pam Gei,* haec /i A' X *Rig Oehl,* lme et *Krm,* hic L 10 nec X *R B,* ne *P Gel Pam Rig Oehl, des. in* A

5 hoc *A Ochi Rau Krm,* hoc eas *P X R B Gei Pam Rig Prsch*

I. n. *Super* avec le sens de *de,* et l'accusatif est caractéristique du latin tardif. Cf. Hofmann, p. 510, Hopfk, *Sgnlax,* p. 41, *Bcitrdge,* p. 30.

LA PRESCRIPTION CONTRE LES HÉRÉTIQUES

I. 1. La condition des temps présents i eceas m'oblige encore «h rappeler qu'il ne faut es 1er -s es. nous émouvoir de ces hérésies, aussi bien de leur existence — puique leur venue a été prédite que du fait qu'elles renversent la foi de quelques-uns — puisqu'elles n'ont d'autre fin que d'éprouver la foi en la soumettant à la tentation. 2. C'est donc sans raison et faute do réfléchir que la plupart se scandalisent de voir les hérésies prendre une pareille influence. 'Si elles n'avaient pas tant d'influence, elles n'existeraient pas. 3. Quand le sort a décidé de l'existence d'une chose, cette chose reçoit une cause qui la fait être; du même coup elle reçoit un pouvoir qui lui donne d'être et l'empêche de ne pas être'.

TI. 1. Ainsi la fièvre est comptée parmi les principes de mort et de souffrance qui tuent l'homme. Nous ne nous étonnons ni de ce qu'elle existe : elle existe en effet ; ni de ce qu'elle tue l'homme : c'est à cette fin qu'elle existe. 2. Donc les hérésies n'étant faites que pour énerver et faire périr la foi, au lieu de nous effrayer qu'elles en aient le pouvoir, nous déviions nous effrayer d'abord du fait de leur existence ; tant qu'elles existent, elles disposent de ce pouvoir, et tant qu'elles ont ce pouvoir, elles ont aussi l'existence. 3. Mais voilà ! comme chacun sait que la

b. .4d *hoc ...ni* : expression courante chez T. et les auteurs post-classiques pour marquer l'intention subjective. Cf. Hofmann, p· "62, 764 § 327.

c. Cette clnuMile est la plus fréquemment employée par T. Cf. Hoppe, *S'jnlax,* p. 15-1.

II. a. L'emploi d'croffarc avec le sens de tuer, détruire, sacrifier npparalt pour la première fois chez T. Cf. *Thés. L. L.*. V. 2, S03, 43 to. (VolrZpoi.,44, i ; *De an.,* 51. 3 (1. 3S2, 21) ; .4d *nul.,* I, 10(1, 80,8), *Dtspect.,* 12 (1,14, 18).

lum et de causa et de potentia sua, ut notum est, abominamur potius quam miramur et. quantum in nobis est praecanemus, non habentes abolitionem eius in nostra potestate. 4. Haereses uero mortem aeternam et maioris ignis ardorem inferentes malunt quidam mirari quod hoc possint, quam deuitare ne possint, cum habeant dcuilandi potestatem. 5. Ceterum nihil ualebunt, si illas tantum ualere non mirentur. Aut enim dum mirantur in scandalum subministrantur, aut quia scandalizantur, ideo mirantur quasi quod tantum ualcant ex aliqua ueniat ueritate e. 6. Mirum scilicet ut | malum uires suas habeat, nisi quod haereses apud cos multum ualcant qui in fide non liaient. 7. In pugna pugilum et gladiatorum plerumque non quia fortis est uineit quis aut quia non potest uinci, sed quoniam ille qui uictns est nullis uiribus fuit : adeo e idem ille nictor bene ualenti postea comparatus, etiam superatus recedit. 8. Non aliter haereses de quonmdam infirmitatibus habent quod ualent, nihil ualentcs si in bene ualentcm fidem incurrant.

III. Solent, quidem isti miriones 4 etiam dc quibusdam personis ab hacrcsi captis aedificari in ruinam. 2. quare illa ucl ille fidelissimi et prudentissimi et usitatissimi in ecclesia

1 miriones /' Λ' Λ *Diuton.,* inflr.....4, infirmiores *Rig Oehl Prsch Martin 2 ab* hnercsij ad hacresis .1. ad haereses *Ratt,* ad hacresi *1. 3* usitatissimi *Rlmg R3 B cdd.,* adustissimi *A* N .Y Zil, uetussimi *P*

IH,2cf. Matt. 7,2G

l». *Abominamur,,. mirantur* : relever l'homoioteleulon, dont aucun auteur avant T. n'a fait un usage aussi fréquent. Cf. Hoppr , .Sf/nMz. p. 16« ss.

c. Surcct emploi de *venio ex* (ou de) et l'ablatif d'origine, voir les remarques de l'. H. BonLP.ri's, in *Mnemosyne,* 60 (10331. p. 75. note 4. Voir encore c. 21. «.

‹l. L'ellipse do *est* est régulière chez T. dans les formules de ce goure (ci. encore c. 3, 3). Sur l'expression mirum *est ut* et le subjonctif, frequent à partir dc Pline, cf. Hofmann. p. 763. Huppe. *Sgnl.,* p. SI.

fièvre est un fléau et par sa cause et par ses effets, nous l'abhorrons plus que nous n'en sommes étonnés, et nous nous en garons dans la mesure du possible, faute de pouvoir l'extirper à notre gré. 4. Tandis que devant les hérésies qui apportent la mort éternelle cl l'ardeur d'un feu autrement redoutable, certaines gens préfèrent s'étonner de leurs grands effets au lieu de paralyser ces effets en s'y soustrayant : ce qui dépend d eux. 5. Au surplus, elles perdront toute leur influence, s'ils cessent de s'émerveiller qu'elles en aient tant. C'est ou bien leur étonnement qui les induit à SC scandaliser, ou le scandale éprouvé qui les incite à se frapper, comme si une force si active ne pouvait venir que de quelque vérité. 6. H serait surprenant en effet que le mal eût une force qui lui fût propre ; mais les hérésies ne sont si fortes que sur ceux dont la foi est faible. 7. Dans les combats d'athlètes et de gladiateurs, la plupart du temps le vainqueur triomphe non pas parce qu'il est fort ou invincible, mais parce que le vaincu était sans vigueur. Aussi arrive-t-il à ce vainqueur, mis ensuite aux prises avec un solide gaillard, dc se retirer vaincu. 8. Il n'en est pas autrement des hérésies : elles tirent toute leur force de la faiblesse de quelques-uns, mais clics sont, sans vigueur contre une foi vigoureuse.

L'hérésie, scandale des faibles.

111. 1. La défection de certaines personnes conquises par l'hérésie est ce qui précipite communément la ruine de ces naïfs l. 2. Pourquoi cette femme, pourquoi cct homme, si croyants, si sages, ‘ si attachés à l Eglise

c. Arfeo au sens d'fdco est d'un emploi courant depuis l'époque impériale rl extrêmement frequent ch··/. T. Voir par exempli·. X. 22. ci. Huppe, *lirifrügc.* p. 116.

III. u. Ce mol n'est pas attesté dans cc sens avant T., (dans Varron, *Ling. Lai.*. 7, 61, le sens est autre), mais le contexte rend cette leçon préférable à celle que proposent certains éditeurs. Le sens n'est pas aisé à préciser, mnis doll impliquer l'idée d'admiration (par exemple : naïfs, admirateurs, gobe-mouches !).

1. Cc chapitre semble avoir été la source d'inspiration de Vincent de I.éiiiss, *Commonitorium.* X. 15 (éd. JÜLICUBR, p. 13): ▮ Sed dicet aliquis : cur ergo persaepe divinitus sinuntur excellentes quaedam personae In ecclesia constitutae res novas catholicis aduuntlare ?... ·

in illam partem transierunt ? 3. Quis hoc dicens non ipse sibi respondet neque prudentes neque fideles b neque usitatos aestimandos quos haereses potuerint demutare ? Et hoc mirum, opinor, utc probatus aliqui retro postea excidat? 4. Saul, bonus prae celeris, liuore postea euert.itur. Dauid uir bonus *secundum cor Domini,* postea caedis et stupri reus est. Solomon omni gratia et sapientia donatus a Domino, ad idololatriam a mulieribus inducitur. 5. Soli enim Dei filio seruabalur* sine delicto permanere. Quid ergo si episcopus, si diaconus, si uidua, si uirgo. si doctor, si etiam martyr lapsus a regula · fuerit ? Ideo haereses ueri-

7 aliqui *A X Rig,* aliquis *P L F R Gei Pam* 14 a regula) c regula *A Krm*

Set. I Reg. 0, 2 ; IS. 10 ss. 0 cf. I Reg. 13, 11 ; Act. 13. 22 10 cf. III Reg. 4, 9 ss. ci. 1II Reg. 11, 1 ss. 12 cf. Hcb. 4. 15 ; I Pct. 2. 22

b. Le terme *fidelis* désigne le chrétien baptisé par opposition au simple catéchumène, cf. St. Trisuwbn. p. 30; II. Schmbck, *Infidelis,* in *Vigiliae Christianae,* V U951). p. 129-147.

c. Cf. c. 2. note d. — *Opinor* présente un sens ironique.

d. T. use souvent de *servare* à la place de *reservare.* Cf. *Apol,, ",* 6 *; Exhort, cast..* 7 (II, 137, 9). Waltzing, *Eludes,* p. 178.

c. Sauf dans les expression *c contrario,* etc.. T. emploie toujours *ex* ou *de* mal* non c. Cf. Tuôrnrll, IV (1026), p. 21 ; LOfstedt, *Tert. ; Apol.,* 11, p. 50 sq. et 61.

2. Cf. Pshudo-Cyprif.n, *Ad Novalianttm,* XIV (C. S. *E. L.,* Ill, IIartrl, III, 64. 19-20) : · Saul illc bonus praeter cetera postea livore evertitur contra David omnia advena ct inimica agere molitur... ·

3. L'exemple de Salomon est proposé dans un contexte analogue par Cyprien, *De catholicae ecclesiae unitate,* XX (éd. Labriollb, p. 39).

4. Cf. *De anima,* 41. 3 (I, 36S, 23-29): · Solus enim dons sine peccato ct solus homo sine peccato Christus, quia ct deus Christus », *De cor. Chr.,* 16 (II. 231, 23-21), *De orat,,* 7, 7 (I, 185, 19-20) · sciebat dominus se solum sine delicto esse ». *Adv. Marc.,* 21, 6 (III, 311,26 ss.). — Opinion partagée par les Pères de l'Église ancienne, cf. E. J. Dûiglii, *A. C.,* V (1936), p. 911-91 qui renvoie à do nombreux textes parallèles chez. Justin *(Dial.,* 17, 1 ; 17, 3; 110. 6) et Clément d'Alexandrie, *Pedag.,* I, 2, 1,2(1, 91, 21 s., Stahlin), *Strom..* IV, 21. § 130, 2 (II, 305, 21-23, Stahlin), VII, 12. § 72, 1 (III, 57, 1-2, Stahlin). Voir les remarques de Dierks, *De oral.,* p. 115. Sur In mariologle de Tertullicn, voir G. Jovassard, *Marie* d *travers la patrlstlquc,* dans *Maria, Etudes sur lu Sainte Vierge,* t. I, Paris, 1919, p. 77-79.

ont-ils passé au parti adverse ? 3. Celui qui pose pareille question ne peut-il se répondre à soi-même que ceux que l'hérésie a su pervertir ne doivent être considérés ni comme sages, ni connue croyants, 'ni comme attachés à l'Eglise' ? Est-il donc surprenant que des gens d'une vertu qui, d'abord, avait fait ses preuves, tombent finalement ? 4. Saül, bon entre tous, se perd ensuite par jalousie 2. David, dont la bonté était selon le cœur du Seigneur, se voit ensuite convaincu de meurtre ct d'adultère. Salomon, après avoir reçu de Dieu tous les dons de grâce et de sagesse, est entraîné à l'idôlatrie par les femmes 3. 5. Il n'appartenait qu'au seul fils de Dieu de demeurer constamment sans péché *. Eh quoi ? si un évêque, si un diacre, si une veuve, si une vierge 6, si un docteur *, si un martyr 7 même s'écartent de la règle, faudra-t-il pour

5. Les veuves ct les vierges occupent une place officielle dans l'jigiise pour se consacrer plus spécialement ù la prière, ct tendre ù la perfection. L'institution des veuves remonte au temps même des npôtres. La virginité fut très tôt cn honneur. Au temps de Tertullicn. les vierges vivent encore dons le monde, mêlée* aux fidèles. Oiugène (in *Jesti* A'atw ftom., 2. 1, P. *G.,* XII. 831), les place dans l'état de perfection au deuxième rang Immédiatement après les martyrs. Tertullien les place après les docteurs. Cf. Th. Camelot, Virgines *Christi,* Paris, 1941, H. Leclercq, *art. Veuvage* ct Vierge, In D.A.C. *L.,* XV. *col.,* 3008-3023. *col..* 3101-3103; J. Viteau, *L'institution ties diacres ci des veuves,* in *Heu. Hist. Ecclfs.,* XXII (1926), p. 513-537 ; on trouvera les textes les plus notables rassemblés dans *Florilcgium Patristicum,* fasc. XLII. *Monumenta de viduis diaconissis virginibusque tractantia,* par J. Mayer, Bonn, 1938, M. Villrr et K. Raunkk, Arase *und Mystik in der Vâtcrzeit,* Fribourg, Allemagne, 1939. p. 43-19.

6. CL I1, l cl 4 L 5. Par « docteur ·, Tertullien semble désigner ceux qui, prêtres ou non, étalent chargés d'instruire les catéchumènes. Voir Cvprien, *Epist.,* 29 et 73, 3. Tertullicn les nomme à côté des martyrs parce qu'ils ne faisaient pas partie de la hiérarchie ecclésiastique. CL K. Aoam. op. *cit.,* p. 47-18, H. Koch, *Tcrtullianisckes,* II, 6. *Thcol. Stud, und Krlt.,* 103 (1931), p. 108 ss., G. Dichcks, *op. cit.,* p. 207 ss., H. Janssen, *Kulfur und Sprache,* Nlmèguc, 1938, p. 47-18. — Mais le rôle des docteurs et leur place nu temps do Tertullien restent très mal connus.

7. *Martyr* désigne ici ceux qui furent désignés pour In mort en raison de leur foi, qui ont souffert pour le Christ, mais ont survécu h leurs souffrances; Tertullien ne fait pns encore de distinction tranchée entre les deux termes • martyr · ct · confesseur · ; ces deux mots ne sont pns synonymes mais ne servent pas encore Λ désigner deux catégories distinctes do chrétiens. Cf. St. W. Tkbvwp.n, *Sprachlicher Bedctitungswandel bel Tertullianus,* Paderborn. 1926, ρ. 87-97; II. Janssen, *op. cit.,* p. 114-117, 159-161. Voir Hntéres-

tatem uidebuntur obtinere ? 6. Ex personis probamus fidem, an ex fide f personas ? Nemo est sapiens nisi fidelis, nemo maior nisi Christianus, nemo autem Christianus nisi qui ad finem usque perscuerauerit. 7. 'fu, ut horno, extrinsecus unumquemque nosti, putas quod uides, uides autern quousque oculos habes. *Sed oculi,* inquit, *Domini alti. Horno in faciem, Deus in praecordia contemplatur.* 8. Et ideo *cognoscit Dominus qui sunt eius,* et *plantam quam non plantauil eradicat,* et de primis nonissimos ostendit, s et uentilabrum in manu portat, ad purgandam aream suam. 9. Auolenl quantum nolunt paleae leurs fidei quocumque adflatu temptationum, eo purior massa frumenti in *horrea* Domini reponetur. 10. Nonne ab ipso Domino quidam discentium h scandalizati deuerterunt ? Nec tamen propterca ceteri quoque discedendum a uestigiis cius putauerunt, sed qui scierunt illum uitae esse uerbum et a Deo ucnisse, pcrseucrauerunt in comitatu eius usque ad finem, cum illis si uellenl et ipsi discedere placide obtulisset. 11. Minus est et si ' apostolum eius aliqui, Phygelus et Hermogenes et Philetus et Hymenaeus, reliquerunt ; ipse traditor Christi <lc apostolis firit. 12. Miramur de ecclesiis

16 nisi *(prius) H Gel Pani Hia Krut,* nemo *codd.* nisi *(alterius) .4 P X C It Pani Kig,* nemo B *Gei* 33 cl si *A Lùpt. TM. Krm,* si et *PXRB cdd.,* s! .V

15 cf. 1 Cor. 3. 1« 18 cf. Matt. 10. 22 20 I H<·β. 16. 7 ; IV E«lr. 8. 20 22 II Tint. 2, 19 Maith. 15,13 23 cf. Mc. 10, 31 24 cf. Matth.3, 12 ; Le. 3, 17 26 cf. Matt. 13, 30 30 cf. Ion. 6, 67 ss : 13, 3 32 cf. Ion. 6. 67 33 cf. lΓ Tim. 1, 15 ; 2, 17 ; 1 Tim. 1. 20

f. L'emploi «ic *ex* et l'nblntif instrumental est rare chez les Pcrcs. cf. Ch. Mοηιιμλνν. *Sludien xur Surtax der liriefc des hl. Cyprian,* 1936. t. I, p. 112-113. — Comparer avec *Adi>. Marc.,* 3, 19 (III, -109, 9). *Ado. iud.* (II, 270, 8-11).

g. Ellipse du verbe *tacere, cl.* Κοηρκ, *Syrt.*. p. 143, *Bell.,* p. 46 (Comparer rti. *car.,* 4 (311, 3U. 14 ss.), 12 (41. 12), *Iciun.* 15 (I, 293. 16).

h. Équivalent de *discipuli.* Cf. Tep.uwkn, p. 121, voir c. 20, 7.

cela que l'hérésie devienne vérité ? 6. Jugeons-nous de la foi d'après les personnes ou des personnes d'après la foi * ? Nul n'est sage 's'il n'est croyant', nul n'est grand s'il n'est chrétien ; mais nul n'est chrétien s'il ne persévère jusqu'au bout. 7. Toi qui n'es qu'un homme, tu ne connais les gens que par le dehors ; 'tu juges selon ce que tu vois', mais tu ne vois qu'aussi loin que porte ton regard. Mais le regard du Seigneur est profond, dit l'Ecriture. « L'homme ne voit que la ligure, Dieu pénètre jusqu'au cœur ». 8. lit c'est pourquoi le Seigneur connaît ceux qui sont les siens, et il arrache la plante qu'il n'a pas plantée. Il nous montre que les premiers sont parfois les derniers et il tient en main un van pour nettoyer son aire. 9. Que la paille de la foi légère s'envole à son gré au premier souffle des tentations, la masse du froment en sera rangée plus pure dans le grenier du Seigneur ·. 10. N'est-il pas vrai que plusieurs des disciples prirent scandale du Seigneur lui-même et s'éloignèrent de lui ? Les autres pourtant ne pensèrent pas qu'ils devaient pour cela s'écarter de ses traces. Ceux qui surent qu'il était le Verbe de vie et qu'il venait de Dieu persévérèrent dans sa compagnie jusqu'à la lin, bien qu'il leur eût tranquillement offert de s'en aller eux aussi, s'ils en avaient envie. IL Que Phygellus, Ilermogènc, Philétus, Hymencus aient abandonné son apôtre, le fait est de moindre importance ; celui qui a livré le Christ fut lui-même un des apôtres. 12. Nous nous étonnons de voir ses églises abandonnées par quclques-

i. *Et si* : ù maintenir avec l*.4(joberdin««. Tournure habituelle chez T. Cf. Tiiohneix, l. p. 63-54, II, p. 84, LÔFsTErxr, Zur *Sprache...,* p. 42-43.

santé revue des études récentes sur le mut · martyr · par Krister Stkndahi., .*Marti/r, Ordet och Saken,* in *Svensk Teologisk Kvartalskri/t,* XXVIl (1051), p. 28-44. Cf. c. 3«, note 7.

8. Comparer avec Vincent l›c I.i'rins, Commonitorium, XVII, 23 (éd. .lëi.icnmt, p. 25) : ▮ ...Inculcare debemus, ut omnes vere catholici noverint, se cum ecclesia doctorcs recipere, non cum doctoribus ecclesiae Udem deserere debere. ·

0. Cf. Vincent ue Lkrins, Commonitorium, XX,25 (61. .Iül iciier, p. 30); Cypjuen. *De catholicae ecclesiae unitale,* IX et X (61. Labriollk, p. 21). — Cette image est (nmlllère à Cyprica et Augustin In reprendra d'innombrables fois.

eius si a quibusdam deseruntur cum ea nos ostendunt I
christianos quae patimur ad exemplum ipsius Christi ? 13. I
Ex nobis, inquit, *prodierunt sed non fuerunt ex nobis ; si* I
fuissent ex nobis permansissent utique nobiscum.

IV. Quin pot ius memores simus tam dominicarum · pro- J
nuntiationum quam apostolicarum litterarum, quae no- a
bis et futuras haereses praenuntiauerunt et fugiendas prae- ‹
finierunt et, sicut esse illas non expauescimus, ita et posse j
id propter quod effugiendae sunt non miremur. 2. Instruit j
Dominus multos esse uenturos *sub pellibus ouium rapaces* !
lupos. 3. Quaenam istae pelles ouium b nisi nominis chris- j
tiani extrinsecusc superficies ? Qui lupi rapaces nisi sensus 1
et spiritus subdoli, ad infestandum gregem Christi intrin-
to secus delitescentes ? 4. Qui pseudoprophetae sunt nisi falsi
praedicatores ? Qui pscudoapostoli nisi adulteri cuange- ,1
lizatores 4 ? Qui antichrist i, interim et semper, nisi Christi
rebelles ? 5. Hoc erunt haereses, non minus nonarum doc-
trinarum peruersitate ecclesiam lacessentes, quam tunc 1
antichristus persecutionum atrocitate perscquetur nisi 1

3 pmcnuntiaucrnnt] pronuntiauerunt Λ *X Krm* 4 et (prias) .·! *IUg Krm.* ut *rell.* *5* effugiendae *A Krm,* fugiendae *rell.* *'I* istae *A,* istae Sunt *rell.* 11 pscudoapostoli) pscudoapostoli sunt A'. apostoli sunt ***I.I'*** 13 non minus nounrum *Krm,* no.....um .4, non minus *P H I) tdd..* nihilo- minus A' /■', nihil hominus *L,* hunc lam *Martin* 14 lacessentes] lacc-ssieiitcs *A Krni*

37 cf. I Pct. 2. 21 ; 4.13 38 I loa. 2. 19-
IV. 1 cf. II Pct. 2. 1 ; 3. 17 ; TU. 3. 10 6 cf. Matt. 7. 15 10 I Ion. ■l, 1 11 cf. II Cor. II, 13 12 cf. I Ion. 2. 18

IV. a. L'emploi de 1'adjcctif & la place du génitif est usuel chez T.. Cyprion, Augustin, etc. Ch. Mohrmann, contrairement & l'opinion doE.Lôr-STKi>T(P?iflologüc/ier *Kommrntar zur Peregrinatio Aetheriae,* Uppsala-Leipzig, 1911, p. 7G; *SynitKlica,* I, p. 91 ss.) pense qu'il faut le considérer comine typique du latin chrétien et non pas l'attribuer au style des rhéteurs *(Stud.* s. *Synt..., I,* p. 98-99).

b. La leçon de **I'd***gobardinus* est ïi maintenir. T. omet souvent les diverses

uns : mais ce qui nous désigne comme chrétiens, c'est justement ce que nous endurons à l'exemple du Christ même. 13. « Ils sont sortis d'entre nous, est-il écrit, mais ils ne furent pas des nôtres. S'ils avaient été des nôtres, ils seraient à coup sôr demeurés avec nous *·. »

\nnonce prop e que

IV. ^ue DC nous raPPel°ns'nOU8 P^u" tôt tant les paroles du Seigneur que les |cllr(,b je fap^tre » qui nous Ont prédit qu il y aurait des heresies et qui nous ont enjoint de les fuir ? De même que nous ne nous troublons point de ce qu'elles existent, ne nous étonnons pas non plus de leur pouvoir, qui nous oblige à les fuir. 2. Le Seigneur nous apprend que sous des peaux de brebis viendront beaucoup de loups ravisseurs. 3. Que sonl ces n peaux de brebis » 2, sinon la profession tout extérieure et superficielle du christianisme ? Quels sont les « loups ravisseurs», sinon ces idées, ces esprits perfides qui, dans l'Église même, se dissimulent pour infester le troupeau du Christ. ? 4. Quels sont les « faux prophètes n, sinon les prédicateurs de mensonge ? Quels sont les « faux apôtres », sinon ceux qui annoncent un évangile adultéré ? Quels sont les antéchrists, maintenant et toujours, sinon ceux qui se rebellent contre le Christ ? 5. Voilà ces hérésies qui ne harcèlent pas moins l'Église par la perversité de leurs nouvelles doctrines que l'antéchrist ne la déchirera un

formes du verbe *esse.* C'est une des caractéristiques de ses expressions concises. Cf. Hoppe, *Synt.,* p. 114 ss. ; Lôitstedt, Zur *Sprache...,* p. 59, etc. Voir c, 23. 2 ; 23. 8 ; 40, 2.

c. T. n'hésite pas ft employer des adverbes comme adjectifs. Pour souligner cet emploi, note Waszink (sur *De anima,* 6, 3, p. 130), il les place avant le substantif, entre le génitif et le substantif. Comparer avec *Exhort, cast.,* I, 1 (II, 125. 8). etc.

d. Néologisme sans doute formé par T. Cf. *Th.L. L.,* V, 2,999,61-71. Voir *Adv.* Λ/arc., V, 7 (III, 595. 21), V, 19 (644. 7), *De* cor.. 9 (II, 170, 3).

10. Ce texte de saint Jean est cité et Interprété «le façon semblable par Cvpiukn, *De catholicae ecclesiae unitate,* IX (éd. Labrioixi'. p. 21) ; *Epist.,* 59. 7, 3 et 69. 1. 3 (éd. Bavard, p. 176 et 239).

1. Même sens : 36, 4 et 3G, 19.

2. Comparer avec Vincent de Léiuns, *Commonitorium,* XXV, 36 (éd. Jüi.icnitR, p. 40).

Τκητυιχi BX, *Contre les hérétiques.*

quod persecutio et martyras facit, haeresis apostatas lanium. 6. Et ideo hacreses quoque oportebat, esse, ut probabiles quique manifestarentur, tam qui in persecutionibus steterint quam qui ad hacreses non exorbitauerint «. 7. Neque enim eos probabiles intellegi iubet qui in haeresin fidem demutant, sicut ex diuerso f sibi interpretantur quia dixerit alibi : *omnia examinate, quod bonum est tenete.* Quasi » non liceat omnibus male examinatis in electionem alicuius mali impingere per errorem h.

V. Porro si dissensiones et scismata increpat quae sine dubio mala sunt, et in continenti * hacreses subiungit, 2. quod malis adiungat, malum utique profitetur cl quidem

20 probabiles -1 edd., probato» *P X II 13* liibet *A N Ii' 13 Htg,* iuuet *P K' Krm,* iuvat X *Hlmg Gei Pani* 21 demutant *P* X *K H tdd.,* mutant A', demutatur *I. Γ,* demutantes zt /fau, demutantes ··· Krm 23 in electionem *A 13 edd..* in electione *I3mg,* inicctione *P X K*
3 adlungit *C Pam*

17 cf. I Cor 11. 19 22 1 Thess. 5. 21.
V, 1 et. I Cor. 11. 18

c. Sens de : s'écarter do la vole, de l'ornière, dévier. Ce verbe apparaît avec Tertullien et appartient au vocabulaire lutin chrétien. Cf. The*. !.. *L„* V, 2, 1553. 21 ; 1551, 39.

f. Ex *diverso* — oi ix τοὐ nipa; cf. *De pitd.,* 2 (I, 221. 19).

g. Sens de *utpoîe.* Cf. Ch. Mοιιπμλνχ, *Tertullianus, Apologeticum, En andere Geschriflen...,* p. 139, note 9 ; Hofmann, p. 783.

h. *Impingere in electionem : impingere* (pousser, jeter) prend le sens intninsitif de · Se jeter dans ou sur · (— *incurrere).* Cet emploi n'est pas classique. Cf. *Thés. !.. !...* VII, 618, 45 ss.. spécialement 82 ss.

V. u. *ht continenti - xtulirn.* Cas d'ablatif adverbial. De telles locutions sont assez fréquentes chez. T. Cf. Hoppk, *S'jnt.,* p. 100.

3. Ce texte de saint Puni, / *Cor..* 11, 19, est souvent cité ou invoqué par Tertullien. Cf. *De praesc.,* 30. 1 et 39.1. *De anima.* 3,1(1. 302, 27-28) ; De *res car.,* G3 (HT, 125, 4-5), *Adv.* l'«if., 5(111, 1S2,15-17), *Adv. Marc.. V, 8* (III, 597, 19·22) : · Saepe iam ostendimus hacreses apud apostolum inter mala ut mulum poni et cos probabiles intellegendos, qui hnereses ut malum fugiant. ·

4. Cf. Cvprien. De cafft. *cecl. unitate,* X (éd. Laiuiioi.i.r . p. 21) et Vincent

jour par fatrocité de ses persécutions, avec cette différence que la persécution fait du moins des martyrs, tandis que l'hérésie ne fait que des apostats !

G. C'est pour cela qu'il fallait qu'il y eût des hérésies 3, afin que les justes fussent mis en lumière, tant ceux qui auraient tenu bon dans la persécution que ceux qui «'auraient point dévié vers les hérésies *. 7. Car (l'apôtre) ne veut pas que l'on considère comme gens éprouves ceux «pii troquent leur foi contre l'hérésie 5 : telle est pourtant l'interprétai ion que nos adversaires donnent d'une autre de ses paroles : « Examinez toutes choses ; retenez ce qui est. bon. » Comme s'il n'était pas loisible à ceux qui examinent tout d'une mauvaise façon de donner par erreur dans un mauvais choix !

Les hérésies sont condamnées par Paul.

V. 1. Du reste s'il blâme les dissensions et les schismes [1] qui sans aucun doute sont choses mauvaises, il y ajoute incontinent les hérésies. 2. En les adjoignant, à des choses mauvaises, il montre

UK 1.Akins. *Commonitorium,* XX. 25 (éd. JbLlCHF.n, p. 30) : «...ut probatis manifesti liant. Id est : ut unusquisque, quam tenax et fldelis et llxus catholicae tide! sit amator, appareat. ·

5. Le texte et le sens de ce passage sont Incertains. Une lacune est vraisemblable.

1. Tertullien joint souvent *dissensio* h *scisniu, et. De praesc.,* 26, 11. De *bapt.,* l i. 2 ; *De pitd.*. l-l, 5(1.216.30). Ces deux termes semblent synonymes. H. Janssen *(op. cit.*. p. 118-119) émet l'hypothèse que. *sdsma* étant devenu un terme technique. T. se croit obligé de l'expliquer par *dissensio.* Cette hypothèse ne parait pas devoir s'imposer. Tertullien distingue nettement ici entre *dissensio* et *sdsma,* d'une part, et *haeretis,* d'autre part, en vue de souligner que *haeresis* est une forme pire du *sdsma* ; il ne précise pas ce qui formellement les distingue, et cette distinction l'intéresse peu en définitive, car en fait schisme et hérésie sont h peu près inséparables et, du point de vue de l'unité de ('Eglise, Ils reviennent au même. C.f. 11. PA.τηA, *Haereste, Schisma cl leurs synonymes latins,* in *Rev. Ét. I.at.,* XV (1937), p. 316-325. ; M. Sain to, *Semadoloyischc Untersuchungen,* Helsinki, 1940, p. 48-50} S. !.. Ghehns-LAnr, *Schism in the early Church,* London. 1953, p. 17-18; II. Janssen, op. ni., p. 120-122 ; M. J. Conc.aii. *art. schisme,* in D. *T. C.,* t. XIV, col. 1290 ss., etc. ; .l. A. Mokuirr, L'L'niW *dans ΓÉglise,* Paris, 1938, p. 59, est sans doute trop précis quand il assure que ce chapitre vise les prétentions «le ceux qui soutiendraient la possibilité de communauté *(pax* et *communicatio)* sans foi commune et dissocieraient en conséquence amour et fol.

maius cum ideo credidisse se dicat de scismatibus ct dis-
5 scnsionibus quia sciret etiam haereses oportere esse. 3. Ostendit enim grauioris mali conspectu de lenioribus se facile credidisse, certe non ut. b ideo de malis crediderit quia haereses bonae essent, sed uti de peioris quoque notae temptationibus praemoneret non esse mirandum quas
to diceret tendere ad probabiles quosque manifestandos, scilicet quos non potuerint deprauare. 4. Denique si totum capitulum ad unitatem continendam et separationes coercendas sapii, haereses nero non minus ab unitate diuellunt quam scismata ct dissensiones. Sine dubio et. hac-
15 reses in ea condicione reprehensionis constituit in qua ct scismata et dissensiones. 5. Et per hoc non cos probabiles facit qui in haereses diucrtcrint, cum maxime diuerti ab ciusinodi c obiurget edocens unum omnes loqui Ct ipsum sapore ·', quod etiam haereses non sinunt.

VI. Nec diutius dc isto si idem est Paulus qui et alibi haereses inter carnalia crimina enumerat scribens ad Galatas 4 et qui Tito suggerit hominem haereticum post primam correptionem recusandum quod peruersus sit eius-

6 con...ctu *A,* despectu P *X R'B,* prospectu *It Bmff Pani Rio* *T* ut P *X R B ThO,* uti .4, uel *Krm* 18 obiurget edocens *A,* obiurgans et docens *rell.* ct ipsum .4 *P RX B Krm,* ct id ipsum rdd

1 est .4 *RPmg* (ex *emend Rhen.) edd.,* est ‹4 *B,* et P *X R* 2 enumerat] numerat Λ *Rig Ochi*

11 cf. I Cor. 1. 10 19 cf. I Cor. 1, 10.
VI. 2 cf. Gui. 5, 20 3 Til. 3. 10-11

b. T., en un certain nombre dc passages, use de l'expression *non ut* pour exclure une fausse opinion. Cf. TuCmNT.t.i., 11, p. 51-51.

c. Pour *talcs.* Cf. Hoppb, *Syntax,* p. 100.

d. T. rend librement *1 Cor.,* 1. 10. *Supere* (= φρονεi) est souvent précédé d'un complément neutre. Cf. Hoppe, *Bcitrdgc,* p. 112. — Sur la construction *edocens* suivi dc l'accusatif ct dc l'infinitif, cf. *Thés. !.. !...* V, 2, 107, 25-28. – Enfin *ipsum* a souvent chez T. le sens dc *Idem.* Ijj construction

par le fait même qu'elles sont mauvaises et même pires. 3. Quand il déclare qu'il croit, ce qu'on lui apprend des schismes et des dissensions [à Corinthe] parce qu'il sait qu'il faut qu'il y ait des hérésies (car il montre qu'en face d'un mal plus grand, il a cru facilement à la réalité d'un mal moindre), cela ne veut évidemment pas dire qu'il a cru à ces maux parce que les hérésies sont bonnes : mais il voulait les avertir, par la perspective de tentations plus graves encore, dc ne pas s'étonner de celles-là qui aboutissaient, disait-il, à faire reconnaître les âmes éprouvées, c'est-à-dire les âmes qui y demeuraient rebelles. 4. Enfin, si l'esprit dc tout le chapitre tend à maintenir l'unité et à réprimer les dissidences cl que les hérésies ne rompent pas moins l'unité que les schismes et les dissensions, il a donc enveloppé les hérésies 'de la même réprobation' que les schismes ct les dissensions. 5. Et, par suite, il ne présente pas comme 'gens éprouvés' ceux qui se détournent, vers les hérésies, puisqu'il exhorte avec force à s'en éloigner ct qu'il recommande de parler ct dc penser tous de même ; or c'est justement ce que l'hérésie ne permet point.

VI. I. Inutile de nous appesantir sur ce point, si c'est le même Paul qui, ailleurs, dans son *Épitre aux Galates* compte les hérésies parmi les crimes de la chair, et qui conseille à Tite de rejeter un hérétique après une première admonition ', parce qu'un tel homme est perverti ct qu'il

W *ipsum* propose par les éditeurs ne s'impose donc pas, cf. Hoppr, *Sgntax,* p. 101, *He.it.,* p. 112. Toutefois au c. 26, 11 (123. 30), tous les manuscrits portent *Idlpsutn.*

VI. a. Les auteurs chrétiens font un usage fréquent du participe présent *(dicens, respondens, scribens)* au lieu du verbe *it* l'indicatif présent, surtout pour Introduire une citation de l'Ecriture. Cf. M. Bonnet, Le *latin de Grégoire de. Tours,* Paris, 1890, p. 650 ; J. ScuRWNEN-Ch. Mourmann, *Studlcn sur Syntax...,* I. 1, 38; Hofmann, p. 606.

1. Le texte de *Tit.,* 3, 10 porte « unam ct secundam correptionem ·, toutefois Cviuiikn *(Testimonia,* III, 73) Pacien, *epist.,* 1, 2 *(P. L.,* cot. 453 D), Amuroisr *(in Tit., 3,* 10), Augustin *(epist.,* 43, 1, *epist.,* 59, 20, 1) ct ΓΛμ · iuioisiaster, connaissent la leçon de Tertullien. Il n'y a donc pas Heu de l'attribuer à son rigorisme. — Jérôme connaît cette leçon mais donne la préférence à l'autre · unam et alleram... ▮ *(ad Tiltim,* 3, H (P. L.. 20. 597)).

modi et delinquat ut a semetipso damnatus. 2. Sed el in omni paene epistula de adulterinis doctrinis fugiendis inculcans haeresco taxat ⁋quarum opera sunt adulterae doctrinae : haereses dictae graeca uoce ex interpretatione electionis qua quis maxime siue ad instituendas sine ad suscipiendas eas utitur. 3. Ideo et sibi damnatum dixit haereticum quia et in quo c damnatur sibi elegit. Nobis ucro nihil ex nostro arbitrio inducere licet sed nec eligere quod aliquis do arbitrio suo induxerit '. 4. Apostolos Domini habemus auctores qui nec ipsi quicquam ex suo arbitrio quod inducerent elegerunt, sed acceptam a Christo disciplinam fideliter nationibus adsignauerunt. 5. Itaque etiamsi angelus de caelis aliter euangelizaret, anathema diceretur a nobis. 6. Prouideral iam tunc Spiritus sanctus futurum in uirgine quadam Philumene angelum seductionis transfigurantem se in angelum lucis, cuius signis et praestigiis Apelles inductus nouam haeresin induxit e.

12 inducere /sfd. *(Etgm. VIII,* 3, 2) *Pant Rio Pncli Krm,* indulgcro *A P X R Ii Gei Ochi liait* 21 inductus] seductus *Krm,* deductus *Prsch*

12 cf. Tit. 3, 11 14 cf. Gal. 1,11 ss. 17 cf. Gal. 1,8 19 cf. II Cor. 11, 14.

b. *Taxare,* au sens d'onernre, *inurere,* construit avec un compli-ment personnel. Comparer avec *Adv. Marc., V,* 12 (111,017, 21): V, 18(042, 22) ; V, 19 (010, 10) ; *De anima,* 49. 2 (1, 380, 13) ; R«. *car.,* 15(111. 14. 19). CLTnimNia.i., Il, p. 40. et note de Waszink, sur *Di: anima,* 49, 2, p. 510.

c. Sens causal. Comparer avec *Apol.,* 4, 2. Cf. *Thés. L. L.,* VII, 783, 7-14. *SIM damnatum -< damnatum a se.* l.a leçon de l'.lgofcardiniM *(ad haereticum)* est manifestement fautive, cf. Th Or n r l i.. III. p. 42.

d. *Inducere,* sans doute sous l'intlucnco de iioηγiïσ&α:. présente un sens Intermédiaire entre introduire et enseigner. Voir note de J. II. Waszink, sur *De anima,* 9. 7. p. 175-170.

c. La correction *d'inductus* ne semble pas s'imposer. T. peut jouer sur le double sens *d'induc.ere* : gagner, convertir (c. 20. 7 (122, 19) et introduire.

2. Tertullien considère le choix comme In racine de l'hérésie, cf. *De. praesc., 42, S , De res. car., 40* (III, 82, 28). Dam l'.ldo. *Marc. (Ado. Mure.,* I, l (111, 292. 3) ; 2 (236, 2), *electio* est pratiquement synonyme d'/iaeresfe. Cf. IL E. W.TuRXRn, *The pattern of Christian Truth,* London, 1954, p. 6; IL Pâmé,

pèche, étant condamné par son propre jugement. 2. Dans presque 'toutes scs lettres' Paul insiste sur le devoir de fuir les fausses doctrines et par là même il blâme les 'sectes hérétiques' dont ces fausses doctrines sont l'œuvre ; les «hérésies» sont ainsi appelées en grec dans le sens de choix, le choix par où l'on se met. à les enseigner ou à les apprendre avec 'toutes leurs conséquences' '. 3. Voilà pourquoi il dit que l'hérétique porte condamnation contre soi-même, parce qu'il s'est choisi ce qui le fait condamner. Pour nous il ne nous est pas permis de rien introduire de notre chef ni de choisir ce qu'un autre a introduit, de son chef. 4. Nous avons ' comme maîtres ' ' les apôtres du Seigneur qui n'ont eux-mêmes choisi aucune doctrine pour l'introduire de leur chef, mais qui ont fidèlement ' remis ' aux nations la doctrine reçue du Christ. 5. Aussi quand un ange descendrait, du Ciel pour prêcher un autre évangile, nous lui dirions anathème. G. Déjà l'Esprit Saint avait prévu qu'il y aurait dans une vierge nommée Philoumènc un ange de séduction qui, se transformant en ange de lumière, gagnerait Apcllc par ses miracles et scs prestiges, et ramènerait. à introduire une nouvelle hérésie ·.

art. cit.. p. 317-310. — Saint **J**i‹r ô m f .. Λ la suite de Tertullien, Insiste également sur l'idée de choix : « «îpc-τ. autem graccc, ah electione dicitur s quod scilicet cam «ibi unusquisque eligat disciplinam, quam putat esse meliorem. Quicumque Igitur aliter Scripturam Intelllgit, quam sensus Spiritus sancti flagitat, quo conscripta est : licet de Ecclesia non recesserit, tamen h irretiens appellari potest, et de carnis operibus est, eligens quae pejora •■uni ></n. *Gal.,* 5, 20; /·. !... 23. 117: *Ad Titum,* 1,11 *(P. i...* 26, 397». Isidore *(Et'jmal.,* Vili, 3, 2-1 (P. !... 82, 296 c». reprend les termes mémos de T. pour définir l'hérésio : · Inde ergo hacrcsls dicta graeca voce, ex interpretatione electionis, qua quisque arbitrio suo ad instituenda, sive ud suscipienda quaelibet ipse sibi eligit. Nobis vero nihil ex nostro arbitrio inducere licet, sed nec eligere quo i aliquis arbitrio suo induxerit. Apostolos Dei habemus auctore», qui nec ipsi quicquam cx suo arbitrio quod inducerent, elegerunt, sed acceptam a Christo disciplinam fideliter nationibus adslgnavcrunt. Itaque ctlmnsi de caelis aliter cvnngellzaverit. anathema vocabitur. ▮

3. *Auctor* semble unir les deux sens de fondateur (celui qui est h l'origine) et île maître. Comparer cet emploi du *De praesc., avec Apût.* 19, 3 et 21, 4. Cf. **J**. SriRsntAXN, *Dic Praeteriplia Terlulllans im Llchtedes rümischen Ucchls und der Théologie,* Fribourg (Suisse), 1919, p. 162.

4. Cf. *Dr. praesc.,* 3U, 5-7 ; 34, 4. Apelle, d'sciplc de Mansion, se sépara ensuite de ce dernier pour fonder sa propre secte. Les dernières années de sa vie, il subit l'ascendant d'une Inspirée, une vierge du nom de Philoumènc,

VII. Hae sunt doctrinae hominum et daemoniorum prurientibus auribus natae de ingenio sapientiae saecularis quam Dominus stultitiam uocans stulta mundi in confusionem etiam philosophiae ipsius elegit. 2. Ea est enim materia sapientiae saccularis, temeraria interpres diuinae naturae et dispositionis··. 3. ipsae denique haereses a philosophia subornantur. Inde acones el formae nescio quae infinitae et trinitas hominis apud Valcntinum : Platonicus fuerat. Inde Marcionis deus, melior de tranquillitate : a ie Stoicis uencrat. 4. Et ut anima interire dicatur : Epicurus

5 materia] mater *Krm* 8 infinitae *A edd., om. P R X B laid, Rig* 1O.....us A·. Epicurus *Isid.,* ct Epicurius Λ', et Epicurus *Krm,* ab opicuris *P X,* ab cpicurcls *Ii Ii edd.*

VII, 1 cf. Coi. 2, 22; I Tim. 4, 1 ; II Tim. 1. 3 3 cf. I Cor. 1.27 ; 3, 19

VII. a. *Dispositio* semble traduire Αιάθοισι . T. rend habituellement olxovouia par *dispensatio. Ci.* Evans, édition dcl'Adu. *Praxean* (London, 1948), p. 204 ; A. Blaise, *Diet. Latin...,* p. 232.

dont il consigna par écrit les visions dans un recueil intitulé *Les lUvf.latioM.* 1'n peu auparavant Η avait composé un ouvrage, *Sulhfjismes,* o(i il reprenait de façon originale la critique de Morcion contre le N. T. Il maintient l'existence d'un Dieu unique cl rabaisse le démiurge au rang d'un ange. Cf. *De car. Chr.,* 6(11, 203, G-2I). *Ad». Marc.*. Ill, 1l (III, 393, 15-17);?)«· *anima.* 36.3(1, 362.18-21); PskuüO-Tertvllien. *Ada.omn.haer.,* 6 (III. 293. 12sq.). Voir aussi dons le *De iiaertslbns* «{'Augustin une longue notice insérée dans certains manuscrits â la suite du paragraphe sur les Sévérlens et qui représente peut-être un extrait de Γ.-lih». *ApeUciams* de Tertullien (P. *L*.. -l2, col. 30. note 1). Voir sur ce passage. A. Hahnack, *Silrtingsberlchle des Kgl. Preuss. Akademie der Wissenschaflen,* 1895, p. 578. — Cf. A. IIaknack, *Marcion, Dos Evangelium nom frerndem Gotl.* 2« éd., Leipzig, 1921. p. 177-196. Les textes patristiques concernant Apcllc sont rassemblés dans le mime ouvrage, p. 401-120. Voir encore F. nu Faye, *Gnostiques et Gnosticisme,* 1'* éd.. Paris. 1921, p. 152 ss. ; A. d'Ai.ès. *op. cil.,* passim (voir Index du livre).

1. Cette idée est plus d'une (ois exprimée par T. et fuit du reste partie des thèmes classiques de l'apologétique des n* ct mi· siècles (Cf. Hippolyte, *Rc/utatio omnium hocresium, prooemium (P. G.,* 16. 3020-3021). T. présente les philosophes comme les «patriarches des hérésies «(De anima, 3, 1 (I, 302, 28-30) ; *Adv. Hcrm.,* 8 (III, 135. 11-15). Voir encore Apol.. -17. 9; *Ad». Marc.,* I, 13 (III, 307, -1); V, 19 (645. 9-10). L'influence de la philosophie sur In gnose semble Indéniable, cf. *Introd.,* p. 16.

.^Oi » « et Philosophie.

VII. 1. Ce sont là les doctrines des hommes et des démons, nées de l'esprit ja gage8se mondaine pour les oreilles en prurit. Le Seigneur a traité cette sagesse de folie et il a choisi ce qui est folie selon le monde pour confondre la philosophie du monde même. 2. Car c'est la philosophie qui fournir sa matière à la sagesse mondaine, en se faisant l'interprète téméraire de la nature divine et des plans divins. En un mot, les hérésies elles-mêmes reçoivent leurs armes de la philosophie *. 3. De là, chez Valentin, les éons et je ne sais quelles formes en nombre infini et la triade humaine s : il avait été disciple de Platon. De là, le dieu de Marcion, bien préférable parce qu'il se tient tranquille3 : Marcion venait des stoïciens *. 4. De dire que

2. Les Valentiniens divisaient l'humanité en trois espèces, les pneumatique·, « lumière de lumière et esprit de l'esprit ·, dont Scth était le père ; les psychique*, · lumière du feu ·, «lotit Abel était le père ; cn6n, les hyüques, complètement ténébreux, fils de Caïn. A chacune de ces espèces était réservée une destinée différente : les pneumatiques étaient assurés du salut, les psychiques pouvaient être sauvés · pnr la foi nue et les œuvres », les liyllqucc étaient prédestinés à l'enfer. Cf. *Ad. Val.,* 17(111,196, 22), 29 (201. 18 ss.); *De anima,* 21 (voir la notice de J. II. Waszink dans son édition du *De anima,* Amsterdam, 1947, p. 291-292). Cf. encore F. M. Sagnaiid, *La gnose Valentinienne e! le témoignage de saint Irénée,* Paris, 19-17. p. 410-115 ; P. de Laiir iolle, *Lu crise Montanistc,* Paris, 1913. p· 142. Le *Codex Jung* contient im traité des trois natures, encore inédit. G. Qi.ispel cn a donné un aperçu, dans *The Jung Codex,* London, 1955 (édité par l-'. L. Cuoss), p. 57 ss., voir spécialement p. 59-60 la symbolisation curieuse dos trois classes pur le Grec, le Juif et le Chrétien ; H. Ch. Purcii et G. Quisphl, *Le quatrième écrit gnostique du Codex Jung* in *Vigiliae Christianae,* IX (1955), p. 65-102 (à *suivre).* Ces auteurs proposent d'attribuer ce traité à Hiîiiacléon, *ibid.,* p. 101.

3. Tsidohb *(Etijmol.,* VIII, 6, 22-23, P. *L.*. 82, 307 C D) retranscrit presque sans changement les paragraphes 3, 4 et 5, de « Inde aeoncs et formae... » Jusqu'à « iidem retractatus implicantur ·.

I. Cf. *Ado. Marc.*. I, 6 (III, 297, 22-24): · ...Marcionein dispan-s dcos constituere, alterum judicem, ferum, bellipotentem, alterum mitem, placitum et tantummodo bonum atque optimum. · Ailleurs il parle de · hebetem · nu lieu de « placidum », et rapproche le dieu de Marcion de celui des épicuriens pour en conclure à une dépendance de Marcion par rapport à Épicure, cf. *Ado. Marc.*. 1.25 (III, 325, 21-326. I); II, 16 (356. 15) ; V, 19 (645. 11 ss.). Duns ce dernier texte, il continue d'afUrmcr une filiation de Marcion à l'égard des stoïciens, mais seulement dans mi doctrine sur la résurrection. Cf. II. E. W. Tuiiiih, *op. cit.,* p. 217-218. qui attirai·.· cn outre que ces textes sont la source d'IIippolyte, dans Be/., I, *Prae/.,* 8. — Voir encore E. C. Blackman, *Marcion and hit influence,* London, 1948, p. 77-78.

obscruatur ; et ut carnis restitutio negetur, de una omnium philosophorum schola sumitur ; ct ubi materia cum Deo aequatur, Zenonis disciplina est ; et ubi aliquid de igneo deo adlcgatur, Heraclitus interuenit. 5. Eadem materia apud haereticos et philosophos uolutatur, idem retractatus implicantur : unde malum et quare ? et unde homo et. quomodo ? et quod proxime Valentinus proposuit : unde deus ? scilicet de Enthymesi et ectromate. 6. Miserum Aristotelea ! qui illis dialecticam instituit, artificem struendi el destruendi ', uersipellcm in sententiis, coactam in coniccturis, duram in argumentis, operariam contentionum, molestam etiam sibi ipsam, omnia retrac-

ti unn| utinn *Ixid.* 15 materia *A Did. Rig Krm.* materiae *P X R B Gei Pam* uolutatur *A Isid. Big Krm,* uolutnnLur *P X R B Gei Pam* 18 de enthymesi *edd.*....Jcnthymesln /t*. et de enthymesi *P X F R B,* ct de anthimesi *L* ct ectromate /P « *edd.,* ct tectromntc *P X* /l* ct lectomarte -i. ct cccironmte .V 19 miserum *A Gel Rig.* luserunt .X' X Γ‹3 *B Pam,* serunt *P,* sequitur *Rl* (ἰκτινωμα. Arte inserunt *Krtn)* 22,23 retractantem *Λ X it3 edd.,* tractantem *P X* It|

b. *Struere* ct *destruere* : T. emploie assez souvent ce couple dans le sens de · prouver ct réfuter·. Voir *De anima,* 2, 2 (1, 300, 27-29) ct les références indiquées par J. H. WASZINK, p. 101.

5. Cf. *Dr res car...* l (III, 25. 14) : · Nihil esse post mortem Epicuri schola est. · Dans le *De anima.* 12. l (I, 369, 11-1-1), T. cite même un texte d'Épicure, souvent cité du reste (Epicukus, *Sent.,* 11. p. 71. Usener) : « Quant* quem Epicurus vulgari satis opinione iicgarit mortem ad nos pertinere : • Quod enim dissolvitur, impôt, sensu caret : quod sensu caret, nihil ad nos · (voir note de Waszink, p. 459).

6. *Ada. Mare., V,* 19 (III, 615. 1-1-15) : · Carnisresurrectionem, dc qua proinde nulla philosophia consentit. ·

7. Même affirmation : *Apo!..* 47, G, *Adn. llcrrn.,* l (Hl, 127. 5-G) ; 4 (131, 9-12).

8. Comparer avec *ΛραI..* 47, 6 : · Alius ex igni, qua Heraclito visum... »

9. Cf. *Ada. Marc.,* I. 2 (III, 292, 20-23) : « Languens enim (quod et nunc multi, et maxime haeretici) circa mali quaestionem, undo malum. « Voir *Inirod.,* p. 12. F. M. Saonaro. op. *cil.*. p. 104-106.

10. "Εκτρωμα est un terme technique dc lu gnose Valentinienne.— Le dieu psychique, le démiurge, vient dc Γ'EvOὐμησίζ, Sagesse extérieure au plcrôme, ct île son produit, un élément féminin, substance sans forme ct sans organi-

l'âme est sujette à la mort, Épicure n'y manque pas 6. Pour nier la résurrection de la chair, on puise dans les leçons unanimes dc tous les philosophes[7]. Là où la matière est égalée à Dieu, c'est la doctrine de Zenon'. Là où l'on parle d'un dieu igné, Héraclite intervient8. 5. Ce sont les mêmes sujets qui sont agités chez les hérétiques et chez les philosophes, les mêmes enquêtes que l'on enchevêtre. D'où vient le mal % et quelle ên est la cause ? D'où vient l'homme, et comment est-il venu ? Ou encore la toute récente question proposée par Valentin: D'où vient Dieu ? Eh bien, c'est de l'Enthymèsect de Γectroma ··!...

6. Pitoyable Aristote qui leur a enseigné la dialectique, également ingénieuse à construire et à renverser, fuyante dans scs propositions, outrée dans ses conjectures, sans souplesse dans ses raisonnements, ' artisane de controverse ' qui se crée à elle-même des difficultés et qui remet tout en question 'de peur qu'un seul point lui ait échappé' [9]!

snllon, appelé -χτροιμα. c'est-à-dire avorton. Issu «le la · passion ·. exclu ■lu plérômc. celui-ci est Λ l'origine des deux substances, psychique ct hylique, et en premier lieu du démiurge, père, chef ct dieu dc ces deux substances. Cf. F. M. Sac.xaiii», *La Gnose ualenlinienne ct le témoignage de. saint Irénée,* Paris, 1917, p. 151 ss. (voir les références A l'index des termes techniques, p. 640) ; J. F. Dôlcer, .1. C., IV (1933), p. 25, note 89. Cf. *Ad Val.*. 17 (III, 19G. 21 ss.), (197. 10 ss.). JrtitÔMi:, In .4«nos. L. I, c. 3. P. L., 25, col. 101«.

11. Comparer avec *De anima. 2,* 2 (I, 301, 1-1) : · Elle (la philosophie) impose des lois aux réalités concrètes, tantôt confond ces réalités et tantôt les distingue ; se fondant sur le certain, clic préjuge de l'incertain, se référé à des exemples, comme si toutes choses souffraient d'être rapprochées, clic légifère en toute matière, sans tenir compte que les semblables même «'iiTérent dans leurs propriétés particulières ; elle ne laisse aucune place h In liberté d'nclion «le Dieu ; de se* préjugés, clic a fait des lois naturelles · (trad. A. Labiiarііt. *Tertullien ct la philosophie oit fa recherche, d'une position pure* in *Museum Helveticum,* VII (1950), p. 16«). la» critique de Tertullien contre Aristote n'est peut-être pas, dons le contexte polémique dc l'époque, dénuée dc tout fondement A. ORBE *(lin las aluores dc la exegesis Johannea, Joh.I,* 3. *Esludios Valentinlanos,* II. Rome. 1955) vient de montrer qu'Héracléon. dans son commentaire de saint Jean, fait un usage · technique · des prépositions. conforme aux principes fixés par la Logique antique et spécialement par Aristote. Un des traits propres aux gnostiques serait donc l'usage dc lu • technologie · aristotélicienne (p. 171-176, 313. d'apres la recension do J. Daniêloc, In *Rcch. Sc. Helig.,* XL1H (1055), p. 575). L'auteur anonyme du traite *contre Artémon* n'est pas moins sévère : «...St on leur objecte une parole «le l'écriture divine. Ils demandent si l'on peut faire un syllogisme conjonctif ou disjonctif... Euclide en vérité géoiuélrise laborieusement chez

lantern ne quid omnino tractauerit. 7. Hinc illae fabulae cl genealogiae interminabiles et quaestiones infructuosae et sermones serpentes uelut cancer, a quibus nos apostolus refrenans nominal im philosophiam [et inanem seductionem] contestatur caucri oportere scribens ad Colossenses : *Videte ne qui sit circumueniens uns per philosophiam et inanem seductionem, secundum traditionem hominum,* praeter prouidenliam Spiritus sancti. 8. Encrât Athenis cl istam sapientiam humanam affectatricem et interpolatriccm ueritatis de congressibus nouerai, ipsam quoque in suas haereses multipartitam uarictale sectarum inuicem repugnantium. 9. Quid ergo Athenis ct Hierosolymis ? quid academiae el ecclesiae ? quid haereticis et christianis ? 10. Nostra institutio de porticu Solomonis est qui et ipse tradiderat Dominum in simplicitate cordis esse quaerendum. 11. Viderint' qui Stoicum et Platonicum et dialecticum christianismum protulerunt. 12. Nobis curiositate opus non est post Christum lesum nec

24 interminabiles *A,* indeterminabiles *rell.* 26/27 el inanem seductionem *add. P X R.* 33 multipartitam *lUmg* K3 *edd.*. multipartitas .1 *P X* R» 38/39 platonicnm ct dialecticum *om. A* 39 christianismum *A N edd.,* christianismo *P X R*\ christianis G R3 *B* praetulerunt *G R3 B.*

23 cf. 1 Tim. 1. 4 24 cf. Til. 3. 9 25 cf. 11 Tim. 2, 17 28 Coi. 2,8 30 cf. Act. 17. 15 ss. 38 cf. Ion, 10,23 ; Act. 5.12 37 cf. Sap. 1,1

c. Locution familière, fréquenta chez T. Son sens est environ le suivant : Peu importe. C'est leur alTaire, Cela importe peu. Cf. note de Waltzing sur *Apol.,* 18, 6, p. 78).

quelques-uns «l'entre eux. Aristote et Théophraste sont les objets de leur admiration... › (in Eusèse, *Hist. EccUe.,* V, XXVIII, 13-14. G. Baiioy, • Sources Chrétiennes ., n- 41. p. 77-78). G. Hardy remarque que c'est la dialectique stoïcienne qui est ici visée, bien que Chrysippe n'y soit pas nommé. Cf. .1. ns Guellinck. L'n aspect *de l'opposition entre hellénisme et christianisme. L altitude ois-à-vis de lu dialectique dans tes débals trinitaires,* in *Patristique ct Moyen-âge,* t. III, Bruxelles-Paris, 1918, p. 289-298.

12. A. Labhardl remarque justement que T. accepte dans toute m rigueur (el peut-être un peu plus) l'anathème jeté par Paul sur la spéculation phi-

7. De là ccs fables, ces généalogies interminables, ces questions oiseuses, ces discours qui s'insinuent comme le cancer. L'apôtre, quand il veut nous en détourner, affirme que c'est contre la philosophie (il la nomme expressément) qu'il faut nous mettre en garde. « Veillez, écrit-il aux Colossiens, que personne ne vous trompe par la philosophie et par de vaines séductions, selon la tradition des hommes »l* cl contrairement à la providence de l'Esprit Saint. 8. C'est qu'il avait été à Athènes ct. il avait appris dans le commerce des philosophes à connaître cette pauvre sagesse humaine qui se pique de chercher la vérité, ne fait que la corrompre cl, par la diversité de sectes irréductibles l'une à l'autre, se partage en une foule d'hérésies dont elle est la source.

9. Quoi de commun entre Athènes et Jérusalem ? entre Γ Académie et l'Églisc ? entre les hérétiques et les chrétiens l3 ? 10. Notre doctrine vient du portique de Salomon qui avait lui-même enseigné qu'il faut chercher Dieu en toute simplicité de cœur. 11. Tant pis pour ceux qui ont mis au jour un christianisme stoïcien, platonicien, dialecticien ! 12. Nous, nous n'avons pas besoin de curiosité

losophique, sans s'arrêter uu sens particulier que lo terme avait ù Colosses *{art. eit.,* p. 161, note 22). Cf. *De anima,* 3, 1 (I, 302, 30-31) ; .4<fv. *Marc.,* V, 19 (III, 645, 3-4).

13. Même attitude duns *Apol.,* 46, 18 : « Aussi bien, quelle ressemblance y a-t-il entre un philosophe ct un chrétien ? entre un disciple de la Grèce et un disciple du ciel... ▮ Tertullicn craint qu'en accordant trop de confiance à In philosophie, les chrétiens n'en viennent â introduire des éléments étrangers ù in foi ct incompatibles avec elle. Aussi préfdrc-t-il mettre l'accent sur cc qui sépare lu foi de la philosophie que sur ce qu'elles peuvent avoir en commun. L'attitude de Tertullicn à l'égard île la philosophie n fait l'objet de nombreuses études. Cf. spécialement, A. Eλπηλιιη·, *art. cil,,* p. 171-173 ; *.1.* Loiitz, *Tcrtulllan als Apologet,* Münster, 1927-1928. t. I, c. 7 ; G. Sciib-lowüky, *Der Apologet Tertullianus in seinen VerhAltnis* su *der grteehisch·rümtschen Philosophie,* Leipzig, 1901, p. 1-24; C. Guionebert, *Tertullicn, fitudes sur ses sentiments* û *l'égard de la société dalle.* Paris, 1901, c. 14 ; l·'. Refoulé. *Tertullicn et la Philosophie,* in *Rev. Sc. Rellg.* (1956), p. 42-15. .lChôme s'inspire sans doute de cc passage dans son *commentaire des Gâtâtes ;* « Ecclesia Christi non de Acadcniln ct Lycco, sed de vili plebecula congregata est... · (P. *L.,* 26, 400-10!) ou duns *Dial. adv. Pclag.,* I, 14 (P. /.., 23, 5(16 C.) : · Quid Aristoteli ct Paulo ? Quid Platoni ct Petro ? » Voir les textes cités pur P. Covh CBLLE, *Les lettres grecques en Occident,* 2' éd., Paris, 1948, p. 56-60.

inquisitione post euaugclmm. 13. Cum credimus, nihil desideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus non esse quod ultra credere debeamus.

VIII. Venio itaque ad illum articulum quem el nostri praetendunt ad ineundam curiositatem et haeretici inculcant ad importandam scrupulositatem. 2. Scriptum est, inquiunt, *quaerite el inucnielis.* 3. Quando hanc uoccm δ Dominus emisit ·*, recordemur. Puto in primitiis ipsis doctrinae suae cum adhuc dubitaretur apud omnes an Christus esset, cum adhuc nec *' Petrus illum Dei (ilium pronuntiassel, cum etiam Johannes de illo certus esse desis* set. 4. Merito ergo tunc dictum est : *quaerite el inuenietis,* ιο quando quaerendus adhuc erat qui adhuc agnitus non erat, et hoc quantum ad Judaeos. 5. Ad illos enim perti-

3 scrupulositatem *A Hig Ochi Krtn,* curiositatem *rcll.* 6 cum .4 et cum *nil.*

VIII, 4 Matth. 7, 7 7 cf. Mati. 16, 13-16 8 cf. Mati. 11,2 sq.

VIII. a. Relever cet emploi de l'interrogation indirecte suivie d'un verbe 5 l'indicatif. Cette construction, assez fréquente dans le latin des auteurs chrétiens, est due sans doute à l'influence du parler populaire. Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 72. — Sur cette influence, cf. Ch. Mohumann. Les éléments *vulgaires du latin des chrétiens,* in *Vigiliae Christianae.* II (1948), p. 89*101, 163-184.
b. Sens dc *nondum.* Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 109-110.

14. Cf. 9, 9-11 et 14, 7-8. · En prônant la parfaite sécurité de l'ignorance, Tertullien montre bien qu'il envisage la connaissance en fonction dc sa fin cpii est la sécurité du «dut, et non pas comme une acquisition désintéressée... · (Λ. l.a iiii.mu>f, *art. cil.,* p. 163-165 ; cf. F. Rnr<u;i.ii, 7'ro *och Hilosoft entigt Tertullianus,* in *Svensk Teotogisk Kvartalskrifl,* 31 (1935), p. 215-259). Mémo comlniiination dc la curiosité chez Augustin : est vain, tout cc qui détourne de la considération de l'unique nécessaire (Cf. H. I. Marrou, *Saint Augustin et la fin dc. la culture, antique,* Paris. 1938. p. 350-351). Cette attitude n'est pas un phénomène isolé, mais s'insère dans un grand courant d'esprit et d'âme dont A. J. Eestugiêrr a présenté les principaux traits dans *La Révélation d'Hermès Trisntégisle. t.* I. 2* éd., Paris, 1950. c. 3, p. 43-6G. spécialement p. 65-66.

après Jésus-Christ, ni de recherche après l'Évangile ". 13. Dès que nous croyons, 'nous ne désirons rien croire' au-delà. Car 'ce que nous croyons en premier lieu', c'est que nous ne «levons rien croire au-delà.

I.e vrai sens de « Cherchez et vous trouverez »

VIII. 1. J'en viens donc h cette phrase que les nôtres allèguent pour autoriser leur curiosité et que les hérétiques enfoncent dans les esprits pour leur inoculer leur méthode pointilleuse 2. « Il est écrit, disent-ils, cherchez cl vous trouverez 1. » 3. Souvenons-nous du moment où le Seigneur a émis cette parole. C'était, n'est-ce pas, au début même de son enseignement. quand tous doutaient encore s'il était le Christ. Pierre ne l'avait pas encore déclaré fils de Dieu ; et. Jean lui-même avait cessé d'être fixé à son sujet 3. 4. C'est donc avec raison qu'il put dire alors : «Cherchez el vous trouverez. » Il fallait le chercher encore puisqu'on ne l'avait pas encore reconnu. Et d'ailleurs le mot s'adressait aux Juifs. 5. Car c'est eux que regardent toutes ces paroles

1. *Curiosifax, scrupulositas* ont toujours chez Tertullien une résonance péjorative, cf. 14,4-5: 27,2 ; *Apol.*. 47, 4 : « En effet, plus la vérité était simple, plus l'esprit pointilleux des hommes lui refusait sa foi... » (voir la note dc J. P. Waltzing. *Tertullien. Apologétique, Commentaire analytique, grammatical et historique,* Liège-Paris. 1919, p. 191).

2. InÉNi'i: rapporte Je même fuit, cf. *Adv. haer.,* II, 17 (éśl. Haiivkv, I, p. 2X6), II. 40 (p. 362). Voir encore *De praesc.,* 43. 2.— Gi.i'.ment π'Aι.γ.χλχ-drii. Invoque lui-même cc texte de saint Matthieu, mais lui donne un sens orthodoxe, *et.* I. *Slrom.,* 51. ·l (éd. · Sources Chrétiennes ·. n·· 30, p. SG) : « Le Verbe ne veut pas, certes, que celui qui a cru reste inerte *h* l'égard de la vérité, et, en fait, paresseux : ‹ Cherchez, «lit-il, et vous trouverez ·, mais il assigne h cette recherche un but. la découverte. Voir encore, V, *Strom.*. 1, II (G. *c. s„* STÂIILIX, 11, 332. 27), 3, 16 (II. 336, IG) ; VIII.*Strom.,* § l tout entier. Sur la recherche et la découverte selon Clément d'Alexandrie, cf. .l. Moingt. *La Gnose de Clément d'Alexandrie, dans scs rapports avec lu foi •t Ja philosophie,* in *Reeh. Sc. Jlelig.,* XXXVII (1950), p. 539-545, W. Völ-Kin, *Der wahre Gnostikcr nach Clemens Alexandrinus,* Berlin-Leipzig, 1952, p. 331, 3-17 ; E. ni. Favb, *Clément d'Alexandrie.* Paris. 1898, p. 144. — Rien ne révèle autant la différence d'esprit des deux familles spirituelles, dont Tertullien et Clément sont les types, que cette simple différence d'exégèse «l'un verset dc l'Évangile.

3. Même interprétation dans *De baptismo,* 10, 5, *Adv. Marc.,* IV, 18 (III, 478, IG ss.).

net totus sermo suggillationis istius qui habebant ubi quaererent Christum. 6. *Habent,* inquit, *Moysen et Heliarn,* id est legem et prophetas Christum praedicantes sccun- 15 dum quod et alibi aperte : *scrutamini scripturas in quibus salutem speratis ; illae enim de me loquuntur.* Hoc erit *quaerite et inuenietis. 7.* Nam et sequentia in ludncos competere manifestum est : *pulsate et aperietur uobis.* 8. ludaei retro penes Deum fuerunt, dehinc ciccti oh delicta extra 20 Deum esse coeperunt ; 9. nationes uero numquam penes c Deum nisi *stillicidium de situla et puluis ex arca* et foris semper. 10. Ita qui foris semper, quomodo pulsabit eo ubi numquam fuit ? quam innuam nouit in quam nec receptus nec ciectus aliquando ? an J qui scit, se intus 25 fuisse et foras actum, is potius pulsabit et ostium nouit ? 11. Etiam *petite et accipietis* ei competit qui sciebat a quo esset petendum, a quo et erat aliquid repromissum, a Deo scilicet Abraham, Isaac et lacob, quem nationes magis non nouerant quam ullam repromissionem eius. 12. Et 30 adeo r ad Israel loquebatur : *non sum,* inquit, *missus nisi ad oues perditas domus Israel.* 13. Nondum canibus iaeta-

15 .scrutamini inquit *B edd.* 22 ita qui *Ochi Krm. ...(lac. quattuor litterarum)* .4, itaque *P X Rl Thti.* Itaque qui *II* /P erfrf. 23 in quam Λ *Rig Ran Krm,* in qua *rcll.* 25 pulsavit .4 *Rig* nouit *seclusit Krm* sciebat] scibat Λ *Krm* 26/27 a quo sibi erat petendum *Krm* 27 ct, crat .4· *R edd.,* erat *P X R* repromissum *Λ Rig.* promissum *P X It B edd.* 26,29 magis non *Λ Krm Lù/s..* non magis *rcll.* 30 adeo A *Krm,* ideo *rcll.*

13 Lc 16, 29 14 loa. 5, 39 18 Malt. 7. 7 21 Is. 40, 15 26 .Matt. 7, 7 30 Matt. 15. 24 31 cf. Matt. 15, 26

c. Équivalent de *apud. Ct.* Waltzing, *Le codex Fuldensis de Tertullien,* Paris-Liège, 1917, p. 475, note S ; Waszink, note sur *De anima.* 14, 2, p. 214.

d. Pour *an non, nonne.* Cet usage est fréquent chez T. Cf. ΤηΟηΝβΙΛ, il, p. 2. note 1.

de reproche, eux qui savaient où chercher le Christ. 6. « Ils ont, dit-il, Moïse et Hélie», c'est-à-dire la loi ct les prophètes annonciateurs du Christ ·. D'après quoi, il dit ailleurs en termes clairs : «Scrutez les Ecritures dont vous espérez le salut ; car elles parlent de moi. » 7. Voilà la clef du « Cherchez et vous trouverez ». Il est manifeste que la suite aussi s'applique aux Juifs : « Frappez et l'on vous ouvrira. » 8. Précédemment les Juifs étaient chez Dieu ; mais chassés ensuite à cause de leurs fautes, ils commencèrent à cire hors de chez Dieu. 9. Les Gentils, eux, ne furent jamais chez Dieu, si ce n'est « une goutte d'eau d'un vase », « un grain de poussière d'une aire », et toujours au-dehors. 10. Mais celui qui est toujours dehors, comment frappcra-î-il là où il n'a jamais été ? Connaît-il une porte qu'il n'a jamais franchie ni pour entrer ni pour sortir ? N'est-il pas vrai que celui-là frappera plutôt, qui sait, qu'il a été à l'intérieur cl qu'il en a été chassé, et qui connaît la porte ?

11. Le «Demandez ct vous recevrez»[e] convient bien aussi à celui qui savait à qui il fallait demander et par qui une promesse avait été faite, c'est-à-dire au Dieu d'Abraham. d'Isaac et de Jacob, que les Gentils ne connaissaient pas plus que scs promesses. 12. Et voilà pour* quoi le Seigneur disait à Israël : « Je n'ai été envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël.» 13. Il ne jetait pas encore aux chiens le pain de ses enfants. Il

e. La leçon de *l'Agobardiniu* n'a pas *h* être corrigée. L'emploi de *aden* pour *idco* étant fréquent chez T., peut-être pour marquer une certaine gradation (sens de : aussi bien », « au surplus ·). Cf. Hoppk, *Beitrâge,* p. 115 et note de Waltzing, sur *Apol.,* 1, 9, p. 17.

I. T. entend marquer, contre Marcion. l'accord entre ΓΛ. T. ct le N. T. Cf. par exemple, *Adu. Marc.,* IV, 3-l (III, 53S. 2-21): · ...Moyscn ct prophetas unum deum praedicantes creatorem ct unum Christum praedicantes eius... » Sur les prophéties de l'A. T., voir C. Schneider, *(ieislesgeschicMe* de» *Antiken Christcntums,* München, 1954, t. I, p. 325-326 ; M. Simon, *Vents Israel,* Paris, 1948, p. 203 ss.

5. Comme dans De *baptismo,* 20. 5, Tertullien se réfère à *Malt.,* 7,7 (Luc, 11, 9), mais cite Jeun, 10,24. Sans doute cite-t-il de mémoire et confond-U les deux textes.

rat panem filiorum, nondum in uia f nationum *s* ire manclarat. 14. Siquidem in fine‖ praecepit, uaderent. ad docendas et tinguendas nationes, consecuturi mox Spiritum sanctum Paraclitum qui illos deducturus esset in omnem ueritatem. Et hoc ergo illo facit. 15. Quodsi nationibus destinati doctores apostoli ipsi quoque doclorcm consecuturi erant paracletum, multo magis uacabal erga nos *quaerite, et inuenietis,* quibus ultro erat obuentura doctrina per apostolos et ipsis apostolis per Spiritum sanctum. 16. Omnia quidem Domini dicta omnibus posita sunt, per aures ludaeorum ad nos transierunt sed pleraque in personas directa, non proprietatem admonitionis nobis constituerunt, sed exemplum.

IX. Cedo nunc sponte de gradu isto. Omnibus dictum sit : *quaerite et iuuenietis* ; tamen et hic expetit sensus certa re ▮ cum interpretationis gubernaculo. 2. Nulla uox

32 via .4 *Krm,* viam *rrll.* *32133* ire mnndarat *Krm,* rcmnmlaliat .4, ire mandabat *rcll.* 33 line /1, edd., finem *rcll.* praecepit] praecipit *A Ochi Krm* uaderent .4 A' OcW *Krm.* ut undercut *P X* J‹ *B Gei Pam Big* 36 ergo illo .4.Y *Big.* ergo Illo *PB B,* erga illos *Bmg Ii B Gei Pam* ct ergo Illo facit fransp. *Krm in fine cap., poti* exemplum (1.41) 38 uncabat] uacabit *Prsch Krm.*

2 expetit /1 *P X It' Bmg Gei Pam.* expedit B R3 *Big,* expediri expetit *Krm* 3 certa re *d'Aliis Krm Mohrmann,* certare *codd. B B Rlg,* ccrtao *Bmg Gei Pam*

32 cf. Matt. 10. 5 33 cf. Matt. 28. 19 35 cf. Ion. 1G. 13 39 Matt. 7, 7.

IX. 2 Matt. 7. 7*

f. Ln leçon *in nia* attestée par l*A{robordinus n'est pus nécessairement fautive, T. employant souvent *in et* l'ablatif, là où l'on s'nl tendrait à *in* et l'accusatif. Cf. l Io ppe , *Beil.*. p. 2G. note dc W a s z in k sur *Dc. anima,* 8,2, p. 157. Comparer avec .4di·. *Marc.,* III, 21 (III. 113,2); *Ad. Henri.,* 31 |III, 1&4» 10). etc.

g. Construction brnchylogique. Tertullien traduit littéralement Mutt. 10,5: etc ὁδὸν ἰΟνῶν. Sur de telles constructions, voir les remarques dc J. SciinW-NEN et Ch. Mo iih m a n n , op. *cil.,* l, p. 87-88.

h. Tertullien emploie souvent l'ablatif temporel dans des locutions de

n'avait pas encore ordonné d'aller dans le chemin des Gentils. 14. Si, à la fin, il ordonna à ses disciples d'aller enseigner et baptiser les nations dès qu'ils auraient reçu le Saint-Esprit, le Paraclet qui devait les conduire à toute vérité, cela tend au même but. 15. Si les apôtres eux-mêmes, docteurs destinés aux nations, devaient recevoir pour docteur le Paraclet, ces paroles : « Cherchez et vous trouverez », deviennent encore plus superflues pour nous, puisque la doctrine devait nous arriver par les apôtres, et aux apôtres par le Saint-Esprit ·. 16. Toutes les paroles du Seigneur s'adressent îi tous, c'est vrai, et sont venues à nous par les oreilles des Juifs. Mais la plupart regardaient directement les Juifs en personnes et ne constituent pas tant pour nous une leçon, à proprement parler, qu'un exemple '.

IX. 1. Et maintenant j'abandonne spontanément cette position *. J'admets que le « Cherchez et vous trouverez » s'adresse à tous. 'Mais, ici encore, cette expression demande à être établie de façon sûre', en s'aidant du gouvernail dc l'exégèse 2. Aucune parole divine n'est à ce point dé-

co genre *(in tempore, in primitiis,* etc.). Cf. *Thés. L. L„* VII, 778. 4G ss. Cependant *Ado. Herm.,* 19 (III, 117. 11) : *In finem* (Leçon des manuscrits).

IX. a. Nous lisons *ccrta rc* (au lieu dc *certare)* nvccCn. Mouπμλvv (zlpo*logeticum en andere Geschriftcn,..,* p. 116. note a), ICrovmann et Λ. i>'Alès *(Hcch. Sc. Heliy.,* XXV (1935), p. 593) pour d'autres raisons.

6. Tertullien rattache la mission des apôtres à In plenitude des dons du Saint-Esprit qu'ils ont reçus â la Pentecôte. Aussi leur prédication est-elle parfaite, et les chrétiens des siècles à venir n'ont qu'à la garder sans en rien y changer. Cf. *introd.,* p. 37-38.

7. Ce chapitre est caractéristique de la méthode exégétique de T. Cf. A. h'Alès, *La Théologie de Tertullien,* Puris, 1905, p. 242 ss.

1. *Gradus* désigne la position prise par les combattants, les gladiateurs par exemple, pour engager la lutte, ou par les adversaires qui discutent. Le *gradus* se modifie au cours du combat. Tertullien affectionne lrs métaphores empruntées à la lutte. Cf. *Dr. praesc.,* 15, 3 ; 18, 2 ; 19. l ; *De pud.,* 7, 13 (1, 232,12): *Ado. Marc.*. V. Hi (III. 631,27) et les notes de Waltzing, *Éludes...,* p. 154-155: H. Hoppe. *Syntax.* p. 206-212.

2. Même comparaison du gouvernail dans *De. pacnitcnlia.* 1, 3 *(Corpus Christianorum,* I. 321,11) : · Sine gubernaculo rationis » : *Apol.,* 11,5 (dans ce dernier passage, l'expression est appliquée au monde lui-même); *De pudicitia,* 7 (I. 231. 29) : ❙Gubernacula disciplinae. ·

ditiina ita dissoluta est et diffusa b ut ucrba tantum dcfen-
r) dantur et ratio uerborum non constituatur. 3. Sed inprimis c hoc propono, unum utique et certum aliquid institutum esse a Christo, quod credere omni modo debeant nationes et idcirco quaerere ut possint, cum inuenerint, credere. 4. Vnius porro et certi instituti infinita inquisitio
io non potest esse 4 ; quaerendum est donec inuenias et credendum ubi inueneris, et nihil amplius nisi custodiendum e quod credidisti, dum hoc insuper credis, aliud non esse credendum ideoque nec requirendum cum id inueneris et credideris quod ab eo institutum est, qui non aliud tibi
15 mandat inquirendum quam quod instituit. 5. De hoc quidem, si qui dubitat, constabit f penes nos esse id quod a Christo institutum est. 6. Interim ex fiducia probationis praeuenio admonens ›) quosdam, nihil esse quaerendum ultra quod crediderunt, id esse quod quaerere debuerunt,
20 ne *quaerite et inuenielis* sine disciplina rationis interpretentur.

0 utique *Gei Pam Rlg Krm,* itaque *codd. R B Ochi Prsch Flati* 10 non' potest esse] esse non potest *Λ* 12 credis Λ· *P X B.* credos *Rig Krm* 18 praeuenio *Λ* N B* Rig *Pam,* praeuenio F *X R Gei* 10 quod] quae Λ Rig *Krm* id esse] id est *Krm* *20* ne *add. edd.*

20 Muli. 7, 7.

b. Dissoluta, *diffusa* : relever l'allitération. Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 118 ss.

c. Équivalent dc ἐν πρώτοις· Il no s'agit peut-être pas d'un grécisme proprement «lit. mais d'un usage parallèle du latin tardif. Cf. E. Lôfstedt, *Syntactic».* t. 2. p. -1-13-145; H. Kûnscji, *Semasiologischc Bcitrityе:um lateinischen Wôrterbuch,* Leipzig, 1887-1889, II, p. 71 ss.

d. La leçon non *potest esse* est à préférer, lu clausule étant habituelle chez T. Cf. Hoppe, *Beit.,* p. 00.

o. Équivalent dc *nihil amplius laciendum, nisi...* L'ellipse dc *latere* est fréquente chez T. Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 115.

f. Sens voisin de *probabitur.* Tertullien fall volontiers usage dc ccnslo en ce sens, sans doute sous l'intlucncc dc la terminologie juridique. Sur lu cons-

cousue et incohérente qu'on doive défendre seulement les mots sans en établir la portée rationnelle 3. Je pose d'abord ceci en fait : le Seigneur a enseigné une doctrine unique et précise à laquelle il faut absolument que les païens croient et qu'ils doivent donc chercher, pour y croire quand ils l'auront trouvée. 4. Or une doctrine unique et précise no saurait être indéfiniment cherchée. Il faut chercher jusqu'à ce qu'on lrouxre, et croire dès qu'on a trouvé. Rien de plus, sinon qu'il faut garder ce qu'on a cru. 'En effet on croit encore ceci, qu'il n'y a rien d'autre à croire ', et par conséquent rien d'autre à chercher, du moment où l'on a trouvé et cru l'enseignement. du Christ, lequel recommande dc ne pas s'enquérir d'autre chose que de ce qu'il a enseigné. 5. Si quelqu'un a des doutes sur cet enseignement, on lui montrera que c'esl chez nous que se trouve la doctrine du Christ. 6. En attendant, confiant dans ma preuve, j'en avertis certains, des maintenant, 'qu'ils n'ont rien à chercher au-delà do ce qu'ils ont eu à croire, donc de ce qu'ils ont eu à chercher', car je no veux pas qu'ils interprètent le « Cherchez et vous trouverez» sans une méthode rationnelle *.

traction αιπΛ/ο... *de. (dc quod allenil ad),* cf. *Thés. !.. L.,* V, 1, 72, G8 ss. ; IV, 531. 24-42.

g. Lu construction de *praevenio* suivi du participe est sans doute influencée par celle du verbe φθivω. Cf. Hoppr . *Syntax,* p. 58 et les remarques dc Waszink sur *De anima,* 26, 3, p. 339.

3. · Dieu ne fait rien, ne dit rien, qui ne soit plein de sagesse ; aussi vcut-Il que ri<!!i ne soit fait ni pensé que sous la conduite de lu raison » observe à propos de ce texte F. de I'auw . *La justification des traditions* non *écrites chez Tertullien* ·, in *Ephemerides Theologicae Lovanienscs.* XIX (19-12), p. 32. Cf. J. Lortz, op. *cit.,* t. I, p. 190-191, 196-199; Λ. Harnack, *Lehrbuch der Doy mcngcschichtc, Band,* III, 4* Auil., Tübingen, 1910, p. 16. Comparer avec *Dc paen.. 1, 2 (Corpus Christianorum,* 1,321, 6-8) : « Quippe res dei ratio quia deus omnium conditor nihil non ratione providit disposuit ordinavit, nihil non ratione tractari inteltcgique voluit. » De même pour Irénée, l'interprétation doit suivre mu· méthode · disciplina Inventionis · *(Ado. haer.,* II, 27, I, ôd. Harvey; I, p. 318); cf. H. Heynorrs, *La polémique de saint Irénée, Méthodes et principes,* in *Rech. Théol. Ane. Méd.,* VII (1033), p. 1l ss.

4. Sur ce sens dc *disciplina,* cf. V. Morel, *Disciplina. I.e mol et l'idée représentée par lui dans les truorts dc Tertullien,* In *Rev. d'Hist. Ecriés.,* XI. (1941-1945). p. 12. 26.

X. 1. Ratio autem dicti huius in tribus articulis constitit, in re, in tempore, in modo. In re ut quid sil quaerendum consideres ; in tempore ut quando ; in modo ut quousque. 2. Igitur quaerendum est quod Christus instig tuit utique quamdiu non inucnis, utique donec inuenias. Inucnisti autem cum credidisti ·. 3. Nam non credidisses si non inuenisses, sicut nec quaesisses nisi ut inuenires. 4. Ad hoc ergo quaerens ut inuenias et ad hoc inucniens ut credas omnem prolationem quaerendi et inucniendi io credendo fixisti. 5. Hunc tibi modum statuit fructus ipse quaerendi. Hanc tibi fossam determinauit ipse, qui te non nuit aliud credere quam quod instituit ideoque nec quaerere. 6. Ceterum si quia et alia tanta ' ab aliis sunt instituta, propterea in tantum quaerere debemus, in quan15 tum possumus inucnirc, semper quaeremus et numquam omnino credemus. 7. Vbi enim erit tinis quaerendi ? ubi statio credendi ? ubi expunctio * inueniendi ? Apud Marcionem ? Sed et Valentinus proponit : *quaerite et inuenietis.* 8. Apud Valentinum ? sed et Apelles hac me pronun20 tiatione pulsauit ; et I lebion et Simon et. omnes ex ordine d non habent aliud quo se mihi insinuantes me sibi addu-

5 utique quamdiu non inucnis zl *R ethh, ani. P X R* 8 tpmerens *A Ochi Krm.* quaeris rcJL inuontens *Λ Oehl Krm,* inuenias *P,* invenies *rell.* 10 credendo lixisti hunc libi modum *Ring*«W„*orn.* .1 *P X R R* 15 quaeremus] credimus *Λ,* quaerimus *Oehl* 10 credemus] credimus A *Ochi Ran* 20 pulsauit A *P X R Ii Rau,* pulsabit cdd.

X. 18/19 Mati. *7,* 7

X. a. *Credere* avec sens Inchoallf : commencer de croire. Ct. E. LÔPSTRDT, *Zur Sprathe,* p. 'J1 : J. ScnnuNBN et Ch. Mohrmann, op. *cil.,* Il, p. 10.

b. Pour *lût.* Très usuel chez T. Cf. les références données par Bindley sur ce passanc.

c. Ce mot apparaît pour In première foi» chez T., qui Γη formé à partir de *expungo.* Cf. *Thés. L. ha!..* V, 2, 1813, 13-23 ; Blaisr, *Diet.,* p. 334.

d. La forme *ex artline (ex* et ablatif modal) est attestée depuis Plaute ; normale chez T. Cf. Hofmann, p. 520.

X. 1. Pour interpréter 'rationnellement' cette parole, 'il faut tenir compte de ces trois points' : le sujet, le temps, la mesure. Le sujet, c'est-à-dire qu'il faut, voir ce qu'on doit chercher ; le temps, h quel moment ; la mesure, dans quelles limites. 2. Il faut chercher la doctrine du Christ tant, qu'on ne la trouve pas, bien entendu, cl jusqu'à ce qu'on la trouve. Dès qu'on a cru, c'est qu'on a trouvé. 3. Car on ne croirait pas si l'on n'avait pas trouvé ; de même qu'on n'aurait pas cherché sans le désir de trouver. 4. Donc si l'on cherche pour trouver et. si l'on trouve pour croire, en croyant., on met fin à toute prolongation d'enquête, à toute trouvaille nouvelle. 5. Voilà le terme qu'établit le résultat même de l'enquête ; voilà le fossé dont celui-là a tracé lui-même la ligne, qui défend de croire rien d'autre que ce qu'il a enseigné, et. par suite de rien chercher d'autre.

6. Au surplus si, sous prétexte que mille doctrines ont été enseignées, soit par l'un, soit, par l'autre, nous devons chercher tant que nous pouvons trouver, nous chercherons toujours et nous ne croirons jamais '. 7. Où sera le terme de la recherche ? le point iixe de la croyance ? l'aboutissement de la découverte ? Chez .Marcion ? Mais voici que Valentin nous propose les « Cherchez et vous trouverez ». 8. Chez Valentin ? Mais déjà 'Apelle m'a poursuivi de la même invite'. Ilébion Simon [3] et tous à la file n'ont pas d'autre procédé pour s'insinuer dans mon

1. Comparer avec Iiu‹nî.u, *Adv. hatr.,* V, 20, l (éd. Harvey, II. p. 379): « Tates sunt autem haeretici... semper quaerentes ct nmnquam verum invenientes ·.

2. Divers Pères, falsant do l'ébionismo une doctrine, l'ont naturellement attribuée *à* un auteur unique auquel ils donnèrent le nom d'Hcbion. Ainsi Tertullien. Cf. M. Simon. *Vents Israël,* Parla, 1918. p. 282; Iians J. Schorts, *Théologie und Geschichle des Judrnchrislentuins,* Tübingen, 19-19, p. 9. Cl. ch. 33, note 3.

3. Simon te Magicien (cf. *Act.,* S, 9-13) était considéré comme l'ancétrc des gno.itlqiies. Cf. *De praesc.,* 33, 12, ApoL. 13. 9 ct la longue notice du *De anima,* 31, 2-3 (I. 358. 25-3(›l›, 3). Lire l'étude des sources utilisées par Tcrtuliicn. par J. U. Waszink dans son édition du *Dr anima,* p. 401-105. Cf. U Curfaux, *La* pnosc *simonienne,* in (tech. Xc. *JMig.,* XV (1925), p. 489-511, repris dans *Recueil L. Cerfaux,* t. I, Gcmldoux. 1951, p. 191-262. G. Quispel, *Gnosis als Wclirditjivu,* Zürich, 1951, p. 51-70.

cant. 9. Ero itaque nusquam dum ubique conuenio *quaerite et inuenietis* et uelut si nusquam et quasi qui numquam apprehenderim illud quod Christus instituit, quod quaeri oportet, quod eredi uecesse estr.

XI. Impune erratur nisi * delinquatur, quamuis et b errare delinquere est ; impune, inquam, uagatur qui nihil deserit. 2. At enim si quod debui credere credidi et aliud denuo puto requirendum, spero utique aliud esse inueniendum, nullo modo speraturus istud nisi quia ‘aut non credideram qui uidebar credidisse aut desii credidisse. 3. Ita fidem meam deserens, negator d inuenior. Semel · dixerim : nemo quaerit nisi qui aut non habuit aut perdidit. 4. Perdiderat unam ex decem drachmis l anus illa ct ideo quaerebat : ubi tamen inuenit, quaerere desiit. 5. Panem uicinus non habebat et ideo pulsabat : ubi tamen apertum est ei ct accepit, pulsare cessauit. 6. Vidua a iudice petebat audiri quia non admittebatur : sed ubi audita est, hactenus h institit. 7. Adeo linis est et quaerendi et pul-

23 nusquam] numqunm .4 ct quusi *Rig,* quasi *rell.,* quaesisseni *Krm* 24/25 quod quaeri oportet quod credi ncccssc est .1 Λ' X *Pam Hia,* quod credi uecesse est quod quaeri oportet P /l *Ii Gei.*
9 drachmis A *Rig,* dragonis *L,* didragmis *rell.*

22/23 Malt. 7. 7.
Xi. 9 cf. Lc 15. Ssq. 10 cf. Lc 11, 5 ss. 12 cf. Le 18. 2-6

e. T. construit *neresse est* tantôt avec l'infinitif, tantôt avec le subjonctif (20, 21).

X1. a. Non pus au sens de *nisi si* qui présente toujours une nuance ironique (cf. Hoppr . *Belt.,* p. 129), tuais de *si non.* Qf. J. Sciiiujnen ct Ch. Mohrmann, *op. cil.,* Il, p. 11'1.

b. Synonyme de *quamquam* (ct indicatif). Cf. !lopin;, *Sgntax,* p. 78.

c. Très fréquent chez, les Pères, à la fois sous l'inlliiencc du latin vulgaire et celle des Septante (= ri μή ὀτ:). Cf. Hofmanx, p. 727. Souvent la restriction est encore accentuée par *solum* ou *tantum* (4. 5 (92, 15) *nisi quod... tantum.*

d. T. et les *Vieilles Latines* ont cherché ft traduire αποστάτη de diverses

esprit et inc gagner à eux. 9. Point de tonne pour moi, puisque partout je rencontre le « Cherchez et vous trouverez », comme si nulle part et. comme si jamais je n'avais mis la main sur l'enseignement du Christ, qu'il faut chercher ct qu'il est nécessaire de croire.

XI. 1. C'est impunément qu'on vagabonde ainsi, si l'on ne commet point de faute (bien que le fait même de vagabonder soit déjà une faute) ; c'est impunément, dis-je, qu'on vagabonde, quand on n'abandonne rien. 2. Mais si j'ai cru ce que je devais croire, et qu'après cela je m'imagine que je doive chercher encore autre chose, c'est donc que je compte trouver autre chose ; et je n'aurais point pareil espoir'à moins que sous les dehors de la foi je n'aie en réalité jamais cru, ou que je n'aie maintenant cessé de croire'. 3. Si je déserte ainsi ma foi, je mérite le nom d'apostat. Pour tout dire d'un mot, quand quelqu'un cherche, c'est ou bien qu'il n'a rien encore, ou bien qu'il a perdu. 4. Elle avait perdu une de scs dix drachmes, cette vieille femme : voilà pourquoi elle la cherchait ; mais dès qu'elle l'eut trouvée, elle cessa de la chercher. 5. Il n'avait pas de pain, ce voisin : voilà pourquoi il frappait à la porte ; dès qu'on lui eut ouvert et. qu'il en eut reçu, il cessa de frapper. 6. La veuve demandait à être entendue du juge parce que celui-ci refusait de la recevoir. Dès qu'il l'eut écoutée, elle cessa ses instances. 7. Il y a donc une limite, soit qu'on cherche, soit qu'on frappe, soit qu'on demande.

façons : *negator, transgressor, transfuga,* mais aucun de ces mots n'a réussi ii s'imposer et il remplacer *apostata* calqué du grec. Cf. Saimo, p. 23-25 ; Ch. MonnMANN. *Die altchrtsUichc Sondcrsprache ht den .Sermone* des hl. Augustin,* Nijmegen, 1932, p. XI, 210.

e. Lc sens d'une /ois pour *toutes* xc trouve attesté chez Cyprien, Rufin, la trail, latine d'Irénée, Lactnnce, Amobc, etc. Cf. Blaisk, *Diet.,* p. 749, note de Obuibr sur *De fuga,* 2 <l, p. 466, note k).

t Sur l'orthographe de ce mot. cf. .J. W. Pli. Boiu-ei'es, *Observationes criticae ht Tertulliani de Poenitentiae libellum.* In *Mnemosyne,* Λ*. .S'., 60 (1933). p. 62, note 1. — Sur la formo *didragma. cf.* Ch. Moiirmann, *Die altchristllche Sondcrsprache..^* p. 213.

g. Au sens juridique du terme : « £trc reçu cn audience pour présenter sa cause. » Cf. *Th. L. L.,* I. 751, 22-55.

h. Sens de · no plus ·, · désormais ». Cl. Blaisk, *Die!.,* p. 285-286, ct note de Bindley, sur ce passage.

sandi et petendi. *Petenti enim dabitur,* inquit, et *pulsanti aperietur et quaerenti inuenietur.* 8. Viderit qui quaerit semper quia non inucniet ; illic enim quaerit ubi non inuenietur. 9. Viderit qui semper pulsat, quia numquam aperietur : illuc enim pulsat ubi nemo est. 10. Viderit qui semper petit quia numquam audietur ; ab eo enim petit qui non audit.

XII. Nobis etsi · quaerendum est adhuc el semper, ubi tamen quaeri oporlet ? Apud haereticos, ubi omnia extranea et aduersaria nostrae acritatis ad quos uetamur accedere ? 2. Quis seruus cibaria ab extraneo, ne dicam ab inimico domini sui sperat ? Quis miles ab infoederatis, ne dicam ab hostibus regibus donatiuum et stipendium captat b nisi plane desertor et transfuga et rebellis ? 3. Etiam anus illa intra tectum suum dragmarn requirebat, etiam pulsator ille uicini ianuain tundebat, etiam uidua illa non inimicum licet durum indicem interpellabat J. 4. Nemo inde instrui potest unde destruitur ; nemo ab eo inluminatur a quo contenebratur. 5. Quaeramus ergo in nostro et a nostris et. de nostro : idquc dumtaxat quod salua regula fidei potest in quaestionem deuenire ·.

17 Inuenict *Vlid liatt Krm,* inueiiit *eodd. R B Gd Pmn Rlg.*
1 nobis etsi Gei Riff, nobis et *P X* R *B,* et nobis *Krm* 3 veritatis Λ *X Krm,* ueritati *P* R *B edd.* 11 instrui *A C Rig,* strui *rtU.* 13 Idquo dumtaxat *R3 mg Pam Rig,* in quo dumtaxat -t *P X* Rl. in quo ? dumtaxat R3 *Gd,* in quuo ? dumtaxat *B.* in quo·· · [ctquaererajubcmurj dumtaxat *Krm.*

15 Lc 11. 0. ct. Matt. 7, 8.
XII, 3 ci. Tit. 3. 10 8 ef. Le 15. 8 sq. 9Lcll,5ss. 10 cf. Lc 18, 2m.

XII. a. *L'Agobardinus* présente ici une lacune. M. Ouy. conservateur à la *Bibliothèque Nationale,* qui a bien voulu réexaminer pour nous cc passage mix ultra-violets, nous assure qu'aprés *nubis d* et avant le Iron, il y a la place d'une demi-lettre. Cc fragment de lettre est une barre vcrllcide. On peut donc suppléer si ou *re.* Une chose semble certaine : celte demi-lettre n'est pas le début d'un ◁, car il faudrait une panse arrondie, et il n'y en n pas trace. Nous gantons donc la lecture *dsi* nllesléo par Gcicnius et Rigulllus.

« Car on donnera, est-il écrit, à celui qui demande, on ouvrira à celui qui frappe, et quiconque cherche trouvera. » 8. Tant pis pour celui qui cherche toujours : il ne trouvera rien, car il cherche là où il ne peut rien trouver. 9. Tant pis pour celui qui frappe toujours : on ne lui ouvrira pas : car il frappe où il n'y a personne. 10. Tant pis pour celui qui demande toujours, on ne l'écoutera pas : car il demande à qui ne peut l'écouter.

XII. 1. Admettons qu'il nous faille chercher encore et toujours : où cependant faut-il chercher ? Chez les hérétiques, où tout est étranger et hostile à notre foi et dont il nous est interdit de nous approcher ? 2. Quel est le serviteur qui attend sa nourriture d'un étranger, pour ne pas dire d'un ennemi de son maître ? Quel soldat s'en va demander des largesses et sa solde à des rois qui ne sont pas alliés, pour ne pas dire à des rois ennemis, s'il n'est un déserteur, un transfuge, un rebelle ? 3. C'est à l'intérieur de son habitation que cette vieille femme cherchait la drachme: c'est chez un voisin que cet homme frappait à la porte: le juge que sollicitait celte femme pouvait bien être dur, ce n'était pas un ennemi. 4. Nul ne saurait être édifié par celui qui ne sait que détruire ; nul n'est éclairé par celui qui n'est que ténèbres. 5. Cherchons donc chez nous, auprès des nôtres ct pour les choses qui sont nôtres [1] ; et cela seulement qui peut tomber en question sans que la règle de foi soit entamée.

b. Équivalent dcop/are, desiderare, *quarrr.rt.* Cf. *Apnl.,* 36, 3 ; 16, 7 ; 19, 4.

c. Nuance ironique ; équivalent de sane. Ct. Waszjsk, p. 138 ; Tuôrnrix, II, p. -lX ; HoPPB, Syntax, p. 112 (voir 16. 2 (116. 12). 22. 8 (117, 21) ; 11. 8 (151, 21).

d. Terme technique du tangage juridique, cf. Heumann, *Handtcxikon zu tier Qucllen ‹les rômiteittn Hechlx,* lena, 1907, p. 282.

c. Nous suivons la leçon adoptée par les éditeurs. Lu conjecture de KnoYmaxn qui renvoie au c. 8.6 (100.15) et h *Joa.,* 5,39 est possible muls ne nous parait pas entièrement satisfaisante.

1. De même liutxi.n écrit (Ado. *haer.,* V. 20, 1, rd. Harvby, II, p. 379) s « Fugere igitur oportet sententias ipsorum et intentius observare necubi vexemur ab ipsis : confugere autem ad Ecclcsltim cl In eius sinu educari et dominicis Scripturis enutriri. »

XIII. Regula esi. autem fidei, ul iam hinc quid defendamus profiteamur, illa scilicet qua creditur. 2. Vnum omnino Deum esse nec alium praeter mundi conditorem [c] qui uniuersa de nihilo produxerit per uerbum suum primo omnium emissum [b]. 3. Id uerbum filium cius appellatum in nomine Dei [4] uarie uisum a patriarchis, in prophetis semper auditum, postremo delatum ex spiritu patris Dei et uirtute in uirginem Mariam, carnem factum in utero eius et ex ea natum egisse [e] Icsnm Christum. 4. Exinde praedicasse nouam legem et nouam promissionem regni caelorum, uirtutes fecisse, cruci fixum, tertia dic resurrexisse, in caelos ereptum [e] sedisse aci dexteram patris, 5. missise uicariam uim spiritus sancti qui credentes agat, uenturum cum claritate [l] ad sumendos sanctos in uitao aeternae et promissorum caelestium fructum et ad profanos iudicandos igni perpetuo, facta utriusque partis resuscitatione ? cum carnis restitutione. 6. Ilaec regula a

5 emissum] demissum *A*, dc<sc c>missum *Krm* 9 egisse A P *X H H Rig*, hominem ct esse *Bmg Gei Pam*, exisse Vrs. *Oeld*, non egisse hominem sed esse *Krm* 11 uirtutes fecisse A N *R R Gei Pam Rig*. sedisse ad dexteram putris *add. P X R* cruci fixum *A*, fixum cruci *P X R D Gei Pam Rig.*‡*1*

XIII. a. Créateur au sens chrétien du mot, cf. Tkbuwkn, p. 129, Ch. Mohrmann, *Sondcrsprachc,* p. 173.

b. Texte incertain. Kroymann propose: *de<.xe e>mixxmii.* Comparer avec *Adv. Prax.,* 9 (111,236, 23) : · Nihil dico de deo inane et vacuum prodire potuisse ·, *De baptismo,* 8.5 « columba... emissa de coelis... »

c. Sous l'influence de l'expression grecque : H: τὼ ὀνόμχτ . Cf. Blass-DBUKU.xxim, *Grammatlk des neutcstamentllchen Gricchisch, bearbeitet* von Λ. Dimiu'Nxr.n, 6 Auflage, 1931. p. 111. Voir Adv. *Marc.,* II, 27 (111, 373, 11) : «Nam et profitemur Christum semper egisse in del patris nomine»; *Adv. Prax.,* 17 (III, 238, 20-24).

d. Sens de *vivere, ewc.* Comparer avec *Apol.,* 1, 2 ; 10, 10 ;De *exhort, cast.,* 7 (II, 139, 29-30); Adi>. *Marc.,* Il, 16 (111, 356, 15) :< Qui credimus deum etiam in terris egisse ct humani habitus humilitatem suscepisse ex causa humanae solutio · ; Ado. *Marc.,* II, 27 (371, lu-ll) : · Ex aequu ugeluit cum homine, ut homo ex aequo agere cum deo posset. »

e. Ailleurs: *receptus (Adv. Marc.,* V,8, III, 598,19); Ad ,Vd,, I, 10(1, 78, 7) ; *resumptas (Adv. Prax.,* 2, III, 229, 10) ; *De Pud.*. 11. 3 (I. 211, 16);

La reé e de °'ǂ

XIII. 1. La Règle de foi1—car il nous faut fajre connaître dès maintenant ce que nous défendons— est celle qui consiste à croire : 2. « qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui n'est autre que le Créateur du monde ; que c'est lui qui a tiré l'univers du néant par son Verbe émis avant toutes choses : 3. que ce Verbe fut appelé son fils, qu'au nom de Dieu il apparut sous diverses figures aux patriarches, qu'il se lit entendre en tout temps par les prophètes, enfin qu'il descendit par l'esprit et la puissance de Dieu le père dans la Vierge Marie, qu'il devint chair dans son sein et que né d'elle 'sa vie devint celle de Jésus-Christ' ; 4. qu'il 'proclama' ensuite lu loi nouvelle et lu nouvelle promesse du royaume des cieux, qu'il lit des miracles, qu'il fut crucifié, qu'il ressuscita le troisième jour, qu'enlevé aux cieux il s'assit à la droite du Père ; 5. qu'il envoya à sa place la force du Saint-Esprit pour conduire les croyants ; qu'il viendra dans la gloire pour prendre les saints et leur donner la jouissance de la vie éternelle et des promesses célestes, et pour condamner les profanes au feu éternel, après la résurrection des uns et des autres et le rétablissement de la chair. »

6. Telle est la règle que le Christ a instituée (comme

recuperatus (De *bapl.,* 19, 2). Cf, J. P. Waltzing, *t,c Codex Fttldcnsisdc Trrlullien,* p. 248, cl, <ln même, note sur ztpoL, 21, 23 (p. 100).

f. Sens propre uu vocabulaire chrétien, cf. *Thés. !.. L.,* III, 1268, 45 ss.

g. Tertullien emploie assez souvent cette expression ; cf. *De res. car.,* 23 (III, 57. 2G et 58. 9) ; 30 (58. 3) ; 38 (80. 25). Très rare ensuite, cf. Blaise, *Dictionnaire,* p. 720.

1. Cf. *Introd.,* p. 50. ı Commenter la règle de foi reviendrait h présenter les grands thèmes de lu théologie de Tertullien. Nous ne pouvons donc quo renvoyer aux ouvrages généraux et aux notices des Dictionnaires. Cf. en particulier A. ı/Ai.fts, L« *théologie de Tertullien.* Paris, 190-1. — Pour la doctrine trlnltalrc cf. J. Lehueton, *Histoire du dogme de fa Trinité,* t. 2 ; G. L. Prrstioe, *Gad in patristic Thought,* London. 1952, c. 5. Sur le thème du Verbe de Dieu apparu aux patriarches, voir *Adv. Prax.,* 10 (III. 236, 22-25), Ad». *Marc.,* II. 27 (III, 373, 13); III, 9 (931, 26). Sur lu doctrine <ie la création, cf. art. *Création* In *D. T. C.,* III, 2, col. 20-62. Sur l'eschatologie de Tertullien, voir *De anima,* 55-58 et les notes extrêmement riches «le J. H. Waszink ; .l. Pélikan, *The Eschatology of Tertullian,* In *Church Hist.,* XX (1952). p. 108-127.

Christo, ut. probabitur, instituta nullas habet apud nos quaestiones nisi quas haereses inferunt ct quae haereticos faciunt.

XIV. Ceterum manente forma eius in suo ordine quantumlibet quaeras et tractes et. omnem libidinem curiositatis effundas, si quid tibi uidetur uel ambiguitate pendere ucl obscuritate obumbrari : 2. est utique frater aliqui doctor gratia scientiae donatus, est aliqui inter exercitatos conuersatus, aliqui tccurn curiosus tamen quaerens. Nonissime ignorare melius est ne quod non debeas noris quia quod debeas nosti ·. 3. *Fidas,* inquit, *tua le. saluum fecit,* non exercitatio scripturarum. 4. Fides in regula posita est, habet legem et salutem de obseruatione legis. Exercitatio autem in curiositate consistit, habens gloriam solam de peritiae studio. 5. Cedat curiositas fidei, cedat gloria saluti. Certe aut non obstrepant aul quiescant. Aduersus regulam nihil scire omnia scire est. 6. Vtl' non inimici essent ueritatis haeretici, ut. de refugiendis eis non praemoneremur, quale est conferre eum hominibus qui et ipsi adhuc se quaerere profitentur ? 7. Si enim uere adhuc

3/4 pendere ucl obscuritate *om. A* 6 aliqui .4 *Rig.* aliquid **P** *R B,* aliquis *X Gcl Pam* curiosus *Λ* X edd.,* curiosius **P** *R B Rau,* 17 profitentur C profiteantur *A Rig.* confitentur *P X R B Gcl Pam*

XIV, 8/9 I.c. 18, 42 1G ct. Tit. 3, 10

XIV. n. .Ve ·- *ui* «on (sens consécutif avec cependant nuance finale), cf. Huppe, *Sl/nlax,* p. 82; Hofmann, p. 702, § 322, b. Ch. Μοππμαvχ, dans sft traduction néerlandaise, estime que T. jour ici sur in double nuance de *debere : mogen* ct moefen *(sollcn* et znüssrn), qu'il est difficile de rendre en français.

b. *Ut,* avec sens concessif el l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif, est presque l'équivalent ‹le *etiamsi.* Cet emploi est attesté depuis Cicéron. Cf. Hofmann, p. 7fit, η- 32«.

1. *Exercitatio* garde ici son sens classique, niais Tertullicn lui donne une nuance péjorative. Tertullicn tolère donc. In recherche théologîque, mais la

je le prouverai) et qui ne saurait soulever parmi nous d'autres questions que celles que suscitent les hérésies et qui font les hérétiques.

Les hérétiques ne sont pas chrétiens.

XIV. 1. Toutefois, pourvu que la teneur en demeure inaltérée, vous pouvez autant qu'il vous plaira chercher cl discuter, et donner pleine licence à votre curiosité, au cas où quelque point vous paraîtrait ambigu ou obscur. Vous avez bien d'ailleurs quelque docte frère doué du charisme de science, ou qui fréquente les gens habiles, et qui, 'curieux comme vous, cherche de son côté'. 2. Tout compte fait, mieux vaut ignorer que de connaître 'ce à quoi on n'est pas tenu', du moment qu'on sait ce qu'on doit savoir. 3. « C'est votre foi qui vous a sauvé » a dit le Christ ; il n'a pas dit : «C'est votre habileté dans les Écritures a1. 4. La foi consiste dans une règle; elle a sa loi, ct son salut dans l'observation de cette loi. Mais l'habileté scripturaire n'est faite que de curiosité ; sa seule gloire lui vient du désir qu'on a de passer pour habile homme a. 5. Que la curiosité le cède à la foi, que la gloire le cède au salut ! du moins qu'elles n'y fassent pas obstacle — ou qu'elles se taisent. Ne rien savoir contre la règle, c'est savoir tout3.

6. Admettons que les hérétiques ne soient pas les ennemis de la vérité, que nous ne soyons pas avertis de les fuir : à quoi bon conférer avec des hommes qui avouent eux-mêmes qu'ils cherchent encore ? 7. Si réellement ils

recherche philosophlcpie reste exclue. Ct. A. Eλβηλητπτ, *art. cit.,* p. 165 contre J. Lortz, op. cit., t. I. p. 372 ss. ct G. Schelowsky. op. *cit.*. p. 22-23.

2. Tertullicn assimile les théologiens aux philosophes « assoiffés de gloire ·. Dans le *Dr anima.* 1.2 (1.299, 10). il traite le philosophe de · gloriae animal ». Cf. encore *De anima.* 2, 2 (I. 300, 2G ss.), *Apol.,* 46, 18 et 47,3, *Ad nat.,* II, 2, 5 (1,06, 1-2). Voir autres réferences patristiques dans le commentaire du *De aninut* de .l. 11. Waszink, p. 87 ; H. I. Mauhoc, .Saint *Augustin et la fin de la culture antique,* p. 339 ss.

3. Cf. *Introd.,* p. 52. Ajouter u la référence du *De anima.* 2, 7, celle do *Ad nat.*. II. 2, 4 (I, 95, 17-19). Comparer avec IrénAb, *Adt>. hacr„* II, 27 <éd. Harvey, I, p. 34 sq). — Sur l'opinion concordante d'Augustin, cf. H. I. Marrou, op. *cit.,* p. 381 et note l.

quaerunt, nihil adhuc certi reppcrcrnnt, et ideo quaecumque uidentur interim tenere, dubitationem suam ostendunt, quamdiu quaerunt. 8. Itaque tu, qui perinde quaeris, spectans ad eos qui et ipsi quaerunt, dubius ad dubios, incertus ad incertos, caecus a caecis in foucam deducaris necesse est. 9. Sed cum decipiendi gratia praetendunt se adhuc quaerere ut nobis per sollicitudinis inicctioncm tractatus suos insinuent, denique ubi adierunt ad nos statim quae dicebant quaerenda esse defendunt, iam illos sic debemus refutaro ut sciant nos non Christo, sed sibi negatores esse. 10. Cum enim quaerunt adhuc, nondum tenent ; cum autem nondum tenent, nondum crediderunt ; cum autem nondum crediderunt, non sunt christiani. 11. At cum ı tenent quidem ct credunt, quaerendum tamen dicunt, ut defendant. 12. Antequam defendant, negant quod credunt, confitentes se nondum credidisse dum quaerunt. 13. Qui ergo nec sibi sunt christiani, quanto magis nobis ? Qui per fallaciam tinniunt, qualem fidem disputant ? Cui ueritati patrocinantur qui eam a mendacio inducunt ? 14. 'Sed ipsi de scripturis agunt ct de scripturis suadent' ? Aliunde scilicet loqui possent de rebus fidei nisi ex litteris fidei ?

18 rcppcrcrunt *A Rig Ochi Prsch Krm,* reprehenderant *P X R.* deprehenderunt *B Gei Pam* 18/19 qunecumque .4 *Rig,* quodeumque *rcll.* 20 perinde Λ *Rig,* proinde *rell.* 21 ad cos} ab cis *Bmg* ad dubios] a dubiis *Bmg Cel Rig* 22 ad incertos] ab incertis *Bmg Gel Rig* a caecis *A P R B Gel Rig,* ad caccos X *Pam* 23 praetendunt *Pam Rig Krm,* praetendant *rcll.* 25 adierunt *P R B Gel Pam,* audierunt X. audierint *A,* adierint *Rig* 32/33 quod credunt confitentes *P X RB Gei Pam,* quod conlitcntur .4 *Rig (Mil Rau* 38 scilicet loqui possent .4 *Bmg Gei Pam Rig,* scilicet suadere non possent *P R B,* sed posscut X, loqui ut possent suadere non possent *Krm.*

22 cf. I.c. 6, 39; Mati. 15, 1 I.

c. Cet emploi dc *cum* concessi! suivi de Vindicatif est post-cJassiquc, cf. Hoppe, *Sgntax,* p. 80 ; E. I.‹Jfsteüt, *Tertullians Apologellcum texlkritisch untcrsucht,* Lund, 1915, p. 17.

cherchent encore, c'est donc qu'ils n'ont encore rien trouvé de certain ; et quels que soient les points où ils paraissent se tenir pour le moment, tant qu'ils cherchent, ils trahissent leur incertitude. 8. C'est, pourquoi vous-même qui cherchez comme eux et qui tournez les yeux vers des gens qui cherchent aussi, vous dont le doute se tourne vers leur doute et l'incertitude vers leur incertitude, fatalement vous serez l'aveugle conduit par des aveugles dans le précipice.

9. Us prétendent bien pour vous tromper qu'ils cherchent encore, afin de nous glisser leurs écrits à la faveur de l'inquiétude qu'ils nous auront communiquée ; mais dès qu'ils ont pris contact avec nous, ils se mettent aussitôt à soutenir ce qu'ils prétendaient seulement chercher. Réfutons-lcs donc de telle façon qu'ils voient que c'est eux et non le Christ que nous renions. 10. Car du moment qu'ils cherchent encore, ils n'ont donc rien en main ; n'ayant rien en main, ils n'ont donc jamais cru ; et n'ayant jamais cru, ils ne sont pas chrétiens[1]. 11. Meme croyant et en possession du vrai, ils disent qu'il faut, chercher, pour défendre leur foi. 12. Mais avant meme de la défendre, ils la renient, puisqu'on cherchant, ils avouent qu'ils ne croient, pas encore. 13. Ils ne sont pas chrétiens, même pour eux-mêmes, à plus forte raison pour nous. Ceux qui s'approchent en fraude, sur quelle foi peuvent-ils discuter ? Quelle vérité peuvent défendre des gens qui nous la suggèrent par le mensonge ? — 14. Mais ils parlent d'après les Écritures ct c'est d'après elles qu'ils persuadent. — Parbleu ! comment, parleraient-ils des choses de la foi sans s'appuyer sur les livres de la foi [4].

•l. En d'autres termes, Tertullien veut souligner que le principe «le ln libre investigation est incompatible avec la fol. J. A. Mop.iii.ek (op. *cil.,* p. 65) commente ainsi ce passage : · Le christianisme possède un caractère bien défini ct c'est pour cela qu'il ne peut être l'objet d'une perpétuelle investigation. Aussi dès que l'on érige l'investigation en principe fondamental, on supprime par l:i même toute possibilité de parvenir jamais à la foi. · Cf. Ii. E. W. Turner, op. *cit.,* p. 6, qui oppose ù ce texte de T. un autre cl'Oni-Oëne : *in Prou.,* XVIl (Mat, Vil, 2, 23). Cf. c. 37, note 2.

5. Sur l'habileté scripturaire des hérétiques, voir les réflexions similaires de Vincent i>e Lérins, *Commonitorium,* XXV, 35 (éd. Jülicuek, p. 39).

XV. Venimus igitur ad propositum. Huc enim dirigebamus et hoc praestruebamus * allocutionis|' praefatione, ut iam hinc de eo congrediamur, de quo aduersarii pro·uocant e. 2. Scripturas obtendunt et hac sua audacia statim quosdam mouent. In ipso uero congressu 2 firmos quidem fatigant, infirmos capiunt, medios cum scrupulo dimittunt. 3. Hunc igitur potissimum gradum obstruimus non admittendi cos ad ullam de scripturis disputationem. 4. Si hae sunt illae uires eorum, uti eas habere possint, dispici debet cui competat possessio scripturarum, ne is admittatur ad eas cui nullo modo competite.

XVI. Hoc de consilio diffidentiae aut de studio aliter ineundae constitutionis · induxerim, nisi ratio constiterit, inprimis illa, quod fides nostra obsequium apostolo debeat prohibenti quaestiones inire, nouis uocibus aures accommodare, haereticum post unam correptionem conuenire, non post disputationem. 2. Adeo interdixit, disputationem correptionem designans causam haeretici conueniendi

1 huc Ii3 *B Gel Pam,* hoc .4 **P** Λ' Λ* *Big* *2* praefatione /1 *Big,* praefationem *reti.* 8 ullam .1 *Get Pain Big,* illam *P X B B* 9 uti .4 *X Big* uti no *P B B,* anne *Gel Pani.*

XVI, 5 I Tim. C. 20 : cf. Tit. 3, 10

XV. a. *Praestruo* appartient iu la même sphère de pensée que *praescribo.* S oir note de .1. H. Waszink, sur *De anima.* 18, 5. p. 202 et comparer avec *Ado. Marc.,* IV. 2 (III, 420. 5); *Apol.,* 47, 1; *Adt>. Pra.r.,* 16(111.256, 25). 19 (201. 3) ; 5 (234, 15) ; *De bapt..* 20, 1.

b. Ici simplement au sens de « discours », · traité ·, cf. *'Hies. !.. I...* 1.1691, 52-54 ; Blaise, *Dic!.,* p. 54.

c. Sans doute au sens technique. Juridique du mot. Cf. Ueumann et Siikil , <\p. *cit.,*]>. 474 (comparer avec Pλ« **i**. *Dig.,* 50, 16, 214 et Mod. *Dig.,* 49. 1. 17).

d. Sens de lutte, de discussion, controverse, polémique. Cf. *Then. !.. L.,* IV, 297, 24-29.

e. Relever dans ce chapitre l'abondance des termes et expressions empruntés au domaine de la lutte ou du barrau : *praestruere, adversarius, provocare, admittere, disputare, possessio, dispicere.*

. . A qui appartiennent es cr tures .

XV. 1. Nous voilà donc arrivés à notre objet principal : c'est. verg c‹J point que nous tendions et. tout ce qui a été dit n'était qu'un préambule en vue do préparer ce que nous avons à dire. 'Rencontrons maintenant nos adversaires là même où ils nous provoquent.

2. Ils mettent en avant les Écritures et par leur audace ils font tout de suite impression sur quelques-uns. Dans le combat même, ils fatiguent les forts, ils séduisent les faibles, ils laissent en les quittant un scrupule au cœur des médiocres. 3. C'est donc ici surtout que nous leur barrons la route en déclarant 'qu'ils ne doivent pas être admis' à disputer sur les Écritures. 4. Si elles constituent leur force, il faut voir, pour qu'ils cn puissent user, à qui revient la possession des Ecritures, afin que celui qui n'a nul droit sur elles ne soit pas admis à y recourir.

Défense de discuter avec les hérétiques.

XVI. 1. Je donnerais à penser que c'est par défiance de ma cause ou par désir d'aborder le débat sous quelqu'autre biais que j'introduis cette question préalable, si je n'avais pour moi de bonnes raisons, et celle-ci en particulier que notre foi doit obéissance à ΓApôtre quand il nous défend de nous lancer dans les questions, de prêter l'oreille aux paroles nouvelles, de fréquenter l'hérétique après une réprimande, 'il ne dit pas après une discussion'. 2. 11 a si bien interdit la discussion qu'il spécifie qu'on ne doit joindre un hérétique que pour le réprimander et il ne parle, qui

XVI. a. Ce terme est chez les rhéteurs synonyme cie « quaestio ▮» · quod ex quaestione appareat ·. «caput nd quod referantur omnia », autrement dit est l'équivalent de · fond de la question · ou · état de la question », cf. *Thés. L. L.,* IV, 526. 65 ss.

1. Cette interdiction de rencontrer les dissidents est attestée par tous les Pères. Pour les h · et ni* siècles, voir, par exemple. Ignace, *Smyr.,* IV, 1 et VII, 2; *Didaché,* II. I et 12, I ; Dicnys de Corinthi:, cité par Eusèue, *ll. E.,* IV, 23, 3 iBaiihy, I, p. 203); Irënée, *Ado. haer.,* 111,3. I (▮ Sources Chrétiennes ·, n«34, p. 113), 11,31, il (Harvey, J, 370) ; Cyprirx, *De catholicae ecclesiae unitate.* XVII, etc. Elle est passée dans le droit canon, en particulier : les *Statuts de l'Égllsc Ancienne,* IG (des environ de l'an 500), les

Et hoc unam, scilicet quia non est christianus, ne more Christiani semel et iterum et sub duobus aut tribus testibus castigandus uideretur, cum ob hoc sit castigandus propter quod non sil cum illo disputandum. Dehinc quoniain nihil proliciat congressio scripturarum, nisi plane ut aut stomachi quis ineat eucrsionem aut cerebri.

XVII. Ista * haeresis non recipit quasdam scripturas ; et si quas recipit, non recipit integras sed adiectionibus et detractionibus ad dispositionem instituti sui interuertit, et si aliquatenus integras praestat, nihilominus diucrsasl expositiones commentata conucrtit. 2. Tantum ucritati obstrepit b adulter sensus quantum ct corruptor stilus ; uanae praesumptiones necessario nolunt agnoscere ea per quae rcuincuntur ; 3. his nituntur quae ex falso' composuerunt et quae de ambiguitate ceperunt. 4. Quid promonebis, exercitatissime scripturarum J, cum si quid defenderis, negetur ex diucrso «, si quid negations defendatur ? 5. Et tu quidem nihil perdes nisi uocem in con-

13 quis ineat eucrsionem *Gei Pam,* quis Ineat uerslonem *P RB Dhiion,,* qua inu..u.rsioncm A", qui sine aduendone X. quam ineas *Vlict Krm,* qua ineat eucrsionem *Big* cerebri) celebri *X,* crebri *A*.

2 non recipit integras *Kly Krm,* sed *Krm* 3 interuertit *Big Krm,* interuertit et si non recipit integras *P K B Gei Pam,* interuertit et *l recipit non recipit Λ X 7 vanae *lunius,* uariaccodd. *B B* 6'el *Pam Big* nolunt It3 *B edd.,* nolunt A *P* X /i' C *Dhiion.*

9/10 *ct.* Matt. 18. 15 sq.

XVII. a. Sans doute ce mot présente-t-il une nuance, péjorative.

b. Équivalent *d'adocrsalur* (contredire, s'élever contre, attaquer). Cf. note de J. H. Waszink. sur De *anima,* 24, in, p. 316 ; Blaise, *Did.,* p. 56. 9.

c. Locution adverbiale, cl. Apol.,2,5 et 23, l ; *Dca».,* 28 (I, 347. 21). Voir Hoppe, Spntar, p. If)1-102.

d. Génitif «le relation. Cet emploi est post-classique, cf. Hofmann, p. 403 ; Hoppe. *Syntax,* p. 21. ' '.B·

c. Construction post-classique, influencée par legrcc(otéx τοὐ πιρα)· Cf.

plus est, que d'une seule réprimande, parce que l'hérétique n'est pas chrétien a. Il ne voulait pas que l'hérétique parût devoir être, tout comme un chrétien, réprimandé une fois, puis une seconde fois encore, devant deux ou trois témoins : car s'il faut le réprimander, c'est justement pour la raison qui interdit do discuter avec lui. 3. Au surplus, ces luttes à propos des Écritures ne sont bonnes qu'à époumonner ct à casser la tête.

I'hé éti i _ , ... XVII, 1. Il est certains livres des Écritures que l'hérésie ne reçoit pas '. Ceux qu elle reçoit, elle ne les admet pas intégralement, mais clic les accommode à son système par des additions et des amputations. Même quand elle les garde à peu près dans leur intégrité, néanmoins elle les fausse en imaginant des interprétations différentes. 2. Un sens altéré ne fait pas moins de tort à la vérité qu'une plume corruptrice. Leurs frivoles conjectures ne veulent naturellement pas avouer les passages qui les condamnent. 3. Mais ils s'appuient sur les endroits qu'ils ont mensongèrement arrangés ct sur ceux qu'ils ont choisis en raison de leur ambiguïté -. 4. Que) résultat obtiendrez vous, vous, l'homme habile en fait d'Écritures, du moment que du côté adverse on niera tout ce que vous affirmerez et qu'au contraire on affirmera tout ce que vous nierez ? 5. Vous ne ferez qu'y perdre la voix dans la dis-

Adi>. *Henn.*. 32 (III, 162, 1) ; *Ad. Nat.*. II, 3 (I. 99, 7) ; *De Pud.*,3, I (I. 224, 19). Voir *Thts. !.. 1..,* V, 1, 1585, 66 es. — Celte expression appartient aussi à la tcnninologic juridique, ci. Hei mann und Skkel, op. cit.. p. 151-155.

Sentcnces d*Isidore, dr Séville, III, 2, le *Décret de Graticn,* 1,37, ct le Code *de Droit canonique* actuel *(can.,* 1325, § 3). Cf. H. I. Maiuiou, *Histoire dc l'éducation dans ΓAntiquité,* Paris, 1918. p. 124-125; P. db Labhiolle, *Introd.,* p. xlvi-xlvii.

2. Voir p. 41 ct p. 94, note 1.

t. Cf. *Iutrod.,* p. 14.

2. T. vise surtout les valent Inlcns, cf. *Ad. Val.*» 1 <111, 178, 6-7), 6(183, 3-1). Clément d'Alrxandhik adresse le même reproche aux gnostiques, cf. *Strom.,* VII, 10 (Staiilin, 111, 68, 10-11) : ·«>.*' ἰχλεγόμινοι τὰ ἀμφιβόλω; ιίρημένα ἴι τχ Ιδία μιτάγονσι δόξα . »

tentione, nihil consequer is nisi bilem de blasphematione f.

XVIII. Illc ncro, si quis est cuius causa in congressum descendis scripturarum ut. eum dubitantem confirmes, ad neritalem an magis ad haereses deuerget ? 2. Hoc ipso motus quod te uideal nihil promouisse, aequo gradu negandi et defendendi diuma parte *, statu certe pari, altercatione incertior discedet, nesciens quam hacrcsin iudicet. 3. Haec utique et ipsi habent l' in nos retorquere. Necesse est enim et. illos dicere a nobis potius adulteria scripturarum et expositionum mendacia inferri, qui proinde sibi defendant acritatem.

XIX. Ergo non ad scripturas prouocandum est nec in his constituendum certamen in quibus aut nulla aut incerta uictoria est aut parum certa. 2. Nam etsi non ita euaderet conlatio scripturarum ut utramque pariem parem sisteret, ordo rerum desiderabat illud prius proponi quod nunc solum disputandum est : quibus competat fides ipsa, cuius sunt scripturae, a quo et per quos et quando et quibus sil tradita disciplina, qua fiunt Christiani I*. 3. Vbi enim apparuerit esse uerilatein disciplinae

13 bilem Λ «it/., ullern P X *Ii B.*

5 diuersn] aduersa .4 *Rig.* a diversa *Krm* statu *A Riy,* statutum *P l. I' R* B *Gei Pam,* testatum *X* pari .4 *Rig,* de pari *Btmj.* et de pari *Gel Pam.* et pari *P X R R,* pari de *Pr.xch* (a diversa parte statutum, certe et dc pari altercatione, Incertior discedet *Krm]* 9 expositionum *Λ Gd Pani Rig.* eorum *add. P R H,* earum *add. X X.*

3 purum certa *R R Gei Pam,* parum incerta *A PX,* par Incertae *Rig* 7 Mint /1 *P X,* sint *R R Gei Pam Rig*

f. Ablatif causal, équivalent de *propter, ob.* Cette construction semble avoir été influencée par le grec, cf. *Thcs. L. L„* V, 1. 66. 13 ss. ; Hoppe, .Syntax. p. 33. — *Dlaspheniatio* est sans doute une création do T., qui ne lui survécut guère. Cf. TVies. /.. *L.,* 11, 2012, 7S-SI.

XVI H. a. *Dioerxa parte :* ablatif absolu, dont ue-jiio *gradu* (ablatif dc qualité) forme le prédicat.

b. *Habere* suivi d'un Infinitif actif est équivalent de posse. Cette construe-

pute et que vous échauffer la bile en face de leurs blasphèmes.

Inutilité des discussions.

XVIII. 1. Quant à celui, s'il existe, ir lequel vous entrez en discussion fes afin (l(. l':i(remir contre ses doutes, se tournera-t-il du côté île la vérité ou non pas plutôt du côté des hérésies ? 2. Emu de ne vous avoir vu prendre aucun avantage et de ce que la partie adverse ait nié et affirmé tout comme vous sans que personne ail bougé de sa position, il sortira de la discussion encore plus indécis et ne sachant plus ce qui est. hérésie. 3. Nos griefs, ils peuvent eux aussi les retourner contre nous. Car fatalement ils diront que c'est nous qui produisons des textes altérés et des exégèses mensongères, puisqu'ils revendiquent, tout comme nous, la vérité.

Divi i η du su'et J '

I· U nc faut donc pas en appeler aux Écritures ; il ne faut pas porter le coin· bat sur un terrain où la victoire est. nulle, incertaine ou peu sûre. 2. Ces confrontations de textes n'cussenl-elles point pour résultat de mettre sur le même pied les deux parties en présence, encore l'ordre naturel des choses voudrait-il qu'on posât, d'abord cette question qui présentement est la seule que nous ayons à discuter : « \ qui 'attribuer la foi elle-même, celle à laquelle se rapportent les Ecritures' ? Par qui, par l'intermédiaire de qui, quand et à qui la doctrine qui nous fait chrétiens est-elle parvenue l ? 3. Là où il apparaîtra que réside la vérité de

lion est influencé pur celle dc ϊχω. Cf. Hoppr , *Syntax,* p. -l3-l-l ; Hofmann, p. 558 (aveo bibliographic) ; voir encore E. I.ôt si i:i>r, *Syntactica,* II. p. 67 ss.. .Mftno emploi c. 22, ll (p. 117, 38) et c. 42, 3 (p. 148, 8).

XIX. a. Sur la construction dc ccttc période, voir les remarques tic J. Siiunimann, *op.* ci/.. p. 46-17. lions ce contexte, le terme *disciplina* nc peut avoir d'autre sens que ici. doctrine, comme dans c. 35, l (136. 6). Corriger done sur ce point, V. Morri., *Disciplina. l.c mot et l'idée représente par lui dans les eriwrcs dc Tertullien,* in *lien. d'Hisl. Jiccts.,* XL (1941*1915), p. 17. qui fut induit en erreur par la leçon fautive des éditeurs *sint.*— Comparer la division tripartite avec celle du *Dc oratione.* l (1. 181).

1. T. (-nonce ici les quatre points de la *partitio* qui seront discutés et réso* lus du chapitre 20 au chapitre 36. Cf. *Introd.,* p. 30-32.

et fidei chrislianae, illic erit ueritas scripturarum et expositionum et oinnium traditionum Christianarum.

XX. Christus lesus, Dominus noster, permittat dicere inierim, quisquis est., cuiuscumque Dei filius, cuiuscumque materiae homo et Deus, cuiuscumque fidei praeceptor, cuiuscumque mercedis repromissor, 2. quid esset, quid fuisset, quam patris uoluntatem administraret, quid homini agendum determinaret, quamdiu in terris agebat, ipse pronuntiabat siue populo palam, siue discentibus seorsum, ex quibus duodecim praecipuos lateri suo allegerat destinatos nationibus magistros. 3. Itaque uno eorum decusso reliquos undecim digrediens ad patrem post resurrectionem iussit ire et docere nationes tinguendas in Patrem et Filium el Spiritum sanctum *. 4. Slalim igitur apostoli — quos haec appellatio missos interpretatur — adsumpto per sortem duodecimo Mathia in locum ludae ex auctoritate prophetiae quae est in psalmo Dauid, consecuti b promissam uim Spiritus sancti ad uirtutes c et eloquium, primo per ludaeam contestata fide in lesum Christum et ecclesiis institutis, dehinc in orbem profecti eandem doctrinam eiusdem fidei nationibus promulgauerunt **. 5. Et perinde ecclesias apud unamquamque ciui-

10 ueritas scripturarum) ueritas et scripturarum A *Krm,* 11 Christianarum A *Pam Klg.* Christianorum *rell.*

4 repromissor A *Rig,* promissor *rell.* 6 quamdiu *R B cdd.,* et quamdiu *A P X,* hi quamdiu *Krm* 10 disgredlens A *Rig,* regrediens *P X R B Gei Pam* 11 tinguendas) Intinguendas A *Rig Krm* et lilium ct spiritum A N X, et in lilium et spiritum *P R B Gel,* ct In filium et in spiritum *L F Rlmg C Pam Rig* 20 perinde A, proinde *rell.*

XX. 5 cf. Ion. 4. 34 7 cf. loa. 18. 20 8 cf. Matt. 28,19 14,15 cf. Act. 1,20 15 cf. Act. 1, 20 ; Ps. 109 (108). 8 16 cf. Act. 1. 8 ; 2, 1 ss.

XX. a. Construction calquée sur le grec, cf. *Rom.,* 6, 3. Comparer avec *Adv. Prax.,* 20 (111,279, 1 1). *Dc bapt.,* 12,1 et 13. 3 ; *Dc Pad.,* 17 (1. 250,20) ; *Res. car.,* 47 (111.97,1). Consulter Hopi-k, *Retirage,* p. 27, uute l et \V. Bauer, *Griechisch-Deutsches WMerbuch zu rien Schri/tcn des N, T.,* p. 950.

la doctrine et de la foi chrétienne, là seront aussi les vraies Écritures, les vraies interprétations et toutes les vraies traditions chrétiennes.

Les Églises dépositaires de la foi.

XX. 1. Le Christ Jésus, Notre Seigneur — qu'il rne permette de m'exprimer ainsi un moment - quel qu'il soit, de quelque Dieu qu'il soit le fils, de quelque matière qu'il ait été formé homme et Dieu tout ensemble, quelque foi qu'il enseigne, quelque récompense qu'il promette, 2. déclarait lui-même pendant son séjour sur la terre cc qu'il était, ce qu'il avait été, de quelles volontés paternelles il était chargé, quels devoirs il prescrivait à l'homme, et cela soit en public, devant le peuple, soit dans des instructions privées à scs disciples, parmi lesquels il en avait choisi douze principaux pour vivre à ses côtés et pour être plus tard les docteurs des nations. 3. L'un d'eux ayant été chassé, il ordonna aux onze autres, au moment de retourner vers son Père, après la résurrection, «l'aller enseigner les nations et de les baptiser au nom du Père, du Fils et. du Saint-Esprit. 4. En conséquence, les apôtres (cc terme signifie « envoyés ») choisirent aussitôt, par la voie du sort, un douzième apôtre. Mathias, à la place de Judas, selon l'autorité de la prophétie «pii apparaît dans le psaume de David. Ils reçurent la force promise de l'Esprit Saint qui leur donna le don des miracles et des langues. Cc fut d'abord en Judée qu'ils établirent la foi en Jésus-Christ et qu'ils installèrent des Églises. Puis ils partirent à travers le monde, et annoncèrent aux nations la même doctrine et. la même foi. 5. Dans chaque cité ils

b. T. fait un usage assez fréquent «le *consequi* en connexion avec «les idées dc baptême, grâce. prophétie. Voir note dc Waszink sur De *anima,* 9, 3. p. 167 ct H. von Soden, *fias tateinlsche* Ncuc *Testament in Afrika sur Zeit Cyprians,* Leipzig. 1909, p. 249.

c. Le substantif *vint* se trouve déterminé par un complément formé par un substantif précédé d'une préposition. Une telle construct Ion est rare dans la langue classique. Voir *Apol.,* 4. 1 et 8. 5 avec notes de Waltzing, p. 30 ct 46; Λροl„ 42, 1 et 47, 12 ; Λ«i *Nat.,* I, 7 (I, 71, 13).

d. Terme «le droit public qui prit le sens général d'enseigner, faire connaître.

tatem condiderunt, a quibus traducem fidei et semina doctrinae ceterae exinde ecclesiae mutuatae sunt et coltidie mutuantur ut ecclesiae fiant. G. Ac per hoc ct ipsae aposlolicac deputabuntur ut suboles aposlolicarum ecclesiarum. 7. Omne genus ad origine suam ‘ censeatur ‡ necesse est. Itaque tot ac tantae ecclesiae una est illa ab apostolis prima, ex qua omnes. 8. Sic omnes primae et omnes apostolicae, dum una omnes. Probant unitatem communicatio pacis et appellatio fraternitatis et contes-

22 ecclesiae (prini, *loc.)* .1 *Ilirs X R3 R Gel Pam Rig,* doctrinae ecclesiae *P R* A'l mutuatae A *If edd.,* inultae *P X R* 24 suboles *A,* soboles *rell.* 26 una est illa .1 .V *Rlmg Gel Pant Rig,* minui esse illam *P R R* 27 primn *A X R' mg edd,* priman *PHD* 28 post «nines *gravius distinscit Kcliner.*

c. .4d est ici équivalent de *secundant,* cf. *Thés. L. L.,* I, 549, 69 ss.

f. Équivalent de *Meari, appellari.* Ce sens n'npparalt que dans le latin tardif. Cf. *Thés. L. L.*. III. 789, 76 sS., Λ compléter par la note de Waszink, sur De *anima,* 21.3. p. 293. - Au chapitre suivant, ce verbe est pris dans un sens un peu différent.2

1. La traduction ne rend qu'imparftdtcment l'image évoquée par *tradux* qui est celle de la propagation par marcottage, comme celle de la vigne. — Sur cette image, cf. H. Ποι·ι·κ, *Syntax...,* p. 177-178.

2. *Pax* présente chez 'I'. un sens très riche. Il n'est pus seulement l'équivalent <le ▮ communauté cultuelle ·. mais évoque eu même temps toute la « vie dans l'Église », ct la communion avec Dieu par l'Église. Accorder la paix i« un pécheur, c'est ii ta fois le réintroduire dans la communauté des fidèles ct le réconcilier avec Dieu. Cl. .l. Teecwes, op. *cit.,* p. 56-00, 61; K. Rauneil Zur *Théologie der Russe bei Trrfullian,* In *.thhandlttngen liber Théologie and Kirche (Festschri/t /. K. Adam),* Düsseldorf, 1952. p. ISO.— *Communio, Communicare* évoque le fuit d'être cn communion avec les autres fidèles, mais semble inclure encore l'idée d'avoir part avec l'ensemble des fidèles au corps et au sang du Christ. Les deux sens s'impliquent mutuellement. Cf. A. Blaisk, *Dictionnaire. dit latin chrétien,* Strasbourg, 1955, p. 177 ; J. Ratzinoeu, I'offc *und Huns Galles* in *Augustins Lettre von der Kirche,* München, 1951, p. 60-62; W. Elert, *Abcndmahl und kirchengemelnschaft in der allen kirche....* Berlin. 1951, p. 23-31 ; Ch- Ciiautjur. *L'Excommunication ecclésiastique d'après les écrits de Tertullien,* in *Antonianum,* X (1935), p. 335 sqq. — Ces deux termes se disent en premier lien des fidèles. En étendant leur emploi aux Églises, T. veut marquer que toutes les Églises apostoliques ne forment qu'une communauté cultuelle, qu'un corps. — Comparer avec De *virg. vel.,* 2 (Orhlefi, l. 885) : ·... cum quibus scilicet communicamus ins pacis et nomen fraternitatis. Una nobis ct illis tides, unus deus, idem Chris-

fondèrent des Églises auxquelles dès ce moment les autres Églises empruntèrent la bouture de la foi la semence de la doctrine, et. l'empruntent tous les jours pour devenir elles-mêmes des Églises.

6. El par cela même, elles seront considérées comme apostoliques, en tant que 'rejetons' des Églises apostoliques. 7. Toute chose doit nécessairement être caractérisée d'après son origine. C'est pourquoi ces Eglises, si nombreuses cl si grandes soient-elles, ne sont que cette primitive Eglise apostolique dont elle procèdent toutes. 8. Elles sont toutes primitives, toutes apostoliques, puisque toutes sont une. ' Pour attester celte unité' elles se communiquent réciproquement la paixa, ' elles échangent le nom de frères elles se rendent mutuellement les devoirs de l'hospitalité' ' : 9. tous droits qu'aucune autre

tus, eadem spes. eadem lavacri sacramenta, semel dixerim, una ecclesia sumus, ita nostrum est quodciimque nostrorum est. Ceterum divides corpus. »

3. Tertullicn et les Pères considéraient l'Église comme une · Famille », avec tout ce qu'impliquait pour les anciens le mot · Famille ·. Les chrétiens sont les *domestici Del (De /uga.* 2. Ohhi.hr . I. 466), les païens, les hérétiques, Ifs Juifs sont *extranei.* L'idée ct les mots sont du reste d'origine biblique, cf. E/Λ.,2, 1!); CeL. 6, 10; *Act.,* 1, 15 ; *Matt., 3,* 22.10,28, etc. Les chrétiens sont fils d'une même Mère et s'appellent entre eux · frères ·. Lc mot *fraternitas* est à peu près synonyme de *par.*. Cf. Tbbcwkx , op. *cit.,* p. 123 ; C. Charti er , *art. cil.,* p. 330-331; .l. l.ORTZ, op. *ci!.,* t. 1, p. 106-107.

4. Mot formé a partir de *tesserae.* L'image est très concrète. · Il s'agissait essentiellement d'une tablette, d'un cube, d'un osselet, dont deux hôtes gardaient chacun in moitié, transmise ensuite aux descendants. En rapprochant l'une de l'autre ce» deux fractions complémentaires de l'entier, on établissait l'existence do liens antérieurs d'hospitalité · (cf. Platon, *Le Banquet,* 191 *d* ct la note de L. Bobin , éd. *Hudi,* p. 33, note t). Celui qui présentait In partie complémentaire pouvait donc, même après «le nombreuses années, réclamer le droit d'hospitalité. En un mot. les tessères étaient des signes de reconnaissance et «le communion. Lc mot *symbolum* présente un sens voisin, mai» originairement s'employait surtout dans un contexte commercial ct évoquait l'idée de contrat ou de sceau garantissant un contrat. « Symbolum nuncupatur a similitudine quadam, translato vocabulo, quia symbolum inter se faciunt mercatores «pio eorum societas pacto lidco Icnca-Inr •(Aiaa sriN. .Scrm., 12, 1. F. *L.,* 38, 1058).Tertullien emploie deux fois *symbolum* en ce sens *(De paen.,* 6, 12, *Corpus Christianorum.* I, 331, -17 ; *Adv. Marc.,* V, I, III, 569, 0). Cf. Λ. d'Alès, *Tertullien, Symbolum* in /tec/i. -S'c. *Het.,* XXVI (1936), p. 108. Les chrétiens cn vinrent de très bonne heure il désigner sou» h- nom «le symbole la profession de foi baptismale, puis la formule plus développée connue aujourd'hui sous le nom de « Symbole des

seratio hospitalitatis. 9. Quae iura non alia ratio regit quam eiusdem sacramenti una traditio.

XXI. Hinc igitur dirigimus praescriptionem : si Dominus Christus lesus apostolos misit ad praedicandum, alios non esse recipiendos praedicatores quam Christus instituit, 2. quia ncc alius patrem nouit nisi filius et cui filius reuelauit, ncc aliis uidetur rcuclasse filius quam apostolis quos misit ad praedicandum utique quod illis renelauit. 3. Quid autem praedicauerint, id est quid illis Christus reuclauerit, et hic praescribam non aliter probari debere nisi per easdam ecclesias quas ipsi apostoli coudiderunt, ipsi cis praedicando tam uiua, quod aiunt, uocc quam per epistulas postea. 4. Si haec ita sunt, constat perinde omnem doctrinam, quae cum illis ecclesiis apostolicis matricibus * et originalibus fidei conspiret, ucritati deputandam, id sine dubio tenentem, quod ecclesiae ab

1/2 dominus Rl *mg It3 H Gei Pam Rig edd.,* deus A *P X Rx Dtuion.* 13 conspiret *R B cdrt.,* conspirent A *P X*

XXI. 3 cf. Matt. 28. 19 5 cf. Matt. 11, 27.

XXI. u. J.P. Waltzing remarque que T. almo à apposer un substantif ù un autre comme un adjectif. Comparez, par exemple avec c. 17,2 (110, 6), *Ado. Man.,* IV. 35 (III, 541, 19); il, 16 (357, 17). etc. Cf. J. P. Waltzing, Le *codex Fuldcnsis...,* p. 240.

apôtres » cf. J. de Giiei.l inck, *Patristique et Moyen-âge,* t. l, *Les recherches sur les origines du Symbole des apôtres,* 2- éd., Gcmblotix, 1949, (voir spécialement p. 244). Rupin, commo Tertullien, considère que cette profession de foi constitue le signe de reconnaissance des chrétien* *(Commentarius in Symbol. Apost., P. L.,* 21, 338). Pour tous les Pères, In communion fraternelle d'amour est fondée sur la foi ct reste Inséparable d'elle. Cf. Tekvwkn, *op. cit.,* p. 57. note 2. P. Th. Camki.ot, *Notes sur le mot Symbole,* in *Lumière ci Vie,* 2, 1952, p. 79. J. N. I). Kf.lly, *Note sur le mot Symbolum* In *Rufinns*

loi ne réglemente que l'unique tradition d'un même mystère ·.

Λ eux prescr p ons Ies hérétiques. ,,

XXI. 1. De ces faits, voici la prescrjpijün i qUe nous dégageons. ℂO,ÎIJC moment que Jésus-Christ, Notrc a é ⌊cs

apôtres prêcher, il ne faut donc point accueillir d'autres prédicateurs que ceux que le Christ a institués. 2. Car nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils l'a révélé. Or 'l'on ne voit pas que le Christ l'ait révélé à d'autres qu'aux apôtres qu'il a envoyés prêcher — prêcher cc que. bien entendu, il leur avait révélé. 3. Mais quelle était la matière de leur prédication, autrement dit, qu'est-ce que le Christ leur avait révélé ? Ici encore j'élève cette prescription que, pour le savoir, il faut nécessairement s'adresser à ces mêmes Eglises que les apôtres ont fondées en personne, et qu'ils ont eux-mêmes instruites, tant de «vive voix», comme on dit, que, plus tard, par lettres.

4. Dans ces conditions, il est clair que toute doctrine qui est en accord avec celle de ces Eglises, matrices[2] et sources de la foi, doit être considérée comme vraie, puisqu'elle contient évidemment ce que les Églises ont reçu

Λ *Commentary on the apostles' Creed (Ancient Christian Writers,* vol. XX), p. 101-102 (avec bibliographie). B. Capelle, *Le Symbole Romain au second slide* in *Rev. Bén.*. 30 (1927), p. 33-15, spécialement p. 37-38.

5. Sur ce sens de *Sacramentum, ct. J. db* Gheilinck, *Pour rhistoire du mot sacramentum,* Louvain, t. I, 1924, p. 79-80 : « *Sacramentum* n le sens de vérités salutaires, obscures pour quelques-uns, ct qui constituent l'objet dc la loi. · — Voir encore C. Moiirmann, *Sacramentum dans les plus anciens textes chrétiens,* in *Harvard Theological Review,* XI.VII (1954), p. 141-152.

1. Sur le sens de · prescription », voir *Intrad.,* p. 27-29. ct p. 21, note 2, ù peu prés équivalent dc « lin de non-recevoir ».

2. Il est diiïlcllc dc rendre en français le sens dc *matrix.* Ce mot veut évoquer l'idée dc source de vie. T. parle ainsi dans l'.-ldo. *Marc.,* IV, 35 (III, 511, 19) dc Jérusalem «matricem religionis ct fontem ·. Cvpuirn *(epist.,* 48, 3, *ad Fortunatum,* 11 ; Hartel, III, 338, 15-19) associe *matrix* et *radix,* P. nu Labriolle *(De catholicae ecclesiae imitate,* 23) propose la traduction de «centre de la vie · (Paris, 1942, p. 45). Cf. J. Puμι·ε, *Mater Ecclesia,* Washington, 1913, p. 9G-98 ; H. Hoppe. *Syntax...,* p. 175.

apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo accepit ; 5. omnem uero doctrinam de mendacio b praejudicandam 4 quae sapiat contra ucritatcm ecclesiarum et apostolorum Christi ct Dei. 6. Superest ergo uti demonstremus, an haec nostra doctrina cuius regulam supra edidimus de apostolorum traditione censeatur d et ex hoc ipso an ' ceterae de mendacio ueniant. 7. Communicamus cum ecclesiis aposlolicis quod nulla doctrina ‹|mersa : hoc est testimonium acritatis f.

XXII. Sed quoniam tam expedita probatio est ut si statim proferatur, nihil iam sil retractandum *, ac si prolata non sit a nobis, locum interim demus diucrsac jjarti, si quid putant ad infirmandam hanc praescriptionem mouere se posse. 2. Solent dicere non omnia apostolos scisse, eadem agitati dementia qua susum | rursus conuer-

15 accepit .4 G' *Jlig,* suscepit reti 16 omnem uero *A ilig,* reliquam uero omnem *relt.* 18 Christi et dei .4 *Ochi Ruu,* et Christi et ‹|‹·| *relt.* 20 uti ceterae] cctcrac .4 *liait.*

2 retractandum ***APFRB*** *cdd.,* tractandum ne X 6 qua susum .4 N X *FDiulon.,* qua sursum *L,* quas usum *P, oui. It H Gel Pam Rig,* (qua susum iusum conuertunt coni, *Rig* p. 65*)

b. L'emploi fréquent de *ile* pour ex ou *ab* est caractéristique du latin tardif (sens de · venant de ·) ; cf. I (ofmann, p. 420. § 47, 1 ; J. Schrunrn ct Cli. .Moiiuman, op. *cit.*. t. I. p. 108.

c. Terme Juridique qui appartient au même monde de pensée que *praescribere, exceptio.* etc. Cf. A. Beck, op. *cil.,* p. 86-88 (— relevé des passages présentant cc terme). Voire. 34, 8 (136. 30).

d. Ici équivalent *d'oriri,* · tirer son origine ·. Cc sens n'est pas attesté avant T. Cf. *Thés. L. L.*. Ill, 789, 6-27 ; â compléter pnr la note de J. H. Waszink, sur *De anima.* 20, 1. p. 282.

c. Relever cette double interrogation Indirecte introduite par *an... an.* Cette tournure est post-classique. Cf. Hofmann, p. 699, § 271 ; Hoppr, *Syntax,* p. 73.

f. Relever l'abondance des tenues d'origine juridique dans ce chapitre : *praescriptio, probo, consto, praejudico, demonstro, testimonium.*

XXII. a. Appartient àla terminologie juridique,celle de la procédure. Cf. Heumann-Seckei., op. *cit.,* p. 517 ; J. Shiinimann, *op. cit.,* p. 56. note 2.

b. Texte incertain. La correction de Rigait ius ne s'impose pas. I.uiinémc du reste renvoie a Augustin·, *in epist. 1 Joa., tr.,* 8, 2. *P. t..,* 35, 203 :

des apôtres, les apôtre,s du Christ, le Christ de Dieu *. 5. Par contre, toute doctrine doit être a priori jugée‘comme venant du mensonge’ qui contredit la vérité des Églises des apôtres, du Christ et de Dieu ·, 6. Reste donc à démontrer que celte doctrine, qui est la nôtre, et dont nous avons plus haut formulé la règle, procède de la tradition des apôtres, et que, par le fait même, les autres viennent du mensonge. 7. Nous sommes en communion avec les Églises apostoliques, parce que notre doctrine ne diffère en rien de la leur : c’est là le signe de la vérité.

Les apôtres n’ont-ils pas tout su ?

XXII. 1. La preuve en est si facile qu’aussitôl mise en lumière elle ne souffre plus de réplique. Faisons comme si nous ne l'avions pas exposée et permettons à nos adversaires de produire les arguments par où ils pensent pouvoir annuler celte prescription. 2. Ils ont coutume de dire que les apôtres n’ont pas tout su ; puis, poussés par le même esprit de démence, ils font

' Quod susum faciens iusiun, quod deorsum faciens sursum ; luxum vis facere deum ct te susum » ; *ibid., lr„* 10, S : « Susum me honoras, iusum me calcas. ·

3. Il est frappant tic trouver dans une des premières œuvres tbéologiques d’Augustin une formule semblable, cc qui prouve sinon l'influence du *De. praescriptione* ou de l'Ada. *fiaereses,* du moins l'authenticité, la catholicité dis vues exprimées par ces traités. Augustin *(Dr utilitate credendi.* VIII. 20). écrit : Sequere viam catholicae disciplinae, quae ab ipso Christo per apostolos ad nos usque manavit ct ab hinc ad posteros manatura est. · On rapproche souvent de ces textes Je passage suivant de Clément i›e Rome *(Ad Cor.,* 12. 1-5) : « Les apôtres nous ont été dépéchés comme messagers de bonne nouvelle par le Seigneur Jésus-Christ, Jésus-Christ a été envoyé par Dieu. Le Christ vient donc do Dieu, et les apôtres viennent du Christ. ' Ceux-ci instituent à leur tour des évêques. Mais la perspective est différente. L'idée d’npostolicité chez Clément ne sert pas à prouver l'autorité de la doctrine do l'Êglisc, mats la legimilé d'une institution, celle de l'épiscopat. Cf. B. Reynders. *Paradoidx,* p. 103 ; E. Flbsseman-Van Leur. *op. cit.,* p. 27 ; G. Dix, *Le mtnisfire dans l’Îïylixc ancienne,* p. 98-10G. L'idée de tradition nu sens doctrinal n'est cependant pas tout Λ fuit absente de *Cit-nt., 42,* 1-3, commo lo note Cerfaux (in *lie». d'Hixt. Eccl.,* L (1955), p. 571-572) contre II. von Camfenuausbn.

I. Comparer avec *De vira. wl„* 2 (Oehler, I, p. 885) : · Sed eas ego ecclesias proposui quus ct ipsi apostoli vei apostolic! viri condiderunt, et puto ante quasdam. ·

tunt, omnia quidem apostolos scisse sed non omnia omnibus tradidisse, in utroque Christum reprehensioni inicientes qui aut minus instructos aut parum simplices apostolos miserit. 3. Quis igitur integrae mentis credere potest aliquid cos ignorasse quos magistros Dominus dedit, indiuiduos habens in comitatu in discipulatu c in conuictu, quibus obscura quaeque seorsum disserebat, illis dicens datum esse cognoscere arcana d quae populo intcllegere non liceret ? 4. Latuit aliquid Petrum, aedilicandao ecclesiae petram dictum, claues regni caelorum consecutum et soluendi et alligandi in caelis et in terris potestatem ? 5. Latuit et lohannem aliquid, dilectissimum Domino, pectori eius incubantem cui soli Dominus ludam traditorem pracmonslrauit, quem loco suo lilium Mariae

9 qui aut A *R3 B cdd.,* quia ut ***PX*** Rl 12 habens A *Big.* habito* *P R B Cel Pani,* habitus X' 20 praesinontrauit *Λ Brng Big,* demonstravit *rell*

XXII, 13 cf. Mc. 4,31; i-c. 8. 10 15.16 cf. Malt. 16, 18 sq. 18/19 cf loa. 13, 23 ; 13, 25 19 cf. Ion. 13, 26

c. Néologisme chrétien. Ch. Mοιιπμλνχ *(Sondersprueheu...,* p. 250), noto que. bien que ta quatrième déclinaison fût déjà devenue tout à fait improductive, lu notion d'emploi était si fortement attachée à In terminaison en «fus que l'on n'hésita pas â former les cinq mots suivants : *apostolatus, clericatus, episcopatus, discipulatus* et *majoration*

‹l. Partout ailleurs, à l'exception du De *idol.,* 5 (I, 35,4-5), arcana présente Chez T. un sens péjoratif : · Arcana paganorum et haereticorum », De *bapt.,* 2, 2; Dr *res. car.*. 19 (III, 52. 2), etc. Cf. note île .1. IL Waszink. sur De *anima,* 18, 3, p. 258 ; Ch, Mouhmann, *Sacramentum dans tes plus anciens textes chrétiens,* lu 77ie *Harivard Theological Review,* XI.VII (1054), p. 114.2

1. Cf. Ado. *Marc.,* IV, 3 (III. 428, 6-8) : · Si apostolos praevaricationis et simulationis suspectos Marcion haberi queritur usque ad evangelli depravationem, Christum lam accusat, accusando quos Christus elegit. ·

2. Ce passage est la première attestation patriotique de .Matt., 16, 18-19. Cf. Ado. .Marc., IV, 13 (III, 458, 5-13) ù propos du changement du nom do Simon en celui de Pierre : ·... an quia et petra et lapis Christus ? Siquidem

volte-face et déclarent que les apôtres ont tout su, mais qu'ils n'ont pas tout enseigné à tous. Dans les deux cas, c'est au Christ qu'ils infligent un blâme, pour avoir envoyé des apôtres ou trop peu instruits ou d'esprit trop subtil *.

3. Quel est l'homme sensé qui croira qu'ils aient, ignoré quelque chose, ceux que le Christ établit comme maîtres, qui furent ses compagnons, scs disciples, ses familiers ? eux à qui il expliquait dans le privé toutes les obscurités, leur disant qu'il leur était donné de connaître des secrets que le peuple n'avait pas le droit de connaître. 4. Pierre aurait ignoré quelque chose, lui qui fut appelé la pierre sur laquelle l'Églisc devait être édifiée, qui reçut les clefs du royaume des cieux et le pouvoir de lier cl de délier dans les cieux cl sur la terre l ? 5. Jean aurait ignoré quelque chose, lui, le disciple préféré du Seigneur, lui qui dormit sur sa poitrine, le seul à qui le Seigneur ait désigné Judas comme le futur traître, lui qu'il recommanda à

et legimus positum euni lu lapidem offendiculi et in petram scandali : omitto cetera ; Itnque adfectavit carissimo discipulorum do figuris suis peculiariter nomen communicare, puto propius quam do non suis. » *Seorpiace,* 10 (I. 167. 21-26). *De. monogamia, 8* (Oehler. l. p. 773), *De pud.,* 21,9 (1, 269, 16-270. 15). — Ces textes, sutout le dernier, ont donné lieu à uno Immense littérature, cf. Van den Eyndu, op. *cit.,* p. 203-209; H. von CaMPRNHAU-»rn, *Ktrchlichcs Amt und Geistiiche Vollmacht in den erxten drei Jahrhunderten,* Tübingen, 1953. p. 251-261 ; .*J.* Ludwig, *Die Prbnalu>orte Mat.* 16. IS-19 in *der aUklrchlichcn Excgese,* Münster (Wcstf.), 1952, p. 11-20; Hugo KOcit, *Cathedra Petri,* Giessen, 1930, p. 5-31 ; P. Batiffol, *Cathedra Petri,* 1938, p. 175-178 ; O. Cullmann, *Saint Pierre, Disciple, Apôtre, Martyr,* Paris, 1952, p. 101-108. 144-1-15, etc. La portée de ces textes est difficile à évaluer de façon précise et sûre. Il semble que l'on puisse dire cependant que pour Tertullien l'I-iglise sc trouve bâtie sur les apôtres et plus particulièrement sur Pierre, duquel elle reçoit le pouvoir de lier et de délier. Pierre reçut ce pouvoir pour toute l'Eglise, ranis co pouvoir sera exercé plus particulièrement par les évêques. Un texte comme celui de *De monog.,* 8, semble prouver <ine Tertullien considérait Pierre comme le « Stammvater » (v. Campeniiav-skn, *op. cit.,* p. 222) de l'épiscopal et de tout l'ordre clérical. Malgré les restrictions qu'apporte Tertullien, Pierre se détache d'une façon exceptionnelle. – L'interprétation de Cyprien et celle d'Augustin resteront dans la ligne de Tertullien, mais Cyprien accentuera le pouvoir institutionnel des évêques. Pour Cyprien. dans la personne de Pierre fut établi l'épiscopat qui sc perpétue dans tous les évêque·. Cf. P. Batiffol, *Cathedra Pétri,* p. 178-181; O. Perler, *Le « De unitate »* (ch. IV-V) *de saint Cyprien, Interprété par saint Augustin,* in *Augustinus Magister,* t. 11, p. 835-S5S.

dcmandauit ? G. Quid eos ignorasse noluite quibus etiam gloriam suam exhibuit, et Moyseu ct Ilelian ct insuper de caelo patris uocem ? non quasi ceteros reprobans sed quoniam *in Iribus testibus stabit omne uerbum.* 7. Ignoraue-
25 runt itaque ct. illi quibus post resurrectionem quoque in itinere omnes scripturas disserere dignatus est. 8. Dixerat, plane aliquando : *Multa habeo adhuc loqui uohis, sed non potestis modo ca sustinere,* 9. tamen adiciens : *Cum uenerit ille spiritus ueritatis, ipse nos deducet in' omnem uerilalem,*
30 ostendit illos nihil ignorasse quos *omnem ueritalem* consecuturos per spiritum iteritatis repromiserat. 10. Et utique impleuit repromissum, probantibus actis apostolorum descensum spiritus sancti. 11. Quam scripturam qui non recipiunt nec spiritus sancti esse possunt, qui
35 necdum spiritum sanctum possunt agnoscere discentibus missum. Sed nec ecclesiam se defendere qui 6, quando ct. quibus incunabulis institutum esthoc corpus, probare non habent. 12. Tanti est enim illis non habere probationes eorum quae defendunt, ne pariter admittantur traduc-
to tiones l eorum quae mentiuntur.

26 disserere Λ *Ran Lofs. Krm,* edisserere P *R B Gei Pam Rig,* edissere X 29 deducet .4 /i *Gcl Pam* Rig. ducet P /, F R. docebit X N in omnem iteritatem B *Gel Pam Rig,* in omne veritate P X R, in omni...) .4 31 repromiserat l promiserat Λ 34 nec spiritus sancti esse possunt *R Rio, ont. rcll.* 34,'35 qui necdum *Rig.* nedum P R *R,* ne X, nec .4 36 se defendere *Λ X,* se dicant defendero *P R R Gcl Pam,* dicant se defendere X, defendere *Rig* 36/37 ct quibus] in quibus .1, ct in quibus *Krm.*

20 cf. Ion. 19. 20 sq. 22,23 cf. Matt. 17. 1 ss : Mc. 9, 1 es ; l.c. 9. 28 *s. 24 Dent. 9. 15; Matt. IS, 16; loa. S, 17; II Cor. 13. l 25.26 cf. Lc. 24,27 27 Ion. 16, 12 sq. 32 cf. Act. 2. 1 ss. 33/34· Cf. Horn. 8, 9.

e. Tertullien use assez. fréquemment de l'infinitif parfait au lieu de l'infinitif présent après un parfait ou un plus-que-parfait, cf. Πορρε, *Syntax,* p. 52-53, *Bcilraye,* p. 10. J. H. Waszink. note sur De anima. 35, 3, p. 414. Hofmann, p. 591-592, croit que l'influence du grec a dit jouer un rôle dans l'extension do cotte construction.

f. *Deducere* (· ôôr.vciv) est attesté par Val. Maxime, mais devient sur·

Marie pour lui tenir lieu de fils à sa place ? 6. Que voulut-il qu'ils ignorassent, ceux à qui il fit connaître sa gloire, et Moïse et Élie et la voix du Père du haut du ciel ? Non qu'il fit peu de cas des autres apôtres, mais parce que «toute parole doit reposer sur l'affirmation de trois témoins ». 7. Ils ignorèrent, donc aussi, ceux à qui, après sa résurrection, il daigna expliquer en chemin toutes les Écritures ?

8. Il est. vrai qu'il avait dit un jour : « J'ai encore bien des choses à vous dire, mais vous ne pourriez les supporter maintenant. » 9. Il ajouta cependant : « Lorsque sera venu l'Esprit de vérité, il vous conduira lui-même à toute vérité. » Par là-même, il montre que ceux-là n'ont rien ignoré à qui il promettait la possession de toute vérité, grâce à l'entremise de l'Esprit de vérité. 10. Et il remplit sa promesse puisque les *Actes des Apôtres* attestent la descente de l'Esprit. Saint. 1t. Ceux qui ne reçoivent pas ce livre ne peuvent appartenir au Saint-Esprit, puisqu'ils ne peuvent pas reconnaître que l'Esprit ait été déjà envoyé aux disciples, ni non plus défendre l'Eglise, puisqu'ils ne sauraient prouver à quel moment ni dans quel berceau ce corps s'est développé 3. 12. Ils aiment encore mieux ne pas avoir de preuves des idées qu'ils défendent que de disqualifier, en admettant ces preuves, les mensonges qu'ils font.

tout fréquent dans les *Vieilles Lutines* et chez Tertullien. CL *Thés. L. L.,* V. 1. 272, 60-70 *(In* commande tantôt l'acc., tantôt l'nbl.).

K· *Qui quia.* Construction dure, mais de nombreux exemples similaires empêchent d'y apporter une correction. CL Thôrnki.i., |f, p. 09-70. — Sur *habcrc posse, ct.* 18,3(111,7).

h. L'indicatif dans l'interrogation indirecte est caractéristique du latin tardif ct populaire. Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 72.

I. T. emploie souvent *traducere* dans le sens de · produire au jour ·, « révéler une chose ciichcc ·, réfuter (équivalent de *patefacere, coarguere, refutare. Di-*). CL note de J. IL Waszinx, sur *De anima,* 1,5, p. 92 ; J. P. Waetsing. Le *codex Fuldcnsis...,* p. 322, 323 avec de nombreuses références.

3. CL .-ldr>. *Marc.,* V, 2 (III, 573, 28). Eusèbh *(H. E.,* IV, 29, *Sources Chrétiennes,* 31, p. 214) ct Jérôme *(Ad Tit.. prol., P. L.,* XXVI, 556) le rapportent des Encrâtîles et Epiphane *(Haer.,* 30.10. *P. G.,* il, 432 des Êbionltc.

4. Cf. .ldi'. *Marc.,* V, 2 (III. 574, 2-1) : · ...quando ncc promissio spiritus sancti aliunde probetur exhibita quam de instrumento actorum. ·

XXIII. Proponunt ergo ad suggillandam ignorantiam aliquam apostolorum quod Petrus et qui cum eo ʃ reprehensi sunt a Paulo. 2. 'Adeo', inquiunt, 'aliquid eis defuit', ut ex hoc etiam illud struant potuisse postea pleniorem scientiam superuenirc, qualis obuenerit Paulo reprehendenti antecessores. 3. Possum et hic acta apostolorum repudiantibus dicere : 'Prius est ut ostendatis quis iste Paulus et quid ante apostolum h et quomodo apostolus', quatenus et alias ad quaestiones plurimum eo utuntur. 4. Neque enim, si ipse se apostolum de persecutore profitetur^, sufficit unicuique examinate credenti, quando nec Dominus ipse de se testimonium dixerit. 5. Sed credant sine scripturis ut credant aduersus scripturas. Tamen doceant ex eo quod allegant Petrum a Paulo reprehensum aliam euangelii formam a Paulo superductam citra 4 eam quam praemiserat Petrus et celeri. 6. Atquin demutatus in praedicatorem de persecutore deducitur ad fratres a fratribus ut unus ex fratribus, ad illos et ab illis, qui ab apostolis Culem induerant. 7. Dehinc, sicut, ipse enarrat, ascendit llierosolymam cognoscendi Petri causa, ex officio et iuro

2 cum eo .4 *P X Rig,* cum eo erant A' B *F Gel Pain* 6 possum .4, possumus *R R Gel Pam Rig,* possunt *P X* 10 si ipse se apostolum Λ *Gel Pam Rig,* si ipsi se apostolum *Rmg,* pseudoapostotum sft *P R B.* sui» se apostolum sed X. ipse apostolum se A' 12 credant zl *Ii* R3 *edd.,* credent *P X* Rl. credunt Vr.« 18 mi illos ct ab illis .1, ‹4 ad illos ai» illis *Gei Pam Rig.* ab illo ct ab illis X R3 B. ab illo ad illos *P Rl,* ab illis ad illos *Rrng* 20 hierosolyman *P R B Gel Pam,* in hierusolyma zl A' *Rig,* in bierosolimam *X*

XXIII. 2 cf. Gal. 2, 11 «. 9/10 cf. Gal. 1, 23 ; Phil. 3. 6 : I Tim. 1. 13 11 cf. loa. 5. 31 17/18 cf. Act. 9. 27 19/20 cf. Gal. 1. 18

XXIII. a. *Cum co eum eo erant.* L'ellipse d'esse est fréquente chez T. Cf. E. Lôfstbj&t , *Zur Sprache...,* p. 57 ss.

b. *Quid ante apostolum = quid ante fuerit quam apostolus fuit.* T. use assez souvent de *ante,* au sens temporel, suivi d'un mot qui ne marque pas par lul-mCme une idée de temps. Comparer *Apol.,* 3, 3 ct 2, 17 avec notes de .1. P. Waltzing : *De bapl.,* 3, 2.

e. si ipse Paulus sc apostolum de persecutore factum esse profitetur. Ellipse de *fieri, cf.* Horrn, *Syntax,* p. 115.

Conflit d'Antioche

XXIII. 1. Ils mettent donc en avant, Pour/«criminer« l'ignorance «des apôtres, ce fait que Pierre ct ceux qui raccompagnaient furent repris par Paul *. 2. « Tant il est vrai, disent-ils, qu'il leur a manqué quelque chose. » Et ils en concluent qu'une science plus complète pouvait leur venir encore, telle que Paul l'eut en effet quand il critiqua ses prédécesseurs dans l'apostolat.

3. Je pourrais répondre ici à ces gens qui rejettent les *Actes des Apôtres* : « Montrez-moi d'abord quel est ce Paul, ce qu'il était avant d'être apôtre et comment il le devint », puisqu'on d'autres questions, ils font de lui si grand usage. 4. Il est vrai qu'il nous dit lui-même qu'il devint de persécuteur apôtre. Mais pour quiconque ne croit qu'après mûr examen, cela ne suffit pas : le Seigneur lui-même n'a point porté témoignage sur soi.

5. Mais soit ! qu'ils croient sans les Ecritures pour croire contre les Ecritures. Au moins qu'ils nous montrent d'après ce blâme de Pierre par Paul, dont ils font état, que Paul ajouta un nouvel Évangile à celui que Pierre cl tous les autres avaient déjà annoncé. 6. La vérité, c'est que devenu de persécuteur prédicateur, Paul est présenté aux frères par les frères comme un frère : je dis à ceux et par ceux qui avaient reçu leur foi des apôtres 1. 7. Puis, ainsi qu'il le raconte lui-même, il monta à Jérusalem pour faire connaissance avec Pierre, comme c'était son devoir et son droit, puisqu'il participait à la même

d. *Citra* présente citez T. des sens divers. Ici. celui *d'extra, praelcr* (peut-être sous l'influence de παρὰ). Cf. *Thés, L. L.,* III, 1205,60-62 ; qui renvoie également à *Adv. Marc.,* V. 3 (III, 574, 13-14).

1. Ce dissentiment des apôtres sera exploité contre le christianisme en général par Porphyre. Ct. A. Harnack, *Porphyrttu, · Gegen die Christen »,* 15, *Bûcher...,* Berlin, 1910, trag. 21 et 22. Allusion à ccs critiques dans JéiiÔME, *in Gai., prol. (P. L.,* 26. 310). — Voir encore P. de Laoriollb, *La réaction païenne,* Paris, 1934, p. 261-262.

2. Littéralement : « revêtir lu foi ». Allusion au baptême, en référence Implicite ù *Gal.,* 3, 27. Tertullien a sans doute devant les yeux l'épltre aux tialates durant la rédaction <lc ce chapitre. *Ct. De rcs. car.,* 19 (111, 51, 22-23), 56 (116,3); De anima, 50,2(1,68. 5); *De bapt.,* 12,2ct 13, 2, Voir la note de J. 11. Waszink, sur *De anima,* 50, 2 (op. *cit.,* p. 520-521).

scilicet eiusdem fidei et praedicationis. 8. Nam et illi non essent mirati de persecutore factum praedicatorem si aliquid contrarium praedicaret nec Dominum praeterea magniificassenl · quia aduersarius eius Paulus obucncrat. 9. Itaque et dexteram ei dederunt, signum concordiae et conucnientiae, el inter se distributionem olFicii ordinaucrunt, non separationem euangelii nec ut aliud alter sed ut aliis alter praedicarent, Petrus in circumcisionem, Paulus in nationes. 10. Ceterum si reprehensus est Petrus quod, cum conuixisset ethnicis, postea se a conuictu eorum separabat personarum respectu, utique conuersationis fuit uitium, non praedicationis f. 11. Non enim ex hoc alius Deus quam creator et alius Christus quam ex Maria, et alia spes quam resurrectio annuntiabatur.

XXIV. Non mihi tam bene est, imino non mihi tam male est ut apostolos committam ·. 2. Sed quoniam peruersissimi isti illam reprehensionem ad hoc obtendunt ut suspectam faciant doctrinam superiorem, respondebo quasi pro Petro : ipsum Paulum dixisse factum se esse omnibus omnia, fudacis ludaeum, non ludaeis non Judaeum ut omnes lucrificaret. 3. Adeo pro temporibus l' et personis

22 mirati *A Ktfj,* admirati X X Pam, nmmirati*PRB Gcl* 23 praeterea] proptcrca V/ief *Prsch* 25 dexteram) dextram .1.‡1

23/24 cf. Gal. I, 21 ; Act. 9. 21 28*29 ct Gal. 2, 9 30 cf. Gnl. 2, 11 ss.
XXIV, 5 cf. ICor. 9.19-21.

e. Noter la suite des temps : *mirati essent. praedicaret, magnifleastenti* T. écrit sans doute *praedicaret* nu lieu de *praedlcasset* pour marquer que Faction continue. Cf. Huppe, *Syntax,* p. 69-70.

f. Noter dans le» paragraphes 9 et lu les mots suivants : circumcisio qui est une création chrétienne (cf. Ch. Mohrmann, *Sondersprache.,.,* p. 170-171), *convioo* : attesté depuis Sénèque mais surtout fréquent chez les auteurs chrétiens ; *ethnicus,* très employé par T. ct Cyprien, mais tombé en désuétude après eux (cf. Ch. Mohrmann, *Sondcrsprnche...,* p. 110) ct *conversatio,* post-

foi et à la même prédication. 8. Ils ne sc seraient pas étonnés qu'il fût devenu de persécuteur prédicateur, s'il avait annoncé une doctrine contraire à la leur; ils n'auraient pas en outre glorifié le Seigneur de cc que Paul, son ennemi, était venu à lui. 9. Aussi lui donnèrent-ils la main droite en signe de concorde et d'union 3[4] Ils réglèrent le partage des fonctions, mais sans diviser l'évangile : il ne s'agissait point de prêcher chacun un évangile different, mais d'annoncer le même évangile aux différents groupes, Pierre aux circoncis, Paul aux gentils. 10. Au surplus, si Pierre fut blâmé de ce qu'apres avoir vécu avec les païens, il se séparait d eux et faisait acception de personnes, ce fut là une faute de conduite et non une faute d'enseignement ·. | 1. I) n'annonçait pas pour cela un autre Dieu que le Créateur, un autre Christ que le Christ né de Marie, une autre espérance que celle de la résurrection.

La vision de Paul au troisième ciel.

XXIV. 1. Je n'ai pas la bonne fortune ou, pour mieux dire, je n'ai point la mauvaise fortune de mettre les apôtres en conflit. 2. Mais puisque ces pervers tirent prétexte île cette réprimande de Paul pour rendre suspecte la doctrine prêchée avant lui. je répondrai, comme si je plaidais pour Pierre, que Paul a dit lui-même « qu'il s'était fait tout à tous, juif pour les juifs, non juif pour les non-juifs, afin de les gagner tous». 3. Tant il est vrai

classique et qui dans le sens de discipline, conduite, n'est guère employé que par les auteurs chrétiens (ct. *Thcs. L. L.,* IV, 852, 26 ss.).

XXIV. a. Terme usuel pour les combats de gladiateur* (Voir note de Bin i›m:y, p. 63 ; Ho ppe, *Syntax,* p. 206-209). Sens de ▮ mettre aux prises ·. l». Bruchylogic. T. dit le plus souvent : *pro condicione temporum.* Comparer e. 1,1; *De bapl.,* 14, 2 et 18, 4.

3. Littéralement h» «droite », cf. *Gai.,* 2. 9. — Pour les latins, tendre ln main droite était *signum concordiae, signum consonandae,* signe d'mnltlé. L'aspect d'nroitié xc trouve encore davantage mis en relief par les Grecs. Cf. F. J. Dôrx.ni«, *Veriteigung aon Kuss. Hûndcdruck und Sulzgenieinscha/t* uns *Gewlsstnsbedenken,* in Λ. *C.,* V (1936), p. 51-5G.

4. Même plaidoyer dans .Ado. *Marc.,* IV, 2 (111, 427, 5 ss.), 3 (427, 21), V, 3 tout entier.

et causis quaedam reprehendebant, in quae et. ipsi aeque pro temporibus et personis et causis committebant c, quemadmodum si et Petrus reprehenderet Paulum quod prohibens circumcisionem circumcideret ipse Timotheum. 4. Viderint qui de apostolis indicant. Bene quod d Petrus Paulo et in martyrio adaequatur. 5. Sed et si in tertium usque caelum ereptus Paulus et in paradisum delatus audiit quaedam illic, non possunt uideri fuisse quae illum in aliam doctrinam instructiorem praestarent, cum ita fuerit condicio eorum ut nulli hominum proderentur. 6. Quod si ad alicuius conscientiam manauit nescio quid illud et hoc se aliqua haeresis sequi affirmat aut Paulus secreti proditi reus est, aut cl alius postea in paradisum ereptus debet ostendi cui permissum sit eloqui quae Paulo mutire non licuit.

XXV. Sed, ut diximus, eadem dementia est cum confitentur quidem nihil apostolos ignorasse nec diucrsa inter se praedicasse, non tamen omnia nolunt illos omnibus reuelasse. 2. Quaedam enim palam et uniuersis, quaedam secreto et paucis demandasse quia et hoc uerbo usus est Paulus ad Timotheum : *O Timothee, depositum custodi,* et rursum : *Bonum depositum serua.* 3. Quod hoc depositum

9 coinmil tcbaiil] promittebant .4 11 circumcideret .1 X *Ochi Krm* circumciderit P *R B cdd.* 15 non possunt .4 *(ici Pam Rig,* quae non possunt ***PXRB*** uideri fuisse] uideri ea fuisse *C Parn Krm* 18 manauit] emanauit .1 Ran.

7 serva .1 .V X *Rig,* custodi P *R B Gei Pam*

10/11 cf. Act. 1G. 3 13/14cL II Cor. 12 1 ss.

XXV. β I Tim. 6, 20

c. Tertullien construit souvent *committere* avec in et l'accusatif, voir les exemples réunis par Tiiô k n e l i., II, p. 23-21.

d. Tournure elliptique, familière Λ T. CL ApoL, 7,13; 21, 10 ; 10, Oct note de J. P. Wa i.t z in o , p. 1 L

qu'ils critiquaient, eu égard aux temps, aux personnes, aux espèces, certaines pratiques qu'ils se permettaient eux-mêmes en tenant compte des temps, des personnes et des espèces. C'est comme si Pierre avait critiqué Paul de ce que, tout cn prohibant la circoncision, il avait circoncis lui-même Timothée. 4. Qu'ils y prennent garde, ceux qui se permettent de juger les apôtres! Il est heureux que Pierre et Paid aient été mis sur le même pied dans la gloire du martyre

5. Mais Paul a eu beau être ravi jusqu'au troisième ciel et transporté au paradis, y avoir entendu certaines révélations, ces révélations n'ont pu apporter à sa doctrine un supplément qui la modifiât, puisqu'elles étaient de telle nature qu'elles ne devaient être communiquées à personne. 6. Si ces mystères ont transpiré et. que quelque hérésie prétende y trouver sa loi, c'est donc que Paul est coupable d'avoir violé le secret ; ou bien qu'on nous montre un autre homme qui ait été enlevé après lui au paradis et qui ait reçu l'autorisation d'exposer ce que Paul reçut défense de dire même tout. bas.

Une doctrine secrète ?

XXV. 1. Mais, comme nous l'avons observé, c'est une égalé folie de reconnaître d'une part que les apôtres n'ont, rien ignoré, qu'ils n'ont rien prêché de contradictoire, et d'autre part, de vouloir pourtant qu'ils n'aient pas révélé à tous ce qu'ils savaient. 2. qu'ils aient annoncé certaines choses en public pour tout le monde, et qu'ils en aient confié d'autres secrètement à un petit nombre. Cela, parce que Paul s'est servi du mot suivant en s'adressant à Timothée : « O Timothée, garde le dépôt», et. encore : «Conserve le précieux dépôt.» 3. Quel est ce dépôt1? Est-il 'secret' en

1. Voir note sur 36, 3, p. 138, note 4.

1. La notion de *dépôt* permet de préciser un aspect important de la tradition. Celui qui a reçu un objet cn dépôt doit le garder fidèlement et le restituer intact a celui qui Je lui a confié. (Cf. Ed. Coq, *Manuel des institutions juridiques des Romains,* 2· ΛI., Paris, 1928, p. -147). Toutefois la notion Juridique de dépôt sc prête moins bien que celle de fidelcomiuis par exemple, ft la démonstration de Tcrtullien dans Je *De praescriptione.* En effet, la notion de dépôt implique que le dépositaire conserve le bien confié à la disposition

est ? tacitum l ut alterius doctrinae deputetur ? 4. An illius denuntiationis dc qua ait ‖ : *Hanc denuntiationem commendo c apud te, filiole Timothee?* 5. Item illius praecepti dc quo ait : *Denuntio tibi ante Deum a, qui uiuifical omnia et lesuni Christum, (pii testatus est sub Pontio Pilato bonam confessionem, custodias praeceptum ?* 6. Quod autem praeceptum ct quae denuntiatio ? Ex supra et infra scriptis intellegere erat, non nescio quid subostendi ' hoc dicto dc remotiore doctrina sed potius inculcari dc non admittenda alia praeter eam quam audierat ab ipso, et puto *coram multis,* inquit, *testibus. 'I.* Quos multos testes si nolunt ecclesiam intellegi, nihil interest, quando nihil tacitum fuerit quod sub inultis testibus proferebatur. 8. Sed nec quia uoluit illum *haec fidelibus hominibus* demandare, *qui idonei sint et alios docere,* id quoque l ad argumentum occulti alicuius euangelii interpretandum est. 9. Nam cum dicit *haec,* dc eis dicit dc quibus in praesenti s

8 tacitum /l Rig *Rau Krm* tam tacitum *Gei Pam Ochi,* tam idoneum *P II B.* tam id aerum N *X,* an idoneum *Prsch* alterius) alteri *Rty,* nlliori *Vlir.t, LabrioUc* 9 dc qun .1 *Gei Pam Rig,* de quo *rcll.* *12* testatus *Λ RUj.* testificatus *rcll.* 13 custodias *Λ* .V *Rig,* ut custodias *P R B (id Puni,* custodias et *X* 15 intellexere erat R'nig (ex *emend. Rhen.),* intellege....) .1, inlelligcrnt P *H B.* intclligerunt X, intellexerat .V, intelllgetur *Gei Pani Rig,* intellegi erat *Krm* 21 uoluit .1 Rig,.nolunt *Btng Get,* monet P X Λ *B Pam* 24 cum A *Rig,* et cum *rcll.*

7 II Tim. I. U Of Tint. 1,18 11 FTim. 6, 13sq. 18IITim.2,2 21 II Tim. 2. 2.

XXV. «. Le mime sens de «caché · se retrouve chez Uil a ih e, *in Mall.,* 20, 6. P. 9, col. 1058B. CL Bl a is e. *IM.,* p. 807.

b. T. fuit un large emploi de la préposition *de* (ttepO avec les verbes dieerc, *scribere, declarare, indicare,* etc. Cf. *Thes. !.. I...* V, 07. 25 ss. Sur la construction <te *qua ail,* voir spécialement T/tet. L. *L„* I. 1 lu'.t. 75-1 lG0, 2, qui renvoie à *Iciun.,* 15 (1, 293, 23). CL *Index de E.* Mic iü k i.s.

c. *Commendo* semble ici reprendre le sens technique juridique de ▮ déposer ·, · confier Λ la garde », *Thés. !.. L„* HL 1840, 38-40 cite ce texte du juriste Pa u l : ▮ 1s... qui.., vini latronum timens, apud aliquem rem custodiendam commendat. ·

sorte qu'on doive le croire constitué par quelque doctrine, 'étrangère' ? 4. Ou ne fait-il pas plutôt partie de cette recommandation dont il dit : « .Je te confie celte recommandation. mon cher (ils Timothée », 5. et de ce précepte dont il «lit : « Je te recommande, devant Dieu qui vivifie toutes choses et devant le Christ Jésus qui a rendu sous Ponce-Pilate un excellent témoignage, dc garder le précepte. » 6. Mais quel est ce précepte ? Quelle est cette recommandation ? On voit d'après le contexte qu'il n'y a là aucune allusion voilée à une doctrine secrète, mais que bien plutôt l'apôtre insiste sur l'obligation de n'en point admettre d'autre en dehors de cello que Timothée avait apprise de lui, et je suppose, comme il le dit, «devant un bon nombre de témoins ». 7. Si par ce bon nombre de témoins on ne veut pas entendre l'Église, peu importe ; en tous cas, ce qui est articulé devant un grand nombre de témoins ne saurait passer pour secret. 8. Et dc ce que Paul veut que Timothée confie « ces choses à des hommes fidèles » qui soient « capables dc les enseigner aussi à d'autres», on n'en peut tirer aucune preuve pour l'existence de quelque évangile occulte -. 9. Puisqu'il dit « ces choscs-

‹l. Sens decoram. Usage post-classique. E. Miciin us renvoie à /td». *Marc.,* IV. 28 (III, 517, 15 ct 16); IV, 30 (525, 21). (X *Thés. !.. t..,* II. 131. 82 ss.

e. Non classique. T. l'emploie en général en relation avec quelque chose de secret, de caché. Comparer *De bapl.,* 19,2 ; ΛΛ». *Marc.,* B'. 38 (III. 550,10) -•W». Val., 7 (III. 178, 7); *Ado. licrm.,* 37 (III. 167,11).CI. Blaise, *Diet.,* p. 781.

i. Noter le brachylogismc. signalé par E. Miciuri.s : *ad ostendendum occultum aliquid euangelium.* C'est â tort que Rausciirx a cru lire *ideoque,* ce qui induisit en erreur E. Lôfsfeot, *Zur Sprachc...,* p. 96.

g. Locution ads'erhiale. Voir *Apol.,* 27, 2, 8. *Thrs.L. L.,* VII, 778, -l5 ss.

du *Iradens* ct soit prêt à rendre cet objet dès que le *tradens* en aura exprimé le désir. Mais dans le *Dc praescriptione,* Tertullien se propose, non pas dc rappeler le devoir des Églises ct des chrétiens de «rendre » hdi-lenicnl la doctrine confiée à celui qui la leur a conllécl, c'est-à-dire à Dieu, mais le devoir de chaque génération dc · transmettre ▮ intacte aux générations suivantes la révélation du Christ cl lu doctrine des apôtres. CI. C. Spicq, *Saint Paul, Les éptlrrs pastorales,* Paris, 1947, *Excursus* XV, *Le bon dépôt,* p. 327-335, spécialement p. 330-331 ; F. Girarp, *Manuel élémentaire de droit romain,* Paris. l'JU, p. 526-529, 530-532.

2. Peut-être allusion à *l'Éuangile de Vérité* dont l'existence est attestée pur IiuisÉi·. III, 11, 9 (éd. Harvey, II. p. 52, éd. Sagnarp, p. 201), l'auteur

scribebat ; de occultis autcin, ut de absentibus apud conscientiam, non *haec* sed illa dixisset.

XXVI. Porro consequens erat', ut cui demandabat euangelii administrationem, non passim nec inconsiderate administrandum adicerel secundum dominicam uocem 'ne margaritam porcis ct sanctum canibus iactaret'. 2. Dominus palam edixit, sine ulla significatione alicuius taciti sacramenti ; ipse praeceperat si quid in tenebris ct in abscondito audissent, in luce et in tectis praedicarent. 3. Ipse per similitudinem praefiguraucrat ‖ ne unam mnam, id est unum uerbum eius, sine fructu in abdito reseruarent. 4. Ipse docebat lucernam non sub modium abstrudi solere sed in candelabrum constitui ut luceat *omnibus qui in doma sunt.* 5. Haec apostoli aut neglexerunt aut minime intellexerunt si non adimplcuerunt abscondentes aliquid de lumine, id est, de Dei uerbo ct Christi sacramento. 6. Neminem, quod scio, ucrebantur, non ludaeorum uim, non ethnicorum. Quo magis utique in ecclesia libere praedicabant qui in synagogis et in locis publicis non tacebant. 7. Immo neque ludaeos conuerlerc neque ethnicos inducere potuissent nisi, quod credi ab eis nolebant,

25,26 dc absentibus apud conscientiam, *distinxit Krm,* dc absentibus, apud conscientiam *rei!.*

3 administrandum .-t *X.* administrandam F *R B Gd Pani Rig* 10 abstrudi .-! -\' *Rlmg Gei Rig,* obstrui F .V Λ1, abstrui *R3 B Pam,* abscondi *L F*

XXVI, 3/4 cf. Matt. 7, 6 5 cf. loa. 18, 20 6 cf. Mati. 10, 27 8 cf. Lc. 19, 20 ss. 11,12 cf. Matt. 5, 15 ; Mc 4, 21 sq.; Lc. 8, 16; 11, 33*

XXVI. a. Expression attestée depuis Cicéron, mais dont T. multiplie l'usage. Cf. note de .l. II. Waszink, sur *De anima,* -I. 1. p. 121.

b. Première attestation do cc verbe. T. en fait lui-même un usage si rare (il préfère *praenatare)* que Ch. Mourmann, *Sondersprache...,* p. 136 ss., a pu prétendre qu'il ne l'avait jamais employé.

ci », c'est donc qu'il parle de ce qu'il écrivait au moment même ; s'il avait parlé de choses mystérieuses, il aurait dit comme faisant allusion à des choses absentes, connues d'eux seuls, « ces choses-là ».

XXVI. 1. En outre, il était logique qu'à celui auquel il confiait le ministère do l'Évangilo, il recommandât de s'en acquitter avec suite et. prudence, selon la parole du Seigneur (ordonnant) de ne pas jeter les perles aux pourceaux ni aux chiens les choses saintes *. 2. Le Seigneur a parlé publiquement et n'a jamais fait allusion à une doctrine secrète. Lui-même avait enjoint (à ses disciples) dc prêcher au grand jour et sur les toits ce qu'ils auraient entendu dans l'obscurité et dans le secret. 3. Lui-même, dans une parabole, avait, d'avance fait entendre qu'ils ne devaient point serrer dans une cachette une seule mine — c'est-à-dire une seule de ses paroles — sans la faire fructifier. 4. Lui-même montrait qu'on ne met point ordinairement la lumière sous le boisseau, mais sur le chandelier pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison. 5. De tout cela, les apôtres n'ont tenu aucun compte ou bien ils n'y ont rien compris, si, loin de s'y conformer, ils ont caché quelque chose dc la lumière, c'est-à-dire de la parole dc Dieu et de la doctrine du Christ *.

6. Ils ne craignaient personne, que je sache, ni les violences des juifs, ni celles des païens : ils devaient, parler d'autant plus librement dans l'église ', eux qui ne se taisaient pas même dans les synagogues et les lieux publics. 7. Bien plus, ils n'auraient pu ni convertir les juifs ni gagner les païens, s'ils n'avaient méthodiquement exposé ce

<lc l'AdPW.'tux *naines haereses,* 4 (III. 221, 10-13)et qui vient d'étre retrouvé, cf. *Introduction,* p. 18, note 1.

1. Cf. c. 41, 2, p. 117. note 1.

2. *Sacramentum* parait ici, en raison du contexte, synonyme dc *doctrina.* Toutefois J. de GOELLtNK (op. *cil.,* p. 80,02-93) relève que ce M·η» <lc doctrine ou fol objective garde une certaine Idée «le mystère.

3. l'gliM· désigne ici wins doute non seulement rassemblée chrétienne mal» aussi le lieu dc réunion des chrétiens (cf. -12, 10). Voir F. J. DOlοeh, *Unsererer Taube Haus, Die Lage des christlichen KuUbaues nach Tcrtulllan,* /t. *C.,* II (1930), p. 41-56, spécialement p. -18-19; H. Janssen, *op. cit.,* p. 24-31.

ordine exponerent·'. 8. Multo magis iam credentibus ecclesiis nihil subtraxissent quod aliis paucis seorsum demandarent. 9. Quamquam, etsi quaedam inter domesticos, ut ita dixerim, disserebant, non tamen ea fuisse credendum csl, quae aliarn regulam fidei superducerent, diucrsam ct contrariam illi quam catholicae in medium ‖ proferebant, 10. ut alium Deum in ecclesia dicerent, alium in hospitio, aliam Christi substantiam designarent in aperto e, aliam in secreto, aliam spem resurrectionis apud omnes annuntiarent, aliam apud paucos, 11. cum ipsi obsecrarent in epistulis suis, ut idipsum et unum loquerentur omnes et non essent scismata et dissensiones in ecclesia, quia siue Paulus siue alii eadem praedicarent.. 12. Alioquin meminerant,- *Sit sermo uester, est eut, non non.* Nam *quod amplius hoc, a malo est,* ne euangelium in diuersitate tractarent.

XXVII. Si ergo incredibile est uel ignorasse apostolos plenitudinem praedicationis uel non omnem ordinem regulae omnibus edidisse, uideamus ne forte apostoli quidem simpliciter et plene, ecclesiae autem suo uitio aliter

20 Online zt *Hmg edd.,* ordinari *P X it,* ordinarie *Itlnig* 25 catholicae *A* .V *R(g Krm,* catholice *I· X II B Gcl Pam* 20 obsecrarent A *Bmg edd.,* obscruurenl *P X li B.*

29 cf. I Cor. 1. 10 33 Matt. 5, 37.

c. Noter In suite des temps : *potuissent... exponerent.* Dans le deuxième cas, T. veut souligner la continuité dc l'action. Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 69.

d. Locution adverbiale, attestée depuis Snlhiste, cf. Hofmann, p. 538, .1. SciintJNKN cl Ch. Mohrmann, *op. cit.,* t. I. p. 1*13*144 (avec biblio.).

c. *In aperto,* équivalent do *palam* semble calqué sur ·› τὼ φαν»ρώ. in secreto équivalent dc clam, sur ἐν τὼ χρυπτὼ ; cf. *Thés. L. I..,* Vil, 770, 67-81. Voir *Ado.* .Vta/t·., IV, Il (HT, 449, 21-22).'

4. T. ne Joint que rarement *ecclesia* ct *catholica,* mai-. l'emploi elliptique «le *catholica* dans De *pme.se.,* 30, 2, attesterait, selon H. Janssen *(op. cit.,* p. 16-18), que cette expression était déjà usuelle. M. Sainio est moins aille-

qu'ils voulaient leur faire croire. 8. A plus forte raison n'eussent-ils pas soustrait quelque chose aux Églises déjà en possession de leur foi. pour le confier en particulier à un petit nombre de privilégiés. 9. Même en supposant qu'ils eussent entre intimes, pour ainsi dire, quelques entretiens, on ne doit pas croire qu'ils surajoutassent alors une autre règle de foi, différente de celle cl. contraire à celle que des Eglises catholiques' proclamaient publiquement *, 1.0. ni qu'ils prêchassent un Dieu dans l'église, un autre chez eux : ni qu'ils attribuassent au Christ, telle substance en public, telle autre en secret; ni qu'ils annonçassent devant tous telle espérance de résurrection et telle autre devant le petit nombre. 11. 'N'enjoignaicnt-ils pasà tous, dans leurs épîtres'. de tenir un seul et même langage, de ne souffrir ni schismes ni dissensions dans ΓEglise, étant donné que Paul comme les autres apôtres enseignaient la même chose ? 12. ils se souvenaient d'ailleurs de res paroles : » Que votre langage, soit : oui, oui ; non, non. Car ce (pii est en plus vient du démon» ; et cela leur interdisait de traiter l'Évangilc dc différentes façons.

Les Églises ont-elles mal compris ?

XXVIT. 1. Il n'est donc pas croyable que les apôtres n'aient pas possédé dans sa plénitude la doctrine qu'il s'annonçaient ou n'aient pas livré à tous la règle dc foi tout entière. Voyons si,'par hasard', tandis que les apôtres l'annonçaient 'dans sa pureté et son intégrité', les Églises l'ont reçue par leur propre faute autrement que

■natif (op. cit.. p. 35-36). E. C. Blackman *(op. cit.,* p. 15-19) ne sc prononce pa». C. Moiihmann *(Apologeticum en andere Geschri/len]* pense que, dans 26, 9, U s'agirait également d'un emploi elliptique. Le sens de *catholica* sentit donc celui de vrai, nuthcutlque, par opposition a · hérétique ·. ('.es considérations sont rendues assez fragiles du fait que le texte n'est pas sûr. Le sens d'universel est cependant souvent attesté chez T. Ct. *Thés. L. Lot.*. 111. 617, 30 wjq. ; IL Janssen, op. *cil.* p. 13-18. — Irénée n'a pas la formule *ecclesia catholica,* mais est témoin du passage du mot «catholique · du sens géographique au sens dogmatique. Cf. 1·. Gait.ieh, zlt» *his qui sunt undique,* in *Rev. d'Hisl. Ecriés.,* XL1V (1919), p. 111-128. Voir encore Λ. Gakciaoikgo, *Katholihe. Ekklcsia,* Mexico, 1953; A. Harnack, Mission *mid ausbreilttng.* P. p. 422-123 ; G. Baiiuy, /.<■ *Théologie de Téglise de saint Clément de Rome à saint Irénée,* Paris, 1915, p. 65-67.

acceperint quam apostoli proferebant. 2. Omnia ista scrupulositatis incitamenta inucnias praetendi ab haereticis. 3. Tenent correptas ab apostolo ecclesias : *O insensati Galatae, quis uos fascinauit ?* et : *Tam bene currebatis, quis uos impediit?* ipsumque principium : *Miror, quod sic tam cito transferimini ab eo qui uos uocauit in gratia*, ad aliud euangelium ;* 4. item ad Corinthios scriptum quod essent adhuc carnales qui lacte educarentur, nondum idonei ad pabulum *, qui putarent *se scire aliquid quando nondum scirent quemadmodum scire oporteret.* 5. Cum correptas ecclesias opponunt, credant et emendatas. 6. Sed et illas recognoscant de quarum fide et scientia et conuersatione apostolus gaudet J et Deo gratias agit; quae tamen hodie cum illis correptis unius institutionis iura miscent.

XXVIII. Age nunc ·, oinnes errauerint, deceptus sit et apostolus de testimonio reddendo quibusdam ; nullam respexerit Spiritus sanctus uti eam in ueritatem deduceret b, ad hoc missus a Christo, ad hoc postulatus de patre ut esset doctor ueritalis. Neglexerit officium Dei uilicus, Christi uicarius, sinens ecclesias aliter interim intellegere,

15 et emendatas *R*[2]*mg,* emendatas *A P R B Gel Paru Rig,* et mandatis *X* ecce mandatas *L l·'.*

2 quibusdam om. .4 *Rig Ochi Prsch Rati* 5 neglexerit *B R*[3]*mg* (c.v *emeti» Rhen.) R*[3] *edd.,* neglexit ait *P X R*[1]*,* neglexit ut *L l·',* neclcxitait Λ, neglexerit ut aiunt *Krm*

XXVII. 7 Gal. 3,1 8 Gal. 5. 7 9 Gnl. 1. 6 11 cf. I Cor. 3, 1 sq. 13 I Cor. 8, 2 15 cf. Rom. 1, 8 ; I Cor. 1, 4 sq. ; Phil. 1. 3 ; Col. 1, 3 ss. ; 1 Thess. 1, 2 ss. ; II The». 1. 3.

XXVIII. 3 cf. loa. 14, 20 ; 15, 20 5 cf. Tit. 1. 7.

XXVII. a. Christianisme Integral, cf. Ch. Mohumanx, *Sondersprache,* p. 191, 252.

b. *In gratia,* sans doute sous l'influence du grec, iv χάριη *(Gal.,* 1, 6). Toutefois Adp. *Marc.,* V, 2 (III. 572, 18) : *in gratiam.*— Noter que le texte

les apôtres ne l'enseignaient. 2. Ce sont là, on le sait, les aiguillons dont les hérétiques excitent nos humeurs dc scrupule. 3. Us tirent parti des réprimandes que l'apôtre adresse aux Eglises :« O Galates insensés Qui vous a ensorcelés ? ». « Vous couriez, si bien, qui vous a arretés ? » lit au début même : « Je m'étonne que si vite vous abandonniez celui qui par grace vous a appelés, pour passer à un autre évangile». 4. De même Paul écrit, aux Corinthiens qu'ils sont encore charnels et qu'ils ont besoin d'être encore nourris dc lait, étant incapables de recevoir une nourriture plus forte eux qui croient savoir quelque chose, alors qu'ils ne savent même pas comment il faut savoir. 5. Lorqu'ils nous objectent que les Églises ont été réprimandées, qu'ils croient du moins qa'ellcs se sont corrigées ! 6. Qu'ils sc souviennent aussi dc ces Églises que l'apôtre félicite pour leur foi, leur science, leur conduite, en rendant grâce à Dieu, et qui aujourd'hui sont unies dans les privilèges d'une même doctrine avec celles qui furent alors reprises.

Le Saint-Esprit assiste l'Eglise.

XXVIII. 1. Eh bien, admettons-le : 'toutes sont tombées dans l'erreur' ; l'apôtre s'est trompé en rendant témoignage ' à certaines d'entre elles'. L'Esprit Saint n'a veillé sur aucune pour la conduire à la vérité, lui qui avait été envoyé par le Christ et demande au Père pour être le docteur de la vérité ; lui, l'intendant de Dieu, le vicaire du Christ *, il a négligé ses devoirs, il a permis que parfois les Églises comprissent différemment, crussent différem-

grcc porte l·· χάριτι Χριστοι, et la *Vulgate : in gratia Christi.* Tertullien omet ce dernier mot.

c. Sur lu construction idonei *ad pabulum, ci. Thés. I.. I..,* VIl, 230, 62-77.

‹l. Sur la construction *gaudere de* suivi dc l'ablatif causal, cf. Hoppe, *Syntax.* p. 34 ; *Thés. L. L..* VI, 3. 1706. 71-33.

XXVIII. a. Introduit souvent une concession, *cf. Apol.,* S, 9 et note dc J. l». Waltzing, p. 47. Voir *Thés. I.. L.,* I, 1-101, 83 ss.

b. Voir note sur 22, 0 (117, 29).

1. Cf. 13,12 ; *De virg. vel.,* 1 (Ottiler, 1.88-1). Voir *Introd..* p. 38.39 note 3.

aliter credere quod ipse per apostolos praedicabat ; ecquid' uerisimile est ut tot. ac tantae in unam fidem errauerint ? 2. Nullus inter multos euentus unus est exitus ; uariassc debuerat d error doctrinae ecclesiarum. 3. Ceterum quod apud multos unum inuenilur, non est erratum sed traditum. 4. Audeat ergo aliquis dicere illos errasse qui tradiderunt !

XXIX. Quoquo modo sit erratum, lamdiu utique regnauit error, quamdiu haereses non erant. 2. Aliquos Marcionilas et Valentiniano» liberanda iteritas cxpectabat. 3. Interca perperam euangelizabatur, perperam eredebalur, tot milia milium perperam tincta, tot opera fidei perperam ministrata, lol uirtutes, tot charismata perperam operata, tot sacerdotia, tot ministeria l perperam functa, tot denique martyria perperam coronata. 4. Aut si b non perperam nec in uacuum «, quale est **ut**l ante res Dei currerent quam cuius Dei notum esset ? ante christiani quam Christus inuentus ? Ante haereses quam uera doc-

9 unus est exitus *Prsch,* unus est, exitus /tijr, unus exitus *P X R,* est unus exitus *Gei Pani,* est unus e*t exitus *B,* iste unus est exitus *Krm, om.* .4 10 error *A Bnig edd„* ordinem P *R B,* ordo X 11/12 sed traditum .4 *B edd„ om. P* A' *R.*

1 /2 regnavit .1 Gel *Pam Rig.* errauit *rell.* 7 ministeria P R *B Gel Pain Rlg,* mysteria Λ, mlsleria X 8 coronata aut si (mit sint *Bmg)* non perperam Λ *Bmg nid., om. P X R B*

XX IX. 9.10 cf. II Tbess. 3. l

c. équivalent «le *num. CJ,* IIoı·ı·κ, Heifrdgrc, p, 117, note 2 ; J. H. Waszink. note sur «mfnia, 18, 12, p. 267.

d. L'emploi do l'infinitif parfait actif après les serbes auxiliaire* *celle, debere,* posse, *malle,* etc. prend chez T. une très large extension, cf. IloFl'B, *Syntax,* p. 52-54.

XXIX. n. Tcxto incertain. Toutefois T. n'emploie habituellement *mysteria* qu'en lui donnant une nuance péjorative.

b. Sens voisin de *al si.* cf. E. Lôi'STRDT, *Zur Spraehe....* p. 89-90.

ment la doctrine que lui-même prêchait par les apôtres. Mais est-il vraisemblable que tant d'Églises si importantes aient erré pour se rencontrer finalement dans la même foi ? 2. Tant de démarches multiples ne sauraient aboutir ù la même issue; l'erreur doctrinale des Eglises aurait certainement pris des formes diverses s. 3. Au surplus ce qui se retrouve identique chez un grand nombre ne vient pas de l'erreur, mais de la tradition2. 4. Qu'on ose donc dire que ceux qui ont légué la tradition ont pu se tromper !

Priorité de la vérité sur l'erreur.

XXIX. 1. De quelque manière que l'erreur se soit produite, l'erreur a donc régné aussi longtemps qu'il n'y a pas eu d'hérésie. 2. Pour être libérée, la vérité attendait les ~~marcionites et les Valentini~~ens. 3. En attendant, fautive était la prédication de l'Evangile, fautive la foi, fautifs tant de milliers de milliers de baptêmes, fautives tant d'œuvres de foi. fautifs tant de miracles, tant, «le charismes, tant de sacerdoces, tant de ministères, fautifs enfin tant de martyres couronnés l ' 4. Ou si tout cela n'était point fautif ni fait en vain, comment, expliquer que les choses de Dieu eussent cours avant qu'on sût à quel Dieu elles appartenaient? Qu'il y ait eu des chrétiens avant que le Christ eût été trouvé ? Que l'hérc-

c. Équivalent de *frustra.* Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 101. Comparer avec *Adv. Marc.,* l. 20 (III. 315. 23).

«l. Expression du latin tardif, familière à Tertullien, pour amener une réduction par l'absurde. Noter aussi la suite des temps : présent de l'indicatif dans la principale et imparfait du subjonctif dans la subordonnée. Cf. Hofmann, p. 763 ; Hoppe, *Syntax,* p. 67-68, 82 ; J. H. Waszink, note sur *De anima,* 21. 8, p. 314.

2. L'unanimité est signe de vérité. J.c § l fait valoir un argument dogmatique : la présence du Saint-Esprit dans l'Église ; le § 2 présente un argument philosophique, de vraisemblance, au seul plan humain. Cf. *Introd.,* p. 74.

3. Comparer avec la célébré formule de Vincent de Lérins, *Commonitorium,* 2 (éd. .fm.iciiER, p. 3) : · Id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est. ·

I. Comparer avec *Adv. Mare.,* I. 20 (III, 315, 16-18) : · OChriste, patientissime domino, qui lot annis interversionem praedicationis tuae sustinuisti, donec tibi scilicet Marclon subveniret. » — Comparer avec Pacien, *Epist,* l (P. *I...* 13, coi. 1054 D).

trina ? 5. Sed enim in omnibus ucritas imaginem antecedit, post, rem similitudo succedite. 6. Celerum salis ineptum utf prior doctrina haeresis s habeatur, uel quoniam ipsa est quae futuras hacicses canendas praenuntiabat. 7. Ad eius doctrinae ecclesiam scriptum est, immo ipsa doctrina ad ecclesiam suam scribit : *Et si angelus de caela aliter euangelixaucrit citra quam* nos, anathema sit.*

XXX. Vbi tunc Marcion, Ponticus nauclerus, Stoicae studiosus ? ubi Valentinus Platonicae sedator ? '2. Nam constat illos neque adeo olim fuisse, Antonini fere principatu, et in catholicae primo doctrinam credidisse apud l ecclesiam Romanensem sub episcopatu Eleutheri benedicti, donec ob inquietam semper curiositatem, qua fratres

13 post rem *illy Krm,* postremo wW. uufpo, post uero *Ochi 1'rsch Hau* 14 prior doctrina *Vrs ThG. Krm,* prior in doctrina ***P X It B Prsch,*** proprior in doctrina .4 *Hau,* proprlorl doctrina *(Mil.*

4 catholicae *A ilia Xlohr.,* catholicam *rell.*

15 cf. Matt. 24.11,24 ; Il Pctr. 2, 2. 17 Gal. 1. 8.ﬗ,

c. *Imaginem antecedit, post reni, succedit* : exemple de rime avec homolog tclcuton. Le *Dc praescriptione* présente plus d'un exemple «le cc procédé do rhétorique familier à T. Cf. Hoppii, *Syntax,* p. 102 ss. ; E. Norden, *Die antike Knnstprosa vorn VI. Jahrhundert i>. Cltr. bis in die 7.cit der tlenalssance.* Leipzig-Berlin, p. 613 ss.

f. Construction caractéristique du latin tardif. Hoppe, *Syntax,* p. 81. Noter l'ellipse dc *est.*

g. Nous suivons ici la correction d'ünsiNUS et «le TuôitNRU. (Ill, p. 41-42), qui donne un sens plus satisfaisant et mieux en accord avec le contexte. T. n'oppose pas · hérésie » â ❙ doctrine › mais Λ la vraie «loctrine, c'est-à-dire à la doctrine originelle.

h. *Citra quam — praeter quam.* Cf. Hofmann, p. 508; *Thés. I.. L„* HI, 1203, 40 ss. 'jK

X X X. a. L'emploi *d'apud* avec le sens «le *in* est attesté depuis Tacite, quoi qu'il ne soit pas classique. Cf. Hofmann, p. 499, E. Lôfstrdt, *Syntactica,* I II, p. 280, note 2. Sur l'origine de cet emploi, voir encore .l. Schiujnf.n cl Ch. Mourmann, op. *cil.,* p. 126-127. Comparer avec *Apol.,* 9, 9 ; 22, 8; Ad Λ'σ/., II, 12(1, 119,8) et les exemples donné» par *Thés. !.. L„* II, 314. 31-41.

2. Comparer avec Apol., 47,14 : ·... Jamais l'ombre n'cxlste avant le corps et jamais lu copie dc la vérité ne précède In vérité · (mit veritatem imago

sic ait existé avant la vraie doctrine ? 5. Mais en toutes choses la vérité vient, avant l'image : c'est après coup que l'image lui succède - ! 6. Au surplus, il serait absurde 'que la doctrine originelle soit considérée comme l'hérésie, alors que c'est elle qui prédisait les hérésies futures pour nous mettre en garde contre clics' '. 7. C'est à l'Eglisc, dépositaire de cette doctrine, qu'il est écrit... disons mieux, c'est cette doctrine elle-même qui écrit à son Eglise: «Quand bien même un ange descendrait du ciel pour vous prêcher un autre évangile que le nôtre, qu'il soit, anathème. »

Origine récente des hérésies.

XXX. 1. Où était alors Marcion, le pilote du Pont *, si zélé pour le stoïcisme ? Où était Valentin, le disciple du platonisme ? 2. On sait qu'ils ne sont pas tellement anciens : ils vécurent à peu près sons le règne d'Antonin. Ils crurent d'abord «à la doct rine de l'Eglisc catholique dans l'Eglisc romaine sous l'épiscopat du bienheureux Eleuthère -, jusqu'au jour où leur curiosité toujours inquiète,

praecedit). Voir encore *Adi>. Marc.*. IV, 5 (III, 432, 10-11). Tertullien Ignore donc tout d'une prétendue antériorité de l'hérésie sur l'orthodoxie, comme Walter Bauer avait cherché à l'établir dons son ouvrage *Itcchtglaubigkelt itnd Ketzrrei itn ùltcslen Chrisfenlum,* Tubingen. 1934. .1. Lehmeton (in *Hecli. Sc. IMig„* XXV (1935), p. 009, note 29) rapproche des textes dc Tcrtullien un passage des *Homélies Clémentines* où lu thèse inverse est soutenue : Dieu assure-t-on, a séparé et opposé entre eux tous les êtres, le ciel cl la terre le Jour et In nuit, etc. ; de ces termes opposes, c'est toujours le moins bon qui précède et le meilleur qui suit. *(Homel.,* II, 15; cf. Schmidt. *SIndien :u den PssudthClementincn,* Leipzig. 1929, p. 25-31, 152-155).

3. Cf. Justin, *Dialogue ancc Tryphon,* 35 (P. *G.,* 6. col. 549): βεβαιότεροι γινό;ἰΛθχ ἰν τὴ ἰζπιδι τή κχτηγγΛμεντ, ὑη' αὐτοϋ. Ἀ *γοφ* προϊ.αδων μἰλλειν γ;.εσ)χι *i /* ὀνόματι χυτοὺ ερη, ταῦτα ὀ'ψει ζαἰ *l-iipyitj* ορώμεν τ.-λοϋυ-να. Εἰπε γχρ... Ἐοοντχι <τχἰ<τμχτχ κχ! χἰρέοει .

1. Cf. *Adv. Marc.*. I, 18 (fil. 313. 30); 111,0 (383, 17-18); IV, 9 (410. 18-19). *Nauclerus* désigne Marcion comme armateur ou propriétaire de- navire. Marcion était né à Sitiopc dans la province du Pont, sur lu côte méridionale de la mer Noire. Sur la vie et l'activité dc Marcion. cf. A. IIaunack, *Marcion,* 2· éd.. 1924, p. 15-21 ; E. Amass, *Marcion,* in *D. T. C.,* IX, 2, col. 2010-2018; E. Blackman, op. *cil.,* p. 1-3; E. U. W. Turner, op. *cil.,* p. 81-83 ; .1. I.EiiRF.TON, in I'i.iciiR et Martin, *Histoire de ΓÉglise,* L 2, p. 26-28.

2. Cette notice est assez embrouillée. Le nom d'iùcuthèrc est certainement erroné. Le principal d'Antonin est daté des années 138-161, le ponti-

quoque uiliabnnt, semel et iterum eiecti, Marcion quidem cum ducentis sestertiis quae ecclesiae intulerat, nouissime in perpetuum discidium relegati, uenena doctrinarum suarum disscminaucrunt. 3. Postmodum Marcion paenitentiam confessus cum condicioni datae sibi occurrit, ita pacem recepturus si ceteros quoque, quos perditioni erudisset ecclesiae restitueret, morte pracuentus est. Oportebat enim hacreses esse. Nec tamen ideo bonum hacreses quia esse eas oportebat. Quasi non c et. malum oportuerit esse. Nam ct Dominum tradi oportebat sed uac traditori ! ne quis etiam hinc hacreses defendat. 5. Si ct. Apellis stemma

10,'13 postmodum... praeventus est see. *ut spuria Prsch Hau* 11 condi* cloni *A* * A' *H*U G,* condicione *P X* 17 stemma] stigma A *Krm*

XXX, 13 cf. I Cor. 11,19 16 cf. Matt. 26, 24 : Mc. 14, 21 ; Le. 22, 23

b. Datif Huai. pour *ad* et l'accusatif. Cf. *The*. L. I..,* V, 2, 323.43 ; Hoppe, *Syntax,* p. 26-27.

c. T. commence souvent une refutation par 7/m.U ou non. Cf. .1. P. Waltzing. *Lx codex. Fuldcnsis...,* p. 382, qui renvoie à *De spent.,* l-l (I, 16, 9), *De Idol.,* 24 (I, 57, 211, *Apol.,* 48. 2.

Heat d'Élculhère des années 174-189. De plus T. lui-même dans *]'Advenus Marcioncm* (I, 19. 11f, 314, 12 sq> place lu rupture sous le pontificat de Pic (140-155) et le comput inarclonito qu'il rapporte permet de la fixer approximativement mi-juillet 111. Cf. A. Hahnack. *Die Chronologie,* t. l, Leipzig, 1897, p. 297 ; *Marcion.* 2* éd.. p. 18-19. Erich Caspar, *Die attester romische Bischo/allste* (Berlin. 1926. p. 225, note 2) repousse la correction Telcsfori» proposée par Harnack. Le pape Tèlcsphorc est mort martyr sous Hadrien, vers 136 ; Harnack relève que T. désigne l'évéque comme · Benedictus ». ce qui convient bien à un martyr. — Par ailleurs. Irénée (Ado. àarr., III, 4, 3, éd. Sagnard, p. 119-121) ne fait arriver Marcion à Borne, semble-t-il, que sous Hygin et exercer son activité que sous Allient. — Quoi qu'il en soit, l'arrivée do Marcion 0 Home dut avoir lieu autour de 140. De Valentin, Irénée nous dit qu'il vint à Rome sous Hygin, ni teignit son apogée sous Pic et demeura Λ Borne jusqu'à Anicet *(Ado. huer.,* III. 4, 3. éd. Sagnard, p. 118-119). Tertullien rapporte qu'il avait brigué l'épiscopat mais qu'un confesseur lui fut préféré (Ado. waf., 4, III, 180. 25 ss.). Cf. Turner, *op. rit,,* p. 83-84 ; P. Monceaux, op. *cit.,* p. 311-312; G. QUISPRL, *Gnosis als Wellreligion,* p. 71 sq., etc. S'il s'agit du siège de Home, son rival doit être le pape Pie, car c'est le seul de cette période dont il est dit qu'il fut confesseur.

par où ils corrompaient leurs frères memes, les en fit expulser par deux fois, Marcion avec les deux cent mille sesterces qu'il avait apportés à l'Église a. Puis, exilés dans une séparation perpétuelle, ils dispersèrent le venin ' de leurs doctrines. 3. Enfin, Marcion, ayant confessé son repentir 4, accepta la condition 'qui lui fut imposée pour recevoir la paix ecclésiastique' °, à savoir de restituer à l'Eglise ceux qu'il avait, par ses leçons, entraînés à leur perle. Mais la mort ne lui en laissa pas le temps.

4. C'est qu'il fallait qu'il y eût des hérésies. De cette nécessité n'allons pas inférer que l'hérésie soit un bien — comme s'il ne fallait pas que le mal existât aussi ! Ne fallait-il pas que. le Seigneur fût trahi ? Et cependant malheur au traître ! Que personne n'aille donc lirer de là une justification de l'hérésie.

5. Il faut dire encore un mot de l'origine d'Apelle. Il

E. Caspar (op. *cit.*. p. 227) note justement quo T., pas plus qu*Irénée, ne sc propose d'établir une chronologie absolue des évêques de Rome ; son **îscul** lml est de fixer le synchronisme entre les hérésiarques ct les évêques romains pour prouver l'apparition tardivo des premiers. Les premières listes épiscopales présentent un caractère essentiellement théologiquo et antihérétlquo (Cf. encore E. Caspar. *Gesrhichlc des Papstlums....* Tubingen, 1930, p. 0-11, P. Batiffol. *Cathedra Pétri,* p. 170). Voir *Inlrod.,* p. 63.

3. Cf. *Adv. Marc.,* IV, l (fit. 429, 13-16). Sur l'authenticité du fait, les auteurs sont partagés. Wnsox *(Marcion, a Study* o/ *a Srcond-Cmtury Heretic,* 1933, p. 50-51) l'admet comme vraisemblable. — Il témoigne en tout cas que Marcion avait laissé le souvenir d'un homme fortuné. - Λ propos de la double expulsion de Marcion, on peut sc demander si T. n'nl tribue pus ù ce dernier ce qu*Irénée rapporte, en termes assez vagues du reste, de Cerdon *(Adv. haer.,* 11Γ. 1, 2, éd. Sacxaiip, p. 118).

•l. Sur cette métaphore, cf. Hoppb, *Syntax...,* p. 200.

5. Comparer *avec Devrai.,* 7(1,185.21), *De hapt.,* 20, 1. — Allusion â l'acte par lequel s'inaugure la pénitence publique. Cf. .l. Grow, *Die. Entadcklung des Butilufenswesens in der vvrnicdnischen Kirche,* Fribourg (I Brlsgau), 1955, p. 90-91. 110-l il. Sur les étapes île cette pénitence, cf. K. Rahnkk. *art. cit.,* p. 111-151. C. CiiAivriun, *art. cit.,* p. 521-527, B. Poschmanx. *Poenitentia Secunda,* Bonn, 1910. p. 283 '*. Sur le sens du mot ▮paenitenlia ›, qui évoque a la fois une altitude Intérieure de repentir cl un comportement extérieur. voir A. d'Alès, *L'ÉdU de Cullisle,* Paris, 1911, p. 138 (lire aussi c. 5. analyse du *De paenitenlia.* p. 136-168), .l. Grotz, op. *cil.,* p. 73-75. Étude du vocabulaire de la discipline pénltcntielle, dans l (. .Iaxssux, op. *rit.,* p. 151, St. W. Trruwkn, op. *cil.,* p. 77-79.

I k 6· *Par,* équivalent de communion, ci. p. 113, note 2.— Noter que, d'après celte notice. Il s'agissait de la troisième réintégration de Marcion dans l'Église.

retractandum est, tam non uctus ct ipse quam Marcion institutor et praeformator cius, sed lapsus in feminam d, desertor continentiae Marcionensis, ab oculis sanctissimi magistri Alexandriani secessit. 6. Inde post, annos regressus non melior nisi tantum qua · iam non Marcionites, in alteram feminam impegit, illam uirginem Philumcnen, quam supra edidimus, postea uero inmane prostibulum ct ipsam, cuiusque energemate circii muentus, quae ab ea didicit Φανερώσει scripsit. 7. Adhuc in saeculo supersunt qui meminerint eorum, etiam proprii discentes et successores ipsorum ne f posteriores negare possint. 8. Quamquam et de operibus suis, ut dixit Dominus, reuincuntur. 9. Si enim Marcion nouum testamentum K a uetere separatist, posterior est eo quod separauit quia separare non

19 in fcmlntun A 6'ef *Pain Rig,* in fcniina *relt. Gcl Pam Rig,* ipsa *P L·.* ipsis A, ipsius *Prsch Rau Pam Rig,* huiusque *Krm, am. P* A' *R B Prseh Rau Patii Rig,* in energemate *P X Rl,* Incrgcmatu .l

25 ipsam .V A' *Γ R Ii cuiusque* A, cuius *Gei* energemate *B R3 Gcl*

28,29 Malt. 7. 1G

d. *In femina* ou *In /eminam.* Texte incertain. Cependant voir *Adv. omnes hacreses,* 6 (11!. 223, 12-13) : «...qui postcaquam in carnem suam lapsus est... »; *De carne* Christi, 6(11, 203, 6-9) : · Qui postcaquam a disciplina Mnrclonlst in mulierem carne lapsus est... ».

e. Équivalent do *in quantum, ca ratione qua, ea consideratione qua.* Cet emploi semble s'être développe beaucoup à l'époque posl-cluttlqtie. Cf. Hofmann, p. 767-768 ; Hoppb, *ücltriige,* p. 122-121 : J. Sciiiujnf.n cl Ch. Monnmann, op. *cit.,* I. p. 134.

f. Pour *ut non,* cl présente un sens principalement consécutif. Sur l'origine de cet emploi, cf. lIofmann, p. 762. Voir encore I(oppe, Syntax, p. 82 ct la note de J. II. Waszink, sur *De anima,* 6, 5, p. 139.

g. Traduit διαδήκη. Ce mot évinça vite les autres essais de traduction : *instrumentum, scriptura, lex.* Cf. Dii.hks, *Tertullianus, De oratione,* p. 56 ; Tebuwbn, *op. cil.,* p. 42. note 2. Comparer avec Ado. Mare., IV, I (III, 423, 4). V. 4 (581, 10).ĦI,

7. Ct. p. 95, note 1.— Voir Ado. *Marc., 1, 2* (111.293,5-6)·, 1, 22 (320, 19) ; III, 21 (413, 3-4); IV, 17 (470, 9-iO). Ces textes rappellent qu'ApcllO fut disciple de Marcion comme celui-ci l'avait été de Cerdon. Cf. Haiinack, *Marcion,* p. 31°-39n.

n'est pas lui-même aussi ancien que Marcion, son maît re, de qui il reçut sa formation '. Une femme fut l'occasion de sa chute ; il déserta la continence marcionitc § et, loin des yeux de son chaste maître », il se retira à Alexandrie. 6. Quelques années après il revint, sans s'être amélioré, à cela près qu'il n'était plus marcionitc. Il s'attacha à une autre femme : c'était cette fameuse vierge Philoumè.ne dont nous avons déjà fait mention et qui devint ensuite une infâme prostituée. Sous sa diabolique influence, il écrivit les *Révélations* qu'il avait reçues d'elle lu. 7. Il y a encore aujourd'hui par le monde des gens qui se souviennent d'eux ; on voit de leurs propres disciples et de leurs successeurs. Impossible donc de nier leur tardive apparition ". 8. D'ailleurs leurs œuvres elles-mêmes, commo a dit le Seigneur, les condamnent. 9. Si Marcion a séparé le Nouveau Testament de l'Ancien, il est donc postérieur à ce qu'il a sépare **, car il n'eût pu les séparer s'ils

X. Cf. .t<h>. *Marc.,* I. l (111,291, 22-2-1); I, 19 (330. 20-23); IV, Il (451, 13-11). Voir Harnack. *Marcion.* p. 118-1-19. 277"-278°.

9. Ironique, runis cc superlatif fait snns doute allusion à l'ascétisme et au rigorisme de Marcion, cf. Harnack, *op. cit.,* p. 150.—L'auteur de *l'Adversus amnes hacreses,* 6 (III. 223, 1-5) ct Εγιριιαν β *(llaer.,* XI.II, 1, 7, *P. G„* 41. 696) rapportent que Marcion aurait été dans sa jeunesse excommunié pour avoir violé une vierge. De nombreux auteurs sc demandent si lu Pseudo· Tertullien n'a pas pris à la lettre une métaphore courante chez les Pères, qui se trouve du reste déjà dans le N. T. (II, Cor.. 11. 2). La vierge serait l'Eglise, comme dans le passage d'IIÉGÊstPPE cité par Eusèbe (IV. 22, l, éd. Barov, p. 200). Cf. *J.* F. Dôlgeji, *Das Fisch-Symbol in /nichristlichcr Zeit,* Munster. 1923, p. 101-102 ; J. Plumi*e, *Mater Ecclesia,* p. 27, note 32; A. Müller. *Ecclesia-Maria,* Fribourg (Suisse), 1951, passim (voir index).

10. Cf. 6. G. — *Energema* se réfère ά l'influence du diable qui possède Philoumcne, cf. *De carne* C'A., 21 (II. 218, 13-15) ; Jérôme, *in Gai.,* l. S (P. *L.,* 26, 320 B) : · Eleganter in hoc luco vir doctissimus Tertullianus advenus Apellem ct eius virginem Plilluraencn, quam angelus quidem diaboli spiritus ct perversu» impleverat... », *epist.,* 133, l (C. *S. E. L.,* 56, 217-2-18).

il. Tertullien souligne l'apparition tardive des hérétiques, â cause de l'importance des données chronologiques pour son argumentation apologétique. Cf. In.rorf., p. 29.

12. Comparer avcc.-tdo. *Marc.*. 1.19 (111,22-26); IV, 4 (430, 7-10) : · Itaque dum emendat, utrumque confirmat : ct nostrum nnterlus, id emendans quod invenit, et id posterius, quod de nostri emendatione constituens suum ct novum fecit ·. (Voir aussi Hilaire, *Libere. Constantium Imper.,23, P. L.,* 10, 599).

posset nisi quod unitum fuit. 10. Vnitum ergo antequam separaretur postea factum separatum posteriorem ostendit separatorem. 11. Item Valentinus aliter exponens et sine dubio emendans hoc nomine quicquid emendat, ut mendosum retro, alterius fuisse demonstrat. 12. IIos ut insigniores ct frequentiores adulteros ueritatis nominamus. 13. Ceterum et Nigidius nescio qui et Hermogenes et multi alii adhuc ambulant peruertentes uias Domini, Cupio, ostendant mihi ex qua auctoritate prodierint. 14. Si alium deum praedicant, quomodo eius Dei rebus et. litteris nominibus utuntur ‖ aduersus quem praedicant ? Si eundem, quomodo aliter ? 15. Probent se notios apostolos esse, dicant Christum iterum descendisse, iterum ipsum docuisse, iterum crucifixum, iterum mortuum, iterum resuscitatum. 16. Sic enim apostolos solet facere, dare praeterea illis uirtutem eadem signa edendi quae et ipse. 17. Volo igitur et uirtutes eorum proferri, nisi quod agnosco maximam uirtutem eorum qua apostolos in peruersum aemulantur. Illi enim de mortuis uiuos faciebant, isti de uiuis mortuos faciunt.

39 domini .4. det *rell* 40 cupio om. .4 *Rig* prodierint .4, prodierunt *rell. (seclusit Krm}* 42 nominibus .4 *LS/s. Krm.* ct nominibus *rell.* 43 eundem A* *Bmg Gcl Pam Rig,* eiusdem *P X R B* 45 iterum mortuum *B Gcl Pam, om. rell.* 46 apostolos solet) apostolus descripsit *Λ,* npostolus descripsit, apostolos *Krm* 47 ipse *A Bmg* edd., ipsi*PXHB* 50 faciebant, .4 *Gel Pa/n Rig,* suscilnbnnt *P X R B.*

46>47 ct. Me. 16, 17.

h. La leçon *ct nominibus* ne s'impose pas. E. Wfstf.dt (Zar *Sprachc...,* p. 29-33) n russcmbM divers exemples de semblables liaisons asyndétiques. Voir aussi discussion de J. IL Waszink, sur *De anima,* 27, 1, p. 318; Ph. Borleffs, in *Afnemosgnc,* 60 (1932), p. 72 ; IIowk, *IJeitrâge,* p. 51-51.

13. Négidlus n'est pus autrement connu. I lcrmogènc, peintre de Carthage, mêlait dans sa doctrine des cléments «nostiques, platoniciens ct chrétiens.

n'avaient constitué un tout. 10. Ce fait qu'ils formaient un tout avant d'être séparés, puis qu'ils ont été séparés, prouve que celui qui les a séparés était postérieur à eux. 11. De même Valentin, en interprétant à sa manière les Écritures 'et. en les corrigeant sans hésiter, sous prétexte que ce qu'il corrige était auparavant corrompu, démontre qu'elles ne sont pas de lui'.

12. Nous nommons ceux-là parce qu'ils sont, les corrupteurs de la vérité les plus notoires et les plus souvent cités. 13. Il y a encore un certain Nigidius, et Hermogene 13, et beaucoup d'autres qui s'en vont pervertissant, les voies du Seigneur. Qu'ils me montrent donc de quoi ils s'autorisent pour se mettre en avant. 14. Si c'est un autre Dieu qu'ils prêchent, comment emploient-ils les choses, les Ecritures, les noms de ce Dieu contre lequel ils prêchent ? Si c'est le même Dieu, pourquoi le prêchent-ils d'une autre manière ? 15. Qu'ils prouvent qu'ils sont de nouveaux apôtres, qu'ils disent que le Christ est descendu une seconde fois, qu'il a de nouveau enseigné lui-même, qu'il a été de nouveau crucifié, qu'il est mort encore une fois, qu'il a été ressuscité encore une fois. 16. Quand Dieu envoie des apôtres, il leur donne aussi d'ordinaire le pouvoir d'opérer les mêmes prodiges que lui-même u. 17. Je veux donc qu'on me montre les prodiges accomplis par eux ; au surplus, je reconnais le pouvoir merveilleux par où ils imitent en mal les apôtres : ceux-ci rendaient la vie aux morts, ceux-là donnent la mort aux vivants *B.

Tertullien a écrit deux traités contre lui. l'.Adi·. *Herrnog.* ct le De censer animae aujourd'hui perdu. Ci. A. d'Alès, *La Théologie de Tertullien,* p. 40-50, 101-106; G. Baueille. art. *Hermoginc* in D. T. *C.,* VI, col. 2306-2311. Sur les traces du *De ccnsu,* voir J. U. Waszink, *intr. un De. anima,* p. la-'-Kt0.

14.Cf. *Introduction,* p. 37-38. Bindley (dans son édition du *De praescriptione,* Oxford, 1893) rapproche do ce passage Optat. *De schismate Donatistarum,* III, XI, P. L., XI, 1024 ct Pacif.n, *Eplst.,* 3. 1. F. Z... 13. 1064 (co dernier passage dépend probablement du *De praesc.).* Dans le *De carne Christi,* 2(11, l'jl, 16-20), Tertullien interroge ainsi Marcion : · Ex qua, oro te, auctoritate ? Exhibe. Si prophètes es, praenuntia aliquid ; >i apostolus, praedica publice ; sl apostolicus, cum apostolis senti ; sl tantum Christianus Cs, crede quod traditum est ; si nihil istorum es, merite dixerim, morere. ‹

15.CL *Inlrwt.,* p. 41-42. Comparer avec *De car. Chr.,* 5 (II, 203, 70) : « ...nec mortuorum resuscitatorem sed vivorum avocatorem ».

XXXI. Sed ab excessu reuertar ad principalitatem ueritatis cl posteritatem mendacitatis disputandam, ex illius quoque parabolae patrocinio quae bonum semen frumenti a Domino seminatum in primore constituit, auenarum autem sterilis faeni adulterium ab inimico diabolo postea superducit. 2. Proprie enim doctrinarum distinctionem figurat fl quia ct alibi uerbum Dei seminis similitudo est. 3. Ita ex b ipso ordine manifestatur id esse dominicum et uerum quod sit prius traditum, id autem extraneum et falsum quod sit posterius inmissum. 4. Ea sententia manebit aduersus posteriores quasque haereses, quibus nulla constantia de conscientia c competii ad defendendam sibi uerilatem.

XXXIT. Ceterum si quae audent interserere se aetati apostolicae ut ideo uideantur ab apostolis traditae quia sub apostolis fuerunt, possumus dicere : edant ergo origines ecclesiarum suarum, euoluant ordinem episcoporum suorum, ita per successionem ab initio decurrentem ut primus ille episcopus aliquem ex apostolis uel aposlolicis uiris, qui tamen cum apostolis perscueraucrii, habuerit auctorem et antecessorem. 2. Hoc enim modo ecclesiae

2 mendacitatis disputandam .1 *Rig,* mendacitati disputandam *rell.* 6 proprie *Bmg Gcl Pam Rig,* pro (...)e *A*,* pro parte *P* X Λ *B* 12 dcconcientia *edd.,* ct conscientia *P X R B,* ex conscientia *Krm (omissa luerit in* /l conscientia) competit *Bmg edd.....* petit .1. concepit X *Rxmg,* concedit *p r b.*

5 successionem A. successiones ***PLFRB*** *Get Pam Rig,* persecutiones X 7 perseueraueritA *R B Gei Rig,* pcrseucraucrint *P* X /·' *Pam,* perseueraucrunt *L.* perscucrauit *OeM*

XX X1, 3 cf. Mati. 13, 2 i 7 cf. Mc. 1, 3 s$.

XXX ï. a. Cet emploi de *figurare* an sens de symboliser, allàgorlser apparaît pour la première fois chez T. Cf. *'thes. L. L.,* Vf, 743, 48 ss.

b. Sur l'emploi du *ex* instrumental, cf. Hoppe, *Syntax,* ρ. 33 ; E. Lofstκυτ, *Arnobiana.* I.and, 1917. p. 52 ss.

Parabole de l'ivraie et du bon grain

XXXI. 1. Mais après cette digression, je reviens à notre discussion sur sur la priorité du vrai et la postériorité du mensonge *. Nous en pouvons trouver encore une preuve dans la parabole qui montre le bon grain de froment semé d'abord par le Seigneur ; puis ensuite le diable, ennemi de Dieu, venant tout gâter apres coup en y mêlant l'ivraie, herbe stérile. 2. Cette image ligure nettement la différence des doctrines, car en un antre endroit la parole de Dieu est comparée à la semence 1. 3. L'ordre des temps montre donc que ce qui a la priorité est vérité venue du Seigneur, et que ce qui est introduit postérieurement est fausseté étrangère. 4. Tel est le principe qu'on doit maintenir contre toutes les hérésies postérieures, qui ne peuvent avoir -aucune assurance de leur conviction' pour revendiquer la vérité.

Apostolicité des origines et successions apostoliques.

XXXII. 1. D'ailleurs, si quelques-unes osent sc rattacher à l'âge apostolique pour paraître transmises par les apôtres, sous prétexte qu'elles existaient à l'époque des apôtres, nous sommes en droit de leur dire : « Montrez l'origine de vos (églises; déroulez la série de vos évêques sc succédant depuis l'origine, de telle manière que le premier évêque ait eu comme garant et prédécesseur l'un des apôtres ou l'un des hommes apostoliques restés jusqu'au bout en communion avec les apôtres '. » 2. Car c'est ainsi

c. Texte incertain. A la fois *de* ct *ex* sont possibles. Ci. Hopps, *Synhix,* p. 33.

1. Tertullien est conscient d'avoir fait une digression cl rappelle d'un mot l'objet en question. Il suit donc un plan réfléchi. Comparer avec Ado. *Marc.,* I, 17 (iIl, 312. 18-19), *De anima,* 25, l {I, 310. 11):· lam nunc regrediar ad causam huius excessus · (cf. note de Waszink. p. 320).

2. Comparer avec *Adv. Prax.,* l (1. 228, 1-1-15): « ...fniclicnvemnl avenae praxcanac hic quoque, superseminatae dormientibus multis in simplicitate doctrinae... ·

1. Cf. Adi>. *Marc.,* IV, 5 (131, -131, 1-2), I. 21 (318, 3-7) : ▮ Nullam autem apostollci census ecclesiam, quae non in creatore christianizet ; aut si hac erunt a primordie corruptae, quae erunt integrae *1* nimium adversariae crea-

apostolicae census suos deferunt, sicut Smyrnaeorum cc-
>0 clesia Polycarpum ab Iohannc collocatum refert, sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum est. 3. Perinde utique et ceterae exhibent quos ab apostolis in episcopatum constitutos apostolici seminis traduces habeant. 4. Confingant tale aliquid haeretici. Quid enim illis post, blas-
ts phemiam inlicitum est ? 5. Sed etsi confinxerint, nihil promouebunl. ipsa enim doctrina eorum cum apostolica comparata ex diuersitate et contrarietate sua pronuntiabit neque apostoli alicuius auctoris esse neque apostolici * quia, sicut apostoli non diversa inter se docuissent, ita et
20 apostolici non contraria apostolis edidissent nisi < si > b illi, qui ab apostolis didicerunt, aliter predicaucrunt. 6. Ad hanc itaque formam prouocabuntur ab illis ecclesiis quae,

11 .....est perinde *A* *. itidem perinde *Rig Oehl,* itidem perinde *Rau,* id ct proinde *P X R Ii,* edit. Proinde *Get Pan» Krm* 20 nisi si *Krm,* nisi *codd,* edd. 21 didicerunt *A Big Oehl Prsch Rau Krm.* discesserunt C, desciuerunt *rrll.* aliter .4 *Rig,* et aliter .V A' *R B Gei Pam om. P* *22* prouocabuntur] probabuntur .-l *Rig Oehl*

XXX11. a. L'ellipse de formes pronominales telles que *ram* est caractéristique de la langue de T. CL E. Lôfstedt, Zur *Spraehr,..,* p. 53.

b. T. emploie souvent nisi *si,* au sens de nisi */orte* en donnant *h* cette expression une nuance ironique ct sarcastique, cf. llm>i*B, *Beitnige,* p. 130-131 : .l. Sciir ijnen ct Cli. Moiiiima NN, *op. cit.,* II, p. 112-113.

loris. Exhibe ergo aliquam ex tuis apostolici census et obduxeris. · — Un pareil défi suppose l'existence dans lrs Eglises d'archives oû était conservée la liste des évoques qui les avaient successivement gouvernées, cf. de LannioLLE. *Introd.,* p. i.ix, citant H. Litei.F.RCQ, *L'A/riqiU Chrétienne.* Paris, 1904, t. I. p. 247 ; J- Lbr iikt os*, *Le développement des institutions ecclésiastiques ‹i la fin du second siècle et au début du troisième,* in *Rrrh. Se. Relig.,* XXIV (1934), p. 147-118.

U. L'ordre *Clementem a Pclro* est different de celui que donnent les autres listes. Irénéf. marque ainsi la succession : Pierre et Paul, 1.in. Anaclct. Clément (Adi>. *hacr„* III, 3,3, éd. Saunarii, p- lOI-li»."»); L'auteur du *Carmen, Adv. Marc.,* III, 9, 275 *(P. L.,* 2, 1077) : Pierre. Lin. Clet. Anaclct, Clément; EusÉnii (//. /i., 111, 4,8, ëd. Bxnnv, t. L p. 101) : Pierre, Lin, Clement ; Epiphane *(Pan..* XX II. *P. G.,* 41,373) : Pierre ct Paul. Lin, Clct, Clément. Evariste, Alexandre. Xyste, Télesphorc, Evariste, Pic, Aniccl. Enfin, Jérôme *(De viris illustribus,* XV. P. L., 23, 631) écrit : · Clemens... quartus post

que les Églises apostoliques présentent, leurs fastes. Par exemple, l'Église de Smyrnc rapporte que Polycarpe fut installé par Jean: l'Église de Rome montre (pie Clément a été ordonné par Pierre *. 3. De même encore, d'une façon générale, les autres Églises exhibent les noms de ceux qui, établis par les apôtres dans l'épiscopat, possèdent la bouture de la semence apostolique.

4. Que les hérétiques inventent quelque chose de semblable ! Après tant de blasphèmes, tout ne leur est-il pas permis? 5. Mais leurs inventions n'aboutiront à rien ; car leur doctrine, rapprochée de celle des apôtres, manifestera par sa diversité et scs contradictions qu'elle n'a pour auteur ni un apôtre, ni un homme apostolique. De même que les apôtres n'auraient pas enseigné des choses différentes les unes des autres, de même les hommes apostoliques n'auraient pas annoncé une doctrine contraire à celle des apôtres, à moins que, par hasard, ceux que les apôtres ont instruits n'aient prêché autrement qu'eux. 6. Voilà la preuve où les convieront avec défi ces Églises qui —

Petrum Romae episcopus... tametsi pleriquc Latinorum secundum post apostolum putent fuisse Clementem. · Sur ce texte de **J**érôme, cf. P. Batiffol, *Cathedra Petri,* p. 171-172. On peut conclure, semble-t-il. avec **J.** Zhiller : • Lin ct Anaclet, s'ils ne furent pas. comme semblent l'indiquer certaines traditions, simplement ses auxiliaire» (de Pierre), eurent, en tout cas. peu de relief... Mais on se sent en présence de quelqu'un avec celui qu'on peut considérer comme le véritable successeur de Pierre, saint Clément... · (dims **Fucus** ct Martin, *Hist. de l'Église,* t. l, p. 383). Cf. *Ibid.,* p. 387, E. Caspar, op. *cit.,* p. 107 ss. ; CAimm.-LRCXF.RCQ, art. *Listes Épiscopales,* in *1). A.C. L.,* IX. col. 1207-1227 ; A. Ehrhardt. *The Apostolic Succession,* London. 1053, spécialement c. 2 ct 3. A. Ehrhardt (op. *cil.,* p. 80) et **J.** Ludwig (op. *cit.,* p. 20) rapprochent cc passage du *i)c praesc.,* des *Pseudo-Clémentines* qui rattachent immédiatement Clement h Pierre et rapportent que Pierre lui donna le pouvoir de lier ct de délier (cf. *Êpttre de Clément ‹i Jacques. P. G..* 2. 36 ; voir aussi *Première Êpttre de Jacques. P. G..* 1, 164). Une dépendance littéraire déterminée do T- Λ l'égard des *Pseudo-Clémentines* est peu vraisemblable ct indémontrable, mais T. se fait l'écho d'une tradition qui sans doute prit son origine dans les milieux judéo-chrétiens d'où est issue la littérature pseudo-clémentine. Harnack conjecture cependant une source romaine *{Chronologie,* t. L p. 100). — Sur l'importance des listes épiscopales ct leur rôle dans In vie de l'Eglise, voir encore IL von Campeniiausbn, *op. cit., c.* 7, spécialement p. 181 ss. ; **J.** Lr.uniiTON, *Le développement des institutions ecclésiastiques d la fin du second siècle et au début du troisième, siècle,* in *Rech. Sc. Rejig.,* XXIV (1931), p. 115-118.

licet nullum ex apostolis uel apostolicis auctorem suum proferant, ut multo posteriores, quae denique c cottidie instituuntur, tamen in eadem fide conspirantes non minus apostolicae deputantur pro consanguinitate doctrinae. 7. Iia omnes haereses ad utramque formam ‖ a nostris ecclesiis prouocatae probent se quaqua putant apostolicas. 8. Sed adeo nec sunt nec probare possunt quod non sunt, nec recipiuntur in pacem et communicationem ab ecclesiis quoquo modo apostolicis, scilicet ob diuersitatem sacramenti nullo modo apostolicae.

XXXIII. Adhibeo super·l haec ipsarum doctrinarum recognitionem quae tunc sub apostolis fuerunt ab isdem apostolis et demonstratae et dcieralac '. 2. Nam et sic facilius traducentur dum aut iam tunc fuisse deprehendunlur aut ex illis quae iam tunc fuerunt, semina sumpsisse. 3. Paulus in prima ad Corinthios notat negatores ct dubitatores resurrectionis : haec opinio propria Sadducaeorum. 4. Partem cius usurpat Marcion ct Apelles et Valentinus et si qui alii resurrectionem carnis infringunt. 5. Et

29 probare possunt *A Rig,* possunt probare F *X R H Gel Pant* 30 ct .1 *Rig,* ct in *rell.* 32 apostolicae] apostoliel *Vlict Krm.*
5 semina sumpsisse] semini assumpssissc .4 seminia sumpsisse *Rig Krm*

XXXIII, 6 cf. I Cor. 15, 12 8 cf. Matt. 22. 23 ss. ; Act. 23, X 9 cf. Gal. 5, 2 ss.

c. *Denique* - par exemple. Ce sens est attesté depuis Fronton. Cf. *Thés. I.. I...* V. 1. 553, 68-534, 9.
‹l. Au sens juridique du mot. Cf. Uuumanx et Seckel, op. *cit.,* p. 218.
XXXIII. n. *Super* = *τ.ρόἰ, praeter.* Cf. Hoppe, S(/nfax, p. 41.
b. Noter l'allitération : *dementiae, de.ieratae.*
c. Voir c. 22, 12, note l.

3. Cf. *Adv. Marc.,* IV, 5 (III, 430, 22) : · ...ncc solas iam apostolicae, sed iipu‹i universas (sci. ecclesias) quae Ulis de societate sacramenti confeodcrmitur. L'Église est urn· *societas,* un *corpus (Apol.,* 39, 1). L'Esprit Saint

sans pouvoir rapporter leur fondation à un apôtre ou à un homme apostolique, comme étant de beaucoup postérieures, et. celles qui sont quotidiennement établies - conspirent pourtant toutes dans la même foi, et en vertu de cette consanguinité dc doctrine sont considérées tout dc meme comme apostoliques 3.

7. Donc que toutes les hérésies, sommées par nos Églises de fournir cette double preuve, manifestent les raisons qu elles ont de se dire apostoliques ' 8. Mais elles ne le sont pas, ct elles ne peuvent non plus prouver qu'elles sont ce qu'elles ne sont pas : aussi les Églises qui sont apostoliques de quelque manière ne les reçoivent-elles sous aucun prétexte dans la paix et la communion, vu qu'en raison de la divergence de leur doctrine, elles ne sont en aucune façon apostoliques.

Les hérésies des temps apostoliques et les hérésies contemporaines.

XXXIII. 1. J'ajoute par surcroît une revue de leurs doctrines elles-mêmes, qui existèrent, au temps des apôtres et furent par ces mêmes apôtres signalées et condamnées. 2. Il sera plus facile ainsi de les flétrir, si elles sont convaincues ou bien d'avoir existé dès lors ou d'avoir tiré leur origine des hérésies qui dès lors existèrent *.

3. Dans la première aux Corinthiens, Paul censure ceux qui niaient et révoquaient en doute la résurrection : c'était l'opinion particulière des Sadducéens. 4. Y participent Marcion, .Apelle, Valentin et tous ceux qui repoussent la résurrection de la chair ®. 5. Quand il écrit aux Galates, il

fall de toutes les Eglises associées une unité. Sur les notions juridiques dc *societas* ct dc *corpus,* adoptées par T„ cf. A. Beck, op. *cit.,* p. 58, spécialement note 3.

1. Mémo démarche dans le *Dc Carne Christi,* 24, oh T. tente dc montrer que toutes les hérésies avaient été d'avance réfutées par l'Écrlture.

2. Ct. *A<lo. Marc.,* V. 10 (III, 606, 3 sq.): · Marcio enim in totum comis resurrectionem non admittens ct soli animae salutem repromittens... ·; *De res. car.*. 2 (II 1,26,10 sq.): « Nunc autem ad aliosSadducaeospraeparamur... Dimidiam agnoscunt resurrectionem, solius scilicet animae, ita aspernati carnem, sicut et ipsum dominum carnis... ». Voir les textes concernant Marcion rassembles par A. llAnNACK, op. *cit., p.* 295·. Par ailleurs, il semble que Marcion, sans nier formellement la resurrection du Clirlst, l'ait interprétée,

io ad Galatas scribens inuehitur in obseruatores et defensores circumcisionis et legis, Hcbionis haeresis sic est. 6. Timotheum instruens nuptiarum quoque interdictores suggillat. Ita instituunt Marcion et Apelles eius secutor. 7. Aeque tangit eos qui dicerent factam iam rcsurrectio-
15 nem : id de se Valentiniani adscueranl 8. Sed et cum genealogias indeterminatas nominat, Valentinus agnoscitur, apud quem Aeon ille nescio qui noni et non unius nominis generat ex sua' Charité Sensum et Veritatem ; et hi aeque procreant ex se Sermonem et Vitam, dehinc ct isti
-‘‘generant Hominem et Ecclesiam dc qua prima ogdoade Aconum exinde decem alii ct duodecim reliqui Aeoncs miris nominibus oriuntur in meram fabulam triginta Aco-

15 id dc sS· *B Gel Pam Big,* sic sc P X /<. sic N *(lac. duodecim liti.* Λ) 18 ex sua /1 *Ochi Krm,* c sua *B* B Cel Pam Big Pnch Hau,* et sua *P X* B‡ 19 ex sc *A,* duo P X /t' duos B3 *B Gei Pani Big,* duo ex sc Krm

12 cf. I Tim. 4, 3 14 cf. It Tim. 2, 18 15.· 16 cf. I Tim. 1. 4 23 cf. Gai. 1, 3

d. Équivalent dc : *falso affirmare.* L'emploi si fréquent de cettc expression chez T. vient sans doute de l'influence dc lu terminologie juridique sur sa langue, Cf. Thôrnkli., I, p. 24-25 ; J. H. Waszjnx, note sur Dr anima. 17, 2, p. 241-242, qui renvoie à beaucoup dc texte». Voir par exemple *Ada. Prax.,* 1 (JH, 228. 8), *Ada. Marc.,* J, I1 (III. 305, 18). etc.

c. Iλ leçon ex *sua* semble devoir être préférée. E. LÔFsntnT *(Krisliche Bemerkungen su Tertullians Apologeticum,* Lnnd, l*J18. p. 50 ss.) relève que T. n'emploie guère c que dans des expressions comme *c contrario, ℮. contra.* Dans le *De praesc., Y.* use 46 fois de ex ct jamais dc c. Cf. Th0rneij., IV. p. 21 ; Hofmann, p. 528; Boklbffs, *Édition dc l'Ad Nationes,* Leyden, 1929. p. 110, note b.

comme il le faisait pour la résurrection des chrétiens, d'une résurrection incorporelle. Cf. Harnack. *Marcion, p.* 89··94·; Λ. Houssiac, *La christologie dc saint !r<fnfc,* Louvain-Gcmbloux. 1955. p. 152. — Sur Apelle, voir Harnack, *op. cit.,* p. 408· (en particulier PsRUDo-TRRTüU.uiN, .4<fi>. *omnes haereses,* (› (111, 221, 1-2) : c IIle camis resurrectionem negat... animarum solarum dicit salutem ». suivi par Philastrius, 47 *(P. L., 12,* 163). ct EM* PitANF., *llacr.,* 41, 3 (P. *G„* 41, 825 C).

s'élève contre ceux qui pratiquent ou défendent la circoncision ct la loi : c'est l'hérésie d'Ilébion 6. Instruisant Timothée, il censure ceux qui interdisent le mariage : telle est la doctrine de Marcion ct d'Apelle, son disciple *. 7. Il reprend également ceux qui prétendaient que la résurrection était déjà faite : c'est ce que les Valentiniens affirment d'eux-mêines 4. 8. Lorsqu'il parle de généalogies sans fin, on reconnaît Valentin. Chez celui-ci un éon, je ne sais plus lequel, car il a un nom étrange, et même il en a plusieurs, engendre de sa Grâce le Sens et. la Vérité. Ceux-ci en procréent, à leur tour, le Verhe ct la Vie, qui engendrent eux-mêmes ΓHomme et ΓEglise. De cette première ogdoade d'éons naissent dix autres éons et enfin douze éons avec des noms bizarres, pour compléter cette pure fantasma*

3. Même affirmation chez Jérôme, in */salant.* 1.1. 12 (F. Z... 21. 27); Augustin, C. *Faust. Man.,* 19, 17 (C. S. E. L., 25. 51G). Mais d'autres témoignages prouvent que cette exigence était parfois atténuée en faveur des Grecs. Cf. H. J. Sciiokps, *op. cil.,* p. 301-302 ; M. Simon, *op. cit.,* p. 288-289.

▮l. Sur la condamnation du mariage par Marcion, cf. Harnack, op. *cit.,* p. 119 ct textes cités p. 277-278. Cf. en particulier *Adv. .Marc..* IV. 11 (III, 151. 13-16) : · Nuptias non conjungit, coniiinctas non admittit, neminem tingit nisi coelibem nut spadonem. · — · L'expression In plus forte se trouve rapportée par Irénér *(Adv. huer.,* i, 28,1 ❟ l Urvrv, I, p. 220) : Tatien, commo Saturnin et Marcion. qualifiait lo mariage : φθορὰ zx': zopveta.

5. Cf. Ztes. *car.,* 19 (III, 52. 1-8) : · ...vac, qui non. dum in hac camo est, cognoverit arcana haeretica ; haec est enim apud illos resurrectio ; sed plcrique ab excessu animae resurrectionem vindicantes dc sepulcro exire de. sacculo evadere interpretantur, quin et sacculum mortuorum sit habitaculum ; id est ignorantium deum, vel etiam de ipso corpore, quia et corpus vice sepulcri conclusam animam in saecularis vitae morte detineat. * Dc même, Irénée *(Adv. hacr..* 11. 31. 1, éd. Harvey. I. p. 370) : ▮ ...esse autem resurrectionem a mortuis, agnitionem ejus quae ab eis dicitur, veritatis. · Selon le Psbvdo-Tertulmen *(Adv. omnes hacr.,* 4 (III, 221,9), Valentin ne niait pas la résurrection dc In chair mais seulement l'identité du corps ressuscité avec h· corps terrestre du défunt (cf. Rpii-iiane, *tlaer.,* 31, 7,6 (P. *G.,* ▮ll, 438 Λ ; *G. (′. S.,* 25, 396; 16-397, 2) · την δε τών vsxpûv ἰναστασιν ἀπαρνούντ»:, φίσχοντί ri μυσώδεζζχ: ληρώδι , μη τ'ι σώμχ τούτο ἀνίσταοΦαι, «).).' érepov μχν ἱ; αὐτού ο δη πνἰν,ματιχόν χαζούσι. »Ccs thèmes sc retrouvent dans la *lettre* ti *RMglnos* contenue dans le *Codex Jung, ct.* H. C. l'uech, cl G. Quispiit, Les *écrits gnostigucs du Codex Jung,* in *Vigiliae Christianae,* VIII (1951), p. 40-13. Cf. G. Siîvenster, *De · opstandlng des Wlcses· biz Tertullianus en lied .\ieuure. Testament,* In *Xederlands Theologisch Tijdschrift,* IX (1955), p. 361-372, 6, spécialement p. 372 (T. accentue le mol • chair ‹ en réaction contre une interprétation spiritualisante).

num. 9. Idem apostolus, cum improbat elementis seruientes, aliquid Hermogenis ostendit qui materiam non natam introducens Deo non nato eam comparat. ' et ita matrem elementorum deam faciens potest ei scruire «piam Deo comparat. 10. Iohannes nero in Apocalypsi idolothyta s edentes et stupra committentes iubetur castigare : sunt et nunc alii Nicolaitac, Gaina haeresis dicitur. l I. At in epistula eos maxime antichristos uocal qui Christum negarent in carne " uenisse et qui non putarent lesum esse filium Dei : illud Marcion, hoc Hebion uindicauit. 12. Simonianae autem magiae disciplina angelis seruiens utique et ipsa inter idololatrias deputabatur, et a Petro apostolo in ipso Simone damnabatur.

2+ aliquid hermogcnls *A Rig,* aliquid hermogenem .V. aliquem hcmiogenem *P R B Gei Pam* 28 iubetur .4· N *Gel Pam Rig,* lubet *rell.* 29 Caina *(Harnack* ex *Hier.,* 69, 1), Guiana .4 *P X* Λl, Cainana It3 B *Gei Pam Rig,* cluna *Bmg* 31 in carnem A N 34 Idololatrias A Bedd.. idolatries Λ *P,* Idolatria *X.*

27 cf. Apoc. 2, 14 28.29 cf. Apoc. 2.15 30/31 cf. I loa. 4, 3 ; 2. 22 33 cf. Act. 8, 18 ».

f. *Comparare* est équivalent de *adaequare, parem facere.* Cf. .1. P. Waltzing. *Le codex Fuldensis...,* p. 3G4.

g. *Apocalypsis* : néologisme chrétien calqué sur le grec, dont l'emploi fut vite limité au livre dc saint Jean, cf. *Thés. L. L.,* 11.241, 56 ss. ; Ch. Moimann, *Sondcrsprachc...,* p. 80-81, 226. *Idolothytum,* également un néologisme chrétien calqué sur le grec.

h. Les deux leçons *in carnem* et *in carne* sont possibles. *In carne* démarque le grec : ιν -ταρχι.

0. Aux chapitres 7 et S dc l'Ado. Val.. T. décrit longuement cct engendrement «les éons. Au chapitre 7. comme ici, il emploie l'expression *novus,* dans un sens ironique et dédaigneux. Au lieu de Sensus, il garde le mot grec, Nus (Νοὺ). Comparer avec Ihénék. Adi>. *Huer.,* I, l. 1.

7. Tout l'Atfu. *Herm.* est une réfutation de cette erreur. C'est à cette occasion que T. créa l'expression ex *nihilo,* qui devait subsister, cf. 16(111, l i l.

gorie des trente éons e. 9. Le même apôtre, quand il blâme ceux qui sont asservis aux éléments, fait allusion à l'une des idées d'IIerniogcnc qui, imaginant une matière incréée, l'assimile au Dieu incréé et fait d'elle une déesse mère des éléments, en sorte qu'il peut s'asservir à elle puisqu'il l'assimile *h* Dieu

10. Quant à Jean, dans l'Apocalypse, il reçoit l'ordre de châtier ceux qui mangent les viandes consacrées aux idoles et qui commettent des fornications. Il y a maintenant d'autres nicolaïtes : c'est l'hérésie dite des caïnil.CS ".11. Dans une épître, il traite d'antéchrists ceux-là surtout qui niaient que le Christ fût venu dans la chair et qui ne croyaient pas que. Jésus fût le fils de Dieu : Marcion s'est, approprié la première erreur ·, llébion la seconde '°. 12. La doctrine magique de Simon, qui rendait un culte aux anges, était rangée elle-même parmi les idolâtries et condamnée par l'apôtre Pierre dans la personne dc Simon ".

l et 7. 20 (I 18, 28), de. Sur Homogène, voir G, Bλπηπ.ι.ε. art. *llermogéne.* in D. 7- *C.*. VJ. col. 2306-2311 ; D'Alte, op. *cit.,* p. 46-50, 101-106.

8. Sur les Caïnites. voir, outre les notices dc dictionnaires, E. de Faye, *Gnostlques cl Gnosticisme,* 2* éd., Paris, 1925, p. 371-373 ; ci *Introduciion it* l'édition du *Dc baptismo (Sources Chrétiennes* ,n° 35. p. ill-11).

9. Voir ζlΛ». Afore., Il l, 8 (III, 388, 22 sqq.) : «...Marcionitas, quos apostolus Joannes antichristos pronuntiavit, negantes Christum in carne venisse... ▮; *De car. Ch,,* 2 i (II, 218, 7 ct 15), l (II, 190, l-l sqq.).

10. Cf. *Dc car.Chr.,* l (II. 190,14 ss.), 14 (227, 35 ss.) : « Poterat haec opinio Hebloni convenire, qui nudum hominem et tantum ex semine David, id est non ct dei filium, constituit Jesum... ·; *Devirg. ve!.,* 6 (Orhi.br, 1,891); De *cur Chr.,* 18 (234, 3-5). 24 (218, 10-12) : · Et. non ex sanguine neque ex carni» et viri voluntate, sed ex deo natus est, Hcbioni respondit. ▮ Cf. Irénée. .ide. *haer.,* I, 26, l (IIahvey, I, 212); V, 1,2(11, 31G sqq).—Sur la forme an singulier de cello citation de *Joa.,* 1. 13. cf. M. E. Boismard, *Critique textuelle el citations palrlsltques,* in *Itev. DIM.*. I.VII (1950), p. 406-107; F. M. Braus, *Qui ex Deo natus est,* in *Mélanges M. Goguel (Aux Sources de la Tradition chrétienne),* Paris, 1949, p. 22 sqq. — Comparer avec la notice d'Eusêbk. *Hist. Eecl.,* III, 27, l (éd. Bardy, t. I, p. 136). Sur la doctrine des ébloniles, voir M. Simon, Vcrus *Israël,* p. 281 ss.; II. .l. Sciioeps, *Théologie und Geschichtc. des Judcnchristenfums,* Tubingen, 1949 (sur l'aspect adoptianistc do leur doctrine, p. 70-78 ; témoignages patristlques. p. 73) ; A. Huisiau, *Jxt christologie de saint Irénée,* p. 157.

11. Voir la notice plus développée dc Tertullien dans le *De anima.* 34, 3-5 (1,358, 25 ss.), empruntée du reste à InÉNÉK, *Ado. kaer.,* 1,23 (éd. Harvby, I, p. 190-195).

XXXIV. Haec sunt, ut arbitror, genera doctrinarum adulterinarum quae sub apostolis fuisse ab ipsis apostolis discimus. 2. Et tamen nullam inucnimus institutionem inter tot diuersitates perucrsilatuin quae dc Deo creatore uniuersorum controuersiam moucrit. 3. Nemo alterum deum ausus est suspicari, facilius * dc (ilio quam de patre haesitabatur, donec Marcion praeter creatorem alium Deum solius bonitatis induceret. 4. Apelles creatorem angelum nescio quem gloriosum superioris Dei faceret deum legis et Israelis, illum b igneum affirmans, Valentinus Aeonas suos spargeret, et unius Aeonis uitium in originem deduceret Dei creatoris. 5. Ilis solis et his primis rcuelata est ueritas diuinitatis, maiorem scilicet dignationem et pleniorem gratiam a diabolo consecutis qui Deum sic quoque uoluerit aemulari, ut de doctrinis uenenorum c, quod Dominus negauit, ipse faceret discipulos super magistrum. (>. Eligant igitur sibi tempora uniucrsae haereses quae quando fuerint — dum non intersit quae quando durn de uerilate non sint 4 — ct utique quae sub apostolis non fuerunt, fuisse non possunt. 7. Si enim fuissent,

18 fuerint] fuerit .4 *Krm* dum non] dum modo *A* 19 dum *A R edd.,* orn. *P X R* 19/20 qiuio sub apostolis *P X R R edd.,* sub apostolis /t *Krm* quae ab apostolis nominatae non fuerunt, sub npostolis fuisse l'rs *Rig*

NXXIV, 16 cf. Matt. 10, 21

XXXIV. h. Sens dc *potius.* Cet emploi est spécial à Tertullien. cf. *Thés. L. I..,* VI. 68, 45 ss. Comparer .Ldt». Λ/are., IV. 18 (III, 478, 25-26).

h. Harnack, Aforcion. p. 106, note l. conjecture *alium* ii la place de *ilium* U suppose, en effet, qu'Apclic distingue le dieu créateur du dieu d'Israël. Cette supposition n'est pas évidente ct il n'y a pas lieu «le corriger le texte des manuscrits. Voir la discussion dc J. H. Waszink, Λ propos de *De anima,* 23. 3, p. 300-301.

c. Génitif de qualité â la place de l'adjectif. Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 19, Hofmann, p. 398.

d. T. use souvent de *dum, dummodo,* pour suggérer que même si un point doit être concédé ou négligé, les autres n'en restent pus moins valables. Le

XXXIV. 1. Voilà, je pense, les diverses doctrines mensongères qui existaient sous les apôtres, comme les apôtres eux-mêmes nous l'apprennent. 2. Et cependant, parmi tant d'erreurs diverses, nous ne trouvons aucune école qui ait soulevé de controverse sur le Dieu créateur dc l'univers *. 3. Personne n'a ose supposer un second Dieu. C'était plutôt sur le Fils que sur le Père qu'on hésitait 3, jusqu'au jour où Marcion imagina, en outre du Créateur, un autre dieu uniquement bon ; 4. où Apelle transforma en créateur, dieu de la loi ct. d'Israël, je ne sais quel ange glorieux du Dieu supérieur, affirmant qu'il était d'une substance ignéeoù Valentin sema ses éons et assigna pour origine au Dieu créateur le péché d'un seul éon.

5. C'est à eux seuls et à eux tout d'abord qu'a été révélée la vérité sur la divinité. Ils ont naturellement obtenu un plus grand privilège et une grâce plus complète du diable, qui a voulu par rivalité contre Dieu, faire lui-même ce que le Seigneur avait déclaré impossible, en élevant par le poison de sa doctrine les disciples au-dessus du maître *. 6. Donc que toutes les hérésies se choisissent le moment, où chacune d'elle est apparue : au surplus ce point n'importe guère du moment qu'elles n'ont point la vérité pour elles, et elles ne peuvent l'avoir puisqu'elles n'existaient pas sous les apôtres. 7. Si elles avaient dès

premier dtun présente un sens voisin dc · certes ·, ▮ du reste ». *CJ.* Thôrnell, I, p. 28-29 ; Hoppe, *Syntax,* p. 79.

1. Comparer avccActo. *Marc.,* 1,21 (III.317, 21-26) : Au temps des apôtres « alii dc idolothyto edendo, alii de mulierum velamento, alii de nuptiis vel epudiis, nonnulli ct dc spe resurrectionis disceptabant, dc deo nemo ·.

2. De même, à propos du doute dc Jean-Baptiste, T. noie que Jean se demandait si Jésus était bien le Christ du Créateur, mais non pas celui d'un autre dieu inconnu : · Plane facilius quis hncsltnbll «le co, quem cum sciat esse, an ipse sit. nesciat », car ▮ ioaunes autem c.vrtus erat neminem deum praeter creatorem · Gl«ft>. *Marc.,* IV, IS (IU, 178. 21 ss.).

3. Isidore *(Etymol.,* VIII, 5, 12, *P.* 82, 299 B) : « Apcllilac, «inorum Apelles princeps fuit, qui creatorem angelum nescio quem gloriosum superioris dei faciens deum legis Ismhelis, llluin igneum adiimians dixit Christum non deum in veritate, sed liomlnen in phantasia apparuisse. ▮

4. Comparer Adp. *Marc.,* I, 11 (III, 3u8, 24); IV, 17 (476, I) ; IV, 4 (430,

nominarentur et ipsae ut et ipsae coercendae ; quae uero sub apostolis fuerunt, in sua nominatione damnantur. 8. Siue ergo eaedem nunc sunt, aliquanto expolitiores quae sub apostolis rudes, habent suam exinde damnationem, siue aliae quidem fuerunt, aliae autem postea obortae, quiddam ex illis opinionis usurpauerunt, habendo r cum eis consortium praedicationis habeant neccsse est etiam consortium damnationis, praecedente illo fine supradicto posteritatis, quo etsi nihil de damnaticiis participarent, de aetate sola praeiudicarentur, tanto magis adulterae quanto nec r ab apostolis nominatae. 9. Vnde firmius constat has esse quae adhuc tunc nuntiabantur futurae.

XXXV. His definitionibus prouocatae a nobis et reuictae haereses omnes, siue quae posterae, siue quae coaetaneae apostolorum *, dummodo diucrsae, siue generaliter siue specialiter notatae ab eis, dummodo§ praedamnatae, audeant respondere et ipsae aliquas eiusmodi praescriptiones aduersus nostram disciplinam. 2. Si enim negant ucritatem eius, debent probare illam quoque hacrcsin esse, eadem forma reuictam qua ipsae reuincuntur, et ostendere simul ubiriam quaerenda sit ueritas quam apud illas non esse iam constat. 3. Posterior nostra res non est,

25 quidem fuerunt .1 *Rig,* quidem illae fuerunt reft. 20 quiddam .1 *Rig Rau Krm,* quasdam *rcll.* opinionis *Rig Hild Rau Krm.* opiniones *rcll.* (c*l.* c. 33.*l.* 24) 29 participarent .4 X *Gcl Pam Rig,* participarentur *P R B.*

31 cf. I Tim. 4, 1 ss.

e. Suivant l'usage du latin tardif, T. fait un usage 1res large de l'ablatif du gérondif à la place du participe présent. Cf. Hofmann, p. 597 ; Hoppe, *Sgntiiz,* p. 56-57.

f. .X'ec est équivalent de *ne-ipiidem.* Familier aux auteurs du Bas-Empire, cf. E. IZfstf.dt, *Kritischc Bemerkungcn* eu *Tcrlullians Apologeticum,* p. 75 ; Hofmann, p. G41 ; Hoppe, *Syntax,* p. 106.

lors existé, elles auraient été citées elles aussi, pour être châtiées elles aussi : celles qui ont. existé sous les apôtres sont condamnées nommément. 8. Donc, si ce sont les mômes, encore mal dégrossies à l'époque des apôtres, aujourd'hui plus raffinées, elles portent depuis ce temps-là leur condamnation ; si elles ne leur sont pas identiques, et que, nées postérieurement, elles aient emprunté à ces hérésies telle opinion, du moment qu'elles leur sont associées dans la doctrine, elles le sont nécessairement aussi dans la condamnation : car prévaut ici cette définition susdite de la postériorité, qui veut que, même sans participer à la condamnation, leur seul âge fasse préjuger qu'elles sont d'autant plus adultères que les apôtres ne les nomment même pas. 9. Il est donc encore plus fermement établi que ce sont là ces hérésies dont la venue était alors annoncée.

XXXV. 1. Voilà 'par quels arguments' [1] nous sommons et confondons les hérésies, qu'elles soient postérieures aux apôtres ou contemporaines des apôtres, dès lors qu'elles s'écartent de leur enseignement ; qu'elles aient été condamnées par eux en général, qu'elles l'aient été en particulier, dès lors qu'elles ont été condamnées d'avance. Qu'elles osent riposter elles-mêmes en élevant contre notre doctrine des prescriptions de ce genre ! 2. Si elles nient que cette doctrine soit la vraie, elles doivent prouver qu'elle aussi est une hérésie, victorieusement réfutée par la même démonlration qui les réfute elles-mêmes, ct montrer en même temps où il faut chercher la vérité, puisque c'est un fait qu'elle n'est point chez elles.

3. Notre doctrine n'est pas postérieure ; bien plus, elle

XXXV. a. Noter l'emploi du génitif après l'adjectif. Hoi'i'i: *(Syntax,* p. 21) estime que dans le cas présent, *coaetaneae* peut être considéré comme pris substantivement. En *Adv. Herm., G* (III, 132, 23), *coaetanea* est contrait avec le datif.

b. Voir chapitre précédent, note d.

1. Non pas nu sens de définition, mais d'argumentntlon (ou même de syllogisme), cf. note de J. H. Waszink, sur *De anima,* 0, 2 (op. *rit.,* p. 131).

immo omnibus prior est. Hoc crit testimonium ueritatis ubique occupantis principatum. 4. Apostolis non damnatur, immo defenditur : hoc erit indicium proprietatis; 5. quam enim non damnant qui extraneam quamque damnarunt, suam ostendunt, idcoque et defendunt

XXXVI. Age iam J, qui uoles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuae, percurre ecclesias apostolicas apud quas ipsae adhuc cathedrae apostolorum suis locis praesident, apud quas ipsae authenticae litterae eorum recitantur sonantes uoccm et repraesentantes faciem uniuscuiusque. 2. Proxima est tibi Achaia, habes Corinthum. Si non longe es a Macedonia, habes Philippos ; si poles in Asiam tendere, habes Ephesum ; si autem Italiae adiaces, habes Romam unde nobis quoque auctoritas praesto est. 3. ista quam felix ecclesia cui totam doctri-

12 apostolis *A,* a!» apostolis *P X R Rig.* quod ab apostolis B *Gd Pam* 14 non damnant /1 Blznp (c.r emend. Jtiien.) *Rig,* damnant *P X R B G Gel Pam* 14/15 damnarunt *A,* damnaucrunt *rell.*

4 praesident .4 X' *Rig,* praesidentur *P R B Gd Pam* 5 repraesentantes] praesentantes .4 7 phillppos habes Ihessalonicenscs add. *R Gd Pam Rig Ochi Krm* 9 roman .4 *edit.,* romanam *P X R D* 10 est. Ista quam A *Rig.* est statuta *P R B.* est. statu X' *Pam,* est. *Gd,* est. Ista tam *Krm*

c. Relever les jeux d'assonances de cette finale en *am* et les rimes en *unt.*

XXXVI. a. Formule familière n Tertullien pour introduire une concession, cf. *Thcs. L. L·,* I. 110-1. 83 ss. Voir c. 2«. 1.

2. Noter le vocabulaire juridique de ce chapitre (*forma, provocare, damnart, defendere,* etc.). Celui en particulier des sections 3 et 1 rappelle le vocabulaire technique de la *longi temporis possessio.* Comparer avec c. 37, 3-L Cf. *Introd.,* p. 32-30.

1. Le contexte laisse penser que Tertullien fait ici allusion aux chaires des apôtres, prises dans leur réalité matérielle. Evsùue </f. VU. 19, éd. Hardy, t. 2, p. 193) signale qu'en son temps l'Eglixc de Jérusalem montrait aux visiteurs et pèlerins le trône de Jacques. Cf. J. Stirnimann. *op. cil.,* p. 77-78. — Pour autant, une signification symbolique ne peut être exclue. Dans le N. T. et chez les Pères, la · chaire » (ζαβέδρα) est souvent le symbole de renseignement, comme le remorque expressément Im.xi'i-: *(Dimons-*

a sur toutes les autres la priorité. Ce sera là la preuve de la vérité, qui partout vient la première. 4. Loin de la condamner, les apôtres la défendent : ce sera la l indice qu'elle est bien la leur a. 5. Celle qu'ils ne condamnent, pas, eux qui condamnent toute doctrine étrangère, ils montrent qu'elle est à eux et voilà pourquoi ils la défendent.

Derniers arguments en faveur de l'apostolicité des Églises.

XXXVI. 1. Or donc, voulez-vous exercer plus louablement votre curiosité en l'employant à votre salut ? Parcourez les Eglises apostoliques où les chaires même des apôtres président encore à leur place l, où on lit leurs lettres authentiques 2 qui rendent l'écho de leur voix et mettent sous les yeux la figure de chacun d eux. 2. Etes-vous tout proche de l'Achaïe : vous avez Corinthe. 'êtes-vous pas loin de la Macédoine : vous avez Philippes ; si vous pouvez aller du côté de l'Asie: vous avezÉphèse; si vous êtes sur les confins de l'Italie, vous avez Rome, dont, l'autorité nous apporte aussi son appui3. 3. Heureuse

tralion. 2. id. Ssirrit, *Ancient Christian Writers.* XVI. p. -19). Tertullien fuit donc peut-être ici indirectement allusion au rôle doctrinal tics évêques dans l'Églisc. car il était réservé aux évêques d'cnscigncr du hmil ilo la chaire. G. Dix (op. *rit.,* p. 39) écrit justement : · Chacun d'eux (— évêques) a repris, ïi son tour, de son prédécesseur in même *cathedra* ou chaire de docteur, d'où il donnait le même enseignement. I.a stabilité doctrinale de cette succession était garantie par son caractère publie, qui faisait apparaître immédiatement toute deviation... · Voir également *ibid.,* p. 116, note 3. - · Noter encore le pluriel, le titre dû *sedes apostolica* n'est pas encore réservé nu siège de Home ; cl. l·. Ba t ipio i., *Cathedra Pétri,* c. 6, Series *aposlollca,* p. 151 SS.

2. l.c contexte du chapitre invite à entendre *authenticus* au sens technique du mot, c'est-à-dire · original ·. T. croyait donc que les Églises apostoliques avaient conserve les iiuinuscrits des épitres des apôtres. Quelle est la valeur de son affirmation, nous l'ignorons. Cf. J. St ik n ima n n . op. *cit.,* p. 76-77.

3. P. Bαιιιιόι. *(/.'Église naissante et le catholicisme,* éd., 1919. p. 149, note 2) rapproche *auctoritas* du fameux *principalitas* d'Inû.sP.r. (.Ida. *hatr.,* III. 3, 2, éd. SAONAnn, p. 102). F. M. Sagnnrd donne à ce dernier le sens d'‹ autorité de fondation », O. Pκηιχη *(l.eDe unitate de saint Cyprien utilisé par saint Augustin,* in *Augustinus Magister (Études Augustinienncs,* 1951. p. S56), celui d'autorité due à l'origine. Les divers emplois *d'auctorilas* par Tertullien (Ada. *Marc.,* IV, 2 (III. 126. II); *Ada. Prax,,* l (III, 22S, 9); *Ado. Marc.,* IV, 5 (431, 4) cités par J. St ih n ima x n (op. *rit.,* p. 17(1) confèrent à

nam apostoli cum sanguine suo profuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur, ubi Paulus Iohannis exitu coronatur, ubi apostolus lohannes postcaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur ; 4. uideamus quid didicerit, quid docuerit : cum Africanis quoque ecclesiis contesseratis, 5. unum Deum Dominum nouit, creatorem uniuersilatis, et Christum lesum ex uirginc Maria filium Dei creatoris, et carnis resurrectionem, legem et prophetas cum euangelicis et apostolicis litteris miscet, inde potat fidem ; eam aqua signat, sancto spiritu uestit, eucharistia pascit, martyrium exhortatur [b] et ita

15 Cum] quit! cum *Pam Prsch.* num Tceuwen (p. 57) 16 contesserat!» *Krm,* contester)... (unum *A*.* contcsscrarit *Gei Pam Hig,* contestatur***PRB,*** contestare A' (num atricanls quoque ecclesiis contesserarit. Unum deum nouit Teemren, *p.* 57) 18 resurrectionem] re%urrectorem *A Krm* 20 potat .4 *L 1' Gel Pam Jtiff,* portat *P X J(li,* petit *Hakhuizcn*

b. T. construit habituellement *arhartatur* avec *ad* et l'accusatif (cf. *Thcs. L. L.,* V, 2, l-l-l6, 20-25), parfois cependant comme ici nvec l'accusatif seul, voir par exemple *Adv. Marc., IV.* 23 (**III**, 508, 22). Cf. *Thés. L. L.*. V, 2, l-l-l5, 81.

cette expression un sens voisin. Il s'agit, semble-t-il, de l'autorité propre au chef d'école, au fondateur d'une école dc philosophie ou de droit par exemple. Cc mot inclut donc, aussi l'idée do fondation ou au moins de rattachement à l'auteur de la fondation. L'autorité doctrinale «le Home vient donc dc son npostollclté. Celle dc Carthage n'est qu'indirecte, dépendante dc celle de Rome, car l'Eglise dc Carthage est une. Église-fille de Rome (cf. A. IIa iin a c k, *Mission und Ausbreilung des Christentmns,* 4»éd., Leipzig, 1921, t. I, P--187 sqq., 11,891). Le paragraphe suivant prouve que Tertullien, comme avant lui Ignace d'Antioche ct Irénée, manifeste pour l'Eglise dc Rome une vénération plus profonde que pour toute autre Église apostolique, non seulement parce qu'elle est l'Église·mère «le l'Église d'Afrique, mais surtout ii cause de sa relation plus étroite avec les trois grands apôtres, Pierre, Paul ct Jean, de son apostolicité plus puissante. Cf. P. Ba t iffo l , *Cathedra Petri,* p. 173-175. Mais remarquent justement Va n dhn Ey n o b (op. ci/., p. 208) et .l. St iR-n imann (op. *cit.,* p. 152), il ne lui reconnaît, malgré celte exceptionnelle vénération, aucun primat doctrinal. Cf. ch. 22, 4, p. 116. note 2; J. Lu d w ig , op. *cit.,* p. 16.

4. Tertullien est le premier témoin dc la tradition selon laquelle Pierre fut crucifié. Cf. *Scorpiace,* 15 (1. 178. 12-15), *Adv. Marc.,* IV, 5 (430, 17-18).

Église ! les apôtres lui ont versé toute leur doctrine avec leur sang. Pierre y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. Paul y est couronné d'une mort, pareille à celle de Jean ‘ (Baptiste). L'apôtre Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit relégué dans une île 4.

4. Voyons cc qu'elle a appris, cc qu'elle a enseigné. Avec les Églises d'Afrique qui lui sont unies, 5. elle ne connaît qu'un seul Dieu créateur de l'univers ; Jésus-Christ, né de la Vierge Marie, fils du Dieu créateur; la résurrection île la chair ·. Elle associe la loi et les prophètes aux écrits évangéliques el apostoliques : c'est là qu'elle puise sa foi. Cette foi, elle la marque avec l'eau, elle la revêt du Saint-Esprit, elle la nourrit de l'eucharistie ; elle exhorte au martyre el n'admet personne à l'encontre de celte doctrine

Dans *Scorplace,* Tertullien date le martyre de Pierre et do Paul, dc la persécution de Xéron. Sur les autres témoignages anciens, cf. l'opinion radicale ct liypcrcritiquc dc K. IIevssi, *die rbmische Petrustradition in kritischer Slcht.* Tübingen. 1955, p. 46-47 ; 11. Lietzmann, *Petrus und Paulus in Ram,* Berlin u. Leipzig, 1927, p. 236-238; K. l'ASCirr.n, art. *Petrus.* In *Pauly-Wissowa,* ,V. .S'. (1938), coi. 1345-1352; O. Cullmann, *Saint Pierre...,* p. 103-109. La mort de Pierre ct dc Paul à Rome ct la possession dc leurs reliques pur l'Église catholique dc Rome furent souvent présentées pur les Pères commo le meilleur témoignage dc l'apostolicllé de la doctrine de cette Église, cf. II. Lietzmann, op. *cil.,* p. 226 ss.

5. Tertullien est seul à rapporter ce détail, que répète Jérôme en so référant explicitement à Tertullien (in .*Malt.,* 20, 23, *P. L.,* 26, 143; *adJouinia·num,* I. 26. *P. L.*. 23. 217). Cf. Heussi, op. *cit.,* p. 57 ; Fascher, *art. cit.,* col. 1348.

6. Comparer avec *Dc praesc.,* 13, 1-3. Voir, dans tm contexte un peu dînèrent, l'application dc cc même principi· (l'accord de l'Isgllse d'Afrique avec les Églises apostoliques), par Augustin lors «l'une controverse avec les donatistes, *Èpist.,* 44. 3 (P. L., 33, 175).

7. Cf. Tertullien, *Traite du baptême* (· Sources Chrétiennes », n® 35), *Introd.,* p. 37 ss.; P. Th. Camelot, *L'engagement chrétien du baptême au martyre,* in *Noua el Vetera* (Fribourg), XXIV (1949), p. 326-318 : · Imitation parfaite du Christ, le martyre achève l'identification du chrétien inauguré au baptême, il est le terme ct le sommet dc rengagement chrétien › (p. 343). Cf. P. Th. Camelot, Lc *martyre dc Polgatrpe* (· Sources Chrétiennes ·, n- 10, 2· éd., Paris, 1951, p. 229-231); P. M. Vîllrii, *Martyre ct Per/eetion,* in *lieu. Asc. cl dc Myst.,* VI (1935), p. 3-25; W. Dtinto, *Die Salbungder .Martyrcr,* in *Sacris Erudiri,* VI, l (1951), p. 14-16; P. M. Viller und K. Rahner, Asîcsc *und Mystik in der Vdlerzeit,* Fribourg (Allemagne), 1039, p. 29-38, etc.

aducrsus hanc institutionem neminem recipit. 6. Haec est institutio, non dico iam quae futuras haereses praenuntiabat sed de qua haereses prodierunt. Sed non sunt ex illa, ex quo · factae sunt aduersus illam. 7. Etiam de oliuae nucleo mitis et opimae ct necessariae asper oleaster oritur ; etiam de papaucre ficus gratissimae et suauissimoe uenlosa et uana caprificus exsurgit. 8. Ita et haereses de nostro frutice, non nostro genere a, ueritatis grano sed mendacio siluestres.

XXXVII. Si haec ita se habent, ut ueritas nobis adiudicetur, quicumque in ea regula incedimus quam ecclesiae ab apostolis, apostoli a Christo. Christus a Deo tradidit, constat ratio propositi nostri definientis a non esse admittendos haereticos ad ineundam de scripturis prouocationem quos sine scripturis probamus ad scripturas non pertinere. 2. Si enim haeretici sunt, christiani esse non possunt, non a Christo habendo b quod de sua electione sectati haereticorum nomine admittunt. 3. Ita non christiani nullum ius capiunt christianarum litterarum ad quos merito dicendum est : 'Qui estis ? quando et unde uenistis ? quid in meo agitis, non mei ? quo denique, Marcion, iure

26 necessariae *D edd.,* necessarie *A Krm* 26.27 necessariae... gratissimae om. *P X II* 27 oritur A *Rig.* exoritur B *Gel Pant* 20 frutico (iirutlce *corr. man.* 1) *A Rig.* fructificaucrunt *rell. G* nostro genere A *Rig Ui/s.,* nostro de genere *Prsch Ratt.* nostrae degeneres *P X R B* ueritatis *A* ΛΓΛ' *G R2 B edd..* uaricatis *P* R1 30 sed A *Rig,* et *rell.*

2 ecclesiae *codd.,* ecclesia R *B Gel Pam Rig Othl Prsch* 5 ad ineundam A *C Pam Rig RImg,* ail condam *P X I* 'R1, ad candetn R5 *B Gel,* ud eundem *L*

c. Sens temporel. E. Michtels renvoie à Adn. *Iml.,* t (II, 261, 35) ct â l'étude de R. IlBI.M. *Philologus.* 56 (1897), p. 282.

d. La correction *de genere* ne s'impose pus. T. fait un usage assez libre des prépositions et néglige souvent de répéter une préposition surtout quand, la seconde proposition est négative. Gf. E. Lüpstedt. *Zur Sprache...,* p. 6t ss.

XXXVII. a. Sens d*« établir », · poser en principe ·. cf. J. P. Waltzing, *Lc codex Ptildensit,* p. 171.

6. Voilà lu doctrine, je ne dis plus qui annonçait la venue future des hérésies, mais de laquelle les hérésies sont nées. D'ailleurs elles n'ont plus rien eu de commun avec elle, du jour où elles lui sont devenues hostiles. 7. Du noyau de l'olive, fruit doux, riche et nécessaire, on voit sortir aussi l'âpre olivier sauvage : du pépin de la ligue, si agréable cl si délicieux, surgit le figuier sauvage, vide et inutile. 8. Il en est de même des hérésies. Elles proviennent de notre souche, mais ne sont pas de notre famille : nées du germe de la vérité, le mensonge les a rendues sauvages.

Prescription de longue possession ?

XXXVII. 1. S'il est vrai que la vérité doive nous être adjugée en partage, à nous qui marchons dans celte règle que les Églises nous transmet tent après l'avoir reçue des apôtres, les apôtres du Christ, le Christ de Dieu *, nous étions donc bien fondés à soutenir que les hérétiques ne doivent pas être admis à nous provoquer sur les Ecritures, puisque nous pouvons démontrer, sans le secours des Écritures, qu'ils n'ont rien à voir avec les Ecritures. 2. Étant hérétiques, ils ne peuvent être chrétiens *, car ils ne tiennent pas du Christ la doctrine qu'ils suivent de leur propre choix en adoptant, ce nom d'hérétiques. 3. N'étant pas chrétiens, ils n'ont aucun droit sur les écrits chrétiens, et ils méritent qu'on leur dise : Qui êtes-vous ? Quand et d'où êtes-vous venus ? Que faites-vous chez moi, vous qui n'êtes pas des miens? De quel droit, Marcion.

b. Cf. c. 34, note e.

1. Même formule dans 21, 4.

2. Comparer avec Apol., 44, 3 ; Cv pRIEN, *De catholicae ecclesiae unitale,* 14 : · Sicut Ille Christus non est. quamvis fallat in nomine, ita nec Christianus videri potest, qui non permanet in evangelii ejus ct fidei veritate · ; Psi rmi-CvpiUF.x. ‹uf .Vowdionum. 8 (C. S. *E. L.,* IIa r t iu., HI, 59, 1) : « Qui enim aliquando christiani nunc novatiani iam non christiani ». Déjft **J**u s t in *(Dialog..* 35, 0, P. *G.,* 0, 552) assurait que les hérétiques ne méritaient pas le nom de chrétiens. Celui de leurs fondateurs leur convenait mieux. Au g u s t in, *Sermo,* 5, l (P. *t..,* 38, 53) dira : · Sunt enta) quidam connu qui christiani vocantur cl non sunt... ». Cf. également *Enchiridion, c.* 5, P. *L.,* 40, 233 ; **J**é r ô me. *Dini. cent. I.ttclf., P. I..,* 23. 156. etc. Cf. c. 14, 1».

siluam incani caedis ? qua licentia, Valentine, fontes meos transuertis ? qua potestate, Apelles, limites meos commones ? 4. [mea esf possessio,] Quid hic, ceteri, ad uolunlalem tiesIram seminatis et pascitis ? Mea esi possessio, olini possideo, prior possideo, habeo origines firmas ab ipsis auctoribus quorum fuit res. 5. Ego sum heres apostolorum. Sicut caucrunt testamento suo, sicut fidei commiserunt, sicut adiurauerunt, ita teneo. 6. Vos certe exheredauerunt. semper et abdicauerunt ut extraneos, ut inimicos*. 7. Vnde c autem extranei et inimici apostolis haeretici, nisi cx diuersitate doctrinae, quam unusquisque dc suo arbitrio aduersus apostolos aut protulit aut recepit ?

XXXVIII. Illic igitur et scripturarum et expositionum adulteratio deputanda est ubi doctrinae diuersitas inuenitur. 2. Quibus fuit propositum aliter docendi, cos necessitas institit aliter disponendi instrumenta doctrinae. 3. Alias enim non potuissent aliler docere nisi aliter haberent per quae docerent. Sicut illis non potuisset succedere corruptela doctrinae sine corruptela instrumentorum eius, ita et nobis integritas doctrinae non compctisset sine integritate eorum per quae doctrina tractatur. 4. Etenim quid contrarium nobis in nostris ? Quid dc proprio intu-

15 mea est possessio *add. A B Gel Bid* prior possideo *A B. om. P X B* 17/18 ab ipsis *B Gel Parn Big.* ct ipsis *P X B (in* 4 *euanutt).*
4 institit *B34B,* instituit *P X* coegit /1 *Gel Pam Big,*

c. Sens causal. Cet emploi est rare cn dehors dc Pline le Jeune et de Tcrtullicn. cf. Hoppe, *Syntax,* p. 112.

3. Les trois verbes *caedis, transvertis* ct *commun* caractérisent l'erreur fondamentale dc chacun des trois hérésiarques nommés par T. En effet, Marcion « coupe · le N. T. dc l'A. T. ct même choisit parmi les écrits du N. T. : Valentin adapte les sources chrétiennes à lu philosophie ; Apelle ajoute les révélations privées «le Philoumènc.

4. Cf. *Inlrad.,* p. 32-36, et l'analyse du vocabulaire juridique dc cc pas-

fais-tu des coupes dans ma forêt? D'où le prends-tu, Valentin, pour détourner mes sources ? Qui t'autorise, Apelle, à déplacer mes bornes 3 ? 4. Pourquoi, vous autres, venez-vous semer ct paître ici arbitrairement, ? Ce domaine m'appartient, je le possède d'ancienne date, je le possédais avant vous ; j'ai des pièces authentiques émanant, des propriétaires même auxquels le bien a appartenu '. 5. C'est, moi qui suis l'héritier des apôtres. C'est d'après les dispositions prises par testament, d'après leur lidcicommis, d'après l'adjuration qu'ils ont faite que j'en suis possesseur. 6. Quant à vous, ce qui est. sûr, c'est qu'ils vous ont toujours déshérités cl reniés comme des étrangers, comme des ennemis. 7. Et pourquoi les hérétiques sont-ils pour les apôtres des étrangers et des ennemis, sinon à cause de la divergence dc leur doctrine, que chacun d'eux a inventée ou reçue selon son caprice, contre les apôtres ?

Les hérétiques altèrent les Écritures.

XXXVIII. 1. Lù où l'on trouve divergence de doctrine, il faut donc supposer que les Ecrit ures ct les interprétations ont été falsifiées ». 2. Ceux qui voulaient, changer l'enseignement ont dû nécessairement disposer autrement, les instruments2 de la doctrine. 3. Ils n'auraient pu donner un autre enseignement sans changer aussi les moyens d'enseignement. Et de même que la falsification de la doctrine n'aurait pu leur réussir sans la falsifient ion des « instruments » de la doctrine, de même, nous, nous n'aurions pu arriver à maintenir l'intégrité de la doctrine sans l'intégrité des moyens qui permettent de l'enseigner. 4. Qu'y a-t-il cn effet qui nous soit contraire, dans nos Ecritures? Qu'y* avons-nous introduit dc notre cru,

sage (po&rmio, *origines firmas, auctor, res, heres, testamentum, fidei committere)* pnr J. St ik n imann, *op. cit,,* p. 111-126.

1. Ce paragraphe et le suivant expriment avec force l'identité dc la doctrine chrétienne avec l'enseignement réel et total des lïcrillires.

2. *Instrumentum* désigne les livres faisant partie de l'Écrlture et souvent, est praUqucmcnt synonyme d'Écriture, avec cette nuance que ('Écriture est le moyen de preuve dc la doctrine. C'est l'idée d'Irénée, note Van den Eynde, niais T. lui donne une expression technique (op. *cit.*. p. 122). Cf. *Introd.,* p. 53-58.

limus ut aliquid contrarium ei et in scripturis deprehensum detractione uel adiectione ucl transmutatione remediaremus ? 5. Quod sumus, hoc sunt scripturae ab initio suo. Ex illis sumus, antequam nihil aliter fuit quam suis mus ; quid denique fuit, antequam a nobis interpolarentur ? 6. Cum autem omnis interpolatio posterior credenda sit. ueniens utique ex causa aemulationis quae neque prior neque domestica umquam est eius quod aemulatur, tam incredibile est sapienti cuique ut b nos adulterum stilum intulisse uideamur scripturis qui sumus ct primi et ex ipsis, quam illos non intulisse qui sunt et posteri et aduersi. 7. Alius manu scripturas, alius sensus expositione interucrtil. 8. Neque enim si Valentinus integro instrumento uti uidetur, non callidiore ingenio (piam Marcion manus intulit ueritat i. 9. Marcion enim exertc et palam machaera, non stilo usus est, quoniam ad materiam suam caedem scripturarum confecit. 10. Valentinus autem pepercit quoniam non ad materiam scripturas sed materiam ad scripturas excogitauit. Et tamen plus abstulit et plus adiecit,

14/15 nihil aliter tuli quant sumus) nlitcr fuit Λ Rip quam sutnus... fuit *om. Λ Rig Otiil Rau* 15 u nobis .4 *Rig* nobis (a nobis *Gei) rell.* 17 quae .4 *Gel Pam* Rip, qua *rell.* 18 domestica unquam est eius quod *Rig,* domestica est cuts unquam quod *Gei Pam,* domestica unquam est ceteris quod Λ. domesticarum est eius quam quod *P X F R H,* dominicarum est eius quant quod *I.* 20/21 ct primi ct ex ipsis *P X Ii H.* a principio ct primi .1 B/ttfî *Gel Pam Rig,* a principio ct primi ct ex ipsis *Krm* 22 matius Λ sensus .4 *Rig (Mil Pau Prsch,* sensu *rell.* expositione Vrs *Hio Ochi Prsch Thii. (11.* 65), expositionibus *Krm.* expositiones *Λ* P X R R Pam Rau* 23 instrumento *R H Gei Pam Rig,* stramento .4 *P X.*

XXXV II I. a. Noter la construction de l'adjectif avec Je génitif de relation,
b. Construction caractéristique du latin tardif.

3. Voir note 8.

•l. Passade passablement obscur, et Tertullien n'y pèche pas par elegance. Le sens est le suivant : il y a un rapport d'équivalence, presque d'égalité entre les Écritures cl les sectes ou Églises, car ce sont pour Tertullien le»

pour corriger, soit par suppression, soit par addition, soit par altération 3, tel passage troux'é dans ces livres, mais contraire à nos propres vues ? 5. Ce que nous sommes, les Ecritures le sont depuis leur origine. Nous procédons d'elles, 'avant, qu'il n'y eût rien qui fut different de nous ; qu'y avait-il en effet, avant qu'elles n'eussent été interpolées par vous ** ? 6. Mais toute interpolation devant être jugée postérieure, puisqu'elle vient naturellement d'un motif de rivalité et que la rivalité ne peut, être antérieure à ce qu'elle jalouse ni de la même maison, un homme sensé ne pourra donc croire que ce soil nous qui, venus d'elles les premiers, y ayons porté une plume falsificatrice, et non pas plutôt ceux qui sont venus ensuite ct qui en sont les ennemis.

7. L'un a de sa main falsifié le texte 5 ; l'autre le sens, par son mode d'interprétation ". 8. Valentin a beau paraître garder intégralement ΓÉcriture, il n'est pas moins perfide que Marcion qui a matériellement attente à la vérité. 9. Marcion, en effet, s'est servi ouvertement et publiquement non de la plume, mais du fer, et il a massacré les Ecritures pour les adapter à son système. 10. Valentin les a épargnées, mais c'est, qu'il accommodait, je ne dis pas les Écritures à son système, mais son système aux Écritures ' ; et cependant il a plus retranché, plus

Écritures qui, nu sens tort du mot, édifient les Églises. Les Églises catholiques procident des Écritures telles que ces dernières sont aujourd'hui, et elles en procédèrent en un temps où les sectes gnostiques n'existaient pas encore. En effet, quelles Églises existaient avant que les Écritures aient été interpolées par les Valentin ou les Marcion ? La réponse ne saurait être que la suivante : · Il n'y avait que les Églises catholiques ». Lu priorité temporelle des Églises catholiques est donc la preuve qu'elles possèdent les Écritures apostoliques, telles que les apôtres les avaient écrites. I.es sectes gnostiques, pour pouvoir s'édifier, ont dû interpoler ces Ecritures.

j. Des mains criminelles des hérétiques, qui méritent d'être coupées, il «lit ailleurs : · De manibus haeretici praecidendis non miror, si syllabas subtrahit, cum paginas totas plerumque subducit » *(Adv. Μακ.,'Y,* IS (III, 038, 5);cf. TnoRNin.L, II, p. 61 (leçon du *Λ/oniepMsukirms cIdcIlhcnunus);* Κηογμλνν conjecture : « De mania ...praecidendi. ·)

0. Exposftfo présente à peu près le sens d'exégèse ; cf. *Thés. L. Lal.,* V, 2, col. 1174, 31-60.

7. Comparer avec *De pudicitia,* 8 ,3 (I. 234.8-9) et 8, 10 (235. 19-21) s • Dès l'origine, les hérétiques ont conformé la matière même de leurs doc-

auferens proprietates singulorum quoque uerborum et adiciens dispositiones non comparantium rerum.

XXXIX. Haec sunt ingenia de spiritalibus nequitiae cum quibus luctatio est nobis, fratres, merito contemplanda. fidei necessaria ut. electi manifestentur, ut reprobi delegantur. Et ideo habent uim ct in excogitandi inslruendisquc erroribus facilitatem, non adeo mirandan quasi difficilem et inexplicabilem, cum de saecularibu quoque scripturis exemplum praesto sit eiusmodi facili latis. 3. Vides hodie ex Virgilio fabulam in totum | alian componi, materia secundum uersus ct uersibus secundum materiam concinnatis. 4. Denique Hosidius Geta Medeam

1 linee οτη. X *lUg Ochi /lati* sunt *P X R B,* erant *A,* erunt *Krm Thf (Jll,p.* 13) 2/3 contemplanda zl, contemplandae rdf. 9 ct *Did.. om. rell.* 10 llosIsius *Rig,* OUdtus B *Gcl,* Oilidius *X F,* Ouidius *P L R Pam,* Vosidius *A* Medeam *P R B Gcl Pam Rig,* Medium N A', Mediae *A Krm,* Medeae *Bakltttilzcn*

XXXIX. 1 cf. Eph. 0. 12 3 cf. I Cur. 11. 19

XXXIX. a. /n tofum est équivalent do omnino. Cette locution, assez fréquente chez Tertullicn, est attestée depuis Pline l'Ancien. Cf. J. P. Waltzing. *Le codex Fuldensis...,* p. 232; Ilorrn. *Syntax,* p. 100 ss. Voir par exemple : *Scorp.,* 5 (I, 155, 21), *De paît.,* 2, éd. Geiilo, t. 1, fri. 1),

trines aux circonstances particulières indiquées dans les paraboles. Déllvn de la règle de fol. il leur a été loisible de rechercher et de combiner des troll analogues en apparence- il ceux des paraboles · (trad, de Labrioxxb, col *Jlemmtr et Lejay,* p. 99). — Irénéb s'exprime à peu près dans les intau termes que T. dans les paragraphes 9 ct 10 ; cf. *Ado. haerx..* III, 12, 12.

8. Comparer avec *Ada. Hcrmog.,* 22 (111, 131. 17-19) : · Scriptum esse doceat Hermogenis otlicina. Si non est scriptum, timeat vae illud Rdtcientibui nut detrahentibus destinatum. · W. C. Van Unnik, *De la ri-gle* Αἰζ'τi προ'τΟϊΐνα :ιήτ: *danxl'histoire du Canon,* in *Vigiliae C/irisllanae,* III, (1949). p. 1-30. relève que T. se réfère ici i» une règle générale, connue de ses lecteurs, concernant l'ÉCrllure sainte, et qu'il cite bien qu'il n'y eût pas lien de le faire à propos «in Valentin. Cf. IjUhtân. *Ada. hacr.,* IV, 33,7 (Har·

ajouté (quo Marcion) en ôtant à chaque mot son sens propre, ct en y ajoutant scs combinaisons d'êtres fantastiques ·.

, Λ
, vang iques.

XXXIX. 1. Ces homincs-là procèdent des esprits de perversité, avec qui il nous lutter, mes frères, et qu'il nous faut donc 'regarder en face' Ils sont nécessaires à la foi pour manifester les élus ct découvrir les réprouvés. 2. C'est pour cela qu'ils ont du talent, qu'ils imaginent et construisent l'erreur avec tant d'aisance: aisance dont, au surplus, il ne faut pas s'émerveiller comme si elle offrait d'insurmontables difficultés, puisqu'on trouve aussi dans la littérature profane des exemples du procédé. 3. On voit aujourd'hui sortir de Virgile une fable entièrement différente où le sujet est adapté aux vers et les vers au sujet. 4. Hosidius Gcta a ainsi complètement pompé sa tragédie

vey, II,p. 262-263); V. 30,1 (Harvey, II. -107) U'anonyme antl-montanlsle cite pur HtisÊDR *(H. H.,* V, 16, 3, éd. Bardy, II, p. 16-17). Denys dr Coinstuf.. cité par Eusèrk (*//. H.,* IV. 23,12, éd. Bardy. I. p. 205). Polycrate (*//.£..* V. 2-l, 2. éd. Bardv, II, p. 07). Selon Van Uiinllc, cette formule fut sans doute empruntée à la langue de# juifs hellénisante. Elle fut'opposéc d'nbord aux montnnistes pour marquer qu'il n'y avait pas d'èrc de l'Esprit ἡ attendre après celle du Christ, l.a Révélation est close avec In dernier îles apôtres ct l'histoire du salut ne comporte que deux testaments. I.e livre du N. T. estabsolument sûr ct parfait comme Dieu lui-même. Celui qui y apporte deschangements porte la main sur l'œuvre de Dieu. C'est un sacrilège qui attire la malédiction de Dieu sur son auteur. Une telle formule témoigne donc de l'autorité des écrits du N. T. dès le second siècle et indirectement de l'existence d'un canon du N. T. en voie de formation vers 150. Cf. encore V. Campknuaüsrn, op. *cil.,* p. 199. — La formule ternaire du § l est plus rare. Le troisième membre sc retrouve dims Platon, *Cralylc,* -132 *a* (cite par V. Unnik, p. 26-27) : · cxv τ·. ἀφέλωμιν τ, προοιΙώμεν η μεΐαθὕμιν et ·.

l. P. de luibriolle propose In traduction suivante : « ...avec qui Il nous faut lutter, frères, ct qu'il nous faut donc étudier. · J. Lf.rrf.t.on (in Flickr et Martin, *Histoire de i*Église,* I. 2. Paris, 1918, p. 175) remarque justement que cette Interprétation est sans doute une méprise. « Origènc et Denis d'Alexandrie ont pensé que l'étude des hérétiques était utile ; Tertullicn ne l'a Jamais cru ct cc texte ne dit rien de pareil ·. Cependant la traduction qu'il propose ;i son tour ne nous semble pas non plus satisfaisante : «Cette lutte, qu'il nous faut regarder mi face, est nécessaire à la fol, pour manifester les élus. · H fut induit en erreur par la leçon : *erunt ingenia.* C'est l'adversaire et non pus ta lutte qu'il convient do regarder en face › dans les yeux ».

tragoediam ex Virgilio plenissime exsuxit. Meus quidam propinquus ex eodem poeta inter cetera stili sui otia Pinaccm Cebetis explicuit. 5. Homerocenlones etiam uocari solent qui do carminibus Homeri propria opera more cents tonario ex multis hinc inde compositis in unum sarciunt corpus. 6. Et utique fecundior diuina litteratura ad facultatem ‖ cuiusque materiae. 7. Nec periclitor dicere, ipsas quoque scripturas sic esse ex Dei uoluntatc dispositas, ut haereticis materias subministrarent cum legam oportere

11 exsusit .4 *Rig,* expressit *rell.* *13* uocari *A* .X' ,V *Rig hid.,* uocarc *P R R Gei Pam Prsch Rau* 17 culusquo .4 *hid. Rig,* cuiuscumquo *P X R R Gei Pam*

b. Relever la construction du comparatif suivi de *ad* cl l'accusatif. Cf. *Thés. !.. L·.,* VI, 1, -119, 12-14 qui renvoie â Vanim, *Rusi.,* I, 9, 5 : « (terra) ml culturam pinguis fecundior ad multa ; Ruiux, trail, de Grégoire db Nazcanze, *Oral.,* 1, 9 : › Compos fecundiores... nd pabula. »

2. Des fragments de cette tragédie sont parvenus jusqu'à nous et ont été publiés par Hb'BCireutR ct A. Riese, *AntholOgia httlna,* Leipzig, Teubner, 1891, frng. 17. p. 61-70.

3. Cébès, pythagoricien, disciple de Philolaüs à Thèbcs, devint ensuite disciple de Socrate. Platon le met en scène dans le *Phédon* (G1 d-62). Nous ne suivons rien d'autre de lui. Dmc.fcsK Larrce *(De vitis philosophorum,* II, c. XVII, 123), dans la courte notice qu'il lui consacre,quand il précise qu'il est originaire de Thèbes, n'a fait sans doute qu'interpréter les données de Platon. Il lui attribue aussi trois dialogues, dont le fameux *Tableau* (Πιναξ) auquel il est fait allusion dans le De *praesc,* Ce poème ne saurait être de lui. Sa composition sc place aux environs de l'ère chrétienne (cf. C. Praeciitk R, *C.ebetis tabula aetate conscripta este uldeatur,* Diss. Marburg, 1883). Il suit un genre littéraire alors en faveur parmi les lettrés de tendances stol cyniques, celui de la *psijehomachla.* Le poème sc présente comme ❙ la desci tlon ct l'explication d'un tableau allégorique que deux étrangers admin dans un temple île Cronos, où il a été consacré autrefois par un pythag* clen. Cc tableau est une image de la vie humaine et l'explication qui en est donnée constitue tonte une doctrine de salut » (Gnoisr.T, *Litt. Grecque,* VJ p. 415-116, cité par de Labriolle, *fnlrod..* p. >.xni). L'ouvrage décrit ltfj deux voies de la volupté et de lu vertu, et leurs demeures respectives, les combats de l'ùmc pour choisir entre ces deux voies, etc. Cc qui en subsiste a été édité par J. Vax Wacknlnof.x, Groningen, 1903. cf. La recension de C. PiiAEC.iirim, in *Berliner, phil. Wochenschrift,* 1905, p. 145-156. — Voir aussi la notice de L. Robin dans l'édition du *Phédon, coll. Rudé,* Paris, 1926,l p. xiv-xv.

de *Médéc* dans Virgile ·. Un de mes parents, entre autres divertissements littéraires, a expliqué d'après le môme poète le *Tableau de Cébès* 5. On appelle aussi d'ordinaire Homérocentons ceux qui, d'après les poèmes homériques, réunissent en un tout, grâce à un travail personnel, des morceaux pris de-ci do-là, à la façon des chiffonniers 4.

6. L'Ecriture sainte est naturellement plus féconde en ressources pour les besoins de chaque sujet. 7. Et je ne crains pas de dire que les Ecritures mêmes ont. été arrangées par la volonté de Dieu de manière à fournir aux hérétiques leur matière 6. Ne lisons-nous pas qu'il faut qu'il

4. In»;NÉE déjà avait noté que les gnostiques composaient leurs œuvres de la même façon que ceux qui font des ccntous homériques. Il cite mtnic de tels ccntous ct ajoute : «Qui autem scit Homerica, cognoscet quidem versus, argumentum nutem tum cognoscet... · *(Adv. haer.,* I, 1, 20, ed. Harvey. I, p. 86-87), cf. encore les références fournies par Van ukn Eyndk, op. *rit., p.* 267. Les gnostiques utilisent des éléments authentiques, mais ils les recomposent à leur manière en une synthèse contraire â la règle de foi. Voir en particulier, I, 8, l (éd. Harvey, l, p. 07-68). - Comparer avec Jérôme, *epist.*. 53. 7 cl Istponi: *(Etytnol.,* I, 39, 25, *P. /*..,82, 121 Λ) : · Centones apud gramninlicos vocari sident qui de c.nnnlnllnis Homeri seu Vlrgilii, nd propria opera more centenario ex multis hinc inde compositis in unum sarciunt corpus, ad facultatem cuiusque materiae. Denique Proba, uxor Adelphi, centonem ex Virgilio de Fabrica mundi ct Evangeliis plenissime expressit, materia composita secundum versus et versibus secundum materiam conninatis. · — Sur ce genre littéraire cf. Paulv-Wissowa, IIi, 1929-1932. - Nombre de venions virgilienx chrétiens sont parvenus jusqu'à nous, cf. *P. L.,* 19. Voir note de .J. Labourt, sur JÉRÔME, *epiit.,* 53. 7 (éd. Bcdé, p. 16). C.o genre· devait survivre longtemps. M. Schwartz signale un livre de Francfort de 1541, qui prétend raconter la matière du N. T. en vers homériques (cf. J. Pépin, *Le · challenge · IIornirc-Moisc aux premiers siècles chrétiens,* in *Rev. Sc. Relig.*. XXIX (1955), p. 122).

5. Même affirmation : *De. res. car.,* 40 (I H, 82, 26-28) : «Nildl autein minim, si et ex ipsius instrumento captantur argumenta, cum oporteat hacreses esse ; quae esse non possent, si non ct perperam scripturae intellegi possent ·, 63(125,4-8): «Nam quia haereses osse oportuerat, ut probabiles quique manifestarentur, hae autem sine aliquibus occasionibus scripturarum audere non poterant, idcirco pristina instrumenta quasdam materias illis videntur subministrasse, et ipsas quidem iisdem litteris revincibiles. · — Opinion analogue présentée par Vincent pu Léiiins (Commonitorium, 11,2) : · ...quia videlicet scripturam sueram pro ipsa mH altitudine non uno eodemquc sensu universi accipiunt, μ·‹l eiusdem eloquia aliter atque aliter alius atque alius interpretantur, ut paene, quot homines sunt, tot illinc sententiae erui posse videantur... · — Dans un contexte un peu différent, OnioÈNR cons-

haereses esse quae sine scripturis esse non possunt.

XL. Sed quaeritur, a quo intellectus interpretetur * eorum quae ad haereses faciant[b] ? 2. A diabolo scilicet, cuius sunt[c] partes interuertendi ueritatem qui ipsas quoque res sacramentorum diuinorum idolorum mysteriis aemulatur. 3. Tingit et ipse quosdam utique crcdcnt.es et fideles suos ; expositionem delictorum dc lauacro repromittit d, 4. et, si adhuc memini Mithrae, signat illic in frontibus milites suos. Celebrat et panis oblationem ' et imaginem resur-

20 possunt .4 Λiρ, possent *rcll.*

3 sunt *om. Λ Lfifs.* 4 Idolorum mysteriis *A Rig Oelil Hau Prsch,* in idolorum mysteriis *cell.* 6 expositionem .4 *Rig Happe (Syntax, p.* 131), expiationem *rell.* 7 memini *Λ Rig,* meminit *P X R*[1]*,* initiat */Is R Gei, Pam,* mithrac) mithra .4 *Rio Ochi (seclusit Krm)*

20 et. 1 Cor. 11. 10

XL. a. Verbe déponent pris comme passif. Comparer avec *Dc baptismo,* 19, L

b. Équivalent dc pertineo *a-.!.* Ce sens est attesté depuis Ovide (Thcs. L. L., VI, 722. 42 ss.), mais devient très commun chez T. Cf. note de J. 11. Waszink, sur *De anima,* 38, 1, p. 433 et celle dc J. P. Waltzino sur *Apol.,* 5, 1 ; 23, 8 et 29, 3. Comparer par exemple avec /Id *Nat.,* II, 2 (1, 97, 23) ; *Ado. Marc.,* IV, 40 (III, 560. 5) : · Faciebat ad vanitatem Marcionis, ut panis crucifigeretur. · Cependant Deprafisc.,8,11 (101. 30) : ▮ Et hoccrgo illo facit. »

c. L'omission dc *surit* dans .4 peut s'expliquer comme un eus d'heplographiic, *cuius's ^>cuitis.*

d. T. écrit souvent *repromittere* pour *promittere* (voir e. 8, 11 ; 22, 10 ; •11, 5), ù la fols pour «les raisons do clausulc et sous l'iiilluence «le la terminologic juridique. Cf. note de J. H. Waszink, sur *De anima,* 9, 4, p. 172; H. Rönsgii, *Semasiologischc Bcitrage zum tateinlschen Wôrterbuch,* Leipzig, III, p. 73.

e. Formation du latin tardif (Λ partir de *oUcrrt).* Attesté depuis Apulée, ce mot revêt chez T mie nuance liturgique, cf. Janssen, op. *cil.,* p. 105-106.

tate qu'il est facile d'errer en lisant les Écritures *(Traité sur la Prière,* XXIX, 10; *G. C. S., Origertes,* II, Kof.TSCHaU, p. 385, 30-386, 11).

I. Le rôle «les démons dans la formation des hérésies est un thème courant «le l'npologétiquû chrétienne, cf. J. Lortz, *Tertullian uls Apologet,* t. 2, Münster. 1928, c. IX, *Der Kampj gegen die Dâmonen,* p. 30-54. T. après Justin (Z *Apol.,* XXII, 5-6, LXII, 1-2; LXIV, 1-5; LXVI, 4; *Dial.*

y ait des heresies ? Or, il ne peut y en avoir sans les Écritures.

Le diable contrefait les mystères chrétiens.

XL. 1. Demande-t-on par qui est interprété le sens des passages qui favorisent l'hérésie ? 2. Par le diable, bien entendu. Son rôle est de pervertir la vérité. N'imite-t-il pas dans les mystères des idoles les choses de la foi divine [1] ? 3. Lui aussi baptise ceux qui croient en lui, ses fidèles : il promet que l'expiation [2] des fautes sortira de ce bain. 4. Et si je me souviens encore de Mithra, il marque là au front ses soldats[3]. Il célèbre aussi l'oblation du pain [4]. Il offre une

Tryphon, c. LXX) a présenté les mystères païens comme la contrefaçon des mystères chrétiens (cf. *Dc baptismo,* 5, ct tes notes de l'édition des · Sources Chrétiennes ·, ne 35); voir aussi J. Lortz *(ibid.,* p. 43-45). — Sur le point de vue nctncl des historiens des religions, cf. A. D. Nock, *Hellenistic Mysteria <ind Christian Sacraments,* In *Mnemosyne·,* S. IV, 5 (1052), 177-213.

2. Ce sens apparaît d'abord chez Tertullien, el devient plus fréquent par la suite, cf. Hoppe, *Syntax,* p. 131 ; H. Rônsch, *Itala and Vulgata,* Marburg, 1875, p. 364 ; *Thés. L. Lat.,* V, 2, col. 1256, 65-1260, 5. 1773, 65-70.

3. Nous suivons l'interprétation dc F. J. Dôlger, *A.C.,* I (1929), p. 88-91, faisant de *diabolus* le sujet de *signat.* Le diable contrefait les cérémonies chrétiennes : Je baptême, la confirmâtion, l'eucharistie, le martyre. La comparaison des fidèles avec des soldats est fréquente chez T., aussi rapprochc-t-il la consignation cultuelle des fidèles de Mithra avec le tatouage des soldats. Cf. F. J. DOlger, A. C., Il (1930), p. 268-280, spécialement p. 271 ; TIun i.i.ii.n, *Traité du baptême* (Sources Chrétiennes. n° 35). *Intrad..* p. 42, 49-50 : Hadar LnxtEBJôRX, *Uber rellgtüses Signlerung in der Antike mit besonderer Bcrûeksichtigung der Kreuzsignierung,* Uppsala. 1933. spécialement p. 10-12, 17-20,27-28. — Il s'agissait vraisemblablement d'un tatouage représentant la lettre M ou une roue solaire plus ou moins stylisée, ou plutôt, pense F. Cilmont *(Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra,* Bruxelles, t. I, 1898, p. 319), d'une marque gravée au fer rouge, présentant les mêmes symboles. Aux témoignages patristiques cités par I.n.-t.ir.n.iéiiN (p. 11). ajouter : Hippolyte, *Fragmente aus den «rat». Kommentar sur Apokalypse,* η" XIV *(C. C. S.,* Hippolyte, I. 2, 235, 1-4, Achelis).

Comparer avec Justin, *Apol.,* I, 66. — Voir le bas relief représentant la cène mlthrinque dans Cumont, *op. cit.,* p. 175 (avec le commentaire) ; du même, *Les Mystères de Mithra,* Bruxelles, 1913, p. 163-166 et lig. 21 ; LtLLiimjORN. op. clL, p. 29. pl. 6.

4. La résurrection des morts est uno croyance dc l'ancien mazdéisme qui a passé dans les mystères persiques d'Occidcnt (cf. F. Cumont, *Monuments relatifs aux mystères dc Mithra, t.* I. p. 187 ss.). F. Cumont *(La Fin du monde selon les mages occidentaux,* in *Rev. Hist. Relig.,* 103 (1931), p. 32) pense que

rectionis inducit ct sub gladio redimit coronam. 5. Quid, quod et summum pontificem in unis nuptiis statuit. ? Habet ct uirgines, habet et continentes G. Ceterum si Nurnac Pompilii superstitiones reuoluamus, si sacerdotalia officia et insignia et priuilegia, si sacrificantium ministeria et instrumenta ct uasa, < si > ipsorum sacrificiorum

10 in lints HIM. Krm, in unicis *Lo/s.,* in unius *X* K'mj? Λ3 (ex *Hirsi) B,* unius .4, *om. P* Λ1 12 pompili!] popolii *Λ Krm* 13 sacrificantium \'*n Krm,* sacrificantia *P X B B.* sacrificalia *Gel Pam Big* 13/14 ministeria] *quae* post hoc *verbum sequuntur usque ad verba* sed nunc quidem (c. 44,*I.* 34) *in A desunt* 14 si *add, Krm*

t. I.a conjecture de Kroymann peut invoquer pour elle *De exhort, cast.,* 9 (II, 142,25 et 113,30). La conjecture proposée par Lùfstf.dt (Znr *Sprachc.,* p. G8) ne semble pas devoir s'imposer.

g. Substantif, équivalent du grec οἱ ἰγκρατιί . Il sert à désigner le correspondant masculin de *idrgo.* Cf. Tbbvwbn, op. *cit.,* p. 121.

Tertullien vise ici lu représentation de Mithra tauroctonc. «Selon les livres pchlvis, quand les défunts sortiront du tombeau, le héros Shnoshyant tuera un taureau merveilleux et, de sa graisse mêlée au jus du Ilaoma blanc, Il préparera un breuvage d'immortalité pour tous les hommes. »

5. Allusion à une cérémonie du culte de Mithra décrite par Tertullien dans le dernier chapitre du *De corona.* Lors de l'initiation, le candidat se voyait présenter, sur une épée, une couronne. On la lui posait sur la tête et, de la main, il devait la rejeter ct la faire passer sur son épaule en disant : • Mithra est ma seule couronne. · Il était alors considéré comme soldat de Mithra ct il ne portait plus jamais de couronne ni dans les festins, ni même si on hd en décernait comme récompense militaire › *(De Corona.* 15. Il, 137, IG ss.). Cf. F. Cumon'T, fars *Mystères de Mithra,* p. IG0-161 : F. J. Doi.uitn, A. C'.. 1 (1920). p. 91. Dans le *De corona,* T. désigne le rite de la presentation de la couronne sur une épée connue un › mime du martyre · *(quasi mimum martyrii).*

La traduction proposée ici du passage du *De pracsc.* reste hypothétique. P. de Labriolle le traduit ainsi : « Iit sous le glaive, il rachète la couronne. · Ch. Mohrmaim propose : · De vcrrljzenis stelt hij voor (op het tonccl) en onder het zwaard koopt hij den krans » (kopen — acheter). Tertullien, pré·,·/ clsc-l-vlle en note (p. 177, note c). voit ici un parallèle avec la couronne;· des martyrs, que les chrétiens achètent sous le glaive, c'est-à-dire, sous le glaive du bourreau, par leur martyre, lai traduction de P. de L. n'oilrc nucun sens satisfaisant, le passage du *De. corona* ne faisant aucune allusion à un nichai. Celle de Ch. Mohrmann se heurte à la difficulté suivante : le sujet de *redimit* n'est pas le fidèle de Mil lira mais le diable, ct par suite le membre

image de la résurrection et, sous le glaive, 'il pose une couronne' *. 5. Eh quoi ? n'impose-t-il pas à son grand prêtre un mariage unique 0 ? Il a lui aussi ses vierges, il a lui aussi ses continents 6. Au surplus si nous examinons les superstitions de Nuina Pompilius ", si nous étudions les fonctions des prêtres, leurs insignes et leurs privilèges. les cérémonies, les instruments et les vases qui

ne présente guère «le sens acceptable et le parallélisme avec le martyre chrétien disparaît. Kllnf.r et l-'ssim *(Ribliothek lier Kirehenuûter),* suivis par Dûlueu (.1. *C.,* I. 1929, p. 88) traduisent *redimere* par *hinwegnehmen.* Mais, ù notre connaissance, *redimere* ne présente jamais un pareil sens ct le rapport entre les mystères de Mithra ct l'initiation chrétienne n'nppaniit pus ««lors clairement.

t. parallélisme entre le rite du culte de Mithra et Je martyre chrétien nous semble cependant certain. *De praesc.,* 3l5. 5. présente le martyre comme l'achèvement de l'initiation chrétienne, son terme, ct le passage du *De corona (quad mimum tnarlgrii)* est tout à fait explicite. Ce parallélisme nous semble devenir clair si l'on consent à faire dériver *redimit* de *redimire* (ceindre, poser une couronne, couronner) nu lieu de *redimere.* Mais une telle lecture Impose soit une correction textuelle, *redimere* se construisant avec deux compléments, le nom de l'objet étant à l'ablatif. Il faudrait alors lire corona au lieu do *coronam,* conjecture facile à Justifier du point de vue paléographiquo. Mais l'absence du complément direct resto difficile à expliquer. Ou bien il faudrait supposer quo *redimire* admette une double construction, comme par exemple *circumdare (circumdare moenia arid* se disant aussi bien que *circumdare moenibus urbem)* ; «lans ce cas Tertullien aurait omis le datif en raison du parallélisme avec tes membres de la phrase qui précèdent. Cette dernière hypothèse nous fut suggérée par le D' Borlcfls. Toutefois, nous ne connaissons aucun autro exemple d'une telle construction.

G. A rapprocher de *Ad ux.*. 1.7 (**II**,108. 26-28) « (Ceterum ut)sacerdotium viduitatis ct caclibalium est apud nationes, pro diaboli scilicet aemulatione : regem saeculi, Pontificem Maximum, rursus nubere nefas est... »; *De exhort.* cast., 13 (**II**, 150, 10): « Certe Flaminica non nisi univira est —quae < si > est Flaminis lex est — nain ipse Pontifici Maximo iterare matrimonium non licet — utique monogamiae gloria est. » Ces textes prouvent «pie T. a en vue non le sacerdoce mithriaque mais les sacerdoces romains. Cf. A. o'Ai.f.s, in *Reo. pratique d'Apologétique,* **III** (1907), p. 520, à l'opinion duquel se range F. Cumont *(Les Mystères de Mithra,* p. 170, note -1). — *t.'o* qui confirme la leçon *Mithrae,* le sujet ne pouvant être que *diabolus.*

7. Comparer avec *Ad uxor.,* I. 6(11, 165, 12 ss.).

8. Comparer avec *Apol.,* 21, 29 « ...Je vous dirai qu'il fut un homme, ce Numa Pompilius, qui chargea les Humains de si gênantes superstitions · (cf. Arnobr, *Ado. nationes,* II, 12 *(C. S. R. L.,* IV, 57, 6-7). — Les romains attribuaient a ce roi la plupart de leurs institutions religieuses dont l'origine leur était inconnue. Cf. la longue notice de K. Gt.ASER, in Pauiy-Wissowa, XVII, col. 1212-1252 (Stuttgart, 1937).

ac piaculorum et uotorum curiositates consideremus, nonne manifeste diabolus morositatem illam ludaicae legis imitatus est ? 7. Qui ergo ipsas res de quibus sacramenta Christi administrantur, tam aemulanter adfeclauit exprimere in negotiis idololatriae, utique et idem et eodem ingenio gestiit et potuit instrumenta quoque diuinarum rerum ct sanctorum Christianorum, sensum de sensibus, uerba de uerbis, parabolas de parabolis, profanae et aemulae fidei attemperare. 8. Et ideo neque a diabolo inmissa esse spiritalia nequitiae h, cx quibus etiam haereses ucniunt, dubitare quis debet, neque ab idololatria distare ' haereses cum ct auctoris et operis eiusdem sint, cuius et idololatria. 9. Deum aut fingunt alium aduersus creatorem aut, si unicum creatorem confitentur, aliter eum disserunt i quam in ucro est. 10. Itaque omne mendacium quod de Deo dicunt, quodammodo genus est idololatriae k.

XLI. Non omittam ipsius etiam conuersationis haereticae descriptionem quam futilis, quam terrena, quam humana sit, sine grauitate, sine auctoritate, sine disciplina ut fidei suae congruens. 2. Inprimis quis catechumenus, quis fidelis incertum est, pariter adeunt, pariter

21 sanctorum] sacramentorum *B Gei Krm* 23 attemperare crfrf., attemptare A' X /·', attentare *P L R B* 25 distare] parum distare *Vliet* 29 dc deo *P X R B Pam Rig.* de co *Bmg Gei* 30 dicunt *Bmg Gei Pam Rig, om. P X R B,* dc dco] *add.* vel natio *P X R*[illegible], uariatlo *add. B R?* uariato *add. Prseh,* do dco ucl unico *Tho. (111,* 44) *Bakbuizen* quodammodo) om. *Bmg Gel* genus *Bmg Gcl Pam Rig Oe.ld Hau,* sexus *P X R B Kent,* scruus *Prtch,* fetus *Tho.* (ucl natio≺ ne et ^.quodammodo sexu est idolutriae *restituere uelit Krm).*

h. Noter encore l'emploi du génitif à la place dc l'adjectif. *Spiritalia nequitiae* e*t la traditclion littérale de *Ephes.,* VI. 12.

I. JÜUCHRR (in *Theolog. Literaiuncitnng,* 1892, p. 405) note qu'il manque uno négation dans la phrase ; · neque ub idololatria distarc haereses ». Van deh Vliet, suivi par Prkuscurn et Lahkiollh, a introduit *parum.*

servent aux sacrifices, les particularités de ces sacrifices, des expiations et des vœux, n'est-il pas manifeste que le diable a imité l'esprit minutieux de la loi judaïque 0 ? 7. Celui qui s'est si jalousement efforcé de reproduire dans les choses de l'idolâtrie les rites mêmes qui servent à administrer les « sacrements » du Christ, celui-là aussi, dans une intention toute pareille, a désiré passionnément et a pu appliquer h une foi profane et rivale les instruments des choses divines et des sacrements chrétiens, en tirant sa pensée de leurs pensées, ses paroles de leurs paroles, scs paraboles de leurs paraboles. 8. Voilà pourquoi il ne faut pas douter que les esprits de perversité de qui viennent les hérésies, n'aient été envoyés par le démon, et que les hérésies ne diffèrent nullement dc l'idolâtrie : elles procèdent du même auteur et dc la même œuvre que l'idolâtrie même. 9. Ou bien elles imaginent un autre Dieu contre le Créateur, ou bien, si elles confessent un créateur unique, clics le représentent comme autre qu'il n'est réellement. 10. Aussi tout mensonge proféré sur le compte dc Dieu relève-t-il en quelque façon de l'idolâtrie.

ompor emen des «rétiques.

XLI. I. Je ne dois pas oublier de décrire aussi la conduite des Itérécoinbien cIlc cst futilCj ,er_ reslre, purement humaine, sans gravité, sans autorité, sans discipline, tout à fait assortie à leur foi. 2. D'abord on ne sait qui est catéchumène, qui est fidèle ; ils entrent

Mais d'autres parallèles rassemblés par E. Lôfstbut *{Xur Sproche....* p. G8) montrent que cette conjecture ne s'impose pas et quo *dubitare* dans le deuxième membre peut être entendu au sens de *putare.*

j. On peut penser ici soit encore à l'ellipse dc esse, soit pour un usage transitif particulièrement prégnant du verbe *dissere.* E. Lôrstrdt penche cn faveur de cette seconde interprétation *(Zur Spraehe...,* p. 59-60).

k. Ce passage semble corrompu. Aucune des conjectures proposées n'est entièrement satisfaisante.

9. *Morositas* a ici à peu près Je sens de *scrupulositas,* ou même *d'opcrosltas.* Ce sens est propre â Tertullien. Cf. A. Blaisr, *Diet, latin chrét.,* p. 540 ; voir encore : IIoppr, *iieitrùçe,* p. 77-78; Waltzing, *Études,* p. 250-251. Même sens dans *Ado. Marc.,* IV. 35 (III, 539, 20). *Ad na!..* II, 4 (I, 102, 4), *De oral.,* 20, 2 (I, 192, 21). Cf. c. 8, note I.

audiunt, pariter orant; etiam ethnici si superuenerint, sanctum canibus et porcis margaritas, licet non ueras, iactabunt. 3. Simplicitatem nolunt esse prosi rationem disciplinae cuius penes nos curam lenocinium uocant. Pacem quoque passim cum omnibus miscent. 4. Nihil enim interest. illis a, licet, diucrsa tractantibus, dum ad unius ueritatis expugnationem ℓ conspirent. Omnes tument, omnes scientiam pollicentur. Ante sunt perfecti catechumeni quam edocti. 5. Ipsae mulieres haereticae, quam procaces ' quae audeant docere, contendere, exorcismos agere, curationes repromittere, fortasse anc et tingere. 6. Ordinationes eorum temerariae, lenes, inconstantes. Nunc neo-

7 lienis Λ3 *B Gtl Pant Big,* ui-rsas P A' Λ1 8 prostrationem *Gei Pam Big,* post rationem P *X* /i *B* 10/11 interest *B Gel Pant Big,* in iterum est *P X B,* ueruni est *L F,* ucrnm in esi *K'ing,* non verum est *Krm* 16 fortasse an P A" *Bl,* forsitan Π3 *B Gel Pam Big*

XI.1. 6/7 cf. Mutt. 7. 6.

XLI. a. Ln construction *d'inlerext* avec te datif est rare ; voircependant /Ipof., 33. 3 et De *anima,* 23, 2 : d'après IloPPP, .S'pnfar. p. 29.

b. *Expugnationem* est l'équivalent de : *ml unam veritatem expugnandam.* Comparer avec De *anima.* 3 t. 2 : ❙ Conversus ml veritatis expugnationem. » *Expugnationem* est l'équivalent *d'oppttgnatlonem* (voir encore *Adv. Va!.,* 4 (III, 181. 3-1). *Apol.,* 24. 2. Sur ce sens, fréquent dans le lutin tardif, voir note ‹lc J. H. Waszinx, sur *De anima,* 3-l, 2, p. 406 ct Hùxscn, *Semasiologisclte.n Beitrage...,* 111. p. 37.

c. Archaïsme, réintroduit par Aulu-Gelle. pour *fartasse* ou *forsitan. Ct. Thés. L. I...* VI, 1143, 1-22; et les notes de .J. H. Wasz.ink sur *De anima,* 5, 1. p. 127 ct de J. P. Waltzing sur *Apol.,* 21,1. p. 91.

1. Ce paragraphe vise sans doute surtout les marclonilcs. Les Valentiniens, nu contraire, renforçaient les mystères ct les séparations *(Ad Val.,* 1).

Le témoignage de T. est confirmé pur celui dc Jérôme (qui suit peut-être Origêne), *in Gai.,* HJ, VI. 6 (P. !.., 26, 429) : · Marcion hnne locum ita interpretalus est, ut pularct lidcles et catechumenos simul orare debere et magistrum communicare in oratione discipulis, illo vel maxime elatus, quod sequatur, in omnibus bonis. » Il est vraisemblable que, du point dc vue de l'organisation intérieure, les Églises niarcionites eu Clnient restées aux usages anciens et n'avaient pas suivi le resserrement dc la discipline accompli dans l'Église catholique après 175 environ; cf. G. Bardy, *La tliMogie. de*

pareillement, ils écoutent, pareillement, ils prient pareillement Lors même que des païens surviendraient, ils jetteraient les choses saintes 8 aux chiens et. les perles (du reste fausses) aux pourceaux. 3. Pour eux. la simplicité consiste à renverser la discipline ; le souci que nous avons dc celle discipline, ils l'appellent'alTétcrie'. Us accordent en bloc la paix à tous sans aucun discernement. 4. Peu leur importe la différence de leurs systèmes, pourvu qu'ils conspirent à renverser l'unique vérité. 'Ions soni gonflés d'orgueil, tous promet lent la science. Les catéchumènes sont définitivement initiés avant d'être instruits 3. 5. Et chez les femmes hérétiques elles-mêmes, quelle impudence ! N'osent-elles pas enseigner, disputer, exorciser, promettre des guérisons, peut-être même baptiser 4 ? 6. Leurs ordinations * se font au hasard, sans sérieux, sans

r/fyh'se de s«inf *Irénée an concile dc Nicée,* Paris, 1947, p. 45, 6! ss. ; A. Harnack, *Marcion,* p. 146-147 ; E. II. W. TURNER, op. *cit.,* p. 138-139. — Sur l'institution du catéchuraénat au temps de T., et. Tertullien, *Trait* du Baptême (.Sources Chrétiennes,* n» 35, p- 29-36). Les marcionites avaient le baptême (reconnu comme valide par l'Eglise catholique dc Home), la confirmation ct l'cuchuristic.

2. *Sanctum* est usuel pour désigner l'cucharistic, et. *De sped.,* 25 (1,25, 18); Cyfrien, *De. catli. ecet. unitate,* 8 ; *Dc lapsis,* I5c1 20. Cyprien précise en disant *sanctum domini, sanctum dominicum.* T. évoque *Matt., T,* 6 pour justifier Ja discipline «le l'arcanc, cf. *Dc bapt.,* IS, 1 ; -4d *tutor.,* II. 5 (II. 118, 9 ss). — *Ethnici* est une transcription du grec, équivalent dc *génies* ou *nationes.* Ce mol u'a pas prévalu ct, déjà im temps d'Augustin, il est rarement employé, cf. Sainio, *op. cit.,* p. 43-44 ; Ch. Mohrmann, *Sondcrsprache...,* p. Ilü.

3. *Pcr/ecti* est la traduction du grec lilstat. Dans le N. T. *(1 Cor.,* 2, G ; *ffebr.,* 5. 14), cc mot désigne ceux qui ont atteint le plein développement de la pensée et de Ja vie chrétiennes- Ici, il semble seulement désigner les baptisés. Cf. *De pacn.,* 6. 15 *(Corpus Christianorum,* I, 331, 57-58) ; «Quid autem tea perfecto servo dei separat ? an alius est intinctis Christus, alius audientibus ? » Ce dernier mot est l'équivalent dc catéchumène.

4. On sait l'attitude- assez défavorable dc T. vis-à-vis des femmes, avant son passage au montanisme. Après celui-ci, il leur reconnut au moins le droit do prophétiser, cf. P. Labriolle, La *crise montanlstc,* p. 300-305, 318-322 ; J. H. Waszink, note sur De *anima,* 9, 4 (op. cit., p. 1G7 ss.). D'après Epiphane *(Hacr.,* 12, 3, 4), les marcionites autorisaient les femmes *h* baptiser. Harnack pense que M. Invoquait le texte dc saint Paul : « Il n'y a plus ni hommes ni femmes... · *(.Marcion,* p. 147). — Sur le droit de baptiser, cf. De *baptism»,* 1. 3 ct 17. 4.

5. Comparer avec Cypbtrn, *De catholicae ecclesiae unitate,* 10. Le mot *ordinatio* a déjà son sens technique. — P. de Labriolle remarque (édition do

phytos conlocant, nunc sacculo obstrictos, nunc apostatas nostros ut gloria eos obligent quia ueritute non possunt. 7. Nusquam facilius proficitur quam in castris rebellium ubi ipsum esse illic promereri est. 8. itaque alius hodie episcopus, cras alius ; hodie diaconus qui cras lector ; hodie presbyter qui cras Iniens'*. Nam et laicis sacerdotalia munera iniungunt.

XLII. Dc uerbi autem adminislralione quid dicam cum hoc sit negotium illis, non ethnicos conucrt.endi sed nostros euertendi ? 2. Hanc magis* gloriam captant, si stantibus ruinam, non si iacentibus eleuationem operentur. Quoniam ct ipsum opus eorum non dc suo proprio aedificio uenit sed de ueritatis destructione, nostra suffodiunt ut sua aedificent : 3. adime illis legem Moysi ct prophetas ct creatorem Deum, accusationem et loqui ' non habent. [4. Ita fit. ut ruinas facilius operentur stantium acdificiorum quam exstructiones iacentium ruinarum.] 5. Ad haec solummodo c opera humiles et hiandi et summissi agunt. Ceterum nec suis pruesidibus reuerentiam nouerunt. G. Et

19 ucrltulem X.

2)3 ethnici» conuertendis sed nostris cucrlendis *C* 7 legem] in lege *Cei,* in legem *Krm* 8 et loqui] eloqui *Gel Pam Ilig* 9 sq. *comp. cum supra U.* 5-7

d. Relever dans ce chapitre la suite «les néologismes chrétiens ou des mots de la langue commune auxquels les chrétiens out donné un sens nouveau : exorcismus (cf. .Janssen, p. 100) · *neophytus* (Janssen, p. 41-42 et Ch. Mohrmann, *Sondcrsprachc...,* p. 130); *apostata* (Teeuwrn, p. 123; Ch. MonaMANN, op. *cit.* p. 81) ; *laictis* (Janssen, p. 51. Ch. Moürmann, op. *cit,* p. 120) ; *lector* (Janssen, p. 101 ; Tkeuwen, p. 88) ; *diaconus* (Janssen, p. 96 ss. ; S.mnïO, p. 38) ; *prexlnjfer* (Sain (O, p. 63 ; Janssen, p. 73 ; Mohrmann, op. *cil.,* p. 96); *episcopus* (Sainio, p. 58; Moiiumasn, op. *cit.,* p. 96 cl 108 ; Janssen, p. 72 ss.).

XL1I. n. *Magis* est équivalent de *potius.* O sens, rare chez les unteurs classiques, devient fréquent dans le latin tardif. CI. Hofmann, p. 672; I1OPFB, *JieHrügc,* p. 84-85.

b. Ni la correction dc Kroymann. ni celle de Gexenius ne s'imposent.

suite ; ils installent tantôt des néophytes, tantôt des hommes engagés dans le siècle, tantôt nos apostats pour se les attacher par l'ambition, puisqu'ils ne le peuvent par la vérité. 7. Nulle part, on n'avance plus aisément que dans le camp des rebelles : le fait même de s'y trouver constitue déjà un titre. 8. Aussi ont-ils aujourd'hui un évêque, demain un autre ; aujourd'hui est diacre tel qui demain sera lecteur ; aujourd'hui est prêtre tel qui demain sera laïque ; ils chargent même des laïques de fonctions sacerdotales.

XLII. 1. Que dirai-je du ministère de la parole? Leur préoccupation n'est pas de convertir les païens, mais dc pervert ir les nôtres. 2. La gloire qu'ils recherchent dc préférence, ce n'est pas de relever ceux qui sont à terre, mais de jeter à bas ceux qui sont debout : naturellement, puisque leur œuvre n'est point faite de matériaux qui leur soient propres, mais des débris de la vérité *. 3. Ils sapent notre maison pour construire la leur. Enlevez-leur la loi dc Moïse, les prophètes, le Dieu créateur : ils n'ont plus d'accusation à articuler. 4. Aussi ruinent-ils plus aisément les édifices qui sont debout qu'ils ne relèvent les ruines qui gisent sur le sol -. 5. Voilà l'unique tâche pour laquelle ils sc font humbles, caressants et modestes. Au surplus, ils ignorent le respect, même à l'égard de leurs propres chefs. 6. Voilà pourquoi il n'y a généralement pas de

Le latin tardif otïrc de nombreux exemples dc l'interversion dc et. Cf. E. Lôfstedt, *PhiMogischer Kommentar sur Peregrinatio Aetheriae,* Uppsala, 1936, p. 313 ss.

c. T. écrit *solummodo* de préférence à *solum,* peut-être sons l'inttuencc dc la terminologie juridique. Cf. Borlrffs, *Obscrvationac criticae ht Tertulliani de Poenitentia Libellum.* in *Mnemosyne,* Λ'. 5., 60 (1933). p. 79. note 2 ; cl note dc Waszixk sur *Dc anima,* 10, 2, p. 183.

Cyprus·, *De l'imité de ΓÉglise catholique,* Paris, 1912. p. 53, note 11) que cette expression était employée aussi dans la langue profane pour désigner l'entrée dans un *ordo. Ct. Introd.,* p. 61, note 4.

1. Comparer avec *ado. Prax.,* S (III, 237. 23-24) : · Imrno hncrcsis poilus ex veritate accepit quod ad mendacium suum strueret ».

2. Cité par le PsKUOO-Cvi'Rir.N, *ad Xooalianum,* 13 *(C. S. E. !...* Hληγκι., III. 63,17-18) : · Qui in ruina facilius aedificatorum stantium operatur quam in structione tacentium ruinarum. ·

hoc est quod scismata apud haereticos fere non sont quia, cum sint, non parent : scisma est enim unitas ipsa. 7. Mentior si d non etiam a regulis suis uariant inter sc duin unusquisque proinde suo arbitrio modulatur quae accepit, quemadmodum de suo arbitrio ea composuit ille qui tradidit. 8. Agnoscit naturam suam et originis suae morem profectus rei. Idem licuit Valentinianis quod Valentino, idem Marcionitis quod Marcioni, de arbitrio suo fidem innouarc. 9. Denique penitus inspectae haereses omnes in mullis cum auctoribus suis dissentientes deprehenduntur. IO. Plerique nec ecclesias habent, sine matre, sine sede, orbi fide, extorres quasi sibilati ungantur.

XLIII. Notata sunt etiam commercia haereticorum cum magis quam plurimis, cum circulatoribus, cum astrologis, cum philosophis, curiositati scilicet deditis. 2.

14 parent : scisma Vrs *Rig Oehl Prtch Hau Krm.* parent sclsniatn *rell.* 23 sedo *Bmg Gei Pam Rig Oehl Rati Krm,* sino deo *P X R B* 24 extorres *R34B Gcl Pam Rig Ditlger.* exteriores *P X* Λ* *ii* quasi sibilati *(Rau Diriger (A. C., IV, p.* 229). sibilate *P* X, sibi iate (Λ* *Gel.* sibilalac *R3 B.* sibilat Λ". quasi sibilate *Pam,* sua in ultltate *Oehl,* quasi late *Marlin,* quasi patria spoliati *Prsch,* quasi uiduati *Rau.* quasi iteritate *Krm.*

2 quam plurimis *BorteJ/x,* quam pluribus corfd., pluribus *Krm*

XLIII, 4 Matt. 7, 7

d. Interrogation indirecte Introduite par lu particule *si.* suivie de l'indicatif. il faut sans doute attribuer cette construction à l'influence de In construction grecque correspondunie : si et l'indicatif. Cf. Hofmann, p. C97 ; Hoppe, p. 73 ; J. Scurtjnrn et Ch. Mohrmann, If, p. 131 ss.

3. Augustin note plus justement peut-être (mais sa formule est moins oratoire que celle de T.) : les hérétiques ▮ dissentiunt inter se. contra unitatem omnes consentiunt · *(Sermo,* XLVII. 27. *P. I,.,* 38, 313).

4. Comparer avec *ΑροI.,* 21, 5 «dispersi, palabundi et soli et coeli sui extorres vagantur per orbem sine homine, sine «leo rege... · (T. y vise lex juifs). — Le termo ecclesias désigne peut-être ici les édifices eux-mêmes (cf. c. 20, note 3) ; d'où la traduction adoptée. l'. de l.abrlollc avait traduit au contraire : les hérétiques n'ont pas mémo d'Église. Quant au terme mater.

schismes chez les hérétiques. Quand il y en a, on ne les voit, pas : le schisme est leur unité même '. 7. Je mens, si mémo entre eux ils ne s'écartent pas de leurs propres règles, chacun tournant h sa fantaisie les préceptes reçus, tout comme celui qui les leur a donnés les avait disposés h sa fantaisie. 8. L'hérésie demeure en son progrès fidèle à sa nature cl au caractère de son origine. Les Valentiniens ont pris le même droit que Valentin, cl les marcionit.es que Marcion, celui d'innover à leur gré dans la foi. 9. A examiner à fond toutes les hérésies, on saisit leur désaccord en bon nombre de points avec leurs fondateurs. 10. La plupart des hérétiques n'ont pas même d'églises; sans mère, sans demeure fixe, sans foi, exilés ils sont comme des vagabonds 'siffles dans la rue' s.

XLIII. 1. On a remarqué aussi le commerce des hérétiques avec quantité de mages, de charlatans, d'astrologues, de philosophes, c'est-à-dire de gens voués aux vaines recherches *. 2. Partout ils se souviennent du « Chér-

it ne désigne pas nécessairement ici l'ÉglisC catholique. L'expression était sans doute déjà si usuelle que T. n'hésite pas à l'appliquer aux sectes cllcsmèmes personnifiées, cf. J. Pu mpe, *Mater Ecclesia,* p. 50. — Comparer encore avec le passage suivant de Cv miien. peut-être inspiré par celui de T. (episL, 52, 1, éd. Bavard. t. II. p. 123) : ▮Evaristum de episcopo iam nec laicmn remansisse, cathedrae et plebis extorrem et do ecclesia Christi exulem per alias longe provincias oberrare et ipsum veritatis ac fidei naufragum factum... »

5. ïhênëe, de la même façon, oppose à l'unité catholique tes ▮ variations gnostiques ·, cf. par exemple /tda. *huer.,* III, 12,7 (éd. SAGXARD.p. 228-229).

1. Comparer avec *Ado. Marc.,* I, 18(111, 313,1-8) : «Nam et mathematici plurimum Marcionitae, ncc hoc erubescentes, de ipsis etiam stellis vivere creatoris. ▮ — Harnack pense qu'ellcctivcrncnt certains marcionites durent pratiquer l'astrologie, mais ce n'est certainement pas vrai de Marcion (op. *cit.,* p. 118). Par contre, les accointances des gnostiques avec les astrologues sont bien connues et il est même parfois difficile de faire la distinction entre eux. Cf. Λ. J. Festvgɔi:iii:, *l.a Hévétalion d'Hermès Trismègisle,* t. I, L'Astrologie et les sciences occultes, 2· éd., Paris. 1950 ;Clùment d'Alexandrie, *Extraits de TModole* (< Sources Chrétienne », n4 23), extraits 69-71 et appendice 1'; l·'. G. Βυηκητ, Càureft *and Gnosis,* Cambridge, 1932, p. 30 sqq. — Noter dans l'énumération la place des philosophes, qui participent au mémo esprit de curiosité quo les astrologues, les charlatans, etc. — Sur le caractère suspect de la magie et de J'ustrologfe aux yeux des chrétiens, voir note de P. de Ladriolle (éd. du *Oc praescriptione,* p. ucvit).

Quaerite et. iimeniefis ubique meminerunt. Adeo ct dc ge-
5 nere conuersationis qualitas fidei aestimari potest : doctrinae index disciplina est. 3. Negant Deum timendum : itaque libera sunt illis omnia et soluta. 4. Vbi autem Deus non limetur nisi ubi non est ? ubi Deus non est. nec ucritas ulla est ; ubi ueritas nulla est, merito el talis disciplina
io est. 5. At ubi Deus, ibi metus in Deum qui est initium sapientiae. Vbi metus in Deum, ibi grauitas honesta et diligentia attonita ' et cura sollicita et adleclio explorata ct communicatio deliberata ct promotio emerita el. subiectio religiosa et apparitio ' denota ct processio modesta et cc-
15 clesia unita et. Dei omnia ·.

XLIV. Proinde haec pressioris apud nos testimonia disciplinae ad probationem ucritatis * accedunt, a qua diuertere nemini expedit qui meminerit futuri indicii, quo omnes nos nccessc est apud Christi tribunal adstarc, red-
5 dentes rationem inprimis fidei ipsius. 2. Quid ergo dicent, qui illam sluprauerint adulterio haeretico uirginem tra-

5/6 doctrinae *P R B Pam Big,* doctrina *B Gei,* ut doctrinae *Krm* 6 disciplina **P** A' *R Pam Big,* disciplinae B *Gei.*
1 pressioris *Vrs Rig,* pressiora **I**' *B B.* pressio X, *om. Cei Pam* 5 fidei Ipsius *X Krm,* ipsius fidei *rell.*

10 cf. Prou. I, 7 ; 9, 10 : Ps. 110. 10.
XI.IV, 3/4 cf. 1l Cor. 5,10 ; I Pct. 1. 5 6 cf. 1l Cor. 11.2

XI.IIL si. Sens d'· inquiet, attentif ·. Voir *Apal.,* 21, 30 ct la note de J. P. Waltzing, p. 102.
b. Sens de ‹ soumission, obéissance, service ». Cf. *Thés. L. L.,* II. 268, 78-79. Dc même *Apol.,* 13,7 ct -18, 1-1, *apparere = ministrare ;* voir note de J. P. Waiγζιvo, p. 67.
c. Noter co polysyndeton dc 11 membres. Sur ce procédé rhétorique dont T. fait usage fréquent, voir Koριέ, *Syntax.* p. 158 ss.
XLIV. a. *Ad probationem veritatis — ad probandam veritatem.* Snr cet emploi du génitif dc qualification, à In place du participe, voir c. 41, 4, note b.

chez et vous trouverez». Tant il est. vrai que la qualité de la foi peut-être appréciée d'après le genre de vie : la conduite est le critère de la doctrine 233. Ils nient qu'on doive craindre Dieu : aussi tout chez eux est libre et sans règle. 4. Mais où ne craint-on pas Dieu, sinon là où il n'est point ? Et là où il n'est pas. il n'y a point dc vérité. Là où il n'y a point dc vérité, on rencontre fatalement un mode de vie comme le leur. 5. Mais là où est Dieu, là se trouve la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse : et là où 'est la crainte de Dieu, on trouve aussi le sérieux dc la vie. le zèle scrupuleux, le soin empressé, le choix attentif, la communion mûrement pesée, l'avancement dû aux loyaux services la soumission religieuse, le zèle du service divin, la modestie de la démarche' — et. l'Église unie, ct tout y est de Dieu.

Que répondront les hérétiques au jugement dernier ?

XLIV. 1. Au surplus le témoignage de cette discipline plus stricte qui existe parmi nous s'ajoute pour montrer où est la vérité : personne n'a avantage à se détourner d'elle, s'il se souvient du jugement à venir où il nous faudra tous comparaître devant le tribunal du Christ pour y rendre compte surtout, de notre foi *. 2. Que diront donc ceux qui l'auront déshonorée par l'adultère de l'hérésie, elle,

2. Comparer *De mon.,* 2 (Oeiil er , I, p. 763) : * Adversarius cuira spiritus ex diversitate praedicationis appareret, primo regulam adulterans fidei ct iln ordinem adulterans disciplinae, ...Ante nuis dc deo haereticus sit necessc est, ı-l tunc de instituto. · — Il y a dépendance de la discipline à l'égard dc la fol. Une discipline stricte est donc signe de la vérité de la doctrine. La vie exemplaire du chrétien est un des meilleurs arguments pour prouver la vérité du christianisme, cf. F. de Pauw, *art. cit.,* p. 37 ; J. Lonrz, op. cf/., t. II, p. 71-72, 102-103.

3. Cf. *Apol.,* 39, 5 : «Ce sont des vieillards éprouvés qui président; ils obtiennent cel honneur non pas û prix d'argent, mais par le témoignage dc leur vertu... » (trad. Waltzing).

I. *Apol.,* 39. ·l : »C'est un terrible préjugé pour le Jugement futur, si quelqu'un d'entre nous a commis une faute telle qu'il est exclu dc la communion des prières, des assemblées et de tout commerce avec les choses saintes › (trad. Waltzing).

(litam a Christo ? 3. Credo allegabunt nihil umquam sibi ab illo ucl apostolis b eius de saeuis et pcruersis doctrinis futuris pronuntiatura et de cauendis abominandisque praelo ceptum. Agnoscant suam potius culpam quam illorum qui non ante praestruxerunt. 5. Adicicnt praeterea multa dc auctoritate cuiusque doctoris haeretici : signis illos maxime doctrinae suae fidem confirmasse, mortuos suscitasse, debiles reformasse, futura significasse uti merito 15 apostoli crederentur. 6. Quasi nec hoc scriptum sit. uenturos mullos qui etiam uirtutes maximas ederent ad fallaciam muniendam corruptae praedicationis. Itaque neniam merebuntur. 7. Si uero memores dominicarum et apostolicarum [scripturarum et] denuntiationum in fide integra 20 steterint, credo de uenia periclitabuntur respondente Domino : 8. 'Praenuntiaueram plane futuros fallaciae magistros in meo nomine et prophetarum et apostolorum etiam, et discentibus meis eadem ad nos praedicare mandaucrain. 9. Semel euangelium et. eiusdem regulae doctrinam aposas tolis meis delegaucram. Sed cum nos non crederetis, libuit mihi postea aliqua inde mutare. 10. Resurrectionem promiseran etiam carnis sed recogitaui ne implere non possem. Natum me ostenderam ex uirgine sed postea turpe

8 ab *om. L I' Krm Lofs.* saouls] scaeuls 2un. *Krm,* seris *Rlg* 10 agnoscant *Rig Krm,* (ignoscent *Gei Pam,* agnoscunt *P X R B,* agnoscet *Vitet* qurun Illorum *Rig,* ct suorum *X Gei,* quam suorum *PRB Pam,* et illorum *Prseh,* quam< culpam >etsuorutu,< culpam eorum >*Labriolte (Rev. dc Phil.,* 31, p. 1-10) 11 non ante *Krm,* nos ante *P X R.* nos non *B Gei Pam lloppe.* nos tanto ante Vrs *Rig* 12 signis illos *Krm,* heretic!» ignis illos *X,* heritici illos *re.ll.* 18 sl| qui *Vrs Rig Krm* 10 scripturarum ct *add. B Gei Pam Oehl Prseh Krm* 25 sed cum uos non crederetis *quae in libris omnibus leguntur post* mandauernm *(l 23) huc transuertit Pamelius quem secuti sunt* editores omnes *praeter Oehlcrum*

8 ct. Act. 20, 30 ; H Tim. S, ! ss. ; Rom. IG, 17 12,'I3 cf. Mc. 16, 17. 16/17 cf. Matt. 7, 15 sq. 5 7. 22; 24, 24; II Cor. 11, 13 ; I Tim. 1. I ; II Tim. 4, 3 ; II Petr. 3, 2 ss. ; Jud. 18

la vierge confiée par le Christ 2 ? 3. Ils allégueront, je suppose, que rien ne leur avait été dit par le Christ ou ses apôtres sur les doctrines horribles ct. perverses qui devaient survenir, qu'aucun avis ne leur avait été donné de s'en garer et dc les délester. 4. Qu'ils reconnaissent, leur propre faute plutôt que la faute de ceux qui ne les ont pas prémunis d'avance ! 5. Ils ajouteront en outre beaucoup dc considérations sur l'autorité des docteurs hérétiques. Ils diront que ceux-ci, par des miracles, leur ont donné de très fortes preuves de leur doctrine, qu'ils ont ressuscité des morts, guéri des malades, prédit l'avenir, dc sorte qu'à juste titre on les croyait des apôtres. 6. Comme s'il n'était pas écrit que beaucoup viendront qui feront meme de très grands miracles pour fortifier la duperie de leur prédication mensongère ! Aussi mériteront-ils le pardon[34]

7. Quant à ceux qui, se souvenant des avertissements du Seigneur et des apôtres, seront demeurés dans la foi intégrale, ils courront risque de leur salut, je crois bien. Le Seigneur répondra : 8.« J'avais annoncé que des docteurs dc mensonge viendraient en mon nom ct au nom des prophètes et des apôtres, et j'avais ordonné à mes disciples de vous donner les mômes avertissements. 9. J'avais confié une fois pour toutes à mes apôtres l'évangile et une doctrine d'un contenu identique *. Mais comme vous n'y croyiez pas, il m'a paru bon d'y faire des changements. 10. J'avais promis la résurrection dc la chair ; à la réflexion, j'ai craint dc ne pouvoir tenir ma promesse. Je m'étais montré né d'une vierge ; ensuite cela m'a paru

b. Une construction comme celle-ci : *ab ilia trel aposMis* est familière à Tcrtullien. Il est donc inutile d'y suppléer *ab.* Ct E. Lôfstkdt, *Zur Sprachc,* p. 01-02.

2. La vierge : symbole dc l'Eglisc et de la pureté dc sa foi. Cf. c. 30, note 6 ct A. Müιχκη, *Eecfesia-Maria,* p. S9.

3. Relever le parallélisme entre § 2-3 ct 5, d'une part. 4 ct 6, d'autre part. La correspondance de 4 ft 0 invite ft garder à 1 une nuance ironique.

4. Cf. Vincent i>r Léjuns, *Commonitoriam,* XX1,2G (éd. JCucue», p.31): «...quasi non caeleste dogma sit, quod *semel revelatum* esse sufficiat, sed terrena institutio, quae aliter perlici nisi adsidua emendatione, immo potius reprehensione non posset, cum divina clament oracula... ·

mihi uisum est. 11. Patrem dixeram qui solem et pluuias facit, sed alius me pater melior adoptauit. Prohibueram uos aurem accommodare haereticis sed erraui'. 12. Talia capit c opinari eos qui exorbitant et fidei ueritalis periculum non cauent.

13. Sed nunc quidem generaliter actum est nobis aduersus hacreses omnes certis ct iustis ct necessariis praescriptionibus repellendas a conlatione script urarum. 14. De reliquo d si Dei gratia adnuerit. etiam specialiter quibusdam respondebimus.

34 *inde a verbis* sed nunc *pergit A* 38 Respondebimus. Haec In fido ucritatis.....legentibus pnx et gratin dei nostri lesu XP1 In aeternum. Contra Haereticos explicit incipit Scorpiaco lege feliciter, *Λ (lacunam, sic cxpleuit Oehler* ‹ cum 0U0 perlegentibus...).

29/30 cf. Matt. 5, 15.

c. La construction de *capit* (impersonnel) suivi de l'accusatif ct l'infinitif est typique de lu syntaxe de T. Cependant elle peut être considérée connue un décalque de la construction grecque : ἐνδ/χἰται et de l'infinitif. Cf. *Thés. !.. L.,* II1, 333, 27-37; Hoppe, *Syntax,* p. 48; E. LûFstedt, *Syntaclica,* II, p. 130. etc.

d. Locution adverbiale équivalente de *in posterum*. Cf. Hoppe, *Syntax,* p. 101.

honteux. 11. J'avais dit. que mon Père est celui qui fait le soleil ct les pluies ; mais un autre père meilleur nia adopté. Je vous avais défendu de prêter l'oreille aux hérétiques ; mais je me suis trompé. »

12. Ce sont là des énormités bien dignes de ceux qui s'écartent de la route et ne sc gardent pas du péril qui menace la vraie foi.

. pi ogue.

13. Voilà que nous avons plaidé contre (,OU|_CS]cs hérésies en général. Nous avons montré qu'il faut, les écarter de toute discussion concernant les Écritures par des prescriptions précises, justes et nécessaires. 14. Maintenant, avec la grâce de Dieu, nous répondrons à quelques-unes en particulier a. 15. A ceux qui lisent ccs pages dans la foi de la vérité, paix, grâce en Notre Seigneur Jésus-Christ pour l'Eternité 4 !

5. Cf. *Jntrod.,* p. 36-40.

6. Le catalogue de trente-deux hérésies qui fuit suite dans cerinius manuscrits au traité *De praeteripllone* (reproduit par l'édition Aligne)est attribué par E. Schwartz *(Silsttnysberichlcder Bayerisehen Akadcmie lier Wlsscnsdtaften, philos.-hift. Klasse,* fasc. 3, Munich, 1036), au pape Zéphyrin ou un de ses clercs. Victoria de Pcttau l'aurait traduit en latin et remanié dans un sens antiorigéniste. Jêiîômi; (Oc utris *illustribus,* 74) attribue en effet a Victoria de Pettau un *Adu. omnes* huereses, que nous ne connaissons pas autrement.

INDEX SCRIPTURAIRE

Ancien Testament.

	De. Pracsc. Chapitre	Ligne
Deutéronome		
19, 15	XXII	24
1 Rois		
9, 2	III	S
13. 14	III	9
16, 7	III	20
18, 10 sq.	III	8
111 Rois		
4, 9 sq.	III	10
11, 4 sq.	HI	10

	De Praesc. Chapitre	Ligne
Psaumes		
109 {108}. 8	XX	15
111 (110), 10	XLIII	10
Proverbes		
1. 7	XLIII	10
Sagesse		
1, 1	VU	37
Isaïe		
40, 15	VIII	21

Nouveau Testament.

Matthieu		
3,12	III	24
5. 15	XXVI	11
5, 37	XXVI	33
5, 45	XLIV	29
7, 6	XXVI	3/4
	XLI	y
7, 7	VIII	•4, 9, 17, 26, 39
7, 7	IX	2, 20
	X	18, 22/23
	XLIII	•4
7, 8	XI	15
7,15	IV	6
7,15 sq·	XLIV	16/17
7, 16	XXX	29
7, 22	XLIV	16/17
7, 26	III	2
10, 5	VIII	32

	De Praesc. Chapitre	Ligne
10, 22	III	18
10, 24	XXXIV	16
10, 27	XXVI	6
11, 2 sq.	VIII	8
11, 27	XXI	4/5
13, 24	XXXI	3
13, 30	III	26
15, 13	in	22
15, 14	XIV	22
15, 24	VIII	30
15, 26	VIII	31
16,13-16	VIII	7
16, 18 sq.	XXII	15/16
17, 1 sq.	XXII	21/22
18, 15 sq.	XVI	9
18, 16	XXII	24
22, 23 sq.	XXXIII	7
24, 11	XXIX	15
24, 24	XXIX	15
	XLIV	16/17
26. 24	XXX	1G
28, 19	VIII	33/34
	XX	8
	XXI	3
Marc		
4, 3 sq.	XXXI	7
4, 21 sq.	XXVI	11
4, 34	XXII	13
9, 1 sq.	XXII	21/22
10, 31	III	23
14, 21	XXX	16
16, 17	XXX	46/47
	XLIV	12/13
Luc		
3,17	III	24
6, 39	XIV	22
8, 10	XXII	13
8, 16	XXVI	11
9, 28 sq.	XXII	21/22
11, 5 sq.	XI	11
	XII	9
11. 9	XI	15
11. 33	XXVI	11
15, 8 sq.	XI	9
	XII	8
16, 29	VIII	13
18, 2 sq.	XII	9
18, 2-6	XI	12
18, 42	XIV	8
19. 20 sq.	XXVI	8
22, 23	XXX	16
24, 27	XXII	24/26
Jean		
4, 34	XX	5
5, 31	XXIII	11/12
5, 39	VIII	15
6, G7	III	32
6, 67 sq.	III	30
8. 17	XXII	24
10. 23	VII	36
13, 3	III	30
13, 23	XXII	18/19
13, 25	XXII	18/19
13, 26	XXII	19
14, 2G	XXVIII	3
15, 26	XXVIII	3
16, 12 sq.	XXII	27
16, 13	VIII	34/35
IS, 20	XX	7
	XXVI	5
19, 26 sq.	XXII	20
Actes		
1. 8	XX	16
1, 20	XX	15
1, 26	XX	14/15
2, 1 sq.	XX	16
	XXII	32
5, 12	VII	36

	Dc Praesc. Chapitre	Ligne
8, 18 sq.	XXXIII	33
9. 21	XXIII	23/24
9, 27	XX111	17/18
13, 22	III	9
16, 3	XXIV	10/11
17, 15 sq.	Vil	31
20, 30	XLIV	8/9
23, 8	XXXIII,	7
Romains		
1. 8	XXVII	15/16
8, 9	XXII	33/35
16, 17	XLIV	8/9
I Corinthiens		
1, 4 sq.	XXVII	15/16
1, 10	V	11/12,19
	XXVI	29/30
1, 27	VII	3
3, 1 sq.	XXVII	11
3,18	111	15/16
3, 19	VU	3
8, 2	XXVII	13
9,19-21	XXIV	5
11, 18	V	1
11, 19	IV	17
	XXX	13/14
	XXXIX	3, 20
15,12	XXX1I1	6
1l Corinthiens		
5, 10	XLIV	4
11, 2	XLIV	6/7
11,13	IV	11
	XT.IV	16/17
11. 14	VI	19
12, 1 sq.	XXIV	13/14
13, 1	XXII	24

	De. Praesc. Chapitre	Ligne
Galales		
1, G	XXVII	9
1, 8	VI	17
	XXIX	17
1, 11 sq.	VI	14
1. 18	XXIII	19/20
1,23	XXIII	10
1, 24	XXIII	23/24
2, 9	XXIII	27/28
2, 11 sq.	XXIII	2, 29/30
3, 1	XXVII	7
4, 3	XXXIII	23
5, 2 sq.	XXXIII	10
5, 7	XXVII	8
5.20	VI	2
Éphésiens		
6, 12	XXXIX	1
Philippiens		
1, 3	XXVII	15/1G
3, G	XXIII	10
Colossicus		
1, 3 sq.	XXV11	15/16
2, 8	VII	28
2, 22	VII	1
T Thcssaloniciens		
1, 2eq.	XXVII	15/16
5, 21	IV	22
II Thessaloniciens		
1, 3	XXVII	15/16
3, 1	XXIX	9/10

	De Praesc. Chapitre	Ligne
I Timothée		
1, ⅛	VII	23/24
	XXXIII	15/16
1,13	XXIII	10
1,18	XXV	11
1, 20	III	34
4, 1	VII	1
	XLIV	16/17
4, 1 sq.	XXXIV	31/32
4, 3	XXXIII	12
6, 13 sq.	XXV	11
G, 20	XVI	5
	XXV	6
H Timothée		
1.14	XXV	9
1, 15	III	34
2, 2	XXV	18 21
2, 17	III	34
	VII	25
2, 18	XXXIII	14
2, 19	III	22
3, 1 sq.	XLIV	8/9
4, 3	VII	1
	XLIV	16/17
Titc		
1, 7	XXVIII	S
3. 9	vu	24
3, 10	IV	1
	XII	3
	XIV	IG
	XVI	5

	De Praesc. (.hopitre	Jgnc
3, 10-11	VI	3
3, 11	VI	12
Hébreux		
4, 15	III	12
I Pierre		
2, 21	III	37
2. 22	III	12
4, 5	XLIV	4
4, 13	III	37
11 Pierre		
2, 1	IV	1
2, 2	XXIX	15
3, 2 sq.	XLIV	16/17
3, 17	IV	1
I Jean		
2, 18	IV	12
2, 19	111	38
2, 22	XXXIII	30/31
4^ 1	IV	10
4, 3	XXXIII	30/31
Jude		
18	XLIV	16/17
Apocalypse		
2, 14	XXXIII	27
2.15	XXXIII	29

INDEX ANALYTIQUE

abdicare, XXXVII, 21.
abominare, XLIV, 9.
Abraham, VIII, 28.
academia, VII, 35.
accusatio, XLII, 8.
Achaia. XXXVI, 6.
adducere, X, 21.
adiectio, XVII, 2.
adiudicare, XXXVII, 1.
adiurarc, XXXVII, 20.
adiectio, XLI1I, 12.
administratio (Evangel ii), XXVI, 2.
— (verbi), XLII, 1.
adoptare, XLIV, 30.
adsignare, VI, 16.
adulter (substantif), XXX. 37.
— (adjectif), IV, 11 : VI, 7; XVII, 6; XXXIV, 30; XXXVIII. 19.
adulteratio, XXXVIII, 2.
adulterinus, VI, G; XXXIV, 2.
adulterium. XVIII, 8 (au pluriel) ; XXXI. 5 ; XLIV, 6.
adversarius, XII, 3 (adjectifs) ;
— XV, 3; XXIII, 24 (substantifs).
advenue, XXXVIII, 21.
Aeon, VU, 7; XXXIII, 17, 21. 22; XXXIV, 10, 11.
affectator, VII, 31.
Africanus, XXXVI. 15.
Alexandria, XXX, 21.
allegare, XXIJ I, 14.
alligare, XXII, 17.
allocutio, XV, 2.
altercatio, XVIII, 6.
anathema, VI, 17 ; XXIX, 18.
angelus, VI, 17; XIX, 20; XXXHI. 33; XXXIV. 8.
annuntio, XXIII, 34 : XXVI, 28.
antecessor, XXIII, G ; XXXII, 8.
antichriatus, IV, 12, 15; XXXIII, 30.
Antonius. XXX, 3.
Apelles, VI. 21 ; X, 19 ; XXX, 17;XXXUl,8.13; XXXIV, 8; XXXVII, 14.
Apocalypsis, XXXIII, 27.
apostata, IV, 16; XLI, 18.
apostolicus, IV, 2; XX, 24, 28; XXI, 12, 22; XXXII, 2,6, 9,12,13,16,18,20,23, 26, 28, 31. 32; XXXVI. 2. 19; XLIV, 18.
apostolus, III, 33. 36 ; VI, 13; VII, 25; VIII, 37, 40; XVI, 3 ; XX, 13, 27 ; XXI, 2, 9,15, 17. 19 ; XXII, 5, 7, 10; XXIH, 2, 6. 8, 10; XXIV, 2. 12; XXV, 2;

XXVI, 12 ; XXVIÏ, 1, 3, 5. 7,16 ; XXVIII. 2, 7; XXX, 43, 46, 49 ; XXXII, 2, 3. 6, 7, 12, 18, 19, 20, 21, 23; XXXIII, 2, 3, 23, 35; XXXIV, 2, 19. 22, 24, 31 ; XXXV, 3, 12 ; XXXVI, 3, 11, 13; XXXVII, 3, 18, 22, 24 ; XLIV, 8, 15, 22, 24.
apparitio. XLIII, 14.
arbitrium, VI, 12, 13; XXXVII, 24; XLII, 16, 17, 20.
arcanum, XXII, 14.
argumentum, Vil, 21 ; XXV, 23.
Aristoteles, VII, 19.
articulus, VIII, 1 ; X, 1.
Asia, XXXVI. 8.
astrologus, XLIII, 2.
Athenae, VII, 31, 34.
auctor, VI, 14 ; XXXII, 8, 18, 23 ; XXXVII, 18 ; XL, 26 ; XLII, 22.
auctoritas, XX, 15; XXX, 40; XXXVl, 9; XLI, 3; XLIV, 12.
authenticus, XXXVT, 4.

bilis, XVII, 13.
blasphematio, XVII, 13.
blasphemia, XXXII, 14.

caedes, XXXVIII, 26.
Caïnus, XXXIII, 29.
cancer, VII, 25.
capit, XLIV, 32.
capitulum, V, 12.
carnalis, VI, 2 ; XXVII, 12.
camis resurrectionem, XXXVI, 18.
castigaro, XVI, 10; XXXIÏ1, 28.
catechumenus, XLI, 4, 13.
cathedra, XXXVI, 3.
catholicus, XXVI, 25 ; XXX, 4.
causa, XXIV, 8, 9; XXXVIII, 17.
Cotes, XXXIX, 13.
censeri, XX. 25 ; XXΓ, 20.
census, XXXII, 9.
Centonarius, XXXIX, 14.
charisma, XXIX, 6.
Charis (éon valentinien), XXXIII, 18.
christianismus, VII, 39.
christianus, III, 17, 37 ; IV, 7 ; VII, 36; XIV, 30, 34; XVI, 8, 9; XIX, 8. 10.11; XXIX, 10; XXXVII, 7, 9, 10; XL, 21.
Christus, III, 35, 37; IV, 9, 12; VI, 15; VIII, 7,13,14; IX, 7, 15 ; X, 4, 24 ; XIII, 9, 18; XIV, 27; XXI, 2, 3, 7,15, 18 ; XXII, 8 ; XXIII, 33; XXVI, 14,27; XXVIII 4. 6; XXIX, 11; XXX, 44 ; XXXIII, 30 ; XXXVII 3, 8; XL, 18 ; XLIV. 4, 7. I
— Christus Jesus, VII, 40; XX, 1 ; XXI,2 ; XXXVI, 17.
— Jesus Christus, XIII, 9; XX, 17.
circulator, XLIII, 2.
circumcidere, XXIV, 11.
circumcisio, XXIII, 28; XXIV, 11 ; XXXIII, 11.
clavis, XXII, 16.
Clemens, XXXII, I I.
commercium, XLIII. 1.
cominittere, XX1V, 2, 9 ; XXXIII, 28; XXXVII, 19.
communicare, XXI, 21.
communicatio, XX, 29;. XXX11, 30 ; XLIII, 13.

competere, VILI, 17, 26; XV, 10; XIX. G ; XXXVIII, 8.
condicio, V, 15 ; XXIV. 17.
conditor, XIII, 3.
confiteri, XXV. 1 : XXX. 11 : XI. 28.
congressio, X\ I. 12.
congressus, XV, 5.
coniectura, VII. 21.
cons>ie>iti:<, XXIV. 18; XXV. 25; XXXI. 12.
consanguinitas, XXXII, 26.
consortium. XXXIV, 27, 28.
conspiraro, XXI, 13; XXXII, 25 ; XLI, 12.
constituo, V, 15; VIII, 43; IX, 5 ; X, 1 ; XXVI, II ; XXXT, 4 ; XXXII. 13.
constitutio, XVI, 2.
contesseratio, XX, 29.
<m : contesseratis, XXXVI, 16.
continentes, XL. 11.
conti.... lia, XXX, 20.
controversia, XXXIV. 5.
convenientia, XXIII, 26.
convertere siisum rursus, XXII. 6.
conversatio, XXIII, 31; XXVII, 16; XLI, 1; XLIII, 2.
convictus, XXII, 12.
Corinthius, XXVII, II; XXXIII. e.
Corinthus, XXXVI, 6.
corripere, XXVII. 7 ; 14, 18.
crimen carnale, VI, 2.
culpa, XLIV, 10.
curiositas, VII, 40; VIII, 2; XIV. 2. 11: XXX, 6; XXXVI, I ; XL, 15 !mi pluriel), XLIII. 3.
curiosus, XIV, 6.
daemnn, VII, 1.
damnare, VI, 5, 10, 11 ; XXXIII, 35; XXXIV, 22; XXXV, 14.
damnaticius, XXXIV, 29.
damnatio, XXXIV, 24 28.
David, III. 8 ; XX, 15.
decutere, XX, 10.
définira, XXX\'II. i.
deliriitio, XXXV, I.
deierare, X X XI1I, 3.
delictum, III, 12; VIII, 19.
delinquere, VI, 5; XI, 1.
demandare, XXII, 21 ; XXV, 5; XXVI, 1, 21.
depositum, XXV, 6, 7.
desertor, XII, 7 ; XXX, 20.
diabolus, XXXI, 5 ; XXXIV, 14 ; XL, 2, 16. 23.
diaconus, III, 13 ; XLI, 22.
dialrctica, VII, 19.
dialecticus, VIT, 39.
discidium, XXX, 9.
disciplina, VI, 16; VII, 13; IX, 20; XIX, 8, 9; XXXIII, 33; XXXV, 6; XLI, 3, 8; XLIII, 6. 9; XLIV. 1.
discipulatus, XXII. 12.
dispositio, VII, 6; XXXVIII, 31.
disputare, XVI, II ; XIX. 6.
disputatio, XV, 8 ; XVI, 6.
dissensio, V, 1, 4, 14, 1G; XXVI, 31.
diversum, IV. 21 ; XVII. 11.
diversus, XXI, 22 ; XXV. 2 ; XXVI, 24; XXXII, 19; XXXV, 3; XLI, 11.
diversa pars, XV11I, 5; XXII. 3.
doctor, ITT, 13; VIII, 37; XIV, 5; XXV1IJ.5; XLIV, 12.
doctrina, VTI 1.6, 39; XX, 19.

22; XXI, 12, 16, 19, 22; XXIV, 16; XXV, 8, 16; XXVIII, 10; XXIX, II, 14,16 ; XXX, 4. 9 ; XXXII, 26 ; XXXVI, 10 ; XXXVII, 23 ; XXXVIII, 2, 4, 7, 8, 9 ; X.LTH, 5 ; XLIV, 13, 24.
doctrina ou pluriel, IV, 13 ; VI, G ; Vil, l ; XXXI, 6; XXXIII, I ; XXXIV, 15; XLIV, 8.
donativum, XII, 6.
drachma, XI, 9 : XII, 8.
dubitatio, XIV, 19.
dubitator, XXXIII, 6.

ectroma (= Ιζτοωζα), VII, 18.
ecclesia, III, 3 ; IV, 14 ; VII, 35 ; XX, 18, 20, 22, 23, 24, 26; XXI, 9, 12, 14. 17, 21 ; XXII, 16, 36; XXV, 19; XXVI, 16, 20, 2fi, 31 ; XXVII, 4, 7, 14 ; XXV111, 6, 10; XXIX, 16, 17; XXX, 13 ; XXXII, 4, 8, 9, 28, 31 ; XXXVI, 2, 10. 16 ; XXXVII, 2; XLII, 23; XLIII, 14.
Ecclesia (éon Valentinien), XXXIII, 20.
edicere, XXVI, 5.
Eloutherus, XXX, 5.
emendare, XXVII, 15 ; XXX, 35.
energema |= ινέογηαχ), XXX, 25.
Enthymosis ἐνΟύιχηή ι;), VII. 18.
Ephesus, XXXVI, 8.
Epicureus, VII, 10.
episcopatus, XXXII, 3.
episcopus, III, 13; XXXII. 4, 6 ; XL1. 22.
erogare, II, 2.
ethnicus, XXIII, 30; XXVI, 15, 18; XLI, 6 ; XLII, 2.
euangelicus, XXXVI, 19.
euangelium, VII, 41 ; XXIII, 15; XXV, 23; XXVI, 2, 34 ; XLIV, 24.
cuangelizare, VI, 17 ; XXIX, 4.
euangelizator, IV, 11.
eucharistia, XXXVI, 21.
exemplum, VIII, 44.
exercitatus, XIV, 5.
exheredaro, XXXVII, 20.
exorcismus, XLI, 15.
expedire, XLIV. 3.
expositio (interpretation), XVII, 5; XVIII, 9; XIX, 10; XXXVIII, 1, 22.
— (expositio dobitorum), XL, 6.
expunctio, X, 17.
exsugere, XXXIX, 11.

fallacia, XIV, 35 ; XLIV, 16, 21.
fidei committere, XXXVII, 19.
fidelis. III, 3, 5, 16; XXV, 21 : XL. 5 ; XLI, 5.
fidos, I, 4, 5 ; II, 5, 19. 26; III, 16, 25; IV, 21 ; XI, 7; XII. 14; XIII, 1 ; XIV, 8, 9. 12. 35. 37, 38; XVI, 3 ; XIX. 7, 10 ; XX, 3, 17, 19, 21 ; XXI, 13 ; XXIII, 19, 21 ; XXVI, 24 ; XXVII, 16; XXVIII, 8; XXIX. 5 ; XXXII, 25; XXXVI, 20; XXXIX, 3; XLI, 4; XLII, 20, 24 ; XLIII, 5 : XLIV. 5, 13, 19, 32.
fiducia, IX, 17.
forma, XIV, 1 ; XXXII, 22, 27.

fortasse an, XLI, 15.
frater, XIV, ; XXIII, 17. 18: XXX, G ; XXXIX, 2.
fraternitas, XX, 29.

Galatae, VI, 2 ; XXXIII, 10.
genealogia, VII, 24 ; XXX111, 16.
gradus, IX, 1 ; XV, 7 ; XVIIT, ' 4.
gratia, III, 10; XIV, 5; XXXIV, 14 ; XLIV, 37.
gubernaculum, IX, 3.

haeresis, I, 3, 7 ; II, 4, 11, 19, 24 ; III, G, 14 ; IV, 3, 13, 1G, 17, 19, 20; V, 2, 5, 8. 13, 14, 17, 19; VI, 2, 7, 8, 21 ; VII, G, 33; XIII, 19; XVII, 1; XVIII, 3,6; XXIV, 19; XXIX, 2, 11, 14,15; XXX, 14,17; XXXI, 11 ; XXXII, 27; XXXIII, 11,29; XXXIV, 17;XXXV, 2. 7 ; XXXVI, 23, 24, 28 ; XXXIX, 20; XL, 2, 24, 25; XLII, 21 ; XLIV, 35.
haereticus, VI, 3, II ; VII, 15, 35; VIII, 2; XII, 2Î XIII, 19; XIV, 15; XVI, 5, 7; XXVII, 6; XXXII, Γ. ; XXXVII, 5, 7, 22; XXXIX, 19; XLI, 1, 14 ; XLII, 13; XLIII, 1 ; XLIV, 6, 12, 31.
Hebion, X, 20; XXXIII, 11, 32.
Hclias, XXII, 22.
Heraclitus, VII, 14.
Hermogenes, III, 34 ; XXX. 38; XXXIII, 24.
Hierosolyma, VII, 34 ; XXIII, 20.
Homcrocentones, XXXIX, 13.
Homerus, XXXIX, 14.
Homo (éon Valentinien), XXXIII, 20.
Ilosidius Gela, XXXIX, 10.
hospitalitas, XX, 30.
Hymenaeus, III, 34.

lacob, VIII, 28.
idololatria, III, 11 : XXXIII, 34 ; XL, 19, 25, 26, 30.
idolothyta, XXXIII, 27.
idoluin, XL, 4.
lesus, XXXIII, 31.
— Christus, c/. « Christus ».
impingere, IV, 24 ; XXX, 23.
inquisitio, IX, 9.
institutio, XXVII, 18 ; XXXIV, 3; XXXVI, 22.
instrumentum, XXXVIII, 4, 7, 23 ; XL, 14, 20.
interdictor, XXXIII, 12.
interpolare, XXXVIJLI, 15.
interpolatio, XXXVIII, 16.
interpolator, VII, 32.
interpretari, XL, 1.
loanncs, VIII, 8 ; XXII, 18 ; XXXII, 10; XXXVI, 12.
Isaac, VIII, 28.
Israël, VIII, 30, 31.
Italia, XXXV1, 8.
Judaea, XX, 17.
ludacus, VIII, 11, 17. 18, 42; XXIV, 6; XXVI, 15. 18.
ludaïeus, XL, 16.
Indas, XX, 14; XXII, 19.
iudicare, XXIV, 12.
ius, XXIII, 20; XXVII, 18.

laicus, XLI, 23.
latet (avec l'accusatif), XXII, 15, 18.
lavacrum, XL, 6.

lector, XLI, 22.
lenocium, XLI, 9.
lox, XIII, 10; XIV, 10; XXXIII, 11 ; XXXIV, 10; XL, 16.
— et prophetae, VIII, 14; XXXVI, 9; XLII, 7.

Macedonia, XXXVI, 7.
machaera, XXXVIII, 25.
magia, XXXIII, 33.
magister, XX, 9; XXII, 11 ; XXX, 21; XXXIV, 16; XLIV, 21.
magus, XLIII, 2.
Marcion, VII, 9 ; X, 17 ; XXX, 1, 7, 10, 18, 30; XXXIII, 8, 13; XXXVII, 12; XXXVIII, 24, 25 ; XLII, 20.
Marcionensis, XXX, 20.
Marcionita, XXIX, 2; XXX, 22; XLII, 20.
Maria, XIII, 8; XXII, 20; XXIII, 33 ; XXXVI, IS.
martyr, III, 14 ; IV, 16.
martyrium,XXIV, 13; XXIX, 8; XXXVI, 21.
Mathias, XX, 14.
matrix, XXI, 13.
Medea, XXXIX, 10.
mendacitas, XXXI, 2.
mendacium, XIV, 36 ; XVIII, 9; XXI, 16, 21 ; XXXVI, 30.
mendosus, XXX, 36.
ministerium, XXIX, 7 ; XL, 13.
mirio. III, 1.
Mithra, XL, 7.
morositas, XL, 16.
Moyses, XXII, 22; XLII, 7.
mysterium, XL, 4.

nationes, VI, 16; VIII, 20, 28, 32, 34, 36; IX, 8; XX, 9, 11, 19 ; XXIII, 29.
natura, VII, 6.
nauclerus, XXX, 1.
negator, XI, 7; XIV, 28; XXXIII, 3.
ncophyta, XLI, 17.
Nicolaita, XXXIII, 29.
Nigidius, XXX, 38.
nota, V, 8.
notare, XXXIII. 6; XXXV, 4 ; XLIII, I.
Numa Pompilius, XL, 12.
nuntiare, XXXIV, 32.

oblatio, XL. 8.
obsequium, XVI, 3.
obstruere, XV, 7.
officium, XX111, 20, 26; XXVIII. 5; XL, 13.
ogdoas, XXXIII, 20.
operarius, VII, 21.
ordinare, XXIII. 26.
ordinatio, XLI, 16.
ordo, XIV, 1 ; XIX, 5 ; XXVI, 19 ; XXVII, 2 ; XXXII,

paenitentia, XXX, 10.
paracletus, VIII, 35, 38.
paradisus, XXIV, 14, 20.
patriarcha, XIII, 6.
patrocinari, XIV, 36.
patrocinium, XXXI, 3.
Paulus. VI, 1 ; XXIII, 3, 5, 8, 14, 15. 24, 28 ; XXIV, 5, 10, 13, 14, 19. 21 ; XXVI, 32 ; XXXIII. 6; XXXVI, 12.
pax, XX, 29 ; XXX, 11 ; XXXII, 30 ; XLI, 9.
Petrus, VIII, 7; XXII, 15 ; XXIII, 2, 14, 16, 20, 28, 29; XXIV, 5, 10, 12;

XXXII, 11 ; XXX11I, 34 ; XXXVI, 11.
Φανβροισει . XXX, 26.
l'hiletns, 111, 34.
Philippi, XXXVI, 7.
philosophia, VII, 4, 6, 26, 29.
philosophus, VI1, 12, 15; XLIII, 3.
Philumcne, VI, 19 ; XXX, 23.
Phygelus, HI, 33.
piaculum, XI., 15.
Platonicus, Vil, 8, 38 ; XXX, 2.
Polycarpus, XXXII, 10.
pontifex summus, XL, 10.
possessio, XXXVII, 15, 16.
potestas, II, 14 ; XXII, 17 ; XXXVII, 14.
polare (fidem}, XXXVI, 20.
praedicare, VIII, 14; XIII, 10; XXI. 2, 6. 7. 10; XXIII, 23, 28; XXV. 3; XXVI, 7, 16. 32; XXVIII, 7; XXX, 41. 42; XXXII. 21 ; XXXIV, 27 ; XLIV, 23.
praefigurare, XXVI. 8.
praeiudicare, XXI, 16; XXXIV, 30.
praenuntiare, IV. 3 ; XXIX, 15; XXXVI, 23; XLIV, 21.
praescribere, XXI, 8.
praescripti·'. XXI, 1 : XXII, 4 ; XXXV, 5 ; XLIV, 35.
praestruere, XV, 2.
praesumptio, XVII, 7.
praeuenio (admonens), IX, 18.
presbyter, XLI. 23.
principalitas, XXXI. 1.
principatus, XX XV, 12.
prolatio. X, 9.
promereri, XLI, 21.
promissio, XIII, 10.
promittere. XIII, 15; XX, 16; XLIV, 26.
promotio, XLIII, 13.
promouere, XXXII, 15.
promulgare, XX, 19.
pronuntiare, VIII, 8; XX, 7 ; XXXII, 17 ; XLIV, 9.
pronuntiatio, IV', 1 : X. 19.
propheta, VIII, 14 ; XIII, 6 ; XXXVI, 19; XLII, 7; XLIV, 22.
prophetia, XX, 15.
propositum, XV', 1 ; XXXVII, 4 ; XXXVIII, 3.
prostibulum, XXX, 24.
prouocare, XV, 3 ; XIX, 1 ; XXXII, 22, 28 ; XXXV, 1.
prouocatio, XXXVII, 5.
pseudoapostulus, IV, 11.
pseudopropheta, IV, 10.

quaestio, XII, 14; XIII, 19; XVI, 4 ; XXIII, 9.

ratio, IX, 5, 20 ; X. 1 ; XVI, 2; XX. 30; XXXVII, 4; XLIV, 5.
recipere, XVII, 1, 2 : XXII, 34; XXX, 12; XXXVII, 24.
regula, III, 14; XIII, 17; XIV, 9, 14; XXI, 19; XXVII, 2; XXXVII, 1; XLII, 15; XLIV, 24.
fidei, XII, 14 ; XIII, 1 ; XXVI, 24.
rernotns, XXV, 16.
repromissio, VIII, 29.
repromissor. XX, 4.
repromittere, VIII, 27 ; XXII, 31, 32 ; XL, 6; XLI, 16.
restituere, XXX, 13.
restitutio, VII, 11 ; XIII, 17.
resurrectio, XX, 11 ; XXII, 25 ; XXIII, 4 ; XXVI, 28 ; XXXIII, 7, 9,14 ; XXXVI, 18; XL, 8; XLIV, 26.

resuscitatio, XIII, 17.
retractatus, VII, 16.
reus, III, 10; XXIV, 20.
Roma, XXXVI, 9.
Romanensis, XXX, 5.
Romanus, XXXII, 10.

sacerdotalis, XI., 12; XI.l, 23.
sacerdotium, XXIX, 7.
sacramentum, XX, 31 ; XXVI, 6, 14; XXXII, 32; XL, 4, 17.
sacrificare, XL, 13.
sacrificium, XL, 14.
Sadducaei, XXXHi, 7.
sacculum, XXX, 26.
salus, XIV, 10, 13; XXXVI, 2.
saluus, XII, 14.
Saul, III, 8.
scandalizari, 1, 7 ; II, 16 ; III, 28.
scandalum, II, 15.
scisma, V, 1, 4,14, 16 ; XXVI, 31 ; XLII, 13, 14.
scriptura, XIV, 37; XV, 4, 8, 10 ; XVI, 12 ; XVII, 1 ; XVIII, 2, 8; XIX, 4, 7, 10; XXII. 26; XXIII, 12, 13; XXXVII, 5, 6; XXXVIII, 1,11, 13, 20, 22, 27, 28; XXXIX, 7, 18; XLIV, 36.
scrupulositas, VIII, 3; XXVII, 5.
secta, VII, 33.
sectator, XXX, 2.
secutor, XXXIII, 13.
sensus, XVII, 6; XXXVIII, 22 ; XL, 21.
Sensus (éon valcnlinien), XXXIII, 18.
sententia, VII, 20 ; XXXI, 11.
Sermo (éon valcnlinien), XXXIII, 19.
sibilatus, XLII, 4.
signare, XXXVI, 20; XL, 7.
signum (miracle), XXX, 47.
similitudo (parabole), XXVI, 8.
Simon, X, 20; XXXIII, 35.
Simouianus, XXXIII, 33.
Smyrnaeus, XXXII, 9.
Solomon, III, 10 ; VU, 36.
soluere, XXII, 17.
spiritalis, XXXIX, 1 ; XL, 24.
spiritus, VI, 18 ; VIII, 34, 40 ; XIII, 7, 13; XX, 12, 16; XXII, 33, 34, 35; XXVIII, 3 ; XXXVI, 20.
statio, X, 17.
status, XVIII, 5.
subicctio, XL11I, 13.
subornari, VII, 7.
substantia (Christi), XXVI,

successor, XXX, 27.
successio, XXXII, 5.
suggillare, XX111.1 ; XXX111, 13.
suggillalio, VIII, 12.
superstitio, XL, 12.
susura, XXII, 6.
synagoga, XXVI, 17.

tacitu?, XXV, 8.
temptatio, I, 5 ; III, 26 ; V, 9.
testamentum, XXX, 30; XXXVII, 19.
testimonium,XXI, 22; XXIII, 10; XXVIII, 2; XXXV, 11 ; XLIV, 1.
Timotheus, XXIV, 11 ; XXV, 6, 10 ; XXXIII, 12.
tingere, VIII, 34 ; XX, 11 ; XXIX, 5 ; XL, 5 ; XLI, 16.

Titus, VI, 3.
totum (in) =» omnino, XXXIX, 10‘; XXXVII. 13; XXXVIII. 23, 27; XLII, 19.
tradere, VII, 37 ; XIX, 8 ; XXII, 8; XXVIII, 11. 12; XXX, 16; XXXI, 9; XXXII, 2; XXXVII, 3; XLII, 17 ; XLIV, 6.
traditio, VII, 29; XIX, II ; XX. 31 ; XXT, 20.
traditor, III, 35; XXII, 20; XXX, 16.
traducere, XXXIII, -t.
traductio, XXII, 39.
tradux, XX, 21 ; XXXII, 13.
transfigurare, VI, 20.
tribunal, XLIV, 4.
trinitas, VII, 8.

uncuurn (in) — frustra, XXIX, 9.
Valentianianus, XXIX, 3 ; XXXIII, 15; XLII, 19.
Valentinus, VII, 8, 17; X, 18, 19; XXX, 2, 34; XXXIII, 8, 16; XXXIV, uariare, XLII, 15.
uontosus, XXXVI, 28.
Veritas (con Valentinien}, XXXIII, 18.
uersipellis, VII, 20.
uicarius, XIII, 13; XXVIII, 6.
uidua, III, 13; XI, 12; XII,

uilicus, XXVIII, 5.
Virgilius, XXXIX, II.
uirgo, III, 13 ; VI, 19; XIII, 8; XXXVI, 17; XL, 11; XLIV, 6, 28.
nita (lu vie éternelle), XIII, 14.
- (con Valentinien), XXXIII, 19.
uottim, XL, 15.
usitatus, III, 3.
usurpare, XXXIV, 2fi.

Zeno, VII, 13.

TABLE DES MATIÈRES

Page»

Préface 7

Introduction 11

I. Occasion du traité 11
IL Les hérétiques et la Bible 14
III. L'Argument de Prescription 20
IV. Tradition, Régie de Foi et Écriture 45
V. Influence et survivance du *De praescriptione* ... 66
VI. Manuscrits et Éditions 76
VIT. Plan du *De praescriptione* 82

Bibliographie 85

Sigi.es et Abréviations 87

Traité de la Prescription. Texte et Traduction. 88

Index 153

Index scripturaire 153
Index analytique 157

ACHEVÉ Ii'IMPRIMER
I.E 18 MARS 1957
8ER LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES,
A MACON

atniîros b'oiiniiK : imviiimbur, 5753 ; éditbur, 4803.
IHII'ὸτ t.KGAL : 2* TRI.MRSTR» 1957.